I.S.S.N. 0755-2483

Bulletin de la SOCIÉTÉ des ÉTUDES du LOT

LITTÉRAIRES, SCIENTIFIQUES & ARTISTIQUES

SOCIÉTÉ RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
FONDÉE EN 1872

Tome 123

Année 2002

INFORMATIONS

Dimanche 23 juin
Sortie en Tarn-et-Garonne

Départ du car de Cahors à 8h. (Place Bergon).
Rendez-vous pour tous les participants à 9h30
à l'abbaye de Belleperche
(près de Cordes-Tolosannes,
6 km au sud-est de Castelsarrasin).

Repas à 12h30 au restaurant « La calèche fleurie »,
proche de l'abbaye.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 15 juin
par Mlle Denjean, 54 rue G. Larroumet - Cahors.
Joindre un chèque à l'ordre de la S.E.L.
(41 € pour les personnes empruntant le car,
27 € pour les autres participants)

* *
*

Jeudi 8 août
Sortie d'été
(Larroque-Toirac et Saint-Pierre-Toirac).

Les précisions concernant l'heure et le lieu du rendez-vous
seront données dans le prochain bulletin.

* *
*

Dimanche 22 septembre
Journée foraine
(Martel)

* *
*

Dimanche 8 décembre
Séance publique
(Cahors)

LE CHÂTEAU DES CARDAILLAC À SAINT-CIRQ LAPOPIE

Résultats des premières recherches

PRÉSENTATION DU SITE

Les vestiges du fort de Saint-Cirq Lapopie s'étendent d'est en ouest sur un étroit éperon rocheux dominant de 130 m la vallée du Lot et au sud le bourg castral, établi le long de la rue droite. Sa partie orientale sur laquelle se densifie l'occupation urbaine conserve les vestiges de bâtiments médiévaux et de tronçons d'enceinte antérieurs à la guerre franco-anglaise.

Sur un plateau intermédiaire faisant transition entre le bâti des bords de la falaise est et nord, et le socle rocheux des ruines des châteaux établis à l'ouest, règne l'église paroissiale. C'est une grande construction entreprise à partir de 1520 sous l'égide des consuls et de l'archiprêtre qui s'impose sur l'étranglement de l'éperon. Celle-ci englobe l'abside et la crypte d'une chapelle castrale primitive construite au cours du XIIe siècle qui fit office, semble-t-il, d'église paroissiale (Fig. 1).

Sans transition, sinon par le jeu du relief escarpé, apparaissent sur son côté occidental les premiers vestiges des châteaux repérés à ce jour. D'après le dénombrement de 1482 de Raymond d'Hébrard de Saint-Sulpice, coseigneur, c'est ici, entre l'église et le donjon, qu'il y aurait tout lieu de situer l'ancienne porte et la barbacane du château [1]. Les vestiges des châteaux s'égrènent donc le long de la falaise jusqu'à sa partie sommitale, gagnent ensuite une plate-forme établie dans l'extrémité ouest. Partout ailleurs, des vestiges, parfois forts discrets et épars, se partagent ce vaste terrain accidenté jusqu'aux rebords abrupts de la falaise.

Mais ce sont les ruines d'un vaste corps de logis, flanquant un ancien donjon qui témoignent aujourd'hui le plus précisément de cette occupation seigneuriale (Fig. 2).

L'attention portée aux châteaux de l'ancien fort de Saint-Cirq Lapopie n'est que fort récente. Réduits depuis plusieurs siècles à des vestiges livrés à l'abandon, ceux-ci ont fait certes l'objet d'études en matière d'histoire pour lesquelles les chercheurs, historiens pour la plupart, se sont attachés à en déterminer le caractère événementiel. Nous devons ainsi, au général d'Alauzier, aux chanoines Albe et Foissac, et à Jean Fourgous l'essentiel de nos connaissances sur la coseigneurie, constitué par les

familles Lapopie, Cardaillac et Gourdon et les demeures qu'elles firent élever sur l'éperon qui domine la vallée du Lot et le bourg castral.

Il faut cependant mentionner l'existence de notes manuscrites de E. Lucie conservées à la Société des Études du Lot faisant part d'investigations archéologiques réalisées dans les premières années du XIXe siècle, comme celle de 1840 au cours de laquelle les prospections ont mené le docteur Pasquier à découvrir à la base nord du donjon, "des armes, lances et poignard du XIVe siècle". En 1855, Victor Bénech, propriétaire du château de Larnagol, découvrait entre l'église et les ruines du château attribué aux Cardaillac, des monnaies de frappe anglaise aux effigies d'Edouard III et d'Henri V, restes tangibles des combats menés durant la guerre de Cent Ans.

LES SONDAGES ARCHÉOLOGIQUES

C'est donc un siècle et demi plus tard qu'ont débuté de véritables recherches archéologiques. En 1996, une première campagne de sondages a été l'objectif de la municipalité et de la Communauté de communes Lot-Célé sous le contrôle du Service Régional de l'Archéologie (DRAC Midi-Pyrénées). Devant les résultats de ces recherches, une deuxième campagne a été entreprise en 1998 afin de dégager de ses remblais l'ancien donjon et mettre au jour des phases de construction du corps de logis attenant. Ces recherches se sont également attachées à révéler sur le côté nord-ouest, une partie de la base d'une tour circulaire dont le dégagement complet devrait être le sujet de sondages à venir.

L'objectif de la dernière campagne de sondages réalisée en septembre 1999, a été pour l'essentiel de compléter les recherches sur le donjon et sur les parties confrontant le mur nord de l'ancien logis seigneurial.

Le donjon

La fouille du donjon, conservé sur 12 m d'élévation, constituait l'une des priorités de l'intervention archéologique. Il était obstrué par 4,50 m de remblais modernes et par 4 m de niveaux correspondant à la destruction des parties supérieures de l'édifice, ce qui a généré l'évacuation de 60 m^{3} de remblais (Fig. 3).

Dans la salle inférieure, la fouille a révélé trois niveaux de sol en terre battue, épais de 2 à 10 cm, reposant sur des puissantes recharges constituées d'argile grise incluant des pierres, des rebuts d'éléments lapidaires et des tomettes.

Il apparaît difficile de mettre en évidence des séquences chronologiques nettes entre les trois niveaux de sol. Tout au plus, nous pouvons souligner la rareté des vases glaçurés, de verre et d'objets en bronze dans la constitution du sol inférieur US 8 et de son niveau préparatoire, reposant sur le rocher.

Ces éléments vont devenir abondants et largement majoritaires dans le sol intermédiaire (US 7) et celui supérieur (US 6). Cet exceptionnel ensemble mobilier comprenant notamment une forte majorité de céramiques glaçurées (80%) témoigne de la richesse de ce mobilier. Il s'agit d'une luxueuse vaisselle de table représentée par des pégaus, pichets et cruches superbement décorés de motifs fleurdelisés et de chevrons rapportés et décorés à la molette dont on ne retrouve qu'exceptionnellement des équivalents dans la région (Fig. 4, 5).

Rappelons encore la découverte des neuf nichoirs en céramique répartis à parité entre la phase d'effondrement/démolition et les sols supérieurs (Fig. 6, 7). Ils témoignent du cadre de vie dans ce donjon au XIVe et au XVe siècle.

Le lapidaire de l'US 7 est notamment représenté par un élément d'encadrement de baie qui ne serait pas antérieur à la seconde moitié du XVe siècle.

Les neuf monnaies issues des sols sont en très mauvais état de conservation. Les trois qui sont déterminables indiquent des dates d'émission réparties entre 1156/1210, 1354/1355 et 1399/1413, ce qui donne une limite *ante-quem* de 1354 pour l'US 6.

En vertu des dates livrées par le monnayage et surtout le lapidaire qui est plus récent, le sol intermédiaire US 7 ne serait pas mis en œuvre avant le milieu du XVe siècle.

Cela indiquerait que le sol inférieur US 8, dont nous avons évoqué les similitudes avec un niveau de construction, aurait été en usage durant au moins deux siècles, du second quart du XIIIe au milieu du XVe siècle.

Il faut attirer l'attention sur le caractère exceptionnel de ce mobilier de grande qualité et de son abondance dans le donjon, alors qu'on n'en trouve pas d'équivalent, à ce jour, dans le corps de logis.

Le décaissement pratiqué sur la face ouest du donjon a amené la découverte d'une maçonnerie de moellons débités sommairement, axée nord-sud, et liée par du mortier de chaux et de sable de couleur orange.

Ce vestige qui constitue l'élément bâti le plus ancien du site est recoupé à la fois par la construction du donjon de la première moitié du XIIIe siècle et du corps de logis édifié postérieurement (Fig. 8 - S 6).

LE CORPS DE LOGIS

Le niveau inférieur (salle basse)

La salle basse, accessible par une brèche réalisée au XIXe siècle à la base de la façade sud, a été vidée des apports de remblais post-médiévaux qui la comblaient en grande partie, ce qui a permis de restituer son volume primitif. D'une superficie de 48 M^{2} et voûtée d'un berceau brisé, faiblement éclairée au nord par une petite fenêtre, elle est desservie dans l'angle nord-ouest par un escalier en quart de cercle, dégagé sur ses huit degrés et dont le débouché extérieur a été partiellement reconnu. Le niveau d'usage est formé par un sol de mortier ou, quand il était présent, par le substrat rocheux nivelé. Associés à de la céramique moderne, de nombreux éléments lapidaires des XIIIe - début XVIe siècles sont issus des remblais apportés lors de l'abandon de cette pièce. Il s'agit pour la période romane d'une base de colonne, d'un modillon, de colonnettes et, pour le gothique flamboyant d'éléments de voûte à croisée d'ogives et de remplages.

Les éléments les plus anciens sont taillés dans un calcaire local de teinte grise alors que les sculptures XVe-XVIe siècles ne sont traitées que dans un calcaire blanc marneux beaucoup plus tendre dont le lieu d'extraction est également local.

Plusieurs indices nous permettent d'assurer qu'il existe une ou plusieurs autres pièces contiguës à cette salle voûtée, mais contrairement à cette dernière, entièrement obstruées de remblais.

Par ailleurs, une structure maçonnée a été mise au jour à la base du mur sud, à l'aplomb des latrines du troisième niveau du corps de logis. On peut penser qu'il s'agit d'un réceptacle lié à la collecte des eaux usées dont on pouvait faire usage pour le traitement des peaux ou la fumure des jardins.

Le niveau supérieur (premier étage)

Trois sondages réalisés dans les remblais qui masquent le niveau supérieur du corps de logis en formant une terrasse au-dessus de la salle basse ont permis la découverte de vestiges délimitant trois pièces contiguës. Celles-ci étaient visiblement différenciées par des refends qui restent imprimés dans le parement de la façade sud. Les niveaux d'abandon, très perturbés, n'ont livré que peu de mobilier. Outre plusieurs tessons protohistoriques qui témoignent d'apports externes, celui-ci est circonscrit dans une fourchette chronologique très tardive, puisque répartie entre le XVIIIe et le XIXe siècle, ce qui n'apporte aucun argument de datation pour la construction du grand mur sud du corps de logis.

La tour d'escalier

Un sondage effectué sur le côté nord du corps de logis a permis de découvrir la base d'une tour d'escalier circulaire conservant les traces de onze marches développées autour d'un noyau central. Cet escalier monumental assurait l'accès dans les étages depuis le niveau inférieur du corps de logis et plus particulièrement depuis la salle basse voûtée.

La stratigraphie issue de ce sondage est constituée de remblais modernes qui scellent directement l'arase des maçonneries, datant ainsi l'abandon dans le courant du XVIIIe siècle.

La construction de cette tour a recoupé un état antérieur constitué par un sol de mortier et de terre damée ainsi qu'un dallage large de 2,40m. Ces niveaux qui sont scellés par des poches de mortier gâché évoquent un niveau de sol réutilisé ultérieurement en aire de travail (Fig. 8 - AT) pouvant dépendre de la construction de cette tour d'escalier ou de la tour circulaire découverte au nord-ouest.

Les vestiges d'un bâtiment nord

La base d'une tour circulaire de 6 m de diamètre édifiée directement sur le substrat rocheux sur lequel sont présentes des traces d'aplats destinés à recevoir la maçonnerie, a été découverte sur le côté nord-ouest, à quelques mètres du corps de logis conservé en élévation (Fig. 8 - n° 3).

La datation et la fonction de cette tour ne pourront être établies qu'à la suite de nouveaux sondages et de nouvelles prospections entre cette dernière et le corps de logis.

ETUDE DU MOBILIER

Les sondages pratiqués sur la tour d'escalier, au-devant la salle basse et du donjon, ont fourni un mobilier relativement disparate et très peu abondant. Il s'agit pour l'essentiel de tessons de céramique post médiévale à moderne très fragmentés et de faune.

Comme on pouvait s'y attendre, les niveaux de sol et les rechapages du donjon ont livré l'essentiel, tant en volume qu'en qualité, du mobilier archéologique de cette campagne.

Il s'agit de céramique de table et de cuisson, de verre à boire, de vitrail, d'une bague en argent, de monnaies, de lapidaire, de matériaux de construction en terre cuite, d'objets de fer et de bronze ainsi que de faune :

* Les pégaus et les pichets : donjon US 6, 7, 8.

La céramique est essentiellement constituée d'éléments attribuables au service de table, ce qui n'est guère surprenant dans ce contexte privilégié. Les cinq pégaus, les quatre pichets et les sept cruches qui com-

portent sans exception des glaçures et souvent des décors traduisent la qualité de la vaisselle de cette partie du logis.

Les pégaus sont munis de larges anses rubanées diamétralement opposées au bec ponté.

Quatre d'entre eux sont couverts sur toute la face externe, à l'exception de l'arrière de l'anse, d'une épaisse glaçure verte parfaitement couvrante. Les larges anses ont reçu un décor fleurdelisé ou de chevrons imprimés à la molette. Deux exemplaires ont fait l'objet d'un décor digité au repoussé immédiatement sous la lèvre, ce qui est peu fréquent. Dans un autre cas, c'est une bande moletée de chevrons qui est apportée sous le bec dont la fonction décorative est doublée par la volonté de créer une armature renforçant la panse et l'attache du bec.

Les hauteurs moyennes (13,3 cm) sont égales au diamètre maximal de la panse (13,4 cm).

Les lèvres sont arrondies ou de sections triangulaires et les fonds plats et non saillants.

Ces caractéristiques qui sont complétées par des panses ventrues et des décors de semis de fleurs de lys et de losanges évoquent une datation comprise entre la fin du XIIIe siècle et le XIVe siècle. Il s'agit là d'une phase intermédiaire entre les productions fréquentes des XIe-XIIIe siècles caractérisées par des formes hautes à fond bombé et celles surbaissées des XIVe-XVe siècles.

Concernant les anses, les becs ou les fonds, les caractéristiques des pégaus s'attachent également aux pichets. Seules les hauteurs de 19 à 26 cm et les décors distinguent ces vases à liquide des précédents dont la fonction est identique.

Tous ces vases à liquide ont pour traits distinctifs un fort bec verseur ponté, diamétralement opposé à une anse rubanée et décorée s'élevant au-dessus du plan de l'ouverture du vase.

A partir de la fin du XIIIe siècle, le répertoire des formes va connaître une importante diversification. Cela est dû pour une large part à l'apparition de la glaçure et plus généralement au savoir faire des potiers.

C'est ainsi qu'apparaissent les petites cruches à fond plat, toujours couvertes d'une épaisse glaçure externe verte et souvent ornées de motifs rapportés décorés à la molette. Les états fragmentés n'ont pas autorisé la restitution de profils complets mais nous pouvons affirmer sans conteste qu'il s'agit là d'une vaisselle de table de grande qualité.

Aux côtés des glaçures vertes à base d'oxyde de cuivre qui sont très majoritaires [2], on retrouve des couvertes jaunes vertes mouchetées et translucides. On considère généralement que la glaçure apparaît dans nos régions à la fin du XIIIe siècle. En Aveyron, elle représente déjà 20%

de l'échantillonnage au début du siècle suivant, ce qui traduit bien la rapidité et l'importance de sa diffusion.

Les décors de cordons offrent plusieurs repères chronologiques. Ainsi, les chevrons et les losanges sont des éléments typiques du XIVe siècle. Tant sur l'héraldique que sur les décors mobiliers, les semis fleur-delisés disparaissent en 1376[3] au profit de séries de trois.

Il est surprenant de constater que les fleurs de lys sont toujours au nombre de sept. Cela pourrait être dû à un hasard provenant de l'espacement des motifs de la molette mais plusieurs modèles sont employés. Ce nombre constant doit nous interroger sur une éventuelle signification dont nous n'avons pas trouvé mention.

La provenance de ces vases reste à déterminer, toutefois certains profils de pichets évoquent les céramiques glaçurées de l'Uzège, apparaissant dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

Les pâtes rosées qui sont nombreuses et souvent couvertes d'une épaisse glaçure verte incitent pour leur part à faire un rapprochement avec les productions de Saintonge dont on connaît l'importante diffusion dans les années 1250 à 1350.

Il s'agit là de productions exceptionnelles par la qualité et la variété des décors où les pâtes claires et les glaçures marquent la prédominance des cuissons oxydantes. Outre la qualité de l'habitat et de son service de table, cela traduit une excellente maîtrise de la production.

La datation de cet ensemble homogène est néanmoins difficile à estimer avec précision. S'il ne fait aucun doute que la typologie des formes et des décors conduisent à évoquer la deuxième partie du XIIIe et le XIVe-début XVe siècle, les références régionales s'avèrent trop limitées pour être plus précis, cela est surtout vrai pour le XVe siècle.

* Les oules : donjon US 6, 7

Alors que les oules sont ordinairement les céramiques les plus fréquemment rencontrées dans la période XIe-XVe siècle, seuls deux exemplaires ont été découverts. Il s'agit de vases modelés pour lesquels le tour n'a été employé que pour égaliser le col et la lèvre.

Ces vases culinaires ont conservé des traces de suie de leur contact avec le feu. Leurs aspects trapus et ouverts, un diamètre d'ouverture égal ou légèrement supérieur à la hauteur ainsi que la présence de glaçure et de décor, les apparente aux séries du XIVe-XVe siècle signalées en Aveyron.

* Les couvercles : donjon US 7

Bien que plusieurs lèvres de vases soient prévues pour en être munies, seuls deux couvercles ont été découverts. Leur état fragmenté doit inciter à la prudence, mais ils ne semblent pas munis de boutons de

préhension ou d'anses. Il faut probablement supposer que certains modèles, tout au moins pour la conservation, pouvaient être réalisés en bois. Notons enfin que les deux exemplaires proviennent d'une recharge exhaussant le sol intermédiaire.

* Les nichoirs - donjon US 5, 6, 7

Les nichoirs qui sont au nombre de neuf constituent une découverte peu ordinaire. Ils sont tous faits d'une pâte orangée variant, en fonction de la cuisson, en des teintes tirant vers le rouge ou le gris. Aucun élément de décor n'y est figuré.

Ils sont munis d'une anse rapportée qui permettait de les suspendre en position verticale. Du côté de l'anse, le fond de ces vases a été découpé en demi lune avant cuisson sur environ un tiers de sa superficie afin de permettre à la main de l'homme l'accès au nid.

Le diamètre d'ouverture minimal des cols varie de 4 à 5,8 cm, celui de la panse de 16 à 18 cm et la hauteur (ou plutôt l'épaisseur) de 10,5 à 12 cm.

Ainsi suspendus, les nichoirs abritaient des petits oiseaux qu'on suppose d'agrément, et qui pouvaient accéder au nid par le goulot.

* Le verre : donjon US 6, 7

Contrairement à ce que l'on aurait pu espérer, le verre de table est peu représenté dans ce contexte ; ces fragments sont issus des phases d'occupation les plus récentes. Tous les tessons sont translucides et ont été obtenus par soufflage.

Une lèvre verticale appartient à un gobelet tronconique et un fragment correspond à une coupe à fond plat. Deux éléments à pied annulaire correspondent à des culots de flacons.

Deux fragments de vitraux entièrement dépolis, ce qui rend impossible d'observer une éventuelle coloration ou décor doivent être associés à un support en plomb découvert dans le même contexte en 1998.

* La bague : donjon US 8

Une bague de dévotion en argent sur laquelle est inscrit AVE MARIA en lettres gothiques évoque par la graphie le XVe siècle. Il est intéressant de souligner qu'elle a été raccourcie, passant d'un diamètre de 1,75 à 1,52 cm. Nous pouvons imaginer que, portée précédemment par un adulte, elle aura été transmise à un enfant.

* Le fer : donjon US 6, 7, 8

Nous pouvons distinguer plusieurs objets qui évoquent des éléments d'ameublement, de construction, de vêtement, d'harnachement, d'armement et/ou de chasse : fer à système de grande serrure et charnière

de coffre ; grands clous, charnière articulée de ventail, fixations murales ; boucles de ceinture ; boucles de harnais ; pointes de trait, extrémité de bâton ferré...

* Le bronze: donjon US 6, 7

Absents des séquences 8 et 8bis, il s'agit d'objets correspondants à des éléments de vêtement, d'ameublement et peut-être de vaisselle : aiguilles à têtes enroulées, anneaux, dé à coudre, passe lacets ; clous, rivets ; tôles appartenant à une aiguière ?

* La faune : donjon US 6, 7, 8

Les restes osseux d'animaux se sont avérés abondants dans la constitution des sols du donjon. Même si toutes les espèces comestibles semblent représentées, tout au moins en ce qui concerne les variétés domestiques, les bovidés et les suidés sont nettement prédominants.

On remarquera que les traces de découpe sont rares et qu'aucun travail de tabletterie n'a pu être révélé.

Ces ossements seront déterminés par le futur, ce qui permettra de préciser l'alimentation carnée des occupants du donjon au cours des XIIIe-XVe siècles.

*Les éléments de construction en terre cuite : donjon US 4b, 5, 6, 7, 8

Les matériaux de construction en terre cuite sont représentés par un lot de 280 tomettes carrées (12,5 x 12,5 cm) ne comportant aucune estampille ou reste de glaçure. La grande majorité de ces éléments correspondent à un niveau de sol est attribuable à l'effondrement d'un plancher de l'étage.

Une trentaine d'entres elles faisaient partie des recharges intermédiaires des sols US 6, 7, 8. Leurs dimensions sont un peu plus importantes et atteignent 15 x 15 cm et 16 x 16 pour des épaisseurs variant indifféremment de 2,3 à 2,5 cm.

Des fragments de briques qui sont issus des mêmes horizons ont pour épaisseur 5 à 6 cm.

L'ETUDE DES ELEVATIONS

L'étude archéologique des élévations du château des Cardaillac a débuté en 1999 en ayant pour objectif d'analyser l'ensemble des maçonneries, d'établir la succession des étapes de construction sur la base de la chronologie relative tout en intégrant et liant les vestiges bâtis découverts lors des fouilles depuis 1996.

Le donjon

Les recherches archéologiques qui ont eu pour conséquence depuis 1996 le dégagement complet du donjon ont révélé dans le sous-sol la présence d'un tronçon de mur au mortier orangé (S6) recoupé par le niveau de fondation occidental de la tour maîtresse du château (Fig. 8, 10). Cet élément dont la datation ne peut être précisée atteste que l'édification du donjon dans la première moitié du XIIIe siècle[4] n'a pas été entreprise sur un site vierge mais sur l'emprise d'une occupation plus ancienne.

Les matériaux et leur mise en œuvre

Les matériaux de la construction se résument à la maçonnerie de pierre et à l'enduit qui en couvre aujourd'hui encore partiellement les parements intérieurs. La ruine ancienne du bâtiment exclut ainsi de l'étude les éléments de bois, charpente, solives ou autres éléments de plancher dont seules des retraites maçonnées dans les murs permettent de localiser les niveaux.

Les parements extérieurs sont réalisés en moyen appareil de blocs débités dans le calcaire appartenant au massif de Cabrerets [5], régulièrement équarris dont les hauteurs de lits oscillent cependant entre 18 et 30 centimètres. Des pierres posées de chant ponctuent ici et là la mise en œuvre selon des dispositions significatives pour l'époque romane [6]. On pourra cependant souligner que le principe adopté à l'extérieur n'a pas prévalu sur les parements intérieurs exempts de toutes cales verticales. Le blocage entre les parements est constitué de moellons bruts noyés dans un mortier de chaux et de sable de rivière de forte granulométrie. Le parement intérieur était enduit comme l'attestent quelques plaques conservées dans la partie inférieure de la construction. L'enduit est composé de sable de rivière fin et de chaux grasse donnant à la surface une texture soigneusement lissée et compacte sur laquelle ont été réalisés au moment de la pose quelques *graffiti* représentant des séries de lignes obliques et des figures s'apparentant à des flèches.

Les dispositions intérieures

L'édifice occupe une surface au sol restreinte de 13,40 m² pour une emprise hors murs de 10,40 m² seulement (13,90 m² de surface au sol hors murs pour le donjon de Luzech, 8 m² pour le donjon de Larnagol, et celui de Floirac[7]). La structure n'est conservée que sur la hauteur de trois niveaux d'occupation délimités par des bandeaux saillants et une retraite de maçonnerie destinés à recevoir les poutres de rive supportant les solives de deux planchers (Fig. 10-11). L'ensemble est renforcé à l'extérieur par des contreforts plats enveloppant les angles qui constituent

la caractéristique des tours de Luzech, de Larnagol, de Puy-l'Evêque et de Saint-Laurent-les-Tours dans le Lot, ainsi que de Turenne en Corrèze. La solidité de l'ouvrage est confortée comme dans le donjon de Luzech par la mise en œuvre de ressauts de fondation en biseau adaptés au dénivellement du socle rocheux dans l'angle sud-est.

Le premier niveau (US 6) doté d'un simple sol en terre battue, comportant deux phases de recharges principales, présente une hauteur totale sous plafond de 5,30 m (Fig. 3). Ce volume était parcimonieusement éclairé par un jour étroit diffusant la lumière du sud. L'ouverture, comme les baies sud et ouest de la tour de Luzech, est réduite à une fente encadrée par un large chanfrein et coiffée d'un arc en plein cintre découpé dans un linteau droit ; elle est logée dans une embrasure intérieure très prononcée dont le glacis à ressauts était destiné à rabattre la lumière vers le bas de la pièce (Fig. 11). Sa couverture est constituée par une succession de trois ressauts en forme de quart-de-rond dont on trouve le principe au donjon d'Albas, à Saint-Laurent-les-Tours, Castelnau-Bretenoux ou encore à la tour de Sagnes à Cardaillac. La pièce du premier étage ne présente que 2,70 m sous plafond et n'offre aujourd'hui que peu d'éléments architecturaux si ce n'est un bandeau en quart-de-rond courant sur les faces est et ouest afin d'asseoir la poutraison d'un plancher. Hormis la base du deuxième étage conservée sous la forme que quelques pans de murs ruinés, il ne reste rien des niveaux supérieurs. Seuls deux fragments de colonnettes en calcaire et une base de colonnette appartenant à une fenêtre géminée ou à une fenêtre à claire-voie de tradition romane découverts dans le donjon [8] peuvent permettre d'envisager le programme ornemental d'un des niveaux supérieurs (Fig. 12).

Le système distributif

Aucun vestige n'autorise l'identification du système de la distribution intérieure, cantonnée cependant à l'usage d'un simple escalier de structure légère, ne nécessitant pas d'accroche dans les murs, et assurant depuis le premier étage la liaison avec la salle basse. Il ne reste pas plus d'indication quant à l'emplacement de la porte d'accès, traditionnellement située au premier étage qui, d'après l'état des maçonneries conservées, ne pouvait s'ouvrir que sur l'élévation orientale de la tour, soit dans la direction de la porte et de la barbacane du château localisée, grâce au dénombrement des biens de Raymond d'Hébrard de Saint-Sulpice en 1482, entre le château et l'église [9].

Les rapprochements architecturaux entre la tour de Saint-Cirq et celle de Luzech édifiée peu après 1227 sous l'autorité de l'évêque de Cahors, Guillaume de Cardaillac [10], constituent des jalons pour l'attribution de la

construction de la première à Bertrand de Cardaillac [11], son frère, coseigneur de Saint-Cirq auprès des Lapopie et des Gourdon. L'étude des couches stratigraphiques des remblais du donjon ont mis en exergue une dernière phase d'occupation de celui-ci datée de la fin du XVe siècle, période proche, sinon contemporaine d'une phase de reconstruction majeure opérée dans le corps de logis où une imposante tour d'escalier relayait désormais le donjon dans son rôle emblématique.

Le corps de logis

Le corps de logis flanquant le côté ouest de la tour se développe d'est en ouest selon un plan légèrement trapézoïdal occupant une surface au sol de 290 m^2 (Fig. 8). Le volume intérieur en grande partie comblé est confronté à l'ouest par des remblais formant aujourd'hui une plateforme. Les terres rapportées qui masquaient jusqu'en 1999 la quasi-totalité de son côté nord ont été partiellement dégagées et ont permis de découvrir les dispositions (encore ponctuelles) de la façade principale du logis. L'étude s'est ainsi cantonnée à une lecture partielle des élévations qui ont fait l'objet dès les XIVe et XVe-XVIe siècles de remaniements drastiques auxquels ont succédé l'abandon puis la ruine.

Les vestiges d'une première construction

Ces vestiges apparaissent sous la forme de deux pans de murs englobés dans la partie basse du mur sud (Fig. 9). Leur maçonnerie (M0) est composée d'un appareil moyen de blocs de calcaire (calcaire massif de Cabrerets) parmi lesquels certains sont d'étroits carreaux. Les moellons caractérisés par des angles émoussés sont liés au mortier de chaux grasse et de sable de rivière de moyenne granulométrie et forment des lits soigneusement assisés de 20 à 30 cm de hauteur. Un trou de boulin, non traversant, est conservé dans le parement du tronçon de droite tandis que le tronçon de gauche intègre une fente de jour étroite (F0) à l'embrasure en meurtrière dont l'encadrement rectangulaire est traité en arêtes vives, détail qui pourrait favoriser une datation haute. Aucun élément ne permet d'étayer pour le moment, et ce sur la base de la chronologie relative, le lien potentiel entre ces deux tronçons de mur dont la nature reste indéterminée (corps de logis, courtine ?) et le mur découvert dans le soubassement du donjon (S6 - Fig. 10), ni avec le donjon lui-même.

L'édification d'un corps de logis flanquant le donjon

C'est en prenant soin d'englober ces segments de mur que l'on a élevé de nouvelles maçonneries avec l'objectif de lier le corps de logis (nouveau ou rebâti ?) au donjon.

Les éléments illustrant cette étape apparaissent actuellement et pour l'essentiel sur la façade arrière sud du logis.

Le premier état

Cette première phase est visible sur le mur sud depuis son contact avec le donjon jusqu'au coup de sabre "R" (Fig. 9). Loin d'être elle-même homogène, elle présente quelques variations sensibles qui semblent résulter davantage de séquences dans le chantier que d'états successifs.

Les moellons plus ou moins bien équarris sont réalisés dans le calcaire massif de Cabrerets, calcaire local, difficile à la taille, qui forme cependant le matériau premier des constructions du site parce qu'il en constitue l'essentiel du substrat rocheux. Les pierres les mieux dressées sont celles des encadrements de baies ; certaines sont taillées à la laye dont le taillant a laissé sur la face extérieure des pierres des stries obliques. Le sable de rivière mêlé à des graviers de granulométrie moyenne est lié à de la chaux grasse pour former le mortier. Les trous de boulins, non traversants, sont rares dans les parements extérieurs, sans doute parce qu'on a pris le soin d'en fermer les ouvertures après la construction. On notera également la présence de deux encoches peu profondes, taillées dans l'appareil, sans pouvoir définir leur fonction ni dans le système du platelage des échafaudages, ni dans d'éventuelles dispositions de charpentes rattachées à la façade.

Cette première étape de construction englobe les deux pans de murs primitifs (M0) et de fait, l'ouverture "F0" dont la fonction, on peut en faire l'hypothèse, a pu être pérennisée. Deux conduits de latrines maçonnés dans l'épaisseur du mur courent sur toute sa hauteur pour déboucher à l'air libre par des ouvertures en biseau. Un sondage réalisé en 1996 [12] a permis de mettre au jour un réceptacle maçonné conçu pour recevoir les eaux usées du conduit ouest. Celui-ci est lié au coffre des latrines que portaient en encorbellement des corbeaux en pierre. Une série de corbeaux aujourd'hui bouchés (V - Fig. 9) complétés d'un court parement très régulier, bien visible sur une photographie de 1926, situent au-dessus de l'arrachement du toit en glacis des latrines, un autre coffre lui-même en saillie sur le mur qui pourrait correspondre à un autre appendice à usage domestique (latrines, évier) fonctionnant avec un niveau d'habitation disparu. L'existence de ce quatrième niveau est par ailleurs confirmé par le conduit de latrines maçonné dans la partie médiane du mur (C2).

Les fenêtres sont rares, et sans doute faut-il expliquer le fait par la position même du mur sud, correspondant à l'arrière du corps de logis et par son état de conservation. La première ouverture (F1), de type meurtrière, appartient au niveau semi-enterré du bâtiment. Encadrée de

piédroits chanfreinés, elle est réduite à une fente courte couverte d'un linteau droit dont l'arête comme celle de la base est laissée vive. Son embrasure très évasée, bien qu'en partie condamnée, semble être composée d'un appui taluté à ressauts comme on en retrouve l'usage dans le donjon et dans les autres percements de la façade sud. La seconde (F2), réduite à une fente destinée à l'éclairage du rez-de-chaussée, est coiffée de la même façon par un linteau droit sans moulure. Les piédroits du tableau ont disparu mais l'embrasure intérieure sous arrière-voussure droite conserve cependant les traces des ressauts qui constituaient à l'origine le talutage. Ce niveau était doté d'une deuxième baie (F3), entièrement remaniée et en grande partie détruite. Pourtant quelques traces conservées à la base de l'embrasure permettent d'estimer la largeur de son ouverture à 30/40 cm (Fig. 8).

La dernière baie (F4) a fait l'objet comme la précédente d'une deuxième phase de construction médiévale dont on repère nettement les raccords de maçonneries, ainsi que de travaux de consolidation réalisés dans les années 1960.

Les dispositions intérieures restent encore très lacunaires et ne relèvent en grande partie que de l'analyse du mur sud. On notera cependant la présence des vestiges d'un angle de bâtiment lié à deux niveaux de sol en mortier mis au jour sur le côté nord en 1998 (S4 - Fig. 8). Bien qu'antérieur au XVe siècle, il est difficile pour l'instant de comprendre sa liaison avec le mur sud sur le revers duquel des traces permettent d'approcher mais de façon trop ponctuelle encore la structure interne du logis.

Le niveau de soubassement était composé d'au moins une pièce éclairée par la fente de jour F1 (Fig. 10). Des arrachement de murs qui pourraient être assimilés à des refends, A1, A2, divisent en revanche le premier étage en deux volumes de longueurs inégales (8,70 m pour le volume est, 11,10 m pour le second à l'ouest). Leur niveau de sol est indiqué par une faible retraite de maçonnerie (RE) et par une zone du rocher aplani dans l'angle nord-ouest (S4). Le niveau du plafond planchéié est matérialisé par une série de trois corbeaux en calcaire actuellement tronqués au nu du mur qui permettent d'estimer la hauteur à 4,80 m -restitution faite d'une poutre de rive portant les solives (N, Fig. 10).

Le premier refend (A1) n'est liaisonné avec la maçonnerie du mur sud que dans sa partie supérieure, ce qui pourrait laisser envisager la présence d'une porte (sans embrasure, ni feuillure) assurant la communication entre les deux pièces. Outre les quelques zones du parement conservant encore des plaques d'enduit, on ignore les autres dispositions de ces deux pièces et tout particulièrement leurs aménagements sur la façade nord dont on ne possède pas, actuellement, les vestiges.

Les vestiges du premier étage sont plus lacunaires encore et ne sont représentés que par un pan de mur dans lequel sont maintenus la porte des latrines et l'arrachement du deuxième mur perpendiculaire au mur sud (A2). Ce dernier présente les mêmes dispositions que le précédent : aussi il faut espérer que les sondages futurs sur la terrasse haute permettront de définir s'il s'agit d'un mur pignon ou d'un mur de refend. Les latrines forment un espace exigu que refermait une porte simplement rabattue sur l'encadrement. A l'intérieur, une petite niche carrée a été conçue pour recevoir une lampe ou une bougie. Le couvrement constitué de dalles calcaires était maintenu par des coussinets d'angle en forme de quart-de-rond.

Il ne reste rien en élévation du deuxième étage si ce n'est le deuxième conduit de latrines (C2, Fig. 9) et les vestiges des supports d'un coffre en encorbellement (V1). En prenant en compte ce dernier élément, la hauteur minimum de l'*hospitium* pourrait être estimée à 15 m.

Les phases de reconstruction médiévales ultérieures

Celles-ci concernent l'extension occidentale du mur sud, le flanc occidental et le côté oriental du logis.

Quatre strates (M4 à M7, Fig. 9) s'échelonnent en effet sur la façade arrière sud sur plus de 14 m de long à partir de la rupture verticale R, le dernier tronçon (M7) s'étendant à l'origine au-delà d'un chaînage réalisé aux XIXe - XXe siècles. Ces maçonneries, exemptes de traces de percements, sont montées en appareil moyen de moellons de calcaire (calcaire massif de Cabrerets) grossièrement équarris, et sont toutes soudées au mortier composé de chaux et de sable de granulométrie moyenne, comparable au liant de la maçonnerie M1. Elles intègrent cependant quelques moellons de quartzite et de grès quartzitique local extraits d'affleurement rocheux.

L'élaboration de ces phases dont l'objet fut vraisemblablement de reconstruire ou d'étendre une courtine pourrait, selon la chronologie relative, concerner une période comprise donc entre la construction du mur sud du logis (M1, milieu du XIIIe siècle), et le mur ouest de celui-ci dont les dispositions militeraient en faveur d'une construction légèrement ultérieure, à savoir entre la fin du XIIIe siècle et le XIVe siècle. L'actuel mur ouest (M11, Fig. 8) bâti sur l'emprise d'un mur antérieur présente un appareil de moellons calcaires assisés dont le mortier intégrant du sable de rivière fin est particulièrement chargé en chaux. Un jour haut dont on ne perçoit que l'embrasure talutée montre que ce mur séparait alors le logis d'une cour, protégée par le mur de la courtine sud. D'après l'empreinte laissée par un corbeau, cette nouvelle phase de reconstruction s'adapta au niveau de plafond préalablement défini.

Rien ne permet dans l'état actuel de la recherche d'établir une liaison entre cette élévation et l'angle nord-est du logis où sont préservés les vestiges d'une porte médiévale ouvrant sans aucun doute à l'origine sur un espace créé alors entre le donjon et le corps de logis (PA, Fig. 8). L'édification d'un nouveau mur transversal [13] lié parfaitement à l'embrasure de la porte évoque une restructuration majeure dans les dispositions du logis, notamment dans son niveau de soubassement comme en témoigne l'occultation de la fenêtre F1 de l'élévation sud (Fig. 10). Il ne reste de la porte qu'un piédroit composé de moellons soigneusement équarris. Certains d'entre eux sont taillés à la laye à taillant droit, d'autres à la laye bretturée dont l'usage est attesté à Saint-Cirq-Lapopie à partir du XIVe siècle [14]. Le piédroit est adouci par un chanfrein amorti à la base par un congé mouluré d'une baguette et d'un double crochet dont le motif renvoie au vocabulaire ornemental de la fin du XIIIe et de la première moitié du XIVe siècle. Au sommet du piédroit quelques claveaux en calcaire forment un arc de décharge aménagé au-dessus d'un linteau droit. L'ouverture était close par un vantail de bois bloqué à l'aide d'une barre de fermeture dont le logement est conservé dans l'embrasure.

Le soubassement d'une tour circulaire partiellement dégagé a été mis au jour en 1998 sur le côté nord-ouest du logis (Fig. 8). Les vestiges composés de quelques assises de moellons en calcaire grossièrement équarris noyés dans un mortier de chaux, de sable de rivière de forte granulométrie dont les surplus de gâchées ont été déversés à la base de la maçonnerie. On remarquera par ailleurs ici une importante intégration d'éclats de calcaire, de fragments de tuiles plates et de fragments de briques. La maçonnerie épouse le socle rocheux dont la plateforme inférieure a été taillée sur deux zones afin de recevoir la structure d'un échafaudage. L'emplacement de cette tour dont le diamètre est estimé à 6 m suggère l'existence d'une liaison avec le corps de logis que les recherches futures s'emploieront à définir.

Les aménagements aux XVe-XVIe siècles

C'est après la fin de la guerre de Cent Ans que s'est imposée une importante phase de modernisation du logis. Tandis que le donjon était cantonné à une phase d'abandon, le logis était le sujet d'une restructuration axée sur la construction d'un système distributif nouveau et l'aménagement de salles voûtées.

La tour d'escalier placée hors-œuvre flanque l'élévation nord du logis. A la base, sa maçonnerie est constituée de gros blocs de grès quartzitique d'extraction locale dénommé "brasier", très grossièrement équarris et abondamment calés par des petits fragments de calcaire qui confèrent à l'ensemble un aspect brut. On a fait ici l'économie d'un parement

parfaitement dressé sans doute parce qu'il était envisagé dès le gros œuvre de parfaire l'ouvrage par la pose d'un enduit extérieur. Le mortier composé d'un agrégat de chaux et de sable de rivière a la particularité d'intégrer des graviers. Au nord et à la base de la tour, une assise de pierres calcaires suggère l'emplacement du seuil d'une porte, par ailleurs parfaitement liaisonnée avec les traces d'un palier de la vis dont la révolution est attestée par les dalles ou l'empreinte qu'elles ont laissé dans l'emmarchement (S, P, Fig. 8, 13). La base du noyau central polygonal est parfaitement conservé. Taillé au grain-d'orge dans un calcaire blanc, celui-ci est révélateur des méthodes constructives de la fin du XVe et du début du XVIe siècle significatives par ailleurs dans les nombreux éléments lapidaires dégagés des remblais de 1996 à 1999 (clefs de voûte, nervures d'ogives, décors feuillagés...). Cette tour commandait ainsi à partir de la fin du XVe- XVe siècle les différents niveaux de la résidence seigneuriale en montant de fond depuis la salle voûtée établie lors de la même campagne de travaux dans le niveau de soubassement. Bien que la liaison n'ait pu être encore désobturée, tout laisse à penser que l'escalier semi-circulaire logé dans l'angle nord-ouest de la salle basse débouche sur la tour d'escalier en vis. Celle-ci commandait l'accès dans la partie ouest du niveau de soubassement et au rez-de-chaussée dans lequel la pièce ouest a été divisée en deux parties. Celle qui offre le plus d'indices est celle qui a été aménagée sur l'extrémité ouest. L'édification de son voûtement a imposé que l'on construise un nouveau mur de refend (VO, A3, Fig. 8, 10) et que l'on double le mur occidental [15]. Bien que la contemporanéité de cet ouvrage et de la base de la tour d'escalier soit parfaitement attestée, on constate un changement de matériaux dans la construction : les moellons de calcaire montés en moyen appareil se substituent en effet aux forts moellons de grès employés à la base de la tour, sur la partie est du mur nord ainsi que dans la surélévation du mur ouest du passage entre donjon et logis. En revanche, le mortier conserve une même composition.

CONCLUSION GENERALE (Fig. 14-15)

A la vue des différents sondages effectués depuis 1996 et de l'étude des pans de murs partiellement débarrassés des couches de remblais, la perception des ruines du château des Cardaillac s'élargit de données archéologiques nouvelles qui restent néanmoins tributaires des découvertes à venir. Bien que l'apport d'éléments stylistiques fasse ici profondément défaut, il est permis de distinguer, sur la base d'une chronologie relative à parfaire dans les années futures, six étapes de construction majeures. L'édification du donjon attribuable aux Cardaillac dans la pre-

mière moitié du XIIIe siècle a succédé à l'établissement d'une construction primitive évoquée par le soubassement d'un mur caractérisé par l'emploi d'un mortier de coloration orangée. Sans que l'on puisse définir à présent la chronologie, une première construction (résidence seigneuriale ou courtine d'un premier logis ?) a précédé la réalisation d'un logis flanquant le donjon sur sa face occidentale. Cet *hospitium* en partie remblayé livre quelques indices permettant d'ébaucher sa structure établie au moins sur quatre niveaux. Son niveau de soubassement est attesté par une pièce accollée au donjon sur l'emprise de laquelle fut implantée aux XVe- XVIe siècles une salle basse voûtée. Le premier étage ouvert au sud par des jours d'éclairage était composé de deux espaces séparés par un mur de refend et dotés d'un plancher sur solives. Il ne reste du deuxième étage que quelques bribes de maçonneries dont celles de latrines dont le coffre était porté en encorbellement sur la façade de arrière sud par des corbeaux en pierre. L'édifice était complété par un niveau supérieur que seuls évoquent au sommet du mur sud, le conduit de latrines et l'arrachement d'éléments porteurs en pierre. Les rares éléments stylistiques se cantonnent aux encadrements de deux fentes de jour sur lesquels l'association de chanfreins et d'arêtes vives pourraient militer en faveur d'une datation comprise entre le milieu et la fin du XIIIe siècle, ce que semblent étayer, par la chronologie relative, les vestiges d'une campagne de travaux ultérieure localisable entre la fin du XIIIe siècle et le XIVe siècle. C'est en effet durant cette période qu'une quatrième étape de construction a eu sur l'édifice une incidence majeure avec la reconstruction du mur occidental et la restructuration de la partie est du logis où a été aménagé un espace (sans doute un passage) accessible par une porte à linteau droit. Il semblerait que le prolongement (ou la reconstruction) vers l'ouest du mur sud ait été élaboré selon cette même période chronologique pour viser à prolonger le logis d'une courtine (ou d'une nouvelle courtine). La phase de reconstruction entreprise à la fin du XVe- XVIe siècle a été prépondérante sur la distribution intérieure du logis articulée à partir d'un escalier en vis logé dans une tour semi hors-œuvre ouverte sur l'espace d'une cour implantée au nord. Sans doute, la nouvelle tour est-elle venue relayer dans sa fonction emblématique l'ancien donjon dont la dernière phase d'occupation est de peu antérieure à la fin du XVe siècle. De nouvelles pièces voûtées ont été établies sur la base de la composition antérieure : l'une parfaitement conservée dans le niveau de soubassement était reliée à la tour par un emmarchement, l'autre au rez-de-chaussée, est signalée par les arrachements d'un mur de refend et par le départ de voûte qui la couvrait. Par ailleurs, les nombreux éléments lapidaires livrés par les sondages effectués dans le corps de logis entre 1996 et 1999 laissent à penser que la

demeure seigneuriale possédait dans ses parties hautes des salles de prestiges dotées, non plus de simples voûtes en berceau brisé, mais de voûtes sur croisées d'ogives.

PERSPECTIVES DE RECHERCHE A VENIR

Les travaux archéologiques futurs auront pour objectifs de nous éclairer quant aux articulations entre les différentes parties du corps de logis et entre les différents bâtiments à savoir, le logis, le donjon et la tour circulaire nord-ouest récemment découverte, afin de compléter les phases chronologiques. Ces recherches seront associées à l'étude de la céramique et à une étude historique destinée à allier les sources écrites aux éléments archéologiques. Les sondages après étude des élévations conservées sur l'ensemble de l'éperon rocheux et tout particulièrement sur et dans l'environnement immédiat du rocher des Lapopie auront pour objectif d'étudier dans leur globalité les vestiges du *castrum* de la coseigneurie, partagé entre les familles des Lapopie, Cardaillac et Gourdon jusqu'au XVe siècle au moins.

Didier RIGAL et Valérie ROUSSET

Notes

1 - Albe (Edmond), *Monographies des paroisses de la région Vers-Lot-Célé*, Archives diocésaines de Cahors, 1998, p 262. Dans les détails de ce dénombrement, le chanoine Albe cite : *...Mondit seigneur* (Arnaud d'Hébrard de Saint-Sulpice) a *à Saint-Cirq, josta* (près) *la porte et barbacane du château et de l'église, un jardin plus une vergne...*

2 - C'est notamment le cas en Aveyron.

3 - Barrère, Rey-Delqué, *Archéologie et Vie quotidienne au XIIIe XIVe siècles en Midi-Pyrénées*. Catalogue d'exposition Musée des Augustins, Toulouse, 1990, p. 192.

4 - Séraphin (Gilles), *Ruines du château de Saint-Cirq Lapopie - Étude préalable*, Commune de Saint-Cirq Lapopie, janvier 1994.

5 - Aimable communication de Thierry Pélissié, géologue.

6 - L'appareil présente par ailleurs de fortes similitudes avec celui de la tour de la borie de Labéraudie à Pradines.

7 - Carrière (Michel), Lamure (Jean), La tour de Floirac, *BSEL*, octobre-décembre 1994, p. 214.

8 - Rigal (Didier), Saint-Cirq Lapopie - Lot, Le château dit des Cardaillac, seconde campagne de fouilles. DFS de sauvetage archéologique. SRA de Midi-Pyrénées, Toulouse, 1999, 44 p., ill.

9 - Albe (Edmond), *op. cit.*, p. 262.

10 - Lartigaut (Jean), Coup d'œil sur Luzech vers 1375, *BSEL*, Juillet -septembre 1979.

11 - Bertrand de Cardaillac est cité en 1239 lorsqu'il hommageait son château de Saint-Cirq au comte de Toulouse. Albe (Edmond), *op. cit.*, p. 257.

12 - Rigal (Didier), Pousthomis (Bernard), Château de Saint-Cirq-Lapopie. DFS de sauvetage archéologique. SRA de Midi-Pyrénées, Toulouse, 1996, 52 p., ill.

13 - Ce mur a été remanié par la suite lors de la campagne de travaux qui a touché l'édifice aux XVe-XVIe siècles.

14 - L'une des pierres formant le tableau présente sur sa face la marque d'un tâchron représentant un U.

15 - L'aménagement de ce volume condamna la baie percée dans l'élévation ouest, et le niveau des corbeaux antérieurs.

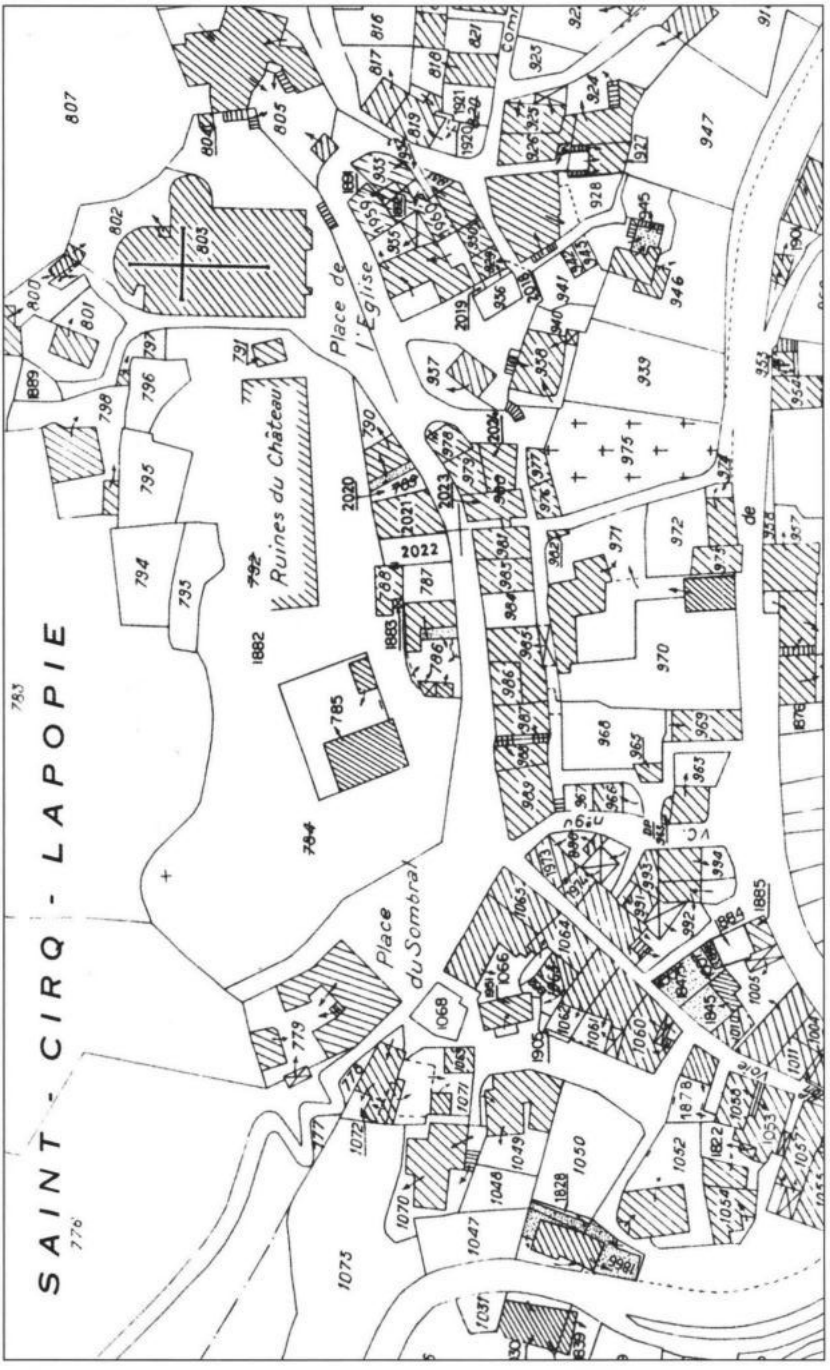

Fig. 1 : Extrait cadastral partiel de Saint-Cirq-Lapopie.

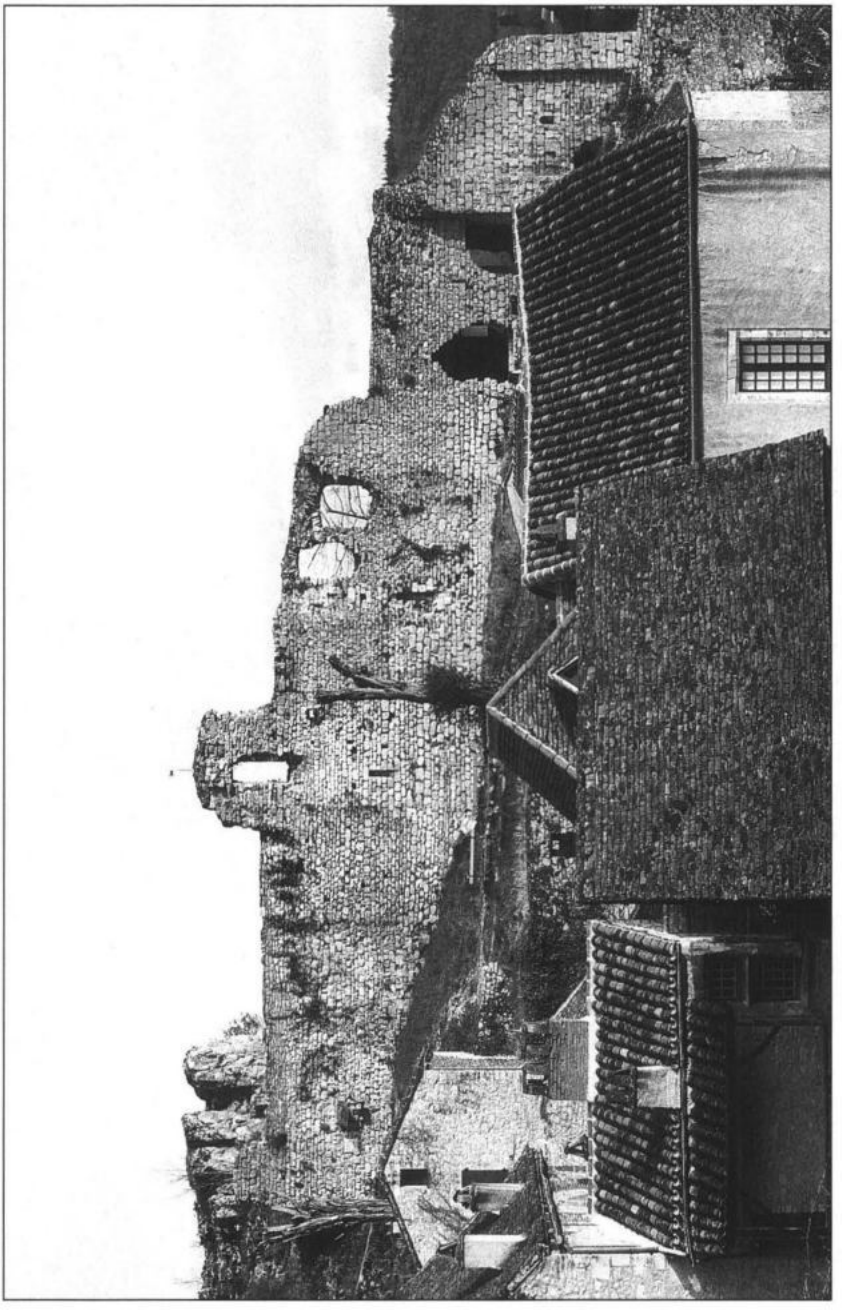

Fig. 2 : Vue générale du château des Cardaillac depuis le sud.

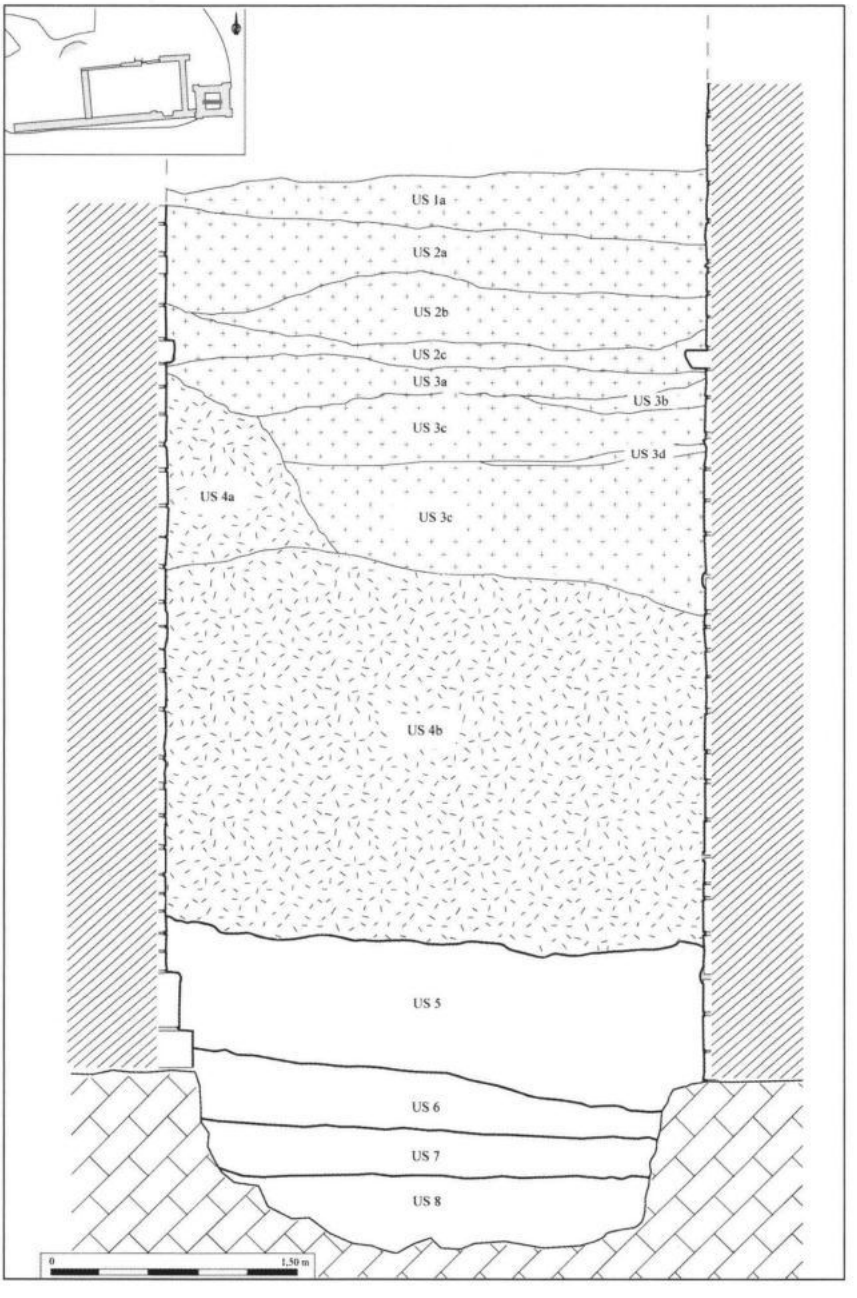

Fig. 3 : Stratigraphie est-ouest du comblement du donjon - D. Rigal 1999.

Fig. 4 : Pichet glaçuré à décor de gouttelettes du XVe siècle. (Donjon US 7)

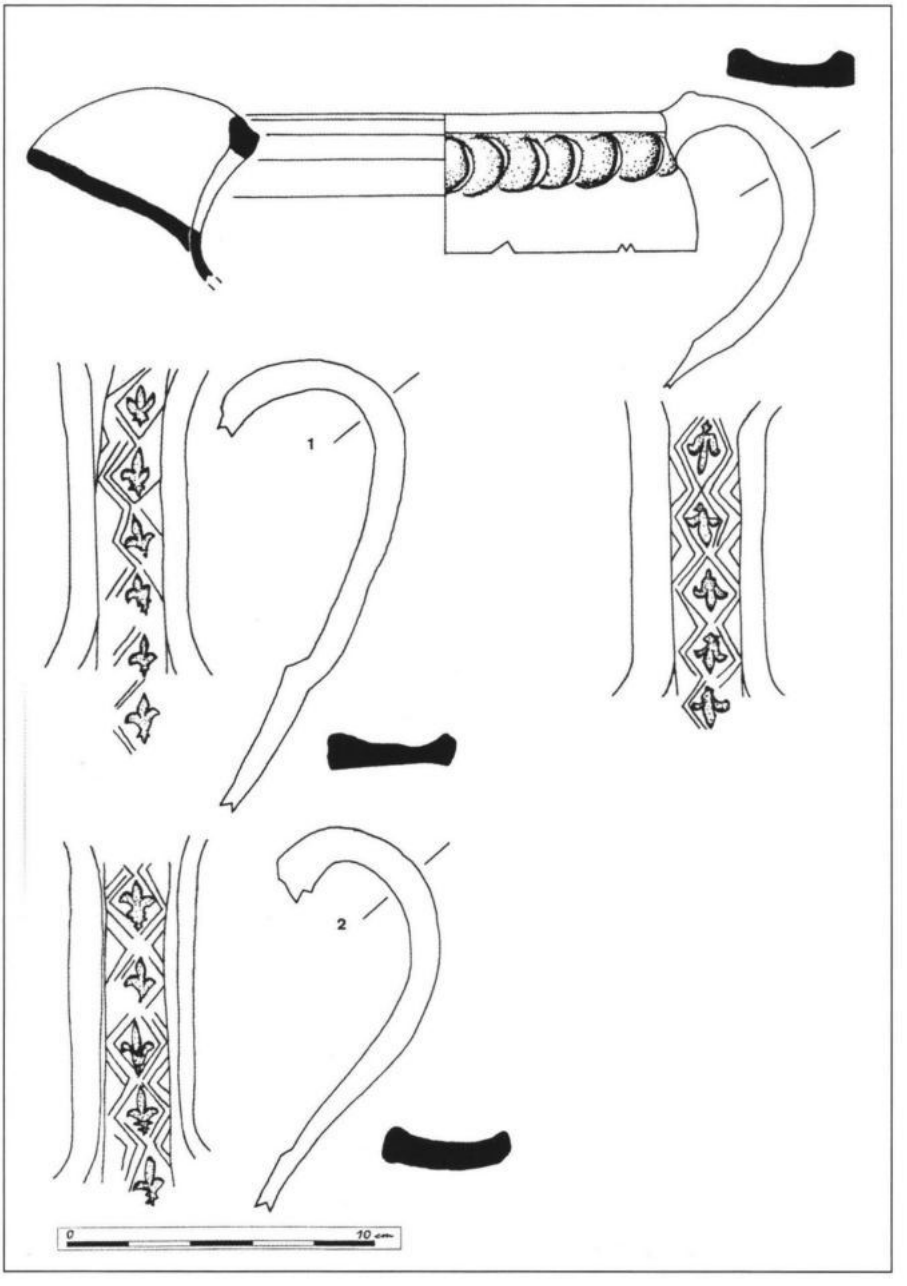

Fig. 5 : Pégau n°4, anses 1 & 2 des XIVe et XVe siècles.

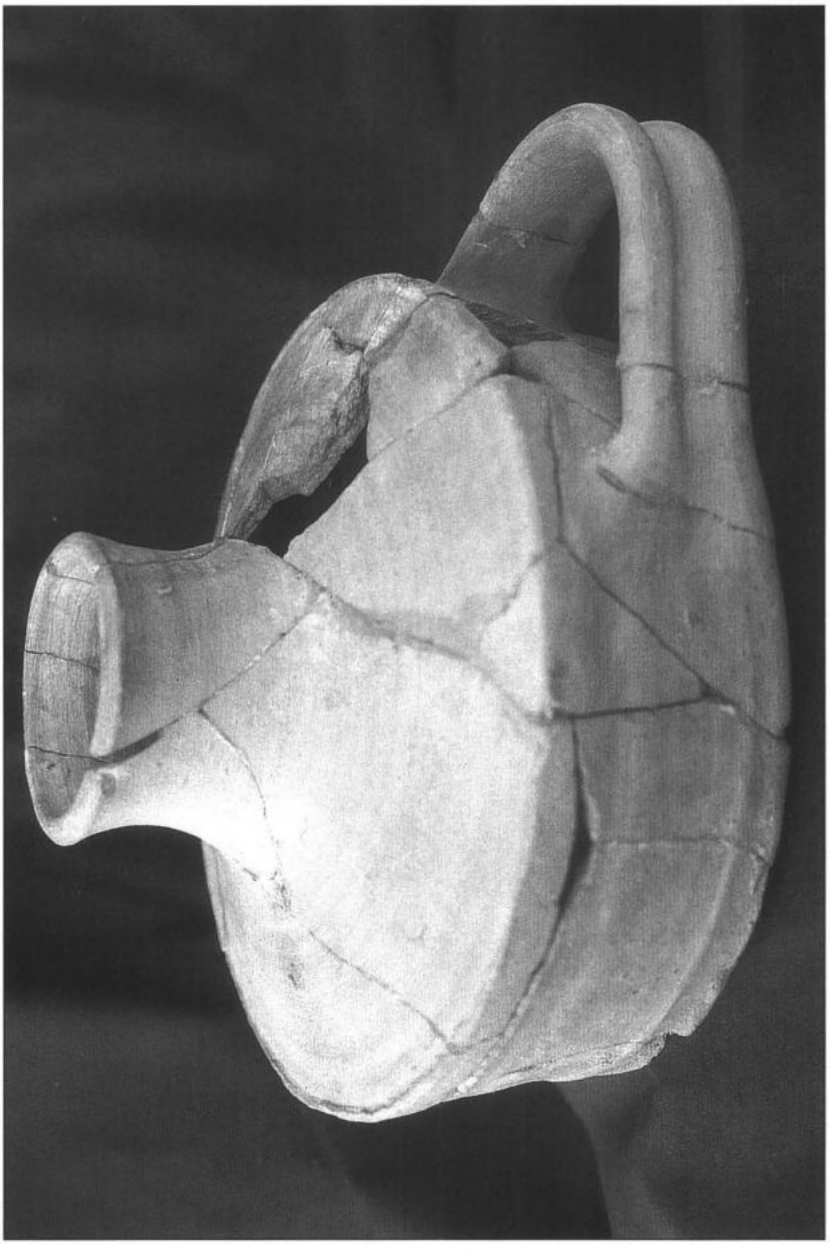

Fig. 6 : Nichoir n°2 du XVe siècle (Donjon US 6 et 7).

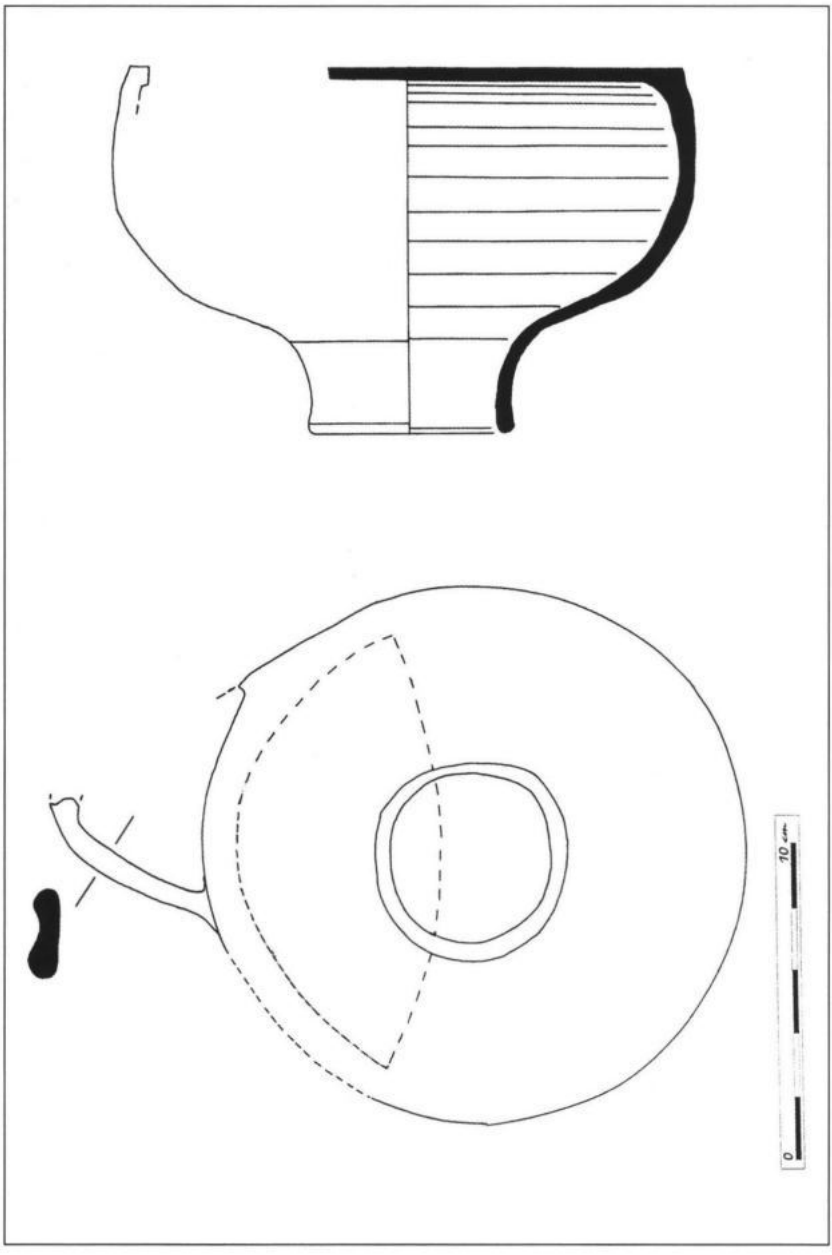

Fig. 7 : Nichoir n°1 du XVe siècle - vue de face et de profil.

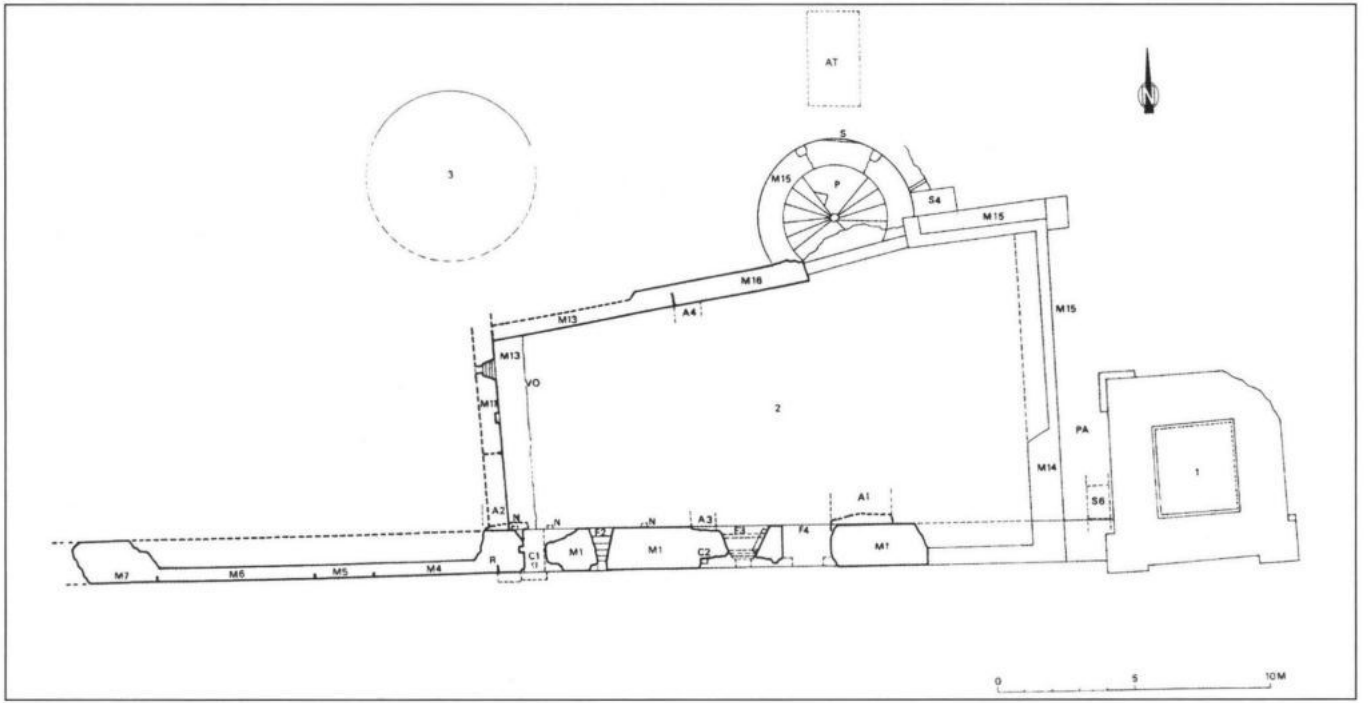

Fig. 8 : Plan du rez-de-chaussée - relevé V. Rousset, C. Soirot.
1 : donjon - 2 : corps de logis - 3 : tout nord-est.
M1 : phase de construction du corps de logis flanquant le donjon (XIIIe siècle).
M4 à M7 et M11 : phases de construction médiévales postérieures (fin XIIIe-XIVe siècle).
M13 à M16 : phases fin XVe - début XVIe siècles.
R : rupture de maçonnerie - C : conduits de latrines - F : baies - A : murs de refend
N : corbeaux - VO : départ de voûte - S4,S6 : sondages - P : palier - S : seuil - PA : passage - AT : aire de travail

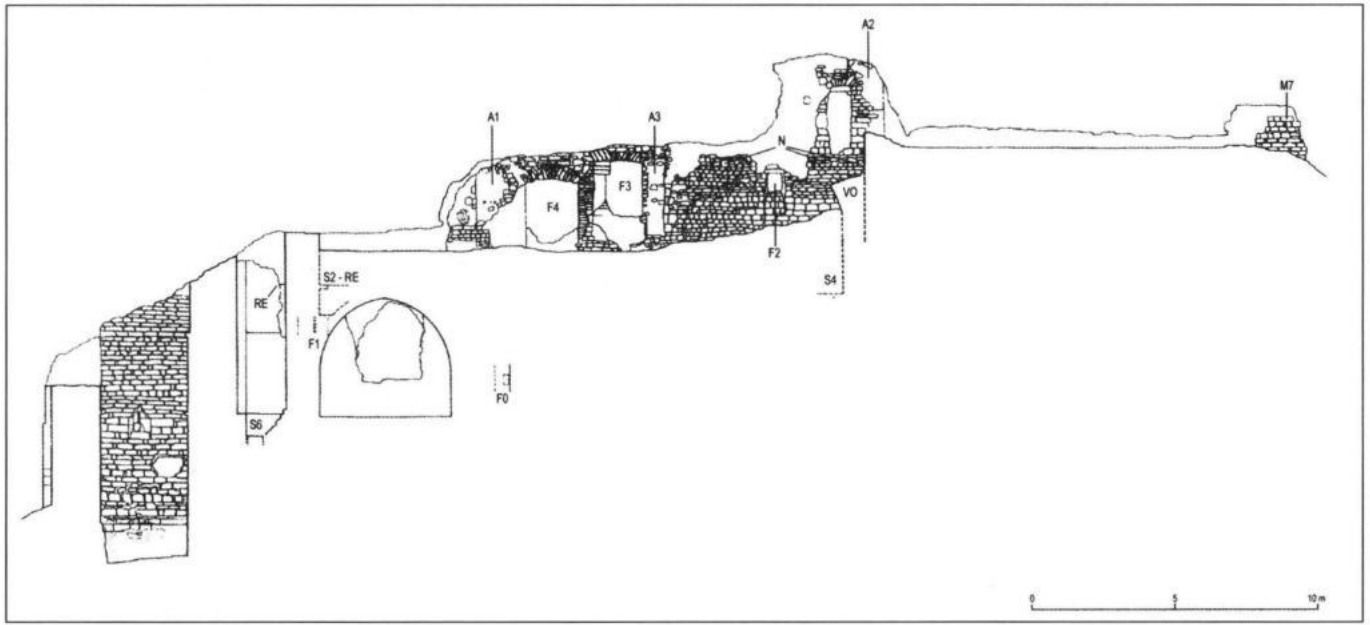

Fig. 10 : Elévation intérieure sud. Dessin V. Rousset d'après orthophoto C. Soirot, 1999.
N : corbeaux - VO : départ de voûte - S : sondages
RE : retraite de maçonnerie - F0 : fente de jour - F1 : fente de jour.

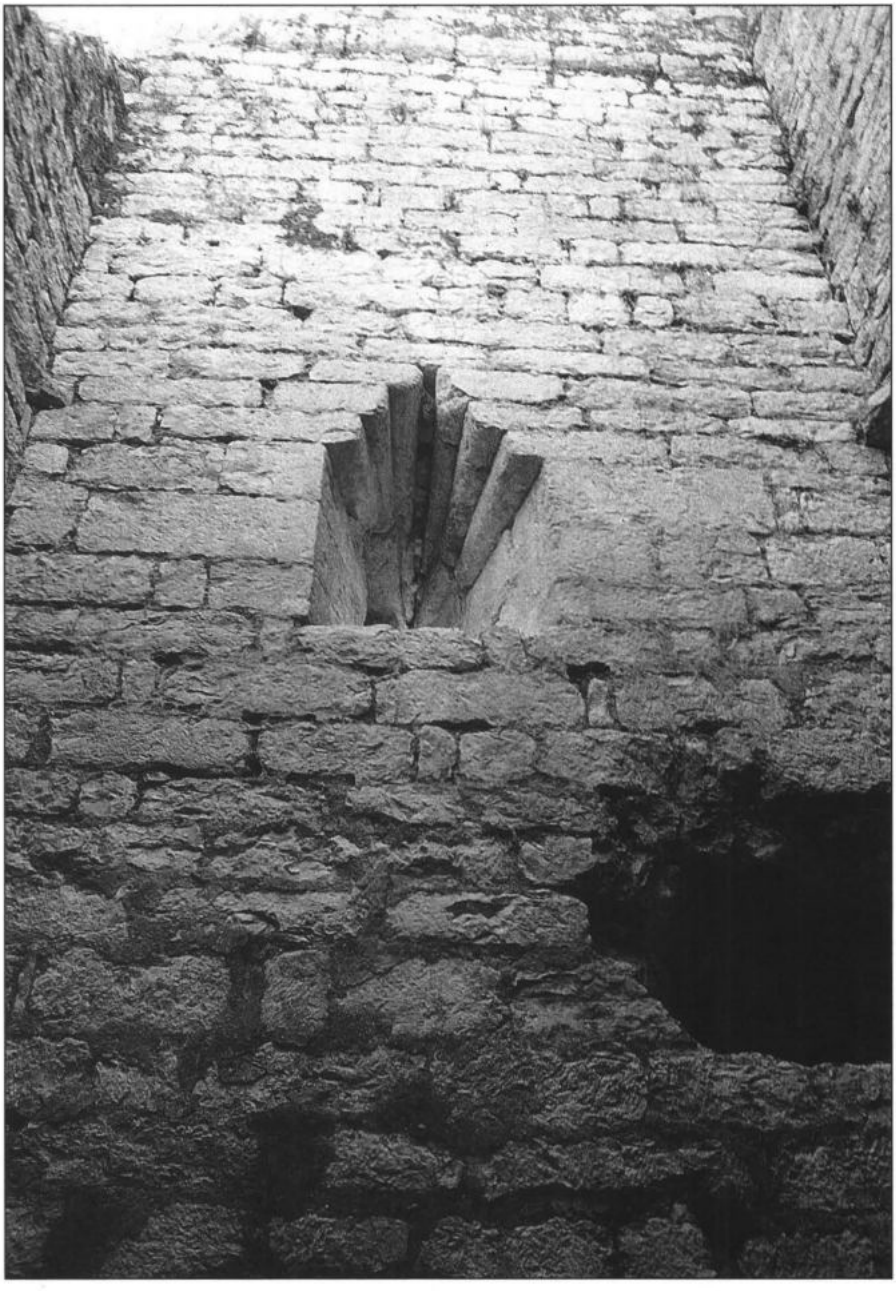

Fig. 11 : Elévation intérieure sud du donjon.

Fig. 12 : Base de colonnette de la première moitié du XIIIe siècle provenant du donjon.

Fig. 13 : Cage d'escalier en vis de la fin du XVe -début du XVIe siècle.

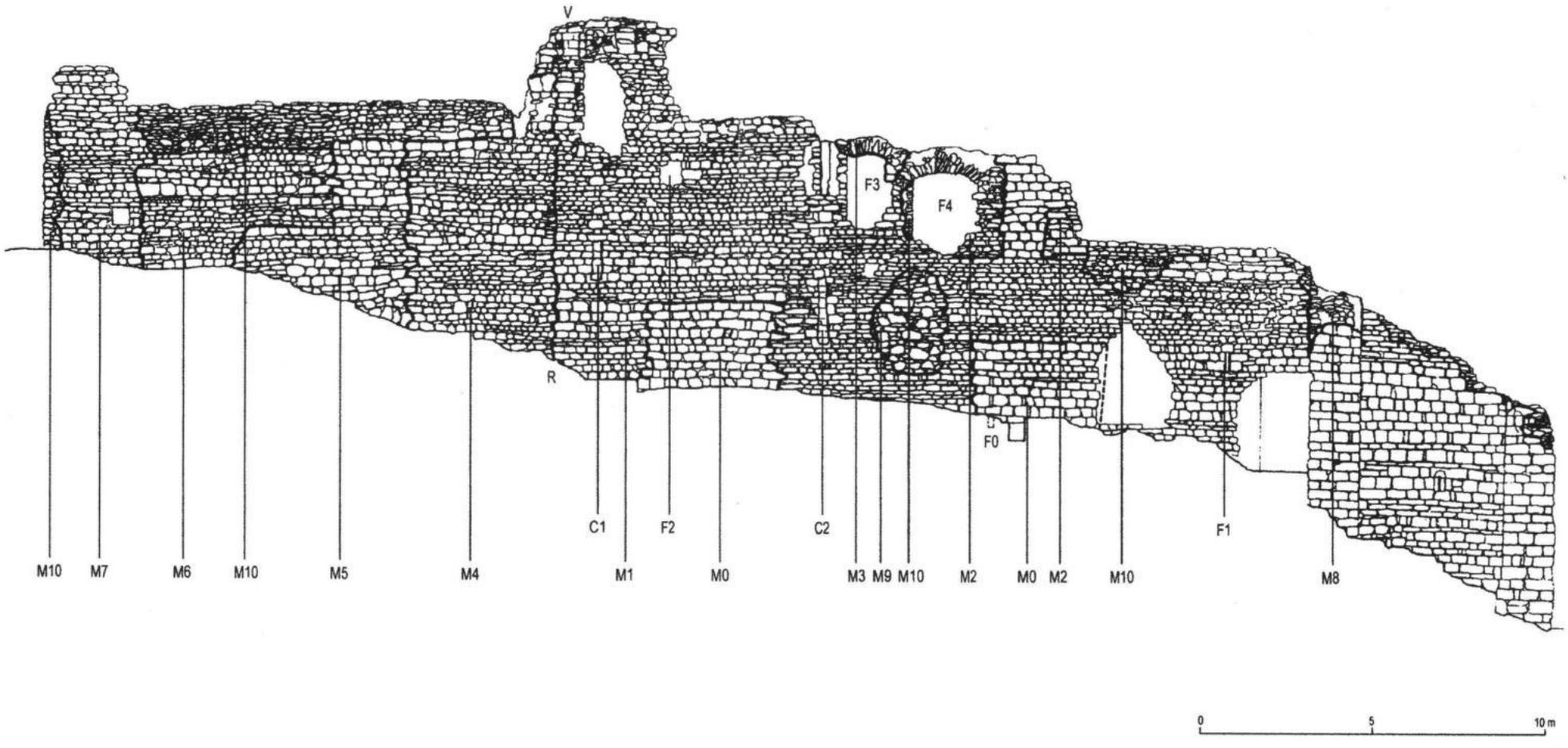

Fig. 9 : Elévation extérieure sud Dessin V. Rousset d'après orthophoto C. Soirot, 1999.
M0 : vestiges d'une construction primitive. - M1 : phase de construction du corps de logis flanquant le donjon (XIIIe siècle).
M2 à M7 : phases de reconstruction médiévales (XIIIe-XIVe siècles). - M8 à M10 : phases de consolidation contemporaines.
R : rupture - C : conduits de latrines - F : baies - V : vestiges d'un élément en encorbellement.

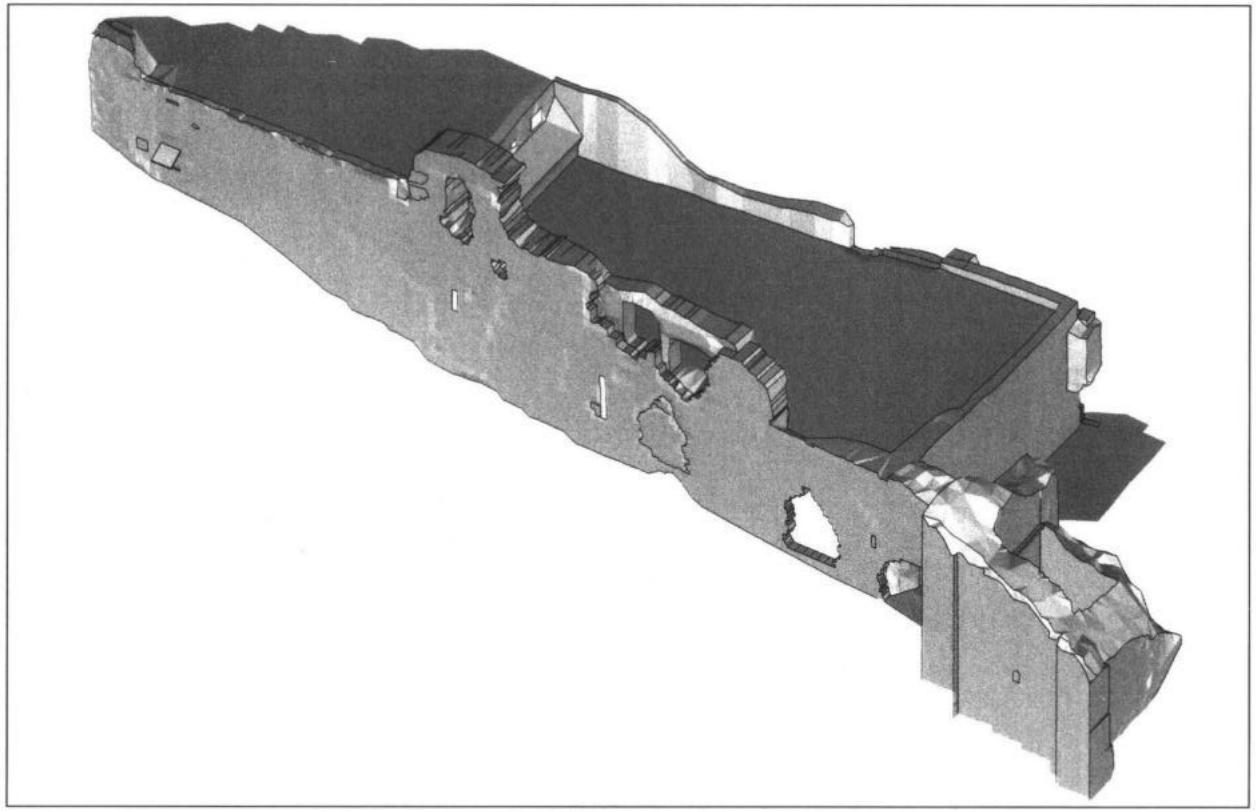

Fig. 14 : Vue des vestiges du château des Cardaillac à Saint-Cirq Lapopie depuis le sud-est. Modélisation en 3 D. C. Soirot, 1999.

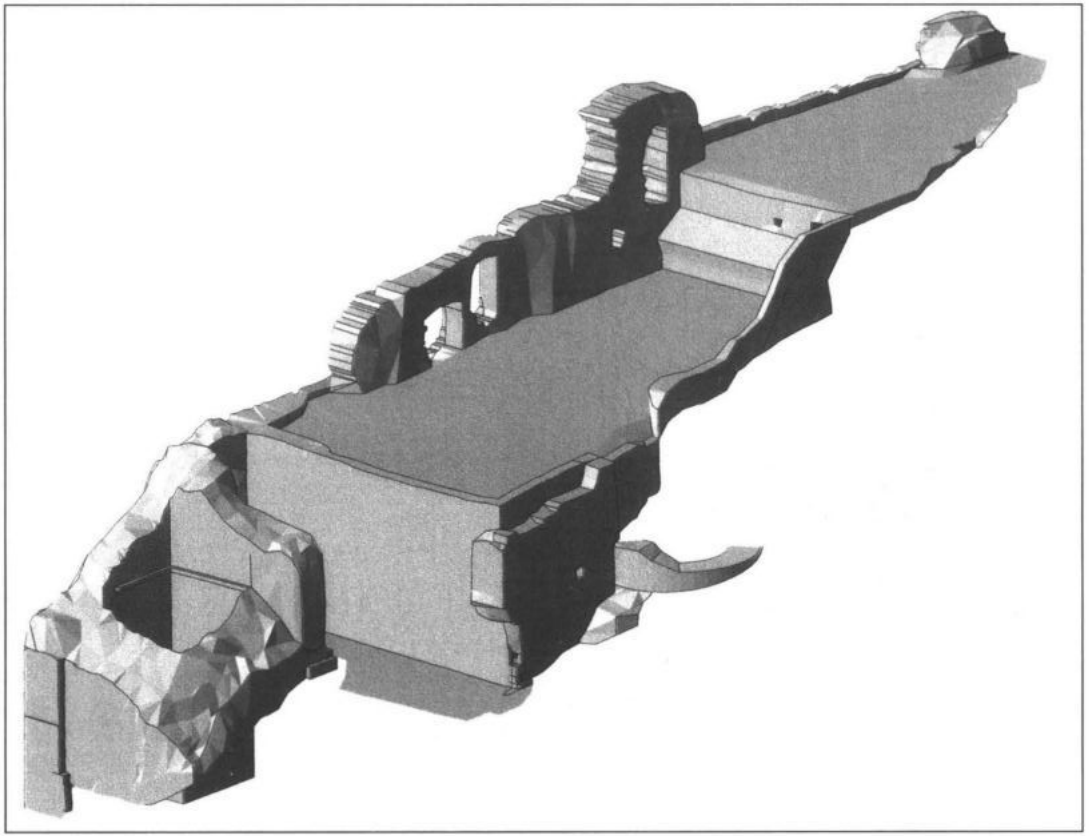

Fig. 15 : Vue des vestiges du château des Cardaillac à Saint-Cirq Lapopie depuis le nord-est. Modélisation en 3 D. C. Soirot, 1999.

UN AMÉNAGEMENT TROGLODYTIQUE À LA CHAPOULIE COMMUNE DE SARRAZAC

Historique

L'écart de la Chapoulie est l'un des 11 fiefs qui constituaient la petite paroisse de Valeyrac [1]. Celle ci s'étendait à cheval sur la vicomté limousine et quercynoise et dépendait de la châtellenie de Turenne. Valeyrac est aujourd'hui incorporée dans la commune de Sarrazac.

A notre connaissance, aucune péripétie historique ne s'est déroulée à la Chapoulie. Un chevalier nommé Etienne de la Chapoulie fut trésorier de la vicomtesse Cécile de Turenne en 1347. Il mourut en 1358 (Pataki 1965). C'est la seule mention trouvée dans les chroniques tant soit côté Limousin que Quercy.

Pourtant l'étymologie de Chapoulie, qui peut être sujette à interprétation, pérenniserait un événement dramatique si on choisissait comme origine l'occitan *capolar* qui signifie couper en menus morceaux, hacher. En ce lieu se serait déroulé un massacre. Mais quel massacre ? Si l'on préfère comme racine *capela*, chapelle, le toponyme signifierait la terre de la chapelle ou du chapelain.

Le contexte local

Au bord du bassin du Permo-Trias qui fait suite, le calcaire du Bajocien se frange de petites falaises dont le pied est souvent creusé d'auvents peu profonds. Dans ce banc du Jurassique, les grottes sont très rares, d'un développement modeste. Il ne s'agit pas dans la plupart des cas de réseaux aquifères fossiles, mais de diaclases de fracturation peu profondes. Aux environs proches, dans le même niveau géologique, seule la grotte de Linoire (commune de Turenne) a été aménagée en repaire défensif [2].

L'aménagement

Les murs sont épais de 0,80 m. La maçonnerie, à fourrure, est régulière, avec boutisses et carreaux. Les deux appareils de revêtement sont séparés par un bourrage tout venant. On note près de la porte la présence de boutisses dont le poids devrait approcher les 300 kg. Toutes ces pierres de taille sont jointoyées avec soin.

Les parois intérieures Est et Sud, qui s'élèvent encore jusqu'à la voûte rocheuse, ne présentent cette épaisseur de 0,80 m. que dans leur partie inférieure. La partie supérieure n'est plus constituée que du revêtement extérieur, avec quelques éléments de remplissage restés solidaires.

Compte tenu de la qualité de la construction et du fait que ses éléments étaient à l'abri des intempéries grâce à la protection de la roche surplombante, on peut raisonnablement évoquer non un écroulement par dégradation mais une démolition. Peut être s'agit-il classiquement de la recherche d'un supposé trésor car une action de récupération systématique aurait affecté la totalité des murs de ce modeste édifice. Les pierres arrachées au mur ont disparu.

Cette zone amputée de son revêtement intérieur a été partiellement réutilisée. A une époque indéterminée, une dizaine de niches à pigeon, de dimensions moyennes de 20 cm de haut par 12 cm de large, ont été réalisées avec des dalles minces plaquées contre les vestiges du parement extérieur et assemblées au mortier chaulé. Mais cette fonction de pigeonnier n'a pas dû s'exercer longtemps car les dalles constitutives de ces loges à pigeon sont en excellent état : il est bien connu que la fiente de pigeon est nocive pour la pierre, et plus particulièrement pour le calcaire.

La porte est la structure la mieux conservée. Extérieurement, elle présente un arc brisé qui se prolonge vers l'intérieur par une voûte en arc surbaissé (fig.3).

Les claveaux sont façonnés dans un calcaire d'excellente qualité, probable pierre de Nespouls [3]. Sa hauteur au niveau du sommet de l'ogive est de 1,60 m., tandis que la voûte surbaissée est plus haute de 20 cm. Cette construction nous paraît dater de la fin du XIIIe siècle (Viollet le Duc 1978).

Au tableau droit de l'embrasure intérieure (en regardant vers l'extérieur) deux aménagements ont été pratiqués pour le système de fermeture. Le trou supérieur, à 1,12 m. du sol, de 1 x 4 cm., n'est profond que de 8 cm. Il peut s'agir de l'alvéole recevant une gâche. Autrement important est le trou inférieur, un carré de 12 x 12 qui s'ouvre à 75 cm du sol. Il est profond de 1,50 m. et devait contenir une barre métallique ou en bois ferré, insérée dès l'origine de la construction, et qui servait à bloquer solidement la porte. Curieusement, on ne rencontre aucun trou symétrique sur le tableau gauche alors qu'habituellement le système de barres de blocage des vantaux s'insérait dans les deux murs.

Dévolution du bâtiment

Mis à part le rôle évident de pigeonnier que cet aménagement troglodytique a joué à une période indéterminée, il est difficile de trancher entre deux possibilités d'utilisation antérieure : oratoire, ou poste de guet.

A l'appui du rôle d'oratoire, on peut invoquer l'option toponymique (contestable) se rapportant à une chapelle, mais surtout le fait qu'aucune meurtrière ne perce la muraille. Au contraire, la fenêtre rectangulaire qui surmonte la porte n'a rien de militaire. Cependant comme elle s'insère dans la portion de mur où ne subsiste que le parement extérieur, et que sa largeur est modeste (environ 60 cm), il est impossible de savoir si cette fenêtre avait des flancs évasés selon le mode militaire, si elle se prolongeait par une voussure comme la porte, et si elle était fermée par des barreaux.

Pour l'option poste de guet, outre la localisation en bord de falaise qui permet des vues lointaines sur 150° couvrant la vallée de la Tourmente et les collines environnantes, on conçoit qu'un tel usage se double de garanties de sécurité avec un accès surélevé, un blocage de la porte au moyen de barres mobiles.

Cette deuxième hypothèse aura notre préférence car la localisation de cette structure semble être l'élément déterminant : un poste dissimulé par la barre rocheuse, inattaquable par le haut, contrôlant un vaste panorama, des marges sud du château de Turenne, jusqu'au voisinage du lointain château de Castelnau/Bretenoux.

Quoi qu'il en soit, la qualité de la maçonnerie subsistante démontre que nous sommes en présence d'un bâtiment troglodytique à vocation "noble" et non un quelconque abri de fortune consacré à une activité triviale. Peu usitée dans le nord du Lot, la construction troglodytique du proche bas-Limousin est présente en de nombreux lieux où, il est vrai, l'aménagement des locaux à usage d'habitation ou autre est facilité par la qualité de la roche, le grès du Permien. Comme il est indiqué plus haut, l'abri rocheux aménagé de la Chapoulie offre beaucoup de ressemblances avec son proche voisin de Linoire (Corrèze). Mais ni l'un ni l'autre n'ont retenu l'attention des chroniqueurs.

Guy MAYNARD

Notes

1 - Mémoire concernant les droits et revenus qui appartiennent au Roy, archives du Lot C 1271/107. Les 11 fiefs sont le bourg de Valeyrac et les hameaux de la Bertrandie, Brantie, la Chapoulie, Muzac, Durocq, Prébalin (actuel Préballen), Chabanes, Le Chauzès, Laborie des marchands, Laborie de Baylé et la Vergondie, soit 33 feux en 1740.

2 - Inventaire du Causse corrézien. Maynard et Tardiveau (1990) : Le mur, en moins bon état qu'à la Chapoulie et présentant des reprises dans sa partie supérieure et le système de fermeture, présente un vestige d'arcature qui pourrait en faire un aménagement contemporain.

3 - Le banc rocheux de Nespouls et de ses environs, (Bathonien inférieur et moyen) exploité depuis très longtemps, a fourni une bonne partie des éléments de parement des bâtiments importants du nord du département du Lot.

Bibliographie

- Albe (chanoine) 1910 - Titres et documents concernant le Limousin et le Quercy, *bull. S.S.H.A.C.* t.32.

- Enlart C. 1902 - *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance*, France Architecture.

- Maynard G. et Tardiveau D. 1990 - Prospection inventaire du Causse corrézien. Rapport inédit au S.R.A. Limousin.

- Pataki T. 1965 - La vie de la communauté de Sarrazac - L'Hôpital Saint-Jean jusqu'en 1738, *bull. S.E.L.* t. 86.

- Poulbriere J.-B. 1910 - *Dictionnaire historique et archéologique des paroisses du diocèse de Tulle*, tome III. Chastrusse reprints 1966.

- Viollet le Duc, 1978 - *Encyclopédie médiévale*. Inter livres. Bernage éditeur. Reprint.

- Archives du Lot C 1271

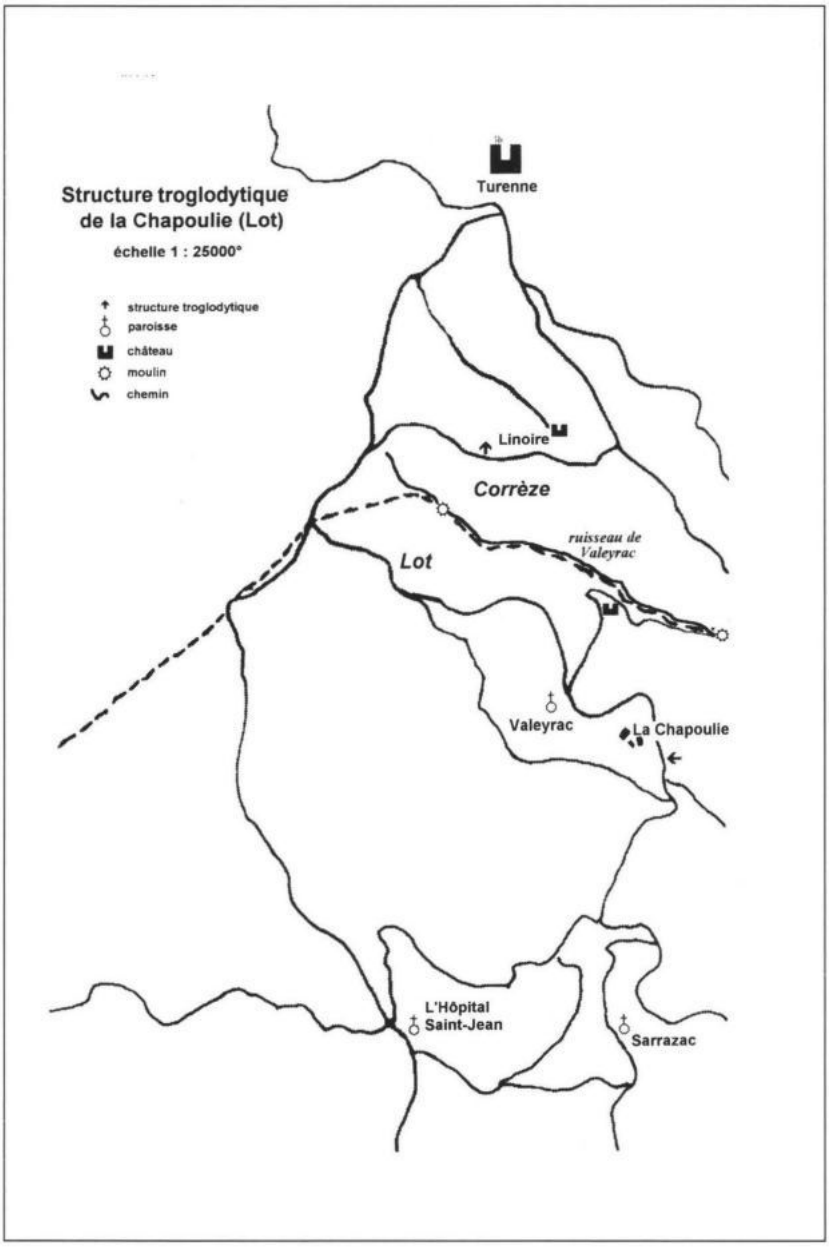

Fig. 1 : L'environnement de la Chapoulie

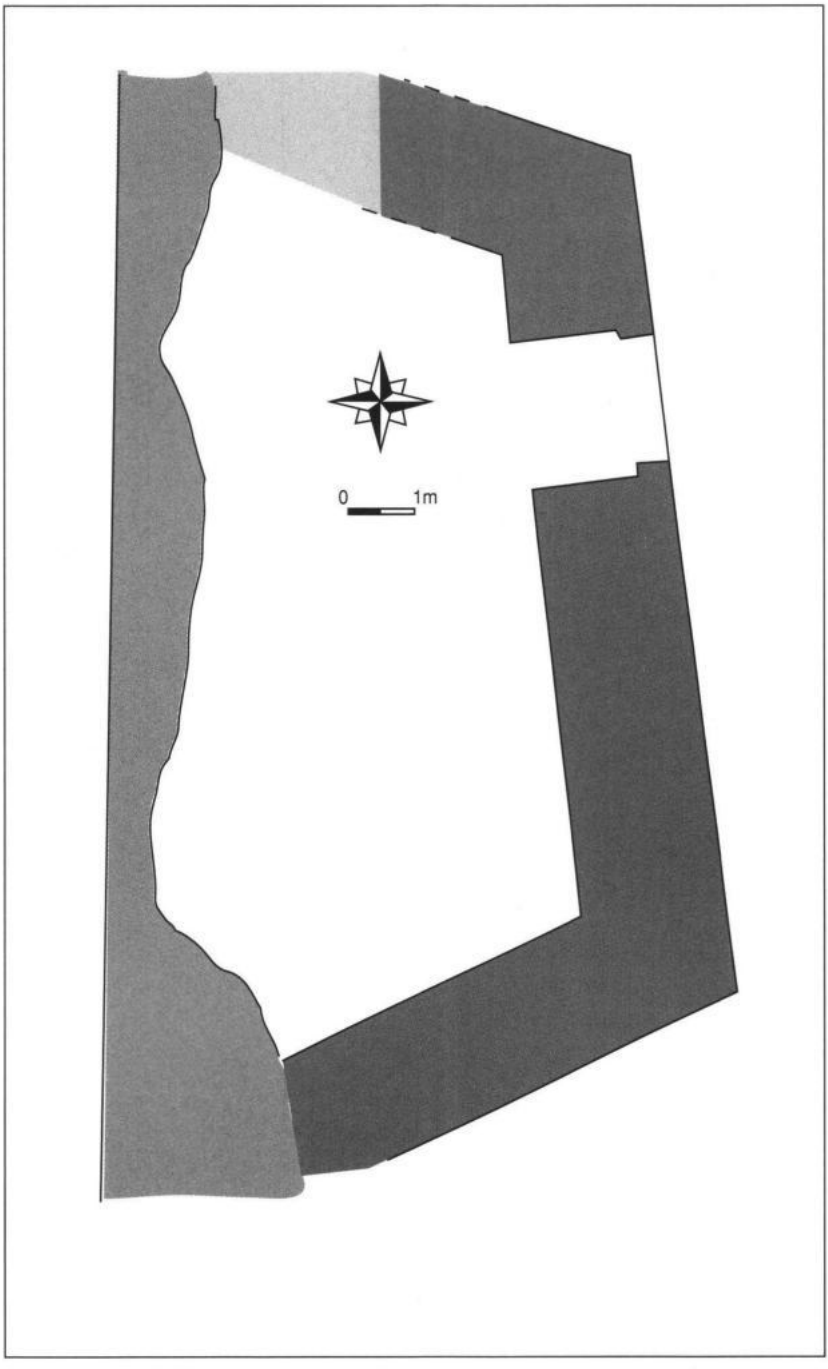

Fig. 2 : Plan de l'aménagement troglodyte de la Chapoulie

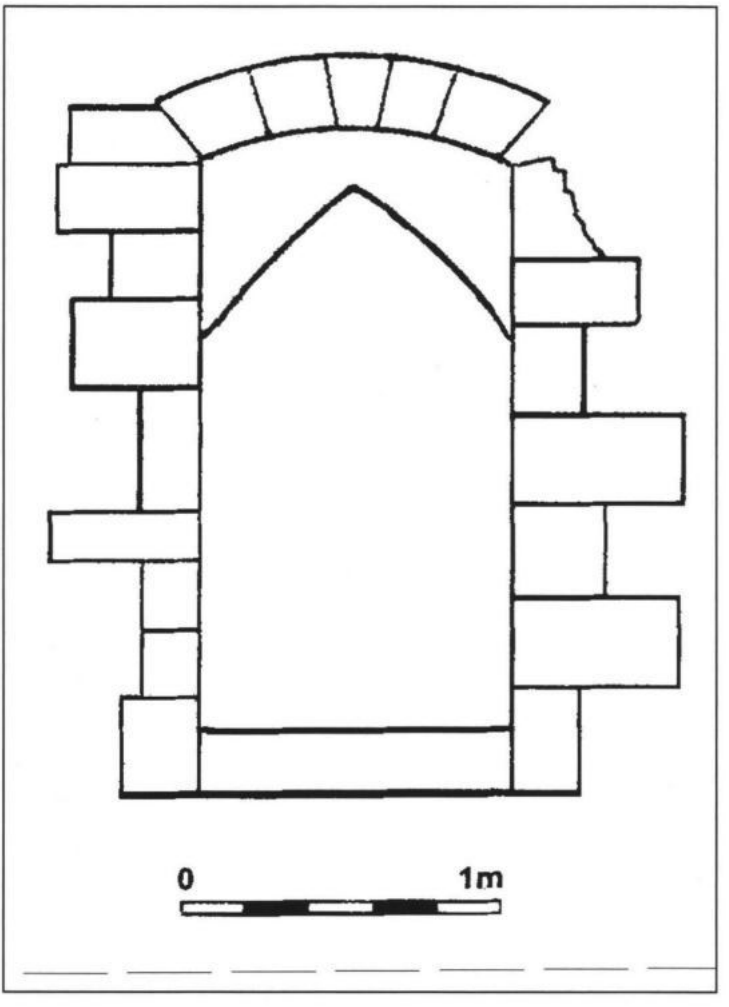

Fig. 3 : Détail de la porte

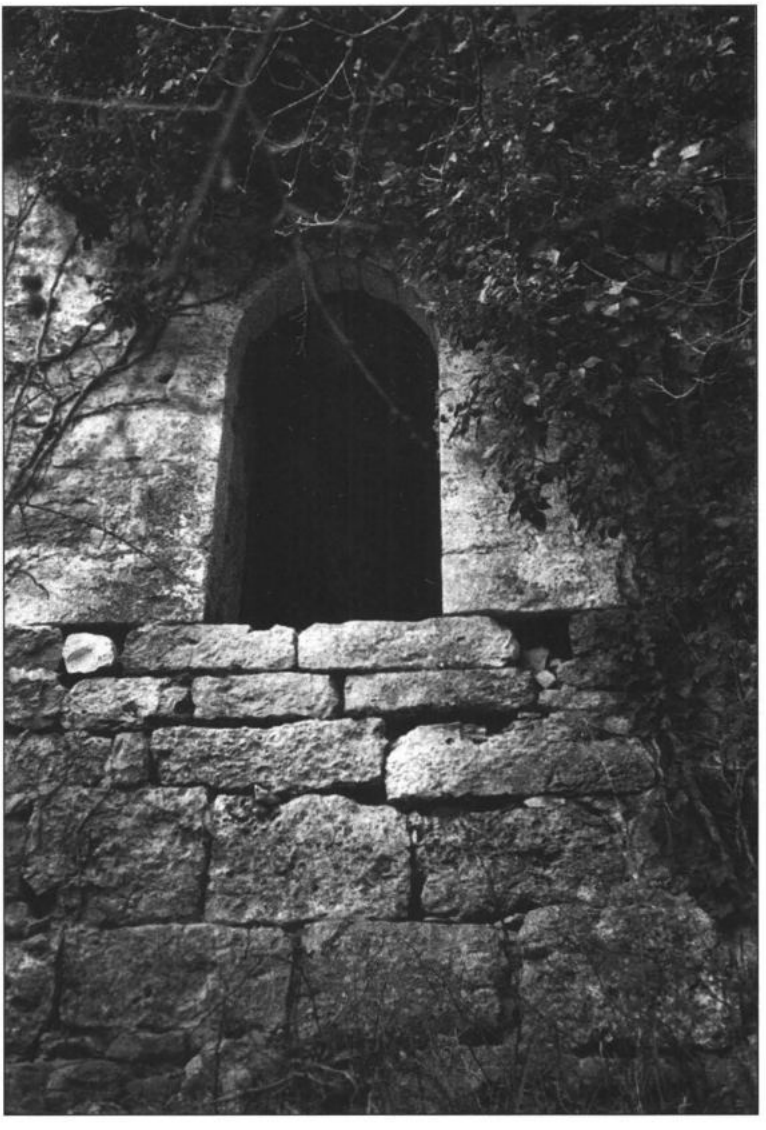

Fig. 4 : Une ouverture discrète, visible uniquement en hiver

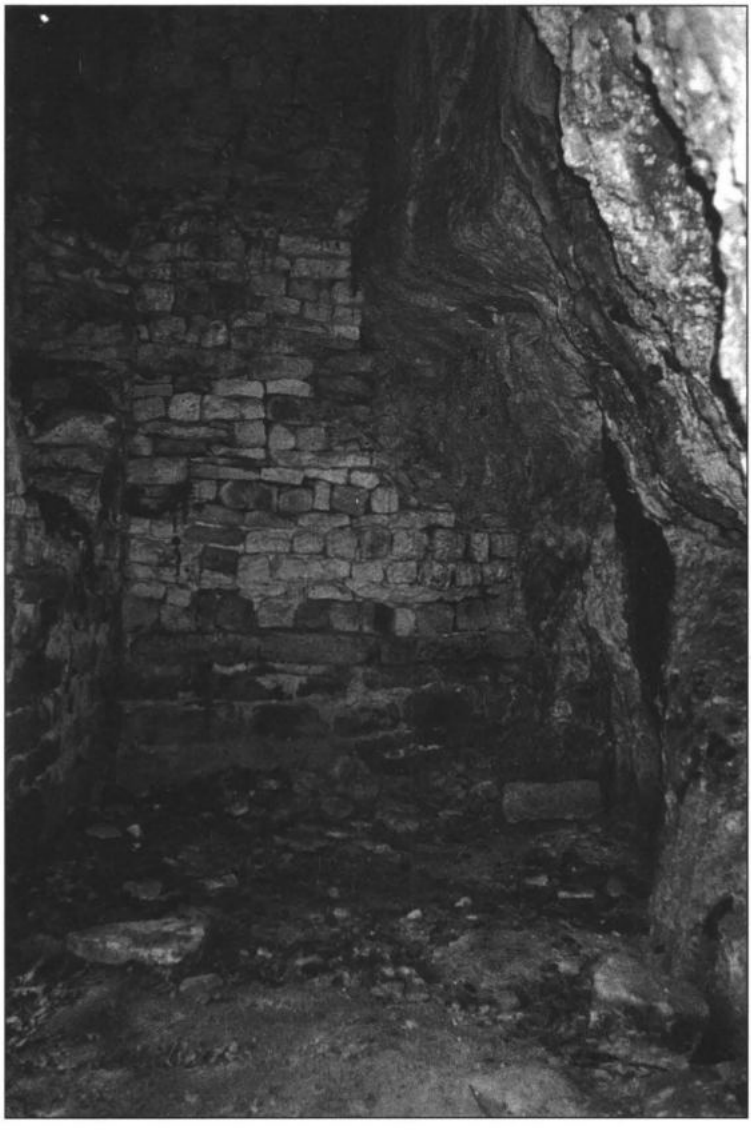

Fig. 5 : l'intérieur ressemble à un couloir

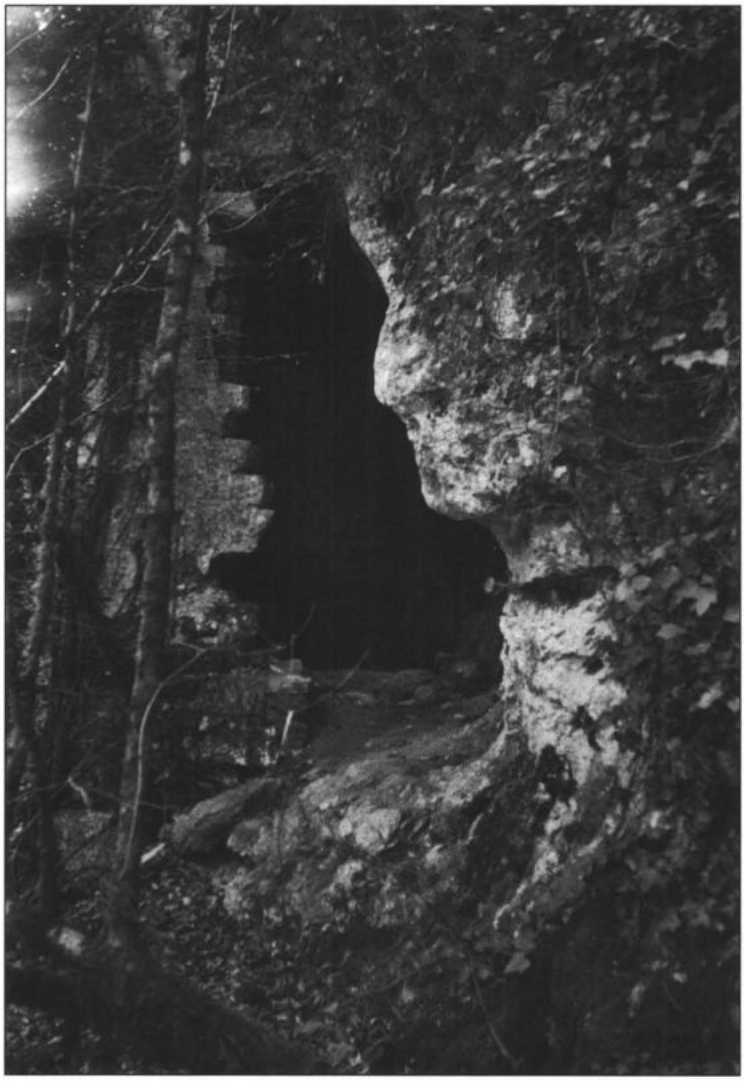

Fig. 6 : Démolition ou éboulement

LES AMOURS AGITÉES D'UN MARCHAND DE FIGEAC AU XVIIe SIÈCLE

Lorsqu'on lit, dans les romans courtois ou précieux, les récits des amours agitées des héros on sait bien que la littérature et la réalité d'alors n'ont guère de points communs, que le mariage au 17ème siècle était un arrangement politique ou financier, organisé par les familles, et que chacun des époux, surtout les femmes, n'avait plus, à quelques rares exceptions, qu'à s'en arranger ou à se soumettre. Pourtant, en cherchant tout autre chose dans le tome 10 du notaire Villès de Figeac, j'ai découvert une famille de marchands corroyeurs, les Raissac, où tout n'était pas aussi simple.

C'est un long texte de 8 pages, daté du 27 avril 1670, qui a attiré mon attention car il portait la signature de M. Antoine de Laborie, recteur de Notre-Dame du Puy (Villès, notaire de Figeac 3 E 92, T.X,f.98). Pour des raisons personnelles le personnage m'intéressait et j'attaquai cette lecture. Il s'agissait d'un long dialogue, sans aucune ponctuation, comme on le faisait alors, dialogue où les deux parties échangeaient leurs arguments. Pour enregistrer cette longue discussion il avait fallu deux "clercs" qui s'étaient relayés, et, au fur et à mesure de sa fatigue, chacun d'eux écrivait de plus en plus mal. Je dois à l'aide de M. Ducombeau d'être arrivée au bout de l'histoire que je vais essayer de résumer.

Au début, le plaignant, Jean Raissac, supplie qu'on le laisse s'approcher des sacrements car, non seulement M. de Laborie lui a refusé la communion à Pâques mais il exige qu'il fasse "amende honorable en public et à genoux". Ainsi ce prêtre met en péril le salut de l'âme d'une de ses ouailles, si elle venait à périr, et de plus il refuse de publier les bans de son mariage avec Peyronne Dousset malgré l'accord de l'official de Cahors. Pour M. de Laborie il faut d'abord que Raissac fasse cesser "le scandale public qu'il donne par le mauvais commerce qu'il entretient avec la dite de Dousset en compagnie de laquelle il fut trouvé au lit dans un chambre, à l'heure de minuit, la dite de Dousset en chemise sous le lit". Bien que Raissac ait été alors conduit dans les prisons de Figeac par les consuls, la liaison continue publiquement. Bon prince M. de Laborie lui offre de se confesser, à son choix, à un des cinq confesseurs de Notre-Dame du Puy ou à un capucin s'il le préfère. S'il a refusé de publier les bans c'est que Raissac l'en a requis en un temps où le concile ne souffre

pas qu'on le fasse. De plus, il y a eu opposition faite à nouveau par une certaine Jeanne Vaisse car l'arrêt de l'official autorisant le mariage n'a été obtenu par Jean Raissac qu'en soudoyant le propre père de cette dernière.

Le ton de Raissac change alors brutalement. Il exibe le certificat de l'official de Cahors, signé, dit-il, du notaire Amiel, mais surtout il affirme, avec un certain humour, qu'il n'a jamais créé de scandale "puisqu'il n'a eu que des pensées chastes et innocentes avec la dite de Dousset". Cependant il veut bien accepter un capucin, le père Basile, comme confesseur. Il n'aura pas le dernier mot car M. de Laborie revient sur ce que ce certificat a été obtenu sans que l'official ait eu connaissance de l'opposition de Jeanne Vaisse et affirme qu'il sait, par ailleurs, que Raissac a essayé de trouver clandestinement un prêtre pour célébrer son mariage. Chacune des parties campant sur ses positions le notaire ne peut qu'en faire le constat et faire signer tout le monde.

Ce texte, avec ses redites et ses retours en arrière, se présentait un peu comme une énigme policière. Que s'était-il passé vraiment auparavant et quels étaient exactement les personnages mis en cause ? Il ne restait plus, pour le savoir, qu'à remonter les 9 tomes antérieurs de ce notaire Villès, déposés aux Archives, afin de retrouver les détails de cette histoire et ses rebondissements.

Commençons par celle que nous appellerons "la victime" Jeanne Vaisse. Elle appartient à une famille de marchands de Camboulit, Arnaud Vaisse et Marguerite Teulié. Difficile d'en savoir davantage car on a, de cette époque, pour Camboulit, ni état civil, (la série A C ne commence qu'en 1720) ni taillable. Le seul notaire conservé, Jacob Crompe, ne va que de 1657 à 1664. Enfin il y a plusieurs familles du nom de Vaisse ou Vaysse à Camboulit. Il ne semble pas que ce marchand brasse d'importantes affaires et sa fille ne sait pas signer.

Par chance le notaire Villès nous donne le début de l'histoire. Le 10 juin 1662 M. Durand Sol, procureur royal en la cour de Figeac, interpelle Jean Raissac et nous apprend que "pour raison de cohabitation charnelle entre lui et Jeanne Vaisse il lui est intenté un procès car, depuis 8 jours elle a accouché d'une fille" et, comme il est très important de la baptiser pour la sortir du péché originel elle le requiert de désigner des parrain et marraine et de la faire baptiser dans sa paroisse à lui. Raissac, trouvé devant la boutique des héritiers de Mathieu Souder, nie tout commerce avec Jeanne Vaisse et refuse de signer.

Pourtant Jeanne Vaisse semble avoir ses chances car un acte du 7 août 1662 révèle qu'à la suite d'une ordonnance de la cour souveraine de Toulouse, obtenue par Jeanne Vaisse, Jean Raissac a été conduit au château royal de Balène et laissé en garde au concierge Boussac. Le texte

oppose Jean Loudes, huissier et Antoine Faure, sergent, dans une discussion des plus confuses que le notaire fait enregistrer devant la boutique de Lacaze, maître fournier. On ne manquait pas alors de distractions dans les rues de Figeac ! Les âmes sensibles pourront plaindre ce pauvre Raissac, jeté dans un cul de basse-fosse. Seulement, quelques pages plus loin, (f157) le 11 août, le procureur Durand Sol et Arnaud Vaisse, qui semble enfin se soucier de sa fille, viennent porter plainte car, disent-ils, Raissac qui aurait dû rester en prison jusqu'à l'arrêt définitif de la cour, a fait "collusion" avec le concierge et vaque tranquillement à ses affaires dans Figeac. On sait qu'il y avait alors, pour qui pouvait payer, des tolérances dans les prisons mais celle de Figeac est assez folklorique. En effet, les requérants ayant voulu vérifier avec témoins si Raissac était bien en prison ont trouvé porte close. Le beau-fils de Boussac, qui est à l'intérieur, a bien voulu ouvrir les portes mais il ignore tout de Raissac ; il en est de même de deux prisonniers détenus depuis longtemps et dont l'un refuse de signer. D'ailleurs le 19 août suivant, le régime de la prison est encore plus laxiste car, lorsque se présente un certain Géraud Maxis, huissier au Châtelet de Paris, venu pour voir François Bonneville qui avait proféré "contre son honneur et réputation" il n'y a ni clef ni beau-fils pour lui ouvrir la porte et il doit se contenter de discuter avec des prisonniers qui sont à la fenêtre. Après une deuxième tentative infructueuse, comme ses fonctions le forcent à repartir au plus vite, il va chercher le viguié et fait dresser un constat par le notaire. Que faisait le concierge ? Peut-être préparait-il les vendanges car, le 7 septembre suivant, le notaire rédige un acte où il est question de vendanges abusives et au premier rang des accusés sont nommés la femme et le fils de Boussac, concierge de la prison. Est-ce pour cela qu'en 1673 on trouve un autre concierge nommé Antoine Vigouroux ? On sait bien qu'il y a des affinités entre le Lot et la Corse, dit-on.

Malgré tout Jeanne Vaisse s'acharne et son procureur, Durand Sol, ayant appris que Raissac a fait requête au parlement de Toulouse demande, le 19 décembre 1662, au greffier, François Tournemire, d'avoir connaissance de la procédure. Comme par hasard ce dernier aurait remis les pièces à un envoyé de Raissac, qu'il ne précise pas, mais le 13 janvier 1663 le même Tournemire déclare les avoir remises à Antoine Crompe, marchand de Figeac, le 20 décembre 1662, et donne d'ailleurs la liste de 27 pièces. Crompe que l'on va trouver dans sa boutique refuse toute explication et comme Raissac et Tournemire, chaque fois qu'on les interpelle, refuse de signer. Une fois de plus le notaire enregistre sans se soucier des incohérences des réponses.

Ce petit jeu de renvoi entre les trois compères va recommencer losqu'Arnaud Vaisse, le 5 avril 1663, va faire enregistrer une plainte

contre Raissac qui a fait faire des saisies sur les biens de sa femme Marguerite Teulié. Il ne pourra obtenir que Lacaze, procureur de Raissac, lui remette les pièces qu'il aurait fait signifier à son épouse. Au greffe on lui exhibe un reçu non signé. Tournemire prétend les avoir remises il y a 15 jours au greffe et baillées ce jour même au lieutenant mais n'a, lui aussi, qu'un reçu non signé. On comprend pourquoi Jeanne Vaisse accusait, devant M. de Laborie, son père de s'être laissé soudoyer ; entre sa fille et la menace contre ses intérêts celui-ci avait dû faire son choix.

La pauvre Jeanne Vaisse fera une dernière tentative le 14 août 1669. (t. 9f 198) Devant la boutique de Jacques Ginolhiac elle interpellera Jean Raissac qui "sur la foi et promesse de mariage, dans sa maison, de jour et violemment l'a rendue enceinte d'une fille". Celui-ci affirme ne point la connaître et les parties et le notaire doivent se transporter devant M. de Laborie. On peut douter que Raissac l'ait fait, ce qui expliquerait son attitude le 20 avril 1670, dans le texte dont je suis partie. Le manque d'état civil de Camboulit ne permet pas de savoir ce que furent les destins de Jeanne Vaisse et de sa fille dont on ne retrouve plus trace ensuite dans le notaire Villès.

En ce qui concerne le second acteur, Jean Raissac, son attitude, dans ce qui précède, ne plaide pas en sa faveur. On sait qu'il appartient à une famille de marchands, corroyeurs par son père, feu Pierre, et sa mère, Marie de Redon, elle aussi d'une famille de corroyeurs. On trouve aussi dans ce métier un Pierre et un Guillaume Raissac. Je n'ai pas cherché à établir leurs liens de parenté. Faute de contrat de mariage ou de testament concernant notre homme, il est difficile d'avoir une idée de ses biens, mais si le métier doit être peu poétique par contre il est en général d'un bon rapport. A Cajarc (Dufour notaire, 3 E 1135) le 15 mars 1695 Isaac Andrieu, marchand corroyeur, laisse dans son appartement, à chacun de ses cinq héritiers particuliers 500 livres et une bague en or, et une des filles en reçoit même une en plus de celle de son baptême.

Les quelques actes notariés concernant ses activités de marchand sont classiques pour l'époque. Il s'agit de faire rentrer des sommes qui lui sont dues et qui tournent autour de 100 livres, pour cela il fait appel aux tribunaux, refuse de signer s'il n'est pas d'accord ou prétend ne pas connaître son adversaire si celui-ci l'interpelle en public. Par contre, le 30 juin 1676, à Cardaillac, il renonce à son droit de saisie sur le meunier pour faciliter un échange. On peut cependant se demander pourquoi, par deux fois, il refuse de rendre des obligations à celui qui lui apporte de l'argent dû et qui n'a d'autre solution que de le laisser en gage chez un autre marchand. Jean Raissac est ce que sont alors les trafiquants.

Plus intéressantes sont les affaires conjugales dans sa famille. Il a un frère plus jeune, Philippe, qui, le 13 juin 1660 (Crompe notaire de Camboulit, 3 E 113) a passé un contrat de mariage avec "honnête fille" Florette de Cérède, fille de M. Raymond Cérède, procureur en la cour royale de Figeac et de D^lle^ Marguerite Damouroux. Le contrat est d'ailleurs passé à Figeac. L'épouse reçoit 1500 livres de son père, 100 de sa mère, 300 de feue Isabeau Fabré son aïeule. Le contrat prévoit 500 livres d'augment en cas de prédécès de l'époux. L'épouse a une fort belle signature et ne semble pas appartenir au même milieu que Jeanne de Vaisse. Le notaire Crompe, s'arrêtant en 1664, ne nous fournit pas d'autres renseignements mais un acte du notaire Villès de 1666 (f 197) suggère que la lune de miel a dû être brève puisque Florette de Cérède est restée "durant trois ou quatre ans séparée de corps de son mari à cause des mauvais traitements qu'elle recevait de lui et s'est réfugiée avec partie de ses enfants chez son père". Cependant on désire raccommoder le ménage et Philippe Raissac demande tout simplement un augment de dot. C'est Judith Dalon, aïeule maternelle, qui s'engage à payer comptant 500 livres, à condition que cette somme revienne, plus tard, aux enfants de Florette. On ne saura rien ensuite de ce couple si ce n'est que Philippe Raissac possède une métairie et d'autres terres qu'il loue à Camboulit, y achète des terres à l'occasion et qu'il habite, lors d'une transaction, dans son domaine de cette paroisse. On aimerait connaître l'opinion des gens de Camboulit sur la famille Raissac qui doit avoir des liens avec cette paroisse avant même le mariage de Philippe.

On pourrait alors admirer le courage de Peyronne de Dousset qui ne pouvait ignorer les mésaventures de Jeanne de Vaisse et de Florette de Cérède, mais il n'y a pas lieu de s'inquiéter pour elle. C'est une femme d'âge mûr et qui a du caractère. Elle est fille de Guillaume Dousset, huissier ordinaire et audiencier en la cour de Figeac et de Marguerite Surger-Latapie et elle sait signer, assez mal d'ailleurs. Par leurs testaments faits le 18 et 19 juillet 1667 (t 7 f 173 et 176) on sait qu'ils ont 4 enfants : Pierre, l'aîné, praticien, autre Pierre, parti en Espagne, comme beaucoup de cadets de cette région, Cécile et Peyronne, mais ce testament ne précise pas la dot de cette dernière. Son père, lui lègue 5 louis en plus de celle-ci. Sa famille l'a mariée à Jean Roudié, maître maçon, qui, lui, ne sait pas signer. Ce n'est pas cependant un maçon banal. Mme Auricoste, dans son livre sur les artisans quercynois, parle de ce maçon qui, nommé le 6 mars 1662 bayle de la confrérie de St-Joseph dans l'église collégiale du St-Sacrement, a refusé d'accepter cette charge et la refuse encore lorsque le notaire et quelques maçons vont le trouver sur le chantier où il travaille à l'église du Puy. Il refuse encore vertement parce que, dit-il, il a assez à faire à l'église du Puy et ses confrères ne sont pas venus à la

sépulture de ses enfants. Autre fait curieux, dans un acte passé par sa veuve le notaire le nomme "feu Monsieur Jean Roudié"; Ce qualificatif de Monsieur j'avoue ne l'avoir trouvé, concernant des artisans, que pour un sculpteur, qui travaille lui aussi à l'église du Puy, et pour un maître maréchal qui devait faire de bonnes affaires car il mariait son fils aîné avec la fille du notaire local, et faisait de son second fil un chirurgien.

Les lacunes et le mauvais état du mortuaire d'alors ne permettent pas de situer la date exacte de la mort de Jean Roudié. Le 3 novembre 1667 (t 7 f 251) il reçoit 15 livres de ses beaux-parents dont il aurait payé la taille pour une vigne que leur louait justement Jean Raissac. En août 1669 la liaison de sa veuve avec Jean Raissac est déjà connue de Jeanne de Vaisse. Le maître maçon ne fut donc pas longtemps pleuré !

Ses affaires ne devaient pas être mauvaises car nous avons un descriptif de son appartement à Figeac lorsque, le 10 septembre 1670, Peyronne de Dousset, remariée, "comme mère charitable de ses enfants" va le louer à noble Louis de Lascaze, seigneur de Péchaut. Ce logement se compose d'une cuisine et de deux chambres bien meublées. La cuisine, outre l'évier et un buffet, possède un four à cuire les pâtés et une armoire aménagée sous l'escalier. Cela justifie le prix de 30 livres par an dont 20 à verser illico ; mais Louis de Lascaze, s'il est noble, doit être désargenté car, le 16 décembre 1671 (t 11 f 262) il doit encore 26 livres que son épouse s'engage à payer au mois de mai.

Il est à noter que, même avant la mort de son mari, c'est Peyronne de Dousset qui réglait les affaires. Le 30 mai 1666 elle se rend seule à Cahors chez le notaire Gibert (3 E 217 t 7) à cause d'un procès qui part du 5 mai 1665 et n'est pas encore réglé le 27 juillet 1668. Il faut dire qu'elle a de qui tenir. Sa mère Marguerite de Sarger-Latapie est en conflit pour une cour mitoyenne avec D[lle] Marguerite de Buisson. En 1665 un acte de 22 pages, toujours chez le notaire Villès, résume l'affaire dont certains arguments renvoient à 1597. Marguerite de Sarger est condamnée à payer 500 livres et à faire bâtir un mur. Peyronne de Dousset ne semble donc pas être une faible femme.

Elle devait rapidement voir ses vœux se réaliser puisque, le 7 avril 1670, dans l'église de Notre Dame du Puy, avait lieu le mariage de Jean Raissac et de Peyronne de Dousset, et, qui plus, est avec dispense des deux premiers bans. C'est cependant un vicaire et non M. de Laborie qui officiait. Les témoins étaient M. Louis Dubuisson, avocat, Jean Lacaze, procureur déjà rencontré dans les manigances de J. Raissac, Balthazar Laborie, marchand de Capdenac.

Selon la formule consacrée Dieu devait bénir leur union puisque, le 23 février 1672, ils faisaient baptiser, dans cette même église, un fils Philippe avec, comme parrain, Philippe Raissac de Camboulit, son oncle,

comme marraine D[lle] Antoinette de Pailhasse femme de M. Jean Combes, avocat, et, comme témoins, Raymond Cérèbe, notaire royal, et son fils Raymond. Cet enfant ne dut pas vivre longtemps car, après la mort de Jean Raissac, Peyronne est dite son héritière. Jean Raissac fut enseveli le 27 avril 1684 dans l'église de La Capelle, âgé de 53 ans, ce qui lui en donnerait environ quarante au moment de son mariage. Le curé a rajouté ensuite "muni des sacrements". Seulement, comme rien n'est simple dans cette histoire, le 20 avril 1684 (t 21 f 229) D[lle] Peyronne de Dousset, veuve et héritière de Jean Raissac, marchand, reçoit chez le notaire Villès 450 livres dues au dit Raissac par Raymond Guisbert notaire de Lissac (obligation du 30 juillet 1653). Le mortuaire a dû être rédigé après coup, comme cela arrive souvent. Et le 20 mars 1685 (t 21 f 461) elle a encore droit à ce titre de Demoiselle lorsqu'elle achète une chènevière confrontant avec celle qu'elle possède déjà. Pour cet achat elle rend au vendeur une obligation consentie en 1683. Elle est donc montée en grade !

J'ai vainement cherché la date de son décès. A la date du 25 mars 1686 on trouve bien le décès, dans un acte bien abîmé, de la femme de Jean Raissac, marchand, âgée de 60 ans, mais si l'âge pourrait convenir, le nom est Suzanne de Scu (?). Les erreurs ne manquent pas dans les mortuaires et, de toute façon, après 1685, je n'ai plus trouvé trace d'elle.

Cependant elle avait, le 25 mai 1678, fait établir par le notaire de Villès (t 17 f 115) le contrat de mariage de sa fille Marie de Roudié avec Jean Cabanes, marchand chaudronnier de la paroisse du Puy, contrat passé dans la maison de M. Valentin de Fraust, chanoine de St-Sauveur. L'épouse recevait 600 livres de son père, en comptant la part de feu Balthazar son frère, et de sa mère, 6 linceuls, 5 nappes, 12 serviettes, 2 écuelles, 2 assiettes et 2 plats d'étain, plus une cuillère en argent, une bague en or et un lit complet. Jean Raissac se portait garant de la dot à verser à l'époux quand il aurait 25 ans. En cas de prédécès 300 livres pour l'épouse. Mais c'était pousser trop loin les précautions car le 26 mai 1679 (t 18 f 105) les deux futurs époux, qui avaient eu le temps de réfléchir, sous le patronnage de Jean Raissac "leur oncle" affirmaient "avoir témoigné depuis longtemps ne vouloir accomplir le dit mariage et s'opposer à la cancellation du contrat". Il sera donc permis aux parties "de se pourvoir en liberté quand bon leur plaira sans dommages et intérêts". Il est précisé que Jean Cabanes récupérera les marchandises qu'il avait prises pour les habits nuptiaux de Marie de Roudié.

Paulette AUPOIX

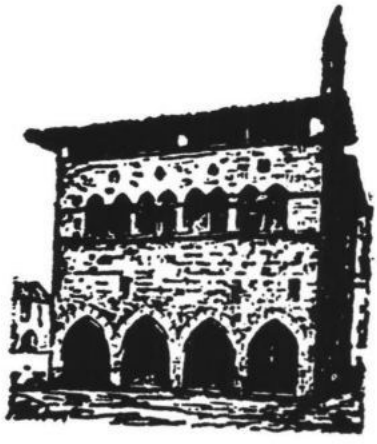

JACQUES-JOSEPH CHAMPOLLION : LES VINGT PREMIÈRES ANNÉES DE MA VIE

Avant-propos

Je tiens à remercier tout particulièrement la Bibliothèque de Grenoble qui m'a aimablement fourni les photocopies du "cahier" de Jacques-Joseph Champollion.

Il est donc possible, aujourd'hui pour la première fois, de publier l'intégralité de ces souvenirs, même si, au fil des ans, différents ouvrages nous en avaient révélé quelques larges extraits.

Souvent difficile à "déchiffrer", le texte apparaît comme un témoignage intéressant d'une époque troublée. Il nous éclaire sur la personnalité du frère du savant et sur ses conceptions en matière de pédagogie. Véritable brouillon truffé de ratures et d'abréviations, comportant rarement des paragraphes, il n'en demeure que plus authentique.

Que cette modeste contribution à la biographie des Champollion puisse servir à de futures recherches sur l'histoire locale et sur la famille du découvreur des hiéroglyphes.

MICHEL FAURÉ

*
* *

Je suis né le 6 ou le 7 octobre 1778 [1] dans l'après-midi. Ma mère [2] accoucha sans le secours d'aucun chirurgien et presque seule. Ma petite constitution et la faiblesse que je laissais paraître diminuèrent assurément le plaisir que ma naissance avait procuré à mes parents qui jusqu'alors sans héritier mâle [3], en voyait un qui ne leur promettait pas une longue postérité.

J'ai sucé le lait de ma mère. Mon enfance a été pour mes parents une suite de craintes et d'alarmes. Ce n'est qu'à une continuation de soins assidus que j'ai dû ma conservation. Parvenu à cet âge où la force physique se donne le premier essor, je ne fis pas naître plus d'espoir qu'au premier moment de ma naissance. Toujours les mêmes craintes, toujours les mêmes alarmes, mais toujours aussi la même continuation de

soins et un attachement sincère qui empêchait mes parents de se rebuter. Enfin, grâce à leurs soins, j'échappai aux premiers écueils, et je trompai agréablement les conjectures de nombre de personnes qui restaient toutes d'accord que je ne vivrais pas longtemps [4].

Mon éducation commença assez jeune ; à peine pouvais-je articuler quelques-uns de ces mots familiers aux enfants et sans que mon imagination n'eût encore donné aucune marque sensible, je fus mis entre les mains d'une vieille et bonne femme ("la Catinou", Catherine) [5], qui devint plutôt ma gouvernante que ma maîtresse d'école. A ses soins maternels, elle joignit la leçon des premiers éléments de lecture et m'apprit à connaître les lettres [6].

Je puis dire que si mes parents me laissèrent assez longtemps chez elle, ce n'était sûrement pas pour en recevoir l'instruction, mais bien pour me faire jouir des douceurs et des soins touchant naturellement à ce sexe et pour ne pas me mettre entre les mains d'un homme naturellement plus brusque et moins prévenant, ce qui aurait singulièrement contrasté avec la délicatesse de mon être. Je restai donc chez cette bonne Marie jusqu'à l'âge de 7 ans où, ayant pris les culottes et me croyant grand, je demandai fort et ferme à aller à l'école, ne croyant pas y être chez la Marie que je prenais pour une de mes vieilles tantes [7]. Mon père, croyant qu'il était temps de penser sérieusement à mon éducation, me mit chez le chantre [8] du Châpitre [9]. C'est lui qui me donna la leçon de lecture, me fit apprendre par cœur quelques pages du Rudiment et voulut en même temps me donner des principes d'écriture. Ses connaissances dans cette partie ne s'étendant pas assez loin, il se borna à me faire faire quelques pages de M... C'est les seules leçons que j'aie reçues dans ce genre. Parvenu à l'âge de 9 ans, mon père voulut me faire apprendre le latin. La chantre du Châpitre ne pouvait pas remplir son état parce qu'il n'avait aucune connaissance de cette langue. Il se mêlait cependant de la traduire, car un jour me faisant lire dans le Psautier l'hymne latin qui commence par "Portis Herodes impie", il me dit que ces mots latins se traduisaient en français par ceux-ci : Les portiers de Rhodes s'en vont à pied.

Mon père décida donc, sur le conseil de son ami Duguet [10] de prier M. Seycy [11] de me donner ses soins. Il s'y prêta d'autant mieux que M. Duguet et mon père étaient de ses amis ; je fus donc chez lui à l'âge de 9 ans. Ce n'est qu'alors que je fus vraiment à l'école. Ce n'est qu'à cette époque et chez M. Seycy seulement que mon éducation a commencé pour me faire perdre les mauvaises habitudes et le faux accent que j'avais reçus chez mon maître précédent ; et j'allais tout recommencer, quitter le Rudiment pour reprendre l'alphabet. En passant, je dirai un mot de M. Seycy. C'était un homme d'environ 50 ans qui était

Une page du « cahier ».

vraiment instruit et capable d'instruire les autres ; brusque par caractère, bon dans le fond du cœur, il avait l'amour du travail et autant il lui était doux de voir un de ses écoliers faire des progrès, autant il lui était pénible d'en voir d'autres pour qui ses soins et son attention n'étaient rien. Ses principes d'éducation étaient excellents ; des fois, pendant la leçon, hors de l'école, dans la rue même, ses écoliers étaient toujours l'objet de sa sollicitude, et en tout temps et en tout lieu, il les corrigeait de leur fautes. Tous ses élèves furent également instruits et corrigés.

Cependant (comme c'est assez ordinaire), M. Seycy avait ses favoris ; je fus du nombre ; il m'accorda des soins particuliers d'autant plus qu'il avait reconnu en moi des dispositions naturelles. Il me mit donc entre les mains l'excellent ouvrage de M. Viard sur la lecture et l'orthographe françaises. De tous les instituteurs de la ville, il fut de ceux qui se servaient de cette grammaire dont les principes faciles et assurés sont débarrassés de toute confusion et répétition qu'on trouve dans quelques autres. Ces principes, M. Seycy ne se contentait pas de les faire lire, relire et répéter à ses écoliers, mais encore il les leur faisait apprendre par cœur et il avait cette bonne méthode de ne faire passer l'écolier au second article que lorsqu'il le croyait imbu des règles du premier. De là, je passai au Rudiment et, successivement, aux déclinaisons et conjugaisons. Dans tout, j'avais une assez grande facilité. Je restai assez longtemps sur ces principes. J'en saurai gré à M. Seycy bien persuadé que, des principes dépend la connaissance de tout, et que, sans principes, on ne peut rien retenir. Et je blâmerai toujours ces maîtres qui calculent l'éducation des enfants par année et non par gradation et progression avec leurs dispositions. Ainsi, combien voit-on de personnes qui ont appris le latin, qui ont fait leurs classes, et auxquelles il ne reste rien que le souvenir des heures de récréation du collège [12].

Des conjugaisons, je passai aux phrases, de là, aux thèmes et successivement aux versions. Les textes élémentaires dont je me servis furent le "Catechismus historicus minor", les "Selectae e Veteri".

Mes progrès furent assez rapides et, bientôt, j'eus joint mon ami Duguet [13] qui, cependant, avait commencé avant moi. Je le joignis, pour ne plus le quitter de longtemps. Tout nous devint alors commun, et les leçons du maître, et son amitié et ses faveurs. M. Seycy nous prodigua également ses soins, et dès lors, nous devînmes ses principaux favoris [14]. Ayant reconnu en nous des dispositions particulières, il attacha sa réputation à notre avancement qui devint le mobile de son amour-propre. Je peux assurer que, fier de nous avoir pour écoliers, il se félicitait d'être maître ; et, par ses soins, il nous forma une certaine réputation qui parvint jusqu'au collège qui, tout entier, devint notre rival.

Le redoublement de soins du maître, le désir de soutenir notre gloire, les encouragements de nos parents, tout nous inspira l'amour du travail, au point d'établir entre nous-mêmes une rivalité studieuse. Ce n'était point une rivalité jalouse qui donna des traits envenimés, mais bien un pur amour-propre qui n'existait que pendant les moments de travail ; c'était à celui qui avait plus tôt fini, qui trouvait le terme le plus propre, la tournure la plus élégante, et sans que cela portât la moindre atteinte à nos sentiments ; nous nous aidions mutuellement dans les définitions que nous étions fiers de pouvoir résoudre ; et ce n'était qu'à la dernière extrémité et même avec peine, que nous consultions notre maître. Il jouissait lorsqu'il voyait notre obstination à vouloir trouver ce que souvent nous ne savions pas chercher. A nos demandes, M. Seycy répondait par des explications claires et précises, par des arguments puisés dans les meilleurs principes, par des développements satisfaisants ; enfin, il nous donnait ce qu'on appelle la Raison de la Raison.

C'est ici que je dois faire connaître la règle et le régime de cette école. Elle était ouverte tous les jours, exceptés le jeudi et le dimanche. Les heures étaient depuis huit jusqu'à onze tous les matins et depuis une heure à quatre tous les soirs : ce règlement était pour toute l'année. Le nombre des écoliers n'excédait pas trente ; c'était le maximum que M. Seycy s'était fixé. Il donnait pour raison qu'il préférait trente écoliers profitant de ses leçons que cinquante qui étaient aussi avancés à la fin de l'année qu'au commencement. Aussi se faisait-il un cas de conscience de garder chez lui un écolier auquel il ne reconnaissait pas des dispositions ; après l'avoir pris de toutes les manières, il le rendait à ses parents. Cette délicatesse devrait être imitée par tous les instituteurs qui ont un nombre d'écoliers. Ce serait rendre service aux enfants qui prendraient alors plus de goût, et aux parents qui donneraient plus de soins à leur éducation.

(note 1) Tout le monde ne sera pas de cet avis, et on peut me répondre : si ce principe était suivi, il n'y aurait donc que les enfants qui auraient des dispositions qui seraient admis à recevoir une éducation ; et celui auquel la nature l'aurait refusé se verrait privé de ce besoin et condamné à maudire le jour qui l'aurait vu naître, puisqu'il ne pourrait pas en jouir. Je réponds que je viens de ne parler ici que des maîtres qui ont un certain nombre d'écoliers.

Je voudrais qu'ils se conformassent à mes principes parce que les parents de cet enfant qui n'aurait pas des dispositions, le mettraient entre les mains d'un maître occupé particulièrement de lui ; d'un maître qui, n'ayant que cet enfant à élever, lui donnerait uniquement ses soins qui parviendraient sans doute à vaincre la résistance de son caractère, à réparer les torts de la nature envers lui.

Le prix des places était de 3 F par mois ; c'était à tous excessif. Mais cependant, M. Seycy prouva que s'il élevait des enfants, c'était non par intérêt, mais dans l'intention de leur donner le premier bien qu'ils doivent recevoir, puisque celui-là leur apprend à jouir des autres. Il en avait plusieurs dont les parents peu aisés ne pouvaient pas supporter cette dépense ; de ceux-là il n'exigeait rien. Il leur donnait les leçons gratuitement et ils n'en étaient pas moins soignés que les autres.

Toujours le même pour nous, M. Seycy redoublait ses soins sans cependant porter préjudice aux autres. Les jours de vacances, il nous donnait un devoir à faire chez nous. Les autres jours, c'était sous ses yeux que nous travaillions. Le matin, c'était une version, le soir un thème [15]. Il nous les corrigeait avant que de sortir et nous marquait ensuite la leçon que nous avions à apprendre. Le sujet de son thème, quand il ne le composait pas, il le tirait du cours de thèmes ou de l'écriture sainte ; ainsi que quelques versions. Mais lorsque nous fûmes assez avancés, il les tira de l'histoire romaine qu'il nous fit commencer jusqu'à la fin. Il nous mit entre les mains : 1°) le Catechismus historicus minor 2°) le Selectae e Veteri Testamento Historiae, d'abord la première partie puis la seconde 3°) les œuvres d'Erasme 4°) le Selectae e (?) historica 5°) les œuvres de Virgile 6°) les œuvres de Quinte - Curse 7°) Cornelius Nepos. Il nous faisait de ces livres latins une explication qu'il fallait retenir et rapporter sur un cahier en s'aidant du dictionnaire lorsque nous ne pouvions pas mieux faire ; il nous donna d'abord celui des commençants, puis Boudot français et Boudot [16] latin. Il trouvait toujours une explication qui soumettait l'écolier au doute.

Peu d'instituteurs sont pénétrés de l'importance de leur fonction. La majorité méconnaît la conséquence des leçons de principes qu'ils donnent à leurs élèves. Ils deviennent, pour ainsi dire, les seconds pères des enfants. Et ceux-là d'entre eux que l'intérêt seul régit et tient dans leurs fonctions, dégradent absolument leur caractère. Et autant ceux-ci sont méprisables, autant ceux qui sont vrais et bons instituteurs doivent être respectés et estimés. Les parents ne sauraient apporter trop de soins sur le choix du maître qu'ils donnent à leur enfant, puisque ce sont eux qui suivent le développement de leur caractère, lui imprimant un degré de bonté ou d'aigreur, selon qu'ils sont eux-mêmes doux ou intraitables. Je suis fort d'avis que les maîtres doivent avoir un soin particulier à donner pour devoirs à leurs élèves, des faits d'histoire qui puissent piquer leur curiosité et les encourager.

Les maîtres qui donnent des devoirs sans motifs, ne connaissent pas le tort qu'ils font à leurs élèves, puisqu'ils n'excitent pas le goût qu'ils porteraient à un devoir curieux, et privent leur mémoire de beaucoup de récits qui, en rapportant des traits de courage, d'héroïs-

me, de désintéressement, forment et fortifient leur cœur en agrandissant leur âme.

La Révolution nous en trouva là. Ses suites, les tracasseries auxquelles M. Seycy fut exposé, une longue maladie (la goutte) et d'autres circonstances, nous privèrent de recevoir plus longtemps ses leçons. Il ferma son école. Nos parents, ainsi que nous-mêmes, fument fâchés de ce contretemps et il ne resta d'autre ressource que le collège. Mais c'était l'époque des vacances. Il fallut donc attendre la Toussaint, époque de la réouverture ; il s'écoula un espace d'environ trois mois. Je l'employai à repasser les leçons que j'avais reçues. Je me donnais même des devoirs et je me servis de la traduction de Virgile, de Quinte-Curse et autres pour mes corrections. Dans le même temps, je reçus quelques leçons d'un maître de danse du régiment du Languedoc [17] en garnison à Figeac. La guerre s'étant allumée, ce régiment quitta la ville et le maître fut forcé de me laisser là. L'époque de l'ouverture du collège approchait. Mes parents parlèrent au préfet pour me faire recevoir, ce qui ne souffrit pas de difficultés. Nous étions liés avec plusieurs jeunes gens qui allaient au collège depuis quelques années ; ils ne virent pas sans jalousie que nous y venions aussi. Dès lors, se forma contre nous une ligue formidable composée de tous les écoliers et dirigée par ceux qui prétendaient aux premières places et qui craignaient de les voir prises. Enfin, le lendemain de la Toussaint de l'an 1790 [18], les écoles furent ouvertes et, après une délibération du régent [19], on nous mit en cinquième.

J'étais alors âgé de douze ans. En y entrant, nous ne songeâmes pas à notre gloire individuelle et nous pensâmes que puisque l'attaque était commune contre nous deux, nos efforts devaient aussi l'être pour notre défense.

Dès lors, ce que j'ai appelé rivalité n'exista pas pour nous. Tout nous devint propre. Nous nous réunîmes pour faire nos devoirs, nous nous aidâmes mutuellement, bien persuadés que le salut de l'un dépendait de la conservation de l'autre. Le vendredi suivant fut fixé pour la première composition, celle qui devait, ou nous faire reconnaître pour des "savants" (c'est ainsi que la coalition nous appelait) ou nous faire devenir le jouet et la risée de tous. Nous sentîmes toute l'importance de cette première opération, du succès de laquelle dépendaient notre réputation et la gloire. Avec M. Seycy, nous préparâmes donc nos matériaux.

J'avouerai que si jamais j'ai eu de l'ambition, ce fut bien ce jour-là. La composition se fit en thème. Pour mon cas particulier, j'aurais préféré en version ; mon ami Duguet préférait le thème. De manière que quel qu'en fût le genre, la composition était favorable à l'un de nous deux et la gloire était commune à l'autre. Le succès nous était donc assuré.

Le résultat répondit à notre attente. Le samedi matin, M. Doga [20] régent, fit la distribution des places : les premières nous échurent en partage. Nous en fûmes d'autant plus charmés que nos rivaux furent forcés de mettre fin à leurs dérisions insultantes et à nous reconnaître pour leurs chefs. Nos places nous donnaient des droits sur eux, mais nous n'en profitâmes que pour leur prouver que nous ne savions pas (?) Ce premier succès eut un double but : celui de nous mettre à l'abri de la morgue et celui de nous attirer l'amitié du régent qui nous remarqua particulièrement. Notre ancien maître, M. Seycy, prit d'autant plus de part à notre bonheur qu'il fit taire la jalousie du régent et de ceux qui, de tous temps, avaient rivalisé avec lui.

Nous soutînmes notre réputation toute l'année, marchant de succès en succès. Elle s'accrut et on ne dit plus ce que l'on disait pendant que nous étions chez M. Seycy. Et nous pouvions bien être toujours les plus "savants", puisque nous n'avions pas un rival. Au collège, nous en eûmes trente. Et notre victoire en était d'autant plus grande que le nombre de nos rivaux était plus considérable. Sur la fin de l'année, les lois relatives au clergé atteignirent le séminaire ; leurs dispositions s'étendirent sur le collège et apportèrent le découragement dans l'un et dans l'autre. L'amour de la liberté s'empara d'une partie des écoliers ; les classes commencèrent à devenir moins fréquentées et, par la suite de ces événements, il n'y eut plus d'ordre, plus de subordination, et le supérieur fut forcé d'avancer l'époque des vacances.

Les écoles étant fermées, et voulant utiliser ce temps, mes parents me donnèrent comme répétiteur ce même M. Doga, mon régent, qui, ayant pris une chambre en ville, me donna des soins, soutenus par un attachement sincère. Je restai entre ses mains jusqu'à la Toussaint de l'an 1791 [21], où son école se rouvrira. J'étais rentré dans ma treizième année. Il y eut une différence notable entre cette année et la précédente.

Les suites de la Révolution avaient appelé un grand nombre d'élèves aux armées et le nombre des 5èmes qui montèrent en 4ème diminua de moitié. M. Cayla [22] fut régent de quatrième. Mon ami Duguet suivit aussi ce cours. Nous fûmes aussi heureux cette année que la précédente. Aux vacances, j'eus encore le même M. Doga comme répétiteur. A la Toussaint de l'an 1792, les écoles se rouvrirent, mais elles furent encore moins fréquentées qu'en 1791. Mon ami Duguet quitta dès lors le cours de ses études pour prendre parti dans le Génie.

Je fis ma troisième sous M. Vilhès [23], le préfet du collège, qui devint alors libre : la commune ne s'en mêla plus et n'eut aucun droit sur son régime ; le même M. Vilhès me fit faire mon humanité.

A l'âge de quinze ans, je pus apprécier ainsi un cours où je fus presque seul, puisqu'en troisième je n'avais eu que deux condisciples,

étant l'un Teullié [24] qui ne venait que rarement, allant souvent aider son père [25], secrétaire de la Municipalité ; et l'autre, qui n'était troisième que de nom, fut le seul qui me suivit en seconde. A cette époque, les lois ayant ordonné la réclusion de gens suspects [26], le séminaire qui avait déjà servi de caserne aux régiments du Languedoc et de Champagne, fut désigné comme maison de réclusion. Par suite de cette mesure et pour la sûreté de l'Etat, il fallut en déloger. La Municipalité assigna pour école celle qui était dans la maison des Mirepoises [27], maison pour l'éducation des filles et qui se trouvait supprimée.

Les tracasseries révolutionnaires, les mesures de salut public alors en grande vogue, fermèrent tout cours d'instruction. Je me vis sans maître. Il me tenait cependant à cœur de faire un peu de rhétorique.

Mes Parents approuvèrent mon dessein et prièrent M. Calmels, [28] curé, de vouloir m'en donner des leçons. Il s'en chargea volontiers et ne prétendit le faire qu'au titre d'ami. Je suivis ce cours pendant quelques mois jusqu'à ce qu'enfin, les suites des opérations des représentants en mission dans le département firent des prêtres des individus méprisables et suspects, dont le caractère était un crime aux yeux de ces apôtres de la loi. Ne sachant donc de quelle manière m'y prendre pour continuer mon instruction, je m'adonnai à la lecture des livres qui en contiennent les principes. J'avais un goût décidé pour les anciens auteurs et une prédilection pour les ouvrages qui parlaient des beaux jours de Rome et de Sparte. Homère, Virgile, Quinte-Curse, Ciceron, la Guerre de Jugurtha, les Grands Hommes de Plutarque occupaient principalement mes moments.

Mais quoique j'utilisasse mon temps, mes parents voyaient avec peine que j'étais sans occupation fixe. Ils voulaient m'en donner une et ne trouvèrent d'autre moyen que celui de me faire procurer une place au District. Mon père en parla avec M. Duroux-Guilhem [29], secrétaire en chef. Je fus placé au bureau de correspondance générale, le 12 floréal an II [30], âgé de 16 ans 7 mois [31]. Mon écriture, sans règle comme sans principe, ne pouvait paraître en bien. Je reconnus la nécessité de la former ; j'en avais les moyens en copiant les beaux modèles que j'avais devant les yeux. Je m'y adonnai sérieusement. Quelques temps après, M. Duroux-Guilhem ayant demandé et obtenu de la Municipalité un congé de deux mois, M. Lacurie [32], chef du bureau de correspondance fut chargé du secrétariat par intérim. Il y passa et m'y mena avec lui.

Au bout de deux mois, M. Duroux ne revenant pas, M. Lacurie fut nommé secrétaire général de la Municipalité et, par le même arrêté, je lui fus adjoint avec un traitement de 500 francs. Dès lors, je fus chargé de retirer les dépêches au bureau de la poste et de la distribution dans les bureaux respectifs. Les autres attributions du secrétariat étaient de ma

dépendance, telle que l'enregistrement des lois, les visas des passeports, les certificats de civisme. J'avais d'autant plus de goût pour cette partie qu'elle s'alliait avec ma curiosité naturelle. Dans ce temps où par l'effet des lois révolutionnaires, les imprimés affluaient, tout le courrier : rapports, discours, procès-verbaux, lois, arrêtés, tout passait par mes mains, et de tout, j'en obtenais un exemplaire. Par là, je parvins à commencer un recueil de lois et rapports, ayant la clef des archives à ma disposition. J'y recueillis ce qui était arrivé et qui était en distribution publique. S'ajoutaient de petits imprimés qui alors ne signifiaient rien mais qui, par la suite, signifieront davantage. Le 9 thermidor arriva. Par son effet, l'administration fut renouvelée ; et par suite du 4 prairial an III [33], il s'en suivit une suppression des commis qui n'étaient pas dans le sens de cette journée ; mon opinion politique ne me mettait pas au nombre de ceux-là [34]. Quelques temps après, l'administration transporta le lieu de ses séances dans la maison des Capucins [35]. Le traitement des commis varia selon la perte des assignats et, par un arrêté de la Commission des administrations civiles des polices et des tribunaux, il fut fait règlement 1°) à un traitement fixé sur les prix de 1793, 2°) à la valeur d'une livre et demi de pain par jour au prix de moyen du mois. Ce traitement nous fournissait une quantité d'assignats dont 3 seulement nous étaient échangés par le receveur du District pour une pareille somme en numéraires. Le nombre de commis était à peu près de 25. Mais la loi du 14 frimaire an II [36], sous le gouvernement révolutionnaire, ayant été rapportée et les attributions qu'elle avait conférées à l'Administration du Disctrict ayant été rendues aux administrations municipales, ce nombre devint trop fort et, par un arrêté du Comité de Salut Public qui enjoignait l'économie dans les bureaux, l'administration, par un arrêté motivé, prononça la suppression de douze commis en portant une nouvelle organisation dans les bureaux. Je fus toujours conservé dans ma place d'adjoint au secrétariat ; il était décidé que je devais survivre à l'administration même, car les projets de la nouvelle Constitution portaient suppression de l'administration du District.

Le découragement s'empara d'un grand nombre de commis qui, n'ayant pas autre chose pour vivre, prirent parti ailleurs, au point que les mois de brumaire et frimaire de l'an IV, il ne resta pour ainsi dire que le secrétariat, les autres bureaux devenant déserts. Les administrateurs se voyaient seuls et furent forcés de se réunir.

Alors le secrétariat, lui seul, fut chargé de tenir tête à tout dans les deux mois d'agonie de l'administration du District. Je m'y occupais principalement de la correspondance.

Par un arrêté de l'administration du 1er frimaire an III, il n'y eut que le secrétaire, son adjoint et le chef du bureau du procureur-syndic

conservés, pour porter une dernière organisation dans les papiers, mettre l'arrière au courant, dresser l'inventaire de tout. Ces diverses dispositions remplies, l'administration fixa l'installation de l'administration municipale au 15 du même mois [37] ; fixa sa dissolution le même jour, alloua au secrétaire, à son adjoint et au chef du bureau du procureur-syndic, à chacun la somme de 2000 francs [38] pour leur traitement des 15 premiers jours de frimaire et me confia les clefs de tous les bureaux et la surveillance des papiers jusqu'à ce qu'enfin, l'administration centrale en ordonnât le transport à Cahors, quatre mois après.

L'administration municipale du canton rural de Figeac fut installée dans la même maison que le District et, par son procès-verbal d'installation, elle me nomma son secrétaire adjoint. J'y suivis les mêmes opérations qu'au District : la correspondance, la rédaction des arrêtés devinrent mon partage. Et ce fut pis, lorsque pour raison d'opinion politique, le secrétaire en chef étant mal vu du Commissaire du Directoire (grand patriote) [39] ainsi que de quelques membres de l'administration municipale, il se laissa aller au plus grand dégoût, je dirai même à une grande insouciance, se reposant sur moi du soin des affaires. Le secrétaire ne venait à l'administration que le jour des séances. Après être resté quelques moments, il s'en revenait chez un ami à la campagne, souvent même pour s'extraire des affaires ; au point que plusieurs fois, je fus obligé de lui envoyer un express pour le faire venir, lorsque des circonstances extraordinaires ou des opérations pressées nécessitaient sa présence.

L'administration était fort bien composée. Sur le nombre de 17 membres [40], il s'en trouvait douze très estimables. Je sus m'attirer la bienveillance de tous et l'amitié d'un grand nombre. Le Commissaire du Directoire même n'avait que moi pour refuge lorsqu'il venait à l'administration.

Dans le courant de nivôse an V [41], j'eus un maître de musique [42] et je choisis le violon ; c'était pour moi de la passion.

Cependant, toutes ces places étaient bien loin de satisfaire mes parents et moi-même sur mon sort. Les orages de la Révolution ayant disparu, et l'horizon politique s'étant éclairci, le commerce reprit son activité et l'espérance, fortifiée par le projet de paix, était dans tous les cœurs. Etant primitivement destiné au commerce [43], mon père jugea le temps favorable pour tenter un coup d'essai. Il décida donc que j'irai avec lui à Beaucaire [44], et de là, à Lyon ; il écrivit à l'avance à MM. Francoual frères de Figeac qui y habitaient, de me trouver une place. Ils répondirent qu'ils feraient leur possible et qu'on pourrait compter sur un apprentissage de deux ans de temps. Les préparatifs du voyage se firent et mon père décida qu'en même temps, nous irions visiter ses parents dans son pays natal où il n'était pas revenu depuis 20 ans. En conséquence, notre départ fut fixé au 21 Messidor an V [45].

Il s'effectua, en effet, et je partis bien persuadé de ne plus revenir à Figeac de longtemps. Nous arrivâmes à Beaucaire le 28 messidor et nous en partîmes vers le 10 thermidor pour Grenoble où, après être restés deux jours, nous allâmes à La Roche [46].

On peut bien dire que mon père fut méconnu de tous ses parents [47], et ce ne fut qu'en s'avançant que son frère aîné [48] le reconnut. Il fut encore plus surpris de lui voir un fils de mon âge. Tous ceux qui lui parlaient lui disaient qu'il avait fait plus que le Bon Dieu puisqu'il avait un fils plus grand que lui [49]. Nous en partîmes le 28 thermidor et, après avoir encore resté trois jours à Grenoble, nous nous rendîmes à Lyon. Les affaires politiques étaient alors mal encadrées, il s'était établi une lutte furieuse entre les deux autorités suprêmes, le Directoire et le pouvoir législatif. Dans le doute du résultat, le découragement s'était emparé de tous les esprits et il en était résulté une apathie pour le commerce qui tomba dans une stagnation totale. D'ailleurs, la ville de Lyon était notoirement suspectée, les habitants n'osaient plus se livrer à aucune spéculation commerciale. Craignant les effets terribles d'un nouveau siège, les négociants fermèrent leurs comptoirs et songèrent à mettre en sûreté ce que la Révolution leur avait laissé.

J'en partis donc, après avoir essayé de trouver une place. Et je regagnai ma ville natale. Je repris mon emploi de secrétaire de l'administration municipale [50]. J'y fus reçu avec autant de plaisir qu'on avait eu de peine à me voir partir, du moins si je dois m'en rapporter aux démonstrations amicales que je reçus de l'administration et surtout du secrétaire. Je repris aussi mon maître de musique.

Enfin éclata cette fameuse journée du 18 fructidor [51], dont les suites furent incalculables. Ses effets sont en partie marqués au (?) de l'insubordination, de l'anarchie et de la tyrannie directoriale. Le sort du corps législatif devint le partage de presque toutes les administrations de la République. Et si les membres destitués ne furent pas déportés, ils eurent en partie la douleur d'avoir pour successeurs des êtres dont l'immoralité, le caractère et l'ineptie ne leur faisaient entrevoir que crimes, corruption, brigandages, et qui éloignaient pour toujours tout espoir de sûreté de propriété et de garantie.

L'administration municipale du canton rural de Figeac fut donc destituée et remplacée. Dès lors, le Commissaire du Directoire ayant une plus forte part dans l'administration, il fut d'accord avec le président qu'on renouvellerait les secrétaires actuels. Dès que cela fut décidé, on me fit la proposition de rester. Je demandai à faire cause commune avec les secrétaires, et je dis que puisque nos opinions étaient les mêmes, notre sort devait être égal.

L'arrêté de renouvellement fut donné : le Commissaire Rigal [52] fut bien remplacé. Après avoir remis le portefeuille au Commissaire Cas, son successeur, il se retira, et moi avec lui.

Cependant, voyant qu'en conservant ma place je pourrais être encore utile à quelqu'un, je cédai à cette considération. Je me rendis aux instances du président de la (?) auprès de l'administration, l'organe des gens de bien du canton. Et sous ce rapport, je me suis félicité d'y avoir resté puisque j'eus l'occasion d'y rendre un service signalé, à des êtres infortunés dont le caractère était un motif de persécution [53], et qui avaient encouru la haine d'un ministre tout puissant (8.1.14.2.9.10-8.15.14.1. de la 9.17.15.9.11.1) [54] 3 prêtres réfractaires : on devait les arrêter ; je les fis avertir avant qu'ils ne les saisissent.

Cependant, mon père n'abandonnait pas le projet de me mettre dans le commerce, et pour cela, il décida que j'irais encore avec lui à Beaucaire. Nous partîmes de Figeac le 21 messidor an VI [55], avec la ferme résolution de trouver quelque place qui mît enfin à jour ce que je ferais, ne comptant pas comme bien ce que j'avais fait jusqu'alors. Etant arrivés, nous nous occupâmes de nos achats et, sur la fin, je négociai avec mon cousin Rif [56] ma réception dans la maison dont il faisait partie. Les conditions furent arrêtées moyennant 700 F de pension par an. Il n'y eut point de fixation de temps et il fut décidé que ma capacité fixerait le temps de mon apprentissage.

Mon père partit donc de Beaucaire le 9 thermidor, d'autant plus satisfait d'avoir réussi dans le projet, qu'il me voyait placé chez des parents. Et par là, il vit sa sollicitude paternelle délivrée de tout souci particulier et de crainte. Je partis de Beaucaire le 12 thermidor, et j'arrivai à Grenoble le 16. Je devins pensionnaire de mon cousin Champollion [57], et apprenti de la maison "Chatel, Champollion et Rif".

C'est ici que je m'arrête : là se bornent les vingt premières années de ma vie.

Me voici parvenu à un âge où l'on doit nécessairement porter un coup d'œil lucide vers l'avenir. Cependant, sans projet comme sans ambition, je me laisse aller au hasard. Je laisse le destin seul décider de mon sort. Dans la plus grande résignation [58], sans espoir de bonheur, sans crainte de malheur, j'attend que quelqu'un vienne me suggérer un parti décisif ou m'offrir un plan à exécuter.

Si je devais faire ma profession de foi, je dirais que je me sens un désir puissant pour les grandes choses, pour celles qui sortent de la règle ordinaire. Je prêterais volontiers la main à un voyage dans les pays éloignés [59]. Et si j'ai eu des regrets, c'est de n'avoir pas fait partie de l'armée d'Egypte [60]. Je dirai aussi que si j'étais forcé d'opter entre tous les états,

je pencherais plutôt pour la carrière militaire [61]. Enfin peu de chose suffit à mon bonheur, si je puis être heureux !

Grenoble, le 27 brumaire an VIII [62].

Notes

1 - Le 5 octobre est le jour exact de sa naissance. (Archives Municipales).

2 - Jeanne Françoise Gualieu (1744-1807), fille d'un tisserand figeacois, épouse Jacques Champollion (1744-1821), le 28 janvier 1773 à Figeac. Elle mit au monde sept enfants, dont cinq survécurent. (A.M.).

3 - Guillaume, le premier enfant du couple, mourut le jour de sa naissance (18 octobre 1773). Naquirent ensuite Thérèse, le 11 novembre 1774 et Pétronille, le 3 novembre 1776. (A.M.).

4 - Souffreteux à la naissance, il vivra cependant plus de 88 ans. Il décédera à Fontainebleau, le 9 mai 1867.

5 - Ce surnom sympathique et quelque peu rassurant, a été retenu par les biographes des Champollion. Aucun ne fait allusion au prénom "Marie", qui apparaît à deux reprises quelques lignes plus bas et qui semble bien désigner la même "nourrice". Le recensement communal de 1807 indique une "Catherine", épouse de Jean Delsol, dit "Catinou" aubergiste. Serait-elle cette "vieille et bonne femme", âgée de 51 ans en 1798, que l'on appellerait indifféremment "Catinou" ou "Marie" ? (A.M.).

6 - La mère des deux érudits ne savait pas signer. Sa fille, Pétronille, ne savait pas signer à l'âge de onze ans ; et, le jour de son mariage, le 22 février 1803, elle traça "Pétronille", d'une écriture hésitante. (A.M.) L'éducation des filles, à cette époque, ne semblait pas la préoccupation majeure des parents...

7 - Les "vieilles" tantes, Perrette, Marie-Françoise et Gabrielle, sœurs de sa mère, étaient respectivement âgées de 52, 43, et 40 ans en 1798 !

8 - Charles Théodore Lascaris (1732-1814), prêtre, un des nombreux enfants de la Comtesse de Vintimille figura, pendant la Révolution, sur la liste des émigrés du District de Figeac. (Prisons, exil, pontons, Eugène Sol). En 1807, il vivait à Figeac dans la famille d'Antoine Lafon, voisin immédiat de deux autres prêtres, Léon Audin et Pierre Andrieu. (A.M.)
Un de ses frères, Alexandre Lascaris, décédé en 1784 à Figeac, fut le quarantième et dernier abbé de Figeac. (Annales de Figeac, abbé Jean-François Debons, 1829).
Un autre frère, Théodore, "Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem", appelé aussi Monsieur de Vintimille, connut, en compagnie de son frère Jules, qui passait pour fou, un existence aventureuse pendant la campagne d'Egypte et ensuite au Proche Orient. Décédé en 1817 au Caire, il avait prétendu descendre des Empereurs de Byzance par les anciens marquis d'Ivréa, rois d'Italie. (Lire à ce sujet, un intéressant ouvrage de Monsieur Auriant : La vie du chevalier Théodore Lascaris, 1940, Gallimard).

9 - Il s'agit de l'église Saint-Sauveur.

10 - Arthur Hyacinthe Duguet, géomètre, "conducteur des Ponts et Chaussées", est né à Reims en 1751. Marié à Madeleine Sept Fons, il sera suspecté, après la création du Comité de salut Public de Figeac ; mais Jacques Champollion, officier municipal et un des trois membres du bureau de Police Municipale se portera caution de sa loyauté envers les autorités politiques.
Il décédera le 26 avril 1836... six jour après sa femme âgée de 88 ans. (A.M.)

11 - Maurice Seycy (ou Seyssi), prêtre et instituteur fera serment de fidélité à la République le 20 mai 1793. (A.M.) La particule, que lui attribuent les biographes des Champollion, n'apparaît ni dans les archives municipales, ni sous la plume de Jacques-Joseph...

12 - Fondé en 1612, le collège, ou "petit séminaire" comprenant environ 60 chambres, fut institutionnalisé en 1665, à côté de l'église du Puy. Son fonctionnement fut, en partie, financé par la ville. Tenu par des religieux, il était, en 1789, dirigé par le père dominicain Delbourg (J.F. Debons, ouvrage cité).

13 - Fils d'Arthur Duguet ; fonctionnaire du Ministère des Affaires Etrangères, (Vice-Consul de France en disponibilité en 1833), il interviendra à Paris en faveur des Frères Champollion, exilés à Figeac après la chute de l'Empire.

14 - Cette situation de "favori" a l'air de lui convenir. Toute sa vie, il tissera un réseau serré de relations qui, le moment venu, pourront faciliter ses projets.

15 - Jacques-Joseph appliquera ces principes pédagogiques à son frère, dès son arrivée à Grenoble. "Son travail ordinaire est une version le matin, un thème le soir", confie-t-il le 25 janvier 1801, dans une lettre adressée au curé Calmels de Figeac. (Archives familiales).

16 - Imprimeur, décédé en 1706, auteur, entre autres, de dictionnaires réimprimés jusqu'en 1825.

17 - Composé de 250 hommes arrivés le 3 octobre 1790, ce régiment a été appelé pour combattre les troubles qui avaient éclaté dans le Figeacois. (Lucien Cavalié, Monographie de Figeac, 1814). Il fut logé près du collège.

18 - Au cours de cette même année, Jacques-Joseph sera parrain de son frère Jean-François, né le 23 décembre. Curieusement, son cahier n'en fait pas mention...

19 - Il s'agit du directeur des études du collège.

20 - Professeur de philosophie, il débattit, en 1789, avec l'abbé Debons, grand pourfendeur de la "fausse philosophie", et adepte de la "précieuse devise : Dieu et le Roi" (J.F. Debons, ouvrage cité). L'abbé Debons deviendra curé de la paroisse du Puy de 1806 à 1848. (André Sors, Figeac en Quercy, 1970).

21 - Le 2 octobre 1791, Jacques-Joseph devient parrain d'Isabelle Delbreil, "fille de Jacques Delbreil, tailleur". (A.M.)

22 - Antoine Cayla, vicaire de Notre-Dame du Puy, né en 1766, est décédé le 8 octobre 1836 "dans sa maison des Capucins" (A.M.), dans l'actuelle rue de Colomb.

23 - Pierre Vilhès, prêtre, professeur, puis directeur du collège. Né à Figeac en 1745 ; décédé dans cette ville, "dans sa maison du faubourg du Pin", le 11 mars 1829. Le 10 février 1791, il avait prêté, avec le vicaire Antoine Cayla, serment de fidélité à la nation. (A.M.)

24 - Pierre Teullié (1779-1847) quitta Figeac à l'âge de 15 ans. Elève de Polytechnique, il sera colonel du Génie, Sous-Inspecteur de son Ecole d'origine. Maire de Figeac de 1845 à sa mort, il était Officier de la Légion d'Honneur. (A.M. Et L. Cavalié, ouvrage cité). Un boulevard de Figeac porte son nom.

25 - Pierre-Jean Teullié fut d'abord "secrétaire-greffier adjoint" de la Municipalité, puis "secrétaire-greffier", le 21 août 1791. Cousin germain de la mère de Jacques-Joseph, il assista au mariage de Pétronille Champollion, le 22 février 1803. Il demeurait rue Caviale. (A.M.)

26 - La loi relative aux "suspects" fut présentée par Merlin de Douai, et votée le 17 septembre 1793.

27 - Les "Demoiselles des écoles chrétiennes" s'installèrent en 1676 à Figeac, au bout de la rue Quiquel, dans le quartier du Claux. Les "Mirepoises" tiennent leur nom de Madame de Mirepois qui avait consacré sa vie à l'éducation des jeunes filles. Les éco-

lières externes devaient, pour le goûter, porter du pain destiné aux jeunes filles les plus pauvres, instruites dans la religion (J.F. Debons, ouvrage cité). Le 19 février 1792, les Mirepoises refusent de prêter serment à la Constitution. (A.M.)

28 - Il s'agit certainement de Jean-Joseph Calmels, vicaire, puis curé titulaire de l'église Notre-Dame du Puy, ordonné par l'évêque constitutionnel Danglars (A.M.). En 1799 et en 1800, le curé Calmels se verra confier l'éducation du jeune Jean-François Champollion. Une aimable tradition familiale fait du curé un prêtre réfractaire que les parents Champollion auraient caché. Dans ce "cahier", Jacques-Joseph n'y fait aucune allusion...

29 - Pierre Duroux-Guilhem, né et décédé hors de Figeac, marié à Elisabeth Bonnefoy. Le prénom de sa fille, Victoire, née le 27 décembre 1794, est alors à la mode...

30 - Le 2 mai 1794.

31 - En réalité, 15 ans 7 mois.

32 - Dominique Lacurie, successeur de Pierre Duroux-Guilhem à la Municipalité en tant que secrétaire général, puis percepteur demeurait rue Séguier en voisin de la famille Champollion. Né en 1767, il décède en 1854. Son père, Jean-François Lacurie fut "notable" au Conseil Général de la Municipalité, quand Jacques Champollion assumait les fonctions "d'officier municipal". Il mourut, chez lui rue Caviale. (A.M.)

33 - Le 23 mai 1795. C'est la fin, à Paris, d'émeutes populaires sévèrement réprimées.

34 - "L'opinion politique" de Jacques-Joseph n'était peut-être pas bien fixée à cette époque-là. Lire, à ce sujet, l'article de Jean-William Dereymez dans "L'égyptologie et les Champollion : les Champollion et la politique". (Presses Universitaires de Grenoble, 1994).

35 - Les Capucins, ordre mendiant de Saint-François, s'établirent à Figeac en 1623. Leur chapelle Saint-Roch, adossée au rempart près du stade, fut bâtie en 1626. La "maison" se trouvait tout près de l'église du Puy.

36 - Le 4 décembre 1793.

37 - Charles-Olivier Carbonell précise qu'à partir de ce jour, le salaire passa de 500 Fr à 800 Fr par an. ("L'autre Champollion", 1984).

38 - Cette somme, "pour quinze jours", paraît excessive, comparée au salaire annuel de Jacques-Joseph : 500 Fr.

39 - Ce "grand patriote" était Jean Cas (1753-1833), juge au tribunal de Figeac, demeurant place Basse, aujourd'hui place Carnot. Il assuma les fonctions de Secrétaire de la Municipalité, puis de Secrétaire du District de Figeac. Il fut un des douze membres du Comité de Salut Public local (21 avril 1793), puis Commissaire Exécutif représentant le Directoire, jusqu'en 1798 (A.M.). Il apparaît, comme l'écrit Aimé Noël, comme un des représentants, sinon le chef, des Jacobins de Figeac". (Figeac d'hier et d'aujourd'hui, 1984).

40 - En réalité, 16 membres (A.M.)

41 - Décembre 1797.

42 - Il peut s'agir de Martin Raynal, né à Millau en 1749 qui, en 1807, habitait avec sa femme, ses deux fils et sa fille, deux maisons à côté de celle de Pierre Jean Teullié, rue Caviale. (A.M.)

43 - Jacques Champollion avait le goût du commerce. Commerçant lui-même, puisque libraire, il avait préparé son fils à entrer dans la carrière. Les parents, naguère, décidaient du sort professionnel de leur progéniture, ce qui n'allait pas sans certains respectueux grincements de dents. Jean Lacouture cite ce passage d'une lettre de Jacques-Joseph au curé Calmels : "Un enfant de six ans a déjà reçu de son père une destination et cette destination devient la base de son éducation". (Champollion, éd Grasset, 1988).

44 - Jacques Champollion partait régulièrement aux foires de Beaucaire, pour affaires et aussi pour se distraire...

45 - Le 9 juillet 1797.

46 - Hameau de Valjouffrey dans l'Isère, berceau de la famille du libraire.

47 - Le père et la mère de Jacques Champollion étaient décédés en cette année 1797.

48 - Il s'agit soit de Louis, Consul du Valbonnais, né en 1732, soit de Pierre, notaire, né en 1736, soit de Joseph, Consul en 1785, né en 1738.

49 - Jacques-Joseph mesurait 1,67 m. Donc, son père, visiblement plus petit, ne devait pas dépasser 1,65 m.

50 - Il touche alors 500 Fr par an, comme à ses débuts. (Ch. O. Carbonell, ouvrage cité).

51 - Le 4 septembre 1797, Barras, qui s'appuie sur l'armée, fomente un coup d'état anti-royaliste avec la complicité de Bonaparte. Le lendemain, les élections sont annulées dans 49 départements, 198 députés sont invalidés, 165 personnes, dont deux Directeurs et 63 députés dont déportés. Merlin de Douai fut choisi pour remplacer un des deux Directeurs.

52 - Son nom figure sur le bulletin de salaire de Jacques-Joseph.

53 - Le 5 septembre 1797, la législation contre les prêtres réfractaires et les émigrés est remise en vigueur.

54 - En cette période trouble qui précède le coup d'état du 18 brumaire (novembre 1799), Jacques Joseph ne tient pas à écrire en toutes lettres le nom "d'un ministre tout puissant". Aussi utilise-t-il un code chiffré personnel. Une main (celle d'Aimé Champollion, son fils ?) a écrit entre deux lignes : "Merlin ?". Cette suggestion paraît vraisemblable. L'expression codée pourrait alors se traduire par : "Merlin, Ministre" de la Justice. Philippe Antoine Merlin (1754-1838), dit Merlin de Douai, juriste de formation, fut conseiller du duc d'Orléans (Philippe-Egalité), cousin de Louis XVI. Député aux Etats Généraux et à la Convention, il sera membre du Comité de Salut Public... après la chute de Robespierre (1794). Ministre de la Justice du Directoire (1795), puis Directeur après le 18 fructidor (4 septembre 1797), il sera chassé de ce poste le 18 juin 1799. Napoléon en fera un "comte" et un "Conseiller d'Etat". Exilé par Louis XVIII en 1814, il reviendra en France en 1830 et mourra Académicien.

55 - Le jour de son départ, le 9 juillet 1798, il demande son compte à ses employeurs.

56 - Pierre Henri Rif avait épousé Cécile Champollion, née en 1766, cousine germaine de Jacques-Joseph et fille de Louis Champollion (1732-1786) (Georges Thonnat, dans le Bulletin de la Société des Etudes du Lot, 1982, 3ᵉfasc.).

57 - Joseph Champollion, né en 1761, fils de Louis Champollion, a épousé Marie Chatel en 1786. (G. Thonnat, article cité).

58 - Apparemment, cette nouvelle situation n'emballe pas notre jeune Figeacois !

59 - Il ne réalisera jamais ce souhait.

60 - Jacques-Joseph aurait bien voulu accompagner son cousin André Champollion, fils de Louis Champollion, à l'occasion de l'expédition d'Egypte. André Champollion, qui obtiendra le grade de capitaine, mourra en terre africaine (1765-1799).

61 - Curieuse affirmation venant de quelqu'un qui écrira à son frère, au cours de l'été 1808 : "Ne t'inquiète pas de la conscription... Je l'ai sautée et toi, tu la sauteras aussi."...

62 - Le 18 novembre 1799. Depuis neuf jours, Bonaparte est le maître du pays.

Ouvrages et documentation consultés

- Archives familiales (Bibliothèque de Grenoble).

- Archives municipales de Figeac.

- Auriant (M.), "La vie du chevalier Théodore Lascaris", Gallimard, 1940.

- Carbonell (Charles-Olivier), "L'autre Champollion", Presses de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse et l'Asiathèque, 1984.

- Cavalié (Lucien), "Monographie de Figeac", 1814.

- Couprie (Jacques-Joseph), "L'affaire Champollion", 1990.

- Debons (Jean-François), "Annales de Figeac", 1829.

- Dereymez (Jean-William), "L'égyptologie et les Champollion : les Champollion et la politique", Presses Universitaires de Grenoble, 1994.

- Dewachter (Michel), "Champollion, un scribe pour l'Egypte", Découvertes Gallimard, 1990.

- Lacouture (Jean), "Champollion", Grasset, 1988.

- Noël (Aimé), "Figeac d'hier et d'aujourd'hui", 1984.

- Sol (Eugène), "Prisons, exil et pontons", 1926.

- Sors (André), "Figeac-en-Quercy", 1970.

- Thonnat (Georges), "Documents généalogiques et historiques sur les familles nobles ou notables du Haut-Quercy", 1977.

BIBLIOGRAPHIE

L'INQUISITION EN QUERCY
(Les registres des pénitences de Pierre Cellan, 1241-1242)
par Jean Duvernoy. L'Hydre éditions,
2001, form. 16 x 24, 285 p.

Cette publication apporte une contribution majeure à l'histoire du catharisme en Quercy au XIIIe siècle. Les registres du dominicain Pierre Cellan (B.N. Fonds Doat) mentionnent les témoignages recueillis et les peines infligées aux accusés (cathares, vaudois ou "mixtes"), au total 622 personnes.

On n'y relève pas de condamnations à la prison perpétuelle ou à la flagellation, comme il a été constaté ailleurs. Les pénitences sont "l'exil" à Constantinople (pour une durée d'un an à huit ans) et l'obligation de pèlerinages, parfois proches, souvent lointains : Rocamadour, le Puy, Saint-Gilles, Saint-Denis, Compostelle, Oviédo (St-Sauveur des Asturies), St-Thomas de Cantorbéry... Peuvent s'y ajouter le port de la croix sur les vêtements et l'obligation de nourrir un ou plusieurs pauvres pendant un an ou durant toute la vie du pénitent.

Pour notre part, notre attention se portera particulièrement sur les habitants de l'actuel département du Lot : régions de Gourdon, Montcuq, Castelnau-Montratier. On trouvera notamment parmi eux quelques nobles comme les seigneurs de Gourdon et les Goulème de Concorès. Resterait à savoir dans quelle mesure les sentences ont pu être exécutées.

*
* *

LA GROTTE DU SANGLIER À REILHAC (Lot)
(du Magdalénien au Néolithique Ancien)
par Marie-Roger Séronie-Vivien, avec la collaboration de J. Dufau,
J. Favarel, J.-C. Marquet et I. Théry-Parisot.
Edit. Préhistoire du Sud-Ouest, 2001, form. 21 x 29,7, 182 p.

Cet ouvrage présente le résultat des fouilles effectuées entre 1990 et 1995 pour sauver ce qui subsistait sur le site après les dommages causés

par les fouilleurs clandestins.

A la présentation archéologiques détaillée de l'ensemble du gisement (datations, examens de l'industrie lithique etc.) s'ajoutent les contributions spécialisées concernant l'analyse des charbons de bois et l'étude de la faune : cerf, chevreuil, sanglier, bœuf primitif, lapin, lièvre, rongeurs. Ces investigations ont permis une reconstitution assez précise de l'environnement naturel dans lequel vivait une active population de chasseurs-cueilleurs. Il a été également possible de dresser un tableau de l'évolution du comportement humain pendant une période s'étendant de 14 000 à 5 000 ans avant J.-C.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

SÉANCE DU 3 JANVIER 2002 *

Présidence : M. Dalon

En ouvrant la première séance de l'année, M. Dalon transmet aux membres de la société les vœux du président Lartigaut qui ne quitte plus guère sa résidence de Labastidette mais suit attentivement le déroulement de nos activités.

Nécrologie

- Mme Jeanne Soulié, de Cahors

(Madame Soulié était la veuve du général Pierre Soulié, président de notre société de 1975 à 1980. Elle nous a toujours manifesté son fidèle attachement et sa disparition suscite d'unanimes regrets).

Nouveaux membres

- Mme Danielle Dantony, de Catus
- Mme Marguerite Guély, de Brive

Fédération historique de Midi-Pyrénées

- Le congrès 2002 se tiendra à Millau les 21, 22 et 23 juin, sur le thème : Rouergue, carrefour d'histoire et de nature.

Publication reçues

- *La grotte du Sanglier à Reilhac.* (du Magdalénien récent au néolithique ancien), par M. R. Séronie-Vivien.
- Revue *Préhistoire du Sud-Ouest,* N°8 (2001-2).

Ouvrages à paraître

- *Histoire de la seigneurie et du monastère des Junies,* par Françoise Auricoste. (En souscription)
- *La vallée du Lot,* Guide Gallimard. (En souscription).

* *Présents* : Mmes Bach, Bénard, Bouyssou, Cole, Deladerrière, Duthu, Girardat, Revellat, Thouvenin. Mlle Cavaroc. MM. Audoin, Bouyssou, Dalon, Deladerrière, J. Delmon, Denjean, Gérard, Lamaison, Lemaire, Linon, Souilhac.

De l'AFAN à l'INRAP

L'Association pour les fouilles archéologiques nationales va disparaître, remplacée par l'Institut national de recherches archéologiques préventives qui aura le statut d'Etablissement public à caractère administratif (EPA) et sera placé sous la double tutelle du Ministère de la culture et de la communication et du Ministère de la recherche.

Communication

LES MODILLONS ROMANS DES ÉGLISES RURALES DU LOT, (M. Dalon)

Quand on visite les églises, on remarque très rarement et toujours superficiellement les petits corbeaux sculptés qui soulignent les corniches des murs.

On les trouve essentiellement sur le pourtour du chevet ou des murs gouttereaux. Les archéologues n'y attachent, la plupart du temps, qu'une attention distraite, parfois amusée.

Quantité de modillons sont simplement épannelés, donc sans intérêt. D'autres présentent des figurations plus ou moins frustes mais sont déjà le travail de tailleurs de pierre s'essayant à la sculpture et témoignent d'une forme d'art populaire qu'on ne saurait dédaigner. Nombreux sont pourtant les modillons qui sont de petits chefs-d'œuvre, traduisant une technique éprouvée, représentant des personnages, seuls ou accouplés, dans des attitudes parfois curieuses ou insolites, des visages souriants ou grimaçants, souvent expressifs, des animaux ou têtes d'animaux, parfois inattendus, des motifs décoratifs ou symboliques. Bref toute une iconographie absolument indissociable de l'art roman dans son ensemble.

Certaines églises du Lot, comme celles de Fourmagnac, Cavagnac, Canourgues (Les Junies), Gluges (Martel), Velles (Vers), Lunan... méritent une mention particulière pour la qualité et la variété de leurs modillons historiés.

*

* *

SÉANCE DU 7 FEVRIER 2002 *

Présidence : M. Dalon

Nécrologie

- M. Pierre Besse, de Loubressac.

Don

- De Mme Guély, ses trois publications concernant l'histoire de Sarrazac :
- *Sarrazac - l'Hôpital Saint-Jean, une paroisse à travers 1000 ans (de 500 à 1500)*

- *Sarrazac-l'Hôpital Saint-Jean, du XVIe au XVIIIe siècle*
- *Sarrazac au XIXe siècle. Le temps des diligences.*

Ouvrages reçus

- *L'Inquisition en Quercy*. Les registres des pénitences de Pierre Cellan (1241-1242) par Jean Duvernoy.

Articles signalés

- « La brique à Cahors (emploi et fabrication du XIIe au XIVe siècles) » par Maurice Scellès. *Actes du colloque international* organisé par le Centre d'histoire urbaine de l'E.N.S. de Saint-Cloud, 1995. Ecole française de Rome, 2000.
- « Un nouveau sanctuaire paléolithique en Quercy : les grottes ornées de Combe Nègre à Frayssinet-le-Gélat, par J. Jaubert. *Revue Préhistoire du Sud-Ouest*, n°8 (2000-2).
- Trois articles publiés dans le bulletin *Visages de Ségala*, n°7-8 (automne-hiver 2002) : le château de Bessonies, l'ancien chemin de croix monumental de l'église de Latronquière, l'ancienne chapelle des commandeurs de Latronquière.

Communications

LE POUVOIR LOCAL A FIGEAC A LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME *(Me Calmon)*

A Figeac (6 500 habitants en 1789), le pouvoir local est partagé entre l'Abbaye, qui détient une large part de la propriété et des revenus de la terre, et une oligarchie consulaire issue du milieu des bourgeois, marchands et titulaires d'offices.

L'Etat concède à l'Eglise le monopole de l'instruction et de la charité. Elle tient l'état-civil et perçoit même un impôt (la dîme). Dans le domaine de la fiscalité directe, les impôts sont perçus par les consuls dans les villes et par les fermiers dans les villes, sous le contrôle des officiers du Bureau de l'Election. En ce qui concerne la justice seigneuriale, elle est rendue par des magistrats issus de la bourgeoisie locale. Quant aux juridictions royales de première instance ou d'appel, il faut bien constater qu'elles sont tenues par des officiers également issus de cette même bourgeoisie. C'est enfin aux consuls qu'il incombe de désigner et d'équiper les hommes que les communautés sont obligées de fournir pour les milices provinciales.

* *Présents* : Mmes Bach, Bénard, Cole, Deladerrière, A. Foissac, Jacqueline Lagarrigue, Revellat, Thouvenin. Mlles Brun, Cavaroc Denjean, Jeanne Lagarrigue. MM. Audoin, Bouyssou, Birou, Brugnera, Dalon, Deladerrière, J. Delmon, Gérard, Germain, Linon, Rames, Rausières, Royère.

En définitive, la Royauté, harcelée par d'énormes besoins financiers, a vendu une part de la puissance publique en créant des offices. On a le sentiment qu'à Figeac comme ailleurs cette puissance publique s'arrête aux portes de la ville.

UN SAINT GUÉRISSEUR EN QUERCY BLANC : SAINT AUREIL *(M. Dalon)*

Le minuscule village de Saint-Aureil (commune de Castelnau-Montratier) fut le siège d'une très ancienne paroisse, entourée de sites gallo-romains. Nous y avons fait étape lors de notre sortie estivale du 5 août 1999.

Qui était ce saint Aureil ? Probablement un ermite qui, selon une tradition locale assez vague et peu convaincante, serait inhumé sous l'autel de la crypte de l'église (crypte vraisemblablement construite au XIe siècle). En raison de son nom, il est naturellement invoqué pour guérir la surdité et tous les maux d'oreilles. On venait en pèlerinage à la crypte le jour de l'Ascension, date choisie pour célébrer la fête patronale. Cette dévotion s'est bien estompée mais n'a pas complètement disparu.

On peut faire un parallèle entre notre saint quercynois et saint Aurélien, évêque de Limoges, dont on ne sait pas non plus grand chose, sinon que dans son diocèse il passe aussi pour guérir les malentendants. Il ne saurait évidemment s'agir du même personnage, mais des fouilles autorisées dans le sol de la crypte pourraient présenter quelque intérêt.

L'iconographie dont nous disposons se résume à une statue en bois polychrome (XVIIe siècle ?), une statuette saint-sulpicienne d'évêque intitulée saint Aurélien et une bannière de procession représentant saint Aureil tenant une palme et gratifié, on ne sait pourquoi, du titre de "martyr"...

*

* *

SÉANCE DU 7 MARS 2002 *

Présidence : M. Dalon

Nécrologie

- M. l'abbé Marcel Mespoulhé, de Vayrac.

Nouveaux membres

- M. Pierre Andrieu, de Concots.
- Mme Carmen Rigal, de Montaigu-de-Quercy (82).
- Mme Carmen Salvignac, de Saint-Denis-Catus.
- Association « Les Gens des chemins », à Sérignac.

Don

De Valérie Rousset, un tiré à part de son étude « Deux maisons du castrum de Saint-Céré à Saint-Laurent-Les-Tours » (Mémoires de la Société achéologique du Midi, T. LX, 2000).

Articles signalés

- *Bulletin de la Fédération française de spéléologie*, comité du Lot, n°10 (2001) : « Les grottes du site de Rocamadour » (rétrospective de l'exploration, en 1946, de sept petites cavités qui s'ouvrent au milieu des maisons et du pèlerinage de Rocamadour) et « Exploration des grottes de Combenègre à Frayssinet-le-Gélat » en 2001 (découverte d'un décor de ponctuations).
- *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France* (T.LX, 2000). « Découverte de peintures sur le tympan du portail gothique de la cathédrale de Cahors ». Communication de Gilles Séraphin lors de la séance du 11 avril 2000. Il s'agit de faibles vestiges représentant deux personnages très difficiles à identifier dont le style évoquerait les peintures du cycle de la Création retrouvées à l'intérieur du massif occidental de l'édifice.
- Revue *« Racines »* (Alvignac). Bull. n°6, 2001. Un résumé récapitulatif des expéditions de E.A. Martel dans le Lot et un recensement des puits, fontaines et lavoirs d'Alvignac.

Communications

LE PRIEURÉ N.D. DE LA GRANGE À PUYBRUN *(M. Laussac)*

On sait que l'abbaye cistercienne de Dalon, en Périgord, possédait dans le diocèse de Cahors la paroisse de Puybrun et une grange à Tauriac. En 1279 l'abbé établissait un contrat de paréage avec Philippe III afin d'édifier une bastide sur les terres de Tauriac et de la paroisse de Liourdres.

L'étude présentée aujourd'hui a permis de retrouver et de situer le prieuré N.D. de la Grange qui se trouvait au cœur de la bastide. Le fort ou maison du prieur était la bâtisse la plus imposante. Une vaste cave voûtée est ce qui reste des antiques constructions du prieuré. Au-dessus

* *Présents* : Mmes Bach, Bénard, Cole, Deladerrière, A. Foissac, Jacqueline Lagarrigue, Revellat, Thouvenin. Mlles Brun, Cavaroc Denjean, Jeanne Lagarrigue. MM. Audoin, Bouyssou, Birou, Brugnera, Dalon, Deladerrière, J. Delmon, Gérard, Germain, Linon, Rames, Rausières, Royère.

de cette cave se trouvait en 1676 une maison en ruine. Un siècle plus tard cette maison a été réhabilitée pour servir de ferme à l'abbé de Dalon. Devenue ensuite un presbytère, elle abrite maintenant des logements. Au XIVe siècle ce local servait vraisemblablement de cave à vin, puisque la vigne représentait la principale richesse de la bastide. Lorsque le prieuré fut détruit en même temps que l'église N.D. de la Grange, cette cave servait de salle de corps aux soldats (on l'appelle aujourd'hui salle des gardes). Depuis 1990 un groupe de bénévoles a procédé à l'évacuation de la terre et des pierres qui la comblaient.

Au coin de la place centrale, il y avait une tour carrée et massive, seule fortification de la bastide, dont le sommet devait être crénelé. Elle a servi de beffroi et de refuge pendant les sièges. Cette tour est devenue le clocher de l'église de Puybrun.

LES ARCHITECTES DÉPARTEMENTAUX DU LOT AU XIXE SIÈCLE *(Mlle Legrand)*

Auteur d'une thèse sur ce sujet (Université de Toulouse-Le Mirail, 2001), Ghislaine Legrand nous présente les travaux réalisés depuis 1826 par les sept architectes départementaux qui se sont succédé dans le Lot. Certains ont également rempli la fonction d'architecte diocésain. Pour ne retenir que les principaux nous citerons :

- Charles Hector Malo. On lui doit notamment le théâtre municipal et la façade de l'Hôtel de ville de Cahors. Certains de ses travaux ont été contestés. On lui a surtout reproché la regrettable "restauration" du clocher-porche de l'église Saint-Sauveur de Figeac.

- Joseph Pinochet. On peut mettre à son actif la Halle aux grains et l'école Saint-Projet (située en face du collège Gambetta) à Cahors.

- Jean-Baptiste Tourrette. Il a réalisé la Banque de France de Cahors, le tribunal de Figeac et restauré les coupoles de la cathédrale.

- Jean-Gabriel Rodolosse. A son palmarès cadurcien : l'hôpital, les deux écoles normales (l'une est devenue l'Hôtel des Finances), le lycée Clément-Marot, l'aile ouest du collège Gambetta et la Caisse d'épargne.

- Emile Toulouse enfin, dont les talents se sont exercés particulièrement dans la conception d'immeubles privés de Cahors (comme l'hôtel Terminus) ou de grandes demeures rurales : "château" de Ladevèze (Labastide-Murat) Lachave (Pechpeyroux, commune de Cézac), Blazac (Vire), Féral (Castelnau-Montratier).

Ces architectes ont été largement mis à contribution pour l'édification de nombreuses écoles et mairies ainsi que pour la construction, la reconstruction ou l'agrandissement d'une soixantaine d'églises rurales.

PIERRE LOTI. PARENTS, PAYSAGES ET AVENTURES EN QUERCY *(M. Foucaud)*

Théodore Viaud, le père de Pierre Loti, avait un cousin, Pierre Bon, originaire de Rochefort, qui s'était fixé en Quercy après son mariage, en 1825, avec une figeacoise. En 1861 Pierre Bon invita deux des enfants de Théodore, Marie et Julien (qui avait alors 11 ans) à passer l'été à Bretenoux où il s'était retiré.

Dans ses œuvres : « Prime jeunesse », « Le Roman d'un enfant » et « Journal intime », Loti raconte ses souvenirs de vacances à Bretenoux. Il parle de ses "expéditions mystérieuses" en compagnie d'autres enfants, de ses visites au château de Castelnau, alors à l'abandon, qu'il décrit comme un lieu enchanté, "un des plus somptueux débris de la France féodale". C'est en 1864, lors de son deuxième séjour à Bretenoux, qu'il décida de devenir marin comme son frère.

Se souvenant de ses rêves d'adolescent, il envisagea un temps de devenir propriétaire du château de Castelnau (c'est Jean Mouliérat qui devait l'acheter en 1896). En 1879, lors de son troisième et dernier séjour dans le Lot, il aurait pu devenir châtelain en épousant une jeune et séduisante veuve, Mme Robertie, propriétaire du château de Saint-Médard de Presque. Mais après quelques échanges épistolaires, il préféra conserver sa liberté et profiter de ses innombrables conquêtes. Sa lettre de "rupture" est un modèle du genre. Ainsi s'acheva la dernière chance que l'on eut d'avoir Loti comme châtelain en Quercy.

LE PRIEURÉ N.D. DE LA GRANGE DE PUYBRUN

Dalon, abbaye cistercienne, appartenait jadis au diocèse de Limoges. Aujourd'hui, ses restes encore imposants se trouvent dans le diocèse de Périgueux, sur la commune de Sainte-Trie, Dordogne, à quelques centaines de mètres des limites de la Corrèze [1] (Fig. 1).

Parmi les vingt-sept possessions recensées de cette abbaye, Puybrun jouissait de privilèges particuliers [2].

En effet, le 23 mars 1279, Dom Guillaume IV, abbé de Dalon, établissait un contrat de paréage avec le roi Philippe III afin de créer et d' édifier une bastide *(villa nova)*. Cette bastide devait être construite, près de la rivière Dordogne, sur les terres de la grange [3] de Tauriac et de la paroisse voisine de Liourdres [4]. D'après le cartulaire de l'abbaye de Dalon, dépouillé par Louis Grillon [5], on sait que cette abbaye possédait une grange à Tauriac au milieu du XIIe siècle [6]. On y connaît un maître de grange en 1220 [7]. Les origines de cet établissement sont obscures car quatre extraits seulement d'actes – cinq peut-être – le concernent au sein de ce cartulaire [8].

Ainsi, le roi de France était associé, pour moitié, aux droits de l'abbé sur les hommes de ce territoire et de leurs diverses redevances annuelles, à la haute et basse justice, ainsi qu'aux droits banaux, ceux des fours par exemple. L'abbaye se réservait seulement des terrains propres à l'édification de lieux de culte avec annexes et cimetière, ainsi que des bâtiments de stockage et de vente de ses produits agricoles [4].

Cet acte fut solennellement dressé dans la salle capitulaire de Dalon. Sept sceaux d'abbés, dont trois cisterciens – Dalon, Boschaud et Peyrouse – ont été apposés à ce document, ce qui en souligne l'importance et le caractère solennel. Autour de Guillaume, abbé de Dalon, étaient présents les abbés de Terrasson, Dordogne, et de Tourtoirac, Dordogne, ordre de St Benoît ; les abbés de Châtres, Dordogne, et de Saint-Amand, Dordogne, ordre de St Augustin ; enfin les abbés de Boschaud et de Peyrouse, ordre de Cîteaux. Cet acte fut signé en présence de Lynibert de Chapchac, clerc du diocèse de Limoges, notaire public apostolique [4] (Fig. 2).

Mais les seigneurs voisins, Raymond VII, vicomte de Turenne, et Guerin de Castelnau s'opposèrent à la création de cette bastide qui leur portait tort.

Guérin venait en effet de créer, deux ans plus tôt, en 1277, la bastide seigneuriale d'Orlinde ou de Bretenoux. Simon de Melun, sénéchal du Périgord, du Limousin et du Quercy maintint les droits du paréage et le 1er novembre 1281, le Parlement débouta les plaignants [9].

Comme le vicomte de Turenne contestait spécialement à Dalon le *dominium*, c'est-à-dire la seigneurie de Tauriac, le sénéchal et le doyen de Saint-Yriex, Elie de Maumont, dressèrent et scellèrent à Sarlat, le 19 décembre 1281, un acte de compromis. Dans cet acte, Raymond de Turenne acceptait d'abandonner les droits qu'il prétendait avoir, tandis que l'abbé de Dalon promettait de ne recevoir dans la nouvelle bastide aucun homme taillable de Turenne, ni aucun homme des paroisses voisines de Saint-Céré, de Bétaille ou de Queyssac.

La bastide ainsi fondée reçut sa charte de coutumes et privilèges, particulièrement libérale pour l'époque [10], signée de l'abbé de Dalon et du sénéchal Jean de Villete le 2 mai 1282, charte confirmée par le roi en juillet de la même année [11].

La nouvelle ville semble avoir été assez prospère dans les premiers temps qui suivirent sa fondation. Ainsi, l'abbé de Dalon envoya des députés aux Etats Généraux du 9 septembre 1309 pour y représenter Puybrun en tant que ville basse du Quercy jouissant de la protection royale [12]. De plus, un livre de comptes du trésorier du Quercy pour 1343 qui englobait la nouvelle bastide dans la baylie de Martel, fait état d'une recette de 100 livres [13]. Après la guerre de Cent Ans, en 1476, cette recette tomba à un peu moins de 35 livres [14].

Dans son intéressant article sur les débuts de la guerre de Cent Ans dans notre région, Tibor Pataki [15] nous montre qu'à partir de 1346 et jusqu'au traité de Brétigny en 1360, le Quercy était sous l'emprise des actions guerrières et du pillage des troupes anglaises. Bien que n'ayant aucune information concernant la bastide de Puybrun durant cette période trouble, on peut penser que la destruction du prieuré et de l'église N. D. de la Grange a eu lieu à ce moment-là.

LE PRIEURÉ ET L'ÉGLISE N.D. DE LA GRANGE

Le 13 février 1651, un accord de transaction fut passé entre François de La Fayette, évêque de Limoges et abbé commendataire [16] de l'abbaye de Dalon et les prieurs et religieux de cette abbaye. Dans cet accord il est dit que : « *Ledit Sieur eveque a Ceddé quitté Et delayssés a perpetuittés Et a jamais aux prieurs et religeux de Ladite abbaye Le revenu entier du*

Cors de Ladite abbaye Et membres En dependant, autres que les priorés de puybrun Et des Touches Et de leurs despendances » [17, 18]. Ainsi, à l'occasion de ce partage, François de La Fayette se réservait la plus belle part du gâteau [16]. En effet, parmi les nombreuses possessions de Dalon, les prieurés de Puybrun et des Touches produisaient le plus gros revenu. Les Touches, en Saintonge, dans le canton de Marennes, Charente-Maritime, était connu pour l'exploitation du sel et des produits dérivés [19]. Tandis que le prieuré de Puybrun était réputé pour son vignoble et ses terres riches et fertiles en bord de Dordogne. De plus, ledit seigneur abbé se réservait le droit de pourvoir aux offices de ladite abbaye, d'y loger et d'en disposer tant pour lui que pour ses successeurs. En outre, les prieurs et religieux, tant pour eux que pour leurs successeurs, devaient payer annuellement audit Seigneur évêque ou à ses successeurs abbés la somme de 200 livres et employer la somme de 500 livres chaque année pour les réparations de l'église, de la maison abbatiale et autres bâtiments [18]. On le voit, cet accord, très avantageux pour les abbés commendataires, pénalisait les religieux et accentuait le déclin de l'abbaye de Dalon.

François de La Fayette décéda le 3 mai 1676 à l'âge de 86 ans. Dans son testament du 29 mai 1670, il institua comme héritier universel l'Hôpital général de Limoges et ses administrateurs [20]. Nous ignorons les raisons pour lesquelles il put ainsi léguer tous ses biens à l'hôpital de Limoges ; peut-être par dérogation royale ? Son successeur fut Louis de La Fayette, son petit neveu, qui prit possession de l'abbaye de Dalon le 15 juin 1676. Dès son entrée en fonction, le sieur abbé fit dresser un état des lieux du prieuré de Puybrun, des bâtiments de ce prieuré, des églises de Tauriac et de Gintrac, ainsi que de l'abbaye de Dalon [21]. Rien ne fut fait concernant le prieuré des Touches ni les marais salants qui en dépendaient [22]. La visite de l'abbaye et de ses dépendances a été faite le 31 juillet et le 1er août 1676. Cette visite détaillée nous donne un aperçu des locaux de l'abbaye à cette période. Les devis des experts maçons, charpentiers, serruriers, etc... pour réhabiliter Dalon et ses dépendances s'élevaient à 14 585 livres. Cette somme considérable montre dans quel état de délabrement se trouvait l'abbaye à la fin du XVIIe siècle. Le 4 août 1676 eut lieu la visite de l'église paroissiale de Gintrac [21], annexe du prieuré N. D. de la Grange. Le 5 août celle du prieuré de Puybrun, de ses dépendances, ainsi que de l'église de Tauriac [21, 23].

La visite de Puybrun, qui nous intéresse, fut faite sous la conduite de François Maturie, procureur du Roi, Mathieu Charrière, procureur fondé de procuration expresse de messire Louis de La Fayette, assisté du dénommé Dupuy, greffier. Tout ce monde arriva à cheval, venant de Martel, à environ 9 heures du matin chez Pierre Cassars, aubergiste à

Puybrun. A 10 heures la visite commença en présence d'Anthoine et Pierre Bargues, maîtres charpentiers, de Pierre et Jean Granouillac, maîtres maçons et couvreurs et de Jean Pilaprat, maître serrurier, tous habitant la ville de Puybrun. Après avoir prêté serment, ils entrèrent dans l'église. Cette visite de l'église et de la sacristie ne présente pas d'intérêt ; elles n'ont pas fondamentalement changé durant plus de trois siècles. L'estimation faite par les artisans pour réhabiliter ces bâtiments fut de 880 livres. Ensuite, ce fut la visite du four banal qui était en paréage avec le roi. Nous verrons, grâce à un acte plus récent, qu'il s'agissait de "fours jumeaux". L'intérêt majeur de ce procès verbal, sur l'état du prieuré de Puybrun, réside dans la visite du fort et de l'église N. D. de la Grange. En effet, joignant l'église, se trouvait une masure appelée "le Fort" qui mesurait 28 toises de longueur sur 4 toises de largeur. Cette masure était "*Entierement La maison du prieur*". Une note marginale nous indique que ce fort est ruiné depuis plus de 300 ans, ce qui accrédite la thèse selon laquelle il a été détruit durant la guerre de Cent Ans. De plus, se trouvent dans cet acte les emphytéoses datées de 1455 et faites à des particuliers qui demeuraient dans l'enclos de ce qui restait de ce fort [21] (Fig. 3). Rappelons que 1455 est le moment, après la guerre de Cent Ans, où les abbayes revoient les titres de propriétés et de baux. Enfin, une lettre de Monsieur l'Official de Limoges, datée du 26 février 1683, adressée à Monsieur le Marquis de Fénelon et à Monsieur l'abbé, nous indique que ces derniers possédaient deux copies, datées de 1451, de l'arrentement fait par un abbé de Dalon de deux chambres du fort de Puybrun. Dans cette lettre, il est aussi question d'un procès verbal de visite de Dalon et de ses dépendances faite en 1639 avec l'arrêt de l'homologation faite en 1640 au parlement de Bordeaux [24]. Cette visite se terminait "*dans un Eyrial desglize appellée nostre dame de lagrange*". Cette église, ou plus exactement cette chapelle, dont il ne restait que les quatre murailles, était ruinée "*de temps immemorial*". Elle dépendait du prieuré auquel était joint le domaine du prieur. Enfin, joignant l'église, se trouvait une maison, ruinée depuis plusieurs siècles, au-dessous de laquelle il restait encore une cave [21, 23] (Fig. 3). Nous reviendrons sur cette cave, très importante, dans le dernier chapitre. Les experts estimaient à 8 000 livres la dépense pour remettre le fort et l'église N. D. de la Grange en état.

A 3 heures de l'après-midi, les experts arrivèrent à Tauriac, accueillis par Blaise Cardaillac, curé de la paroisse et de son annexe de Puybrun. L'église de Tauriac était en bon état et n'avait besoin d'aucune réparation. Après quoi, Blaise Cardaillac demanda des ornements nécessaires pour ces deux paroisses. Pour Tauriac, il voulait un missel, une aube et une chasuble violette ; pour Puybrun également un missel, une aube, une chasuble de même couleur et une croix pour les processions [21, 23].

QUI DOIT PAYER ?

A l'exception du fort et de l'église N. D. de la Grange qui ne seront pas reconstruits, le coût pour réhabiliter l'église de Puybrun et le four banal s'élevait à 1000 livres. Très rapidement, se posera la question de savoir qui doit payer : Louis de La Fayette ? Les religieux de Dalon ? Les administrateurs de l'hôpital de Limoges comme légataires universels de feu François de La Fayette ? Ou bien encore les habitants de Puybrun ? Cette question se posera pendant plus de cinquante ans et sera l'occasion de plusieurs procès entre les différentes parties.

Devant l'état de délabrement de l'église, les consuls et la communauté des habitants de Puybrun décidèrent de débourser la somme de 200 livres pour la couverture de l'édifice. Cet acte fut passé le 12 juillet 1678 devant Géraud Laroque, notaire royal à Puybrun.

Le 31 octobre 1689, à Condat en Quercy, par devant Jean de Montmaur, conseiller du Roy et lieutenant particulier au siège sénéchal de Martel, comparut Léon Morbet procureur audit siège et Raymond Darche, curé d'Altillac, représentant les administrateurs de l'Hôpital général de la ville de Limoges. Le sieur Morbet présenta un arrêt de la Chambre Souveraine de la Réformation de la Justice donné à Poitiers le 27 janvier précédent, ordonnant aux sieurs administrateurs de faire les réparations nécessaires mentionnées au procès verbal du 5 août 1676. En conséquence, Pierre Mercier, docteur en théologie, official général du diocèse de Limoges et administrateur de l'hôpital de ladite ville, agissant pour les administrateurs, se proposa de faire porter incessamment les ornements mentionnés audit procès verbal et de contribuer aux réparations de l'église de Puybrun [25].

Le 3 novembre 1689, Jean Lagrange jeune, Jean Forsse, Géraud Durand et Jean Griffoul, alors consuls de la ville de Puybrun et Jean de Lagrange, écuyer, Sieur de Figeac, syndic fabricien de l'église paroissiale, furent assignés à la requête de Pierre Mercier, par devant Jean de Montmaur, pour se voir condamner à contribuer aux deux tiers des réparations à faire à l'église de Puybrun, cette condamnation ayant été demandée par l'arrêt du 27 janvier 1689. Une semaine plus tard, le 10 novembre, à Puybrun, sous la halle publique, le Sieur Raymond Darche, curé d'Altillac, agissant au nom des administrateurs de l'hôpital de Limoges remit à Blaise Cardaillac les ornements : «*Un Missel aube Et Chazuble de Valoize Rayée de blanc aurore Rouge et Vert Et Remplie de petites fleurs Ensemble Une croix dorée pour lesglise de puybrun* ». Le même jour, Jean de Lagrange, sieur de Figeac, et les consuls de Puybrun soutenaient que la communauté des habitants de cette ville était tenue de payer seulement un tiers des réparations de la nef et du clocher de l'église et demandaient que soit remboursée, par les administrateurs de

l'hôpital de Limoges, la somme de 200 livres payée par la communauté « *pour Lesdites Reparations sans lesquelles La Ruine Entiere de laditte Esglise Et Clocher sen seroit Ensuivie* ». Toujours le 10 novembre, après que le sergent Jean Calmel de Puybrun ait « *Crié Et Recrié au Rabais a haute Et Intelligible Voix En la place publique de ladite Ville Lecture faite dudit proces Verbail Contenant Lestat desdittes Reparations Necessaires* », se sont présentés les différents artisans pour proposer leur meilleur prix. Pour les réparations à faire à l'église ce fut Pierre Bargues, maître menuisier à Puybrun qui s'adjugea le marché pour 260 livres. Pierre Vayrac, maître maçon du village de la Rivière, paroisse d'Altillac, et Jean Pilaprat, maître serrurier à Puybrun, enlevèrent leur marché respectif pour 400 livres et 78 livres. Enfin, pour le four banal, le marché revint à Pierre Bargues pour 90 livres [25].

Face à ces contestations, les administrateurs de l'hôpital de Limoges « *pour éviter tous incidents Et demouvoir entierement les habitants de Puybrun* », proposèrent de payer à la communauté des habitants de Puybrun la somme de 220 livres pour les réparations de l'église et celle de 40 livres pour le four banal. Cet accord fut passé le 10 mars 1690 à Beaulieu entre le sieur Raymond Darche, curé d'Altillac, représentant les administrateurs, et Jean de Lagrange, sieur de Figeac, au nom de la communauté des habitants de Puybrun. En contre partie de cet accord les habitants de Puybrun furent obligés « *de faire faire en Leur Entier Touttes lesdites reparations, et Empecher que lesdits Sieurs administrateurs ny leurs Successeurs nent Soint rechercher directement ny indirectement pour tels pretestes que ce Soint* ». Le même jour, Raymond Darche remit au sieur de Figeac la somme de 58 livres en exécution de la transaction ; le surplus de la somme, 202 livres, fut payé le 20 avril suivant [26].

Louis de La Fayette décéda le 19 mai 1729 après avoir été durant 54 ans abbé de Dalon. Le sieur abbé de Vigneau lui succéda, mais décéda rapidement le 23 septembre 1733. Son successeur Jean Certain, du diocèse de Chalôns-sur-Marne, docteur de Sorbonne et théologien du roi auprès de l'ambassadeur à Rome, fut nommé en 1734 [18].

L'arrivée du sieur Certain ne calma pas les esprits entre les administrateurs de l'hôpital de Limoges, l'abbé de Dalon et les habitants de Puybrun.

Le 22 février 1738 une requête de Me Barthélémy Rolland, avocat des administrateurs, ordonna « *que conformement à la transaction du 10 mars 1690, les habitants de Puybrun Seront tenus de garantir et indemniser les Supliants des condamnations qui pouroient intervenir contre eux, au sujet des réparations qu'on dit être à faire à Puybrun, dépendance de l'abbaye de Dalon* ». Cette requête fut communiquée aux habitants de la paroisse de Puybrun pour y fournir réponse [27]. Devant le silence de ces derniers, le 6 mars 1738, Jean Martin, huissier Royal au

siège sénéchal et présidial de la ville de Brive, se présenta devant Pierre Souladié, premier consul de la ville de Puybrun. Jean Martin somma les habitants de Puybrun de répondre à ladite requête [28]. Une deuxième sommation le 8 mars 1738 aboutit au même résultat [29].

Dans l'espoir de débloquer cette situation, un arrêt rendu le 16 avril 1737 par « *nos Seigneurs Les commissaires generaux deputés par sa majesté* », ordonna à nouveau une visite de l'abbaye de Dalon et du prieuré de Puybrun et de ses dépendances. La visite de l'abbaye eut lieu les 12 et 13 septembre 1738. Cette visite fut faite en présence, entre autre, de François Massoulié, avocat au Parlement, fondé de procuration du Seigneur abbé Certain, de Jacques Juge, avocat du Roi au présidial de Limoges et administrateur de l'hôpital et de dom François Beauregard, religieux et syndic du monastère de Dalon. La visite du prieuré de Puybrun eut lieu le jeudi 18 et le vendredi 19 septembre 1738. Le sieur Juge et le sieur Beauregard décidèrent de ne pas participer à cette visite, prétextant qu'ils n'avaient aucun intérêt à la poursuivre, sachant que la transaction du 10 mars 1690 n'avait pas été respectée par les habitants de Puybrun [30].

L'intérêt de cette visite, 62 ans après celle de 1676, réside dans la description très précise qui est faite du four banal ou plus exactement des « *deux fours qui Estoint joignants Lun à L'autre* ». On accédait à ces "fours jumeaux" par une porte encadrée de part et d'autre d'une fenêtre. L'ensemble, de 26 pieds de long sur 14,5 pieds de large, était couvert de tuiles creuses. A l'intérieur, le sol était pavé avec des carreaux de briques de 10,5 pieds de long sur autant de large pour chacun des deux fours. La grandeur de la voûte en briques de ces fours était de « *Six pieds En Rond* ». Derrière cette bâtisse, se trouvait un mur de deux toises de longueur et quatre pieds de hauteur. Le four de droite, en entrant, était en ruine à cause d'un incendie survenu 30 ans auparavant. Celui de gauche était en mauvais état « *Ce four fut abbandonné il y a dix ans, que pendant deux ou trois ans, Les particuliers de puybrun, alloient cuire ailleurs, Et que depuis Les trois dernieres années, Layant Rapiessé, ils s'en sont servis* » [30].

Nous allons voir, dans le dernier chapitre, comment l'abbé Certain mit un terme à plus d'un demi-siècle de conflits et de procès entre les différentes parties.

LA CAVE DU PRIEURÉ DE PUYBRUN

Suite à une requête présentée au Roi par le sieur Jean Certain, un arrêt du Conseil d'État du 8 février 1744, va nous éclairer sur le dénouement de cette affaire [31]. On sait, en effet, par la transaction du 13 février 1651, que les abbés successifs de Dalon se sont réservés les prieurés de Puybrun et des Touches en Saintonge [18]. On sait également que l'exploitation des vignobles et des bonnes terres du prieuré de Puybrun

représentait les trois quarts du revenu de l'abbé. Ce revenu « *il Consiste en biens fonds dixme des grains Et vin, mais il est dépourvu de touttes sortes de batiments, il ny a ny Maison de fermier, ny grange ny Cuvier, ny pressoir, il ny a Enfin Rien de ce quy est necessaire pour Lexploitation d'une ferme* » [31]. Dans ces conditions, il était difficile pour l'abbé de trouver des fermiers qui devaient louer maisons, greniers, cuviers, ... Cela diminuait considérablement le prix de l'affermage. Pour l'abbé Certain, la seule solution était de construire « *des Batiments necessaire pour L'exploitation de la ferme du prioré de puybrun* ».

L'abbé demanda à des experts un devis estimatif pour une telle construction. Ce fut chose faite le 22 août 1743 pour la somme de 5 500 livres (malheureusement, il ne nous a pas été possible de retrouver cet acte aux A.D. de Limoges). Parallèlement, dans le procès verbal de visite de l'abbaye de Dalon et de ses dépendances du 11 septembre 1738, déjà cité, il était dit que le coût pour le «*Retablissement et reédification* » de la maison abbatiale serait de 1 204 livres [30]. Ce coût devait être entièrement supporté par les administrateurs de l'Hôpital général de Limoges. De la même façon, il fut convenu que les religieux de l'abbaye seraient tenus de donner 700 livres à l'abbé « *En Consideration de l'Emplassement de la Maison abbatialle de dalon, dont ils Joüiront et des fondements de ladite maison abbatialle qu'ils estoient Tenus de faire* ». Finalement l'abbé Certain trouva un compromis accepté à la fois par les administrateurs de l'hôpital et par les religieux de Dalon.

De ce compromis, il ressortit que, plutôt que de reconstruire la maison abbatiale « *ou les abbés n'ont plus aucun fonds ny Revenus depuis la transaction de 1651* », les administrateurs de l'hôpital s'engageaient à donner cette somme à l'abbé qui l'utiliserait pour construire les bâtiments nécessaires pour l'exploitation de la ferme du prieuré de Puybrun. Les religieux de Dalon acceptèrent cette transaction, tandis que l'abbé Certain « *se porteroit a faire de ses propres deniers Le sacrifice du Surplus* (par rapport à la somme de 1 904 livres) *pour le bien et l'avantage de ladite abbaye* ». En contrepartie, Jean Certain ne pouvait « *demander autres droits aux administrateurs de L'hopital de limoges* » que la somme de 1 204 livres, de plus « *ledit hopital Demeurera bien et valablement quitte et decharge du Retablissement et Reédification de la Maison abbatiale* » et les religieux ayant donné celle de 700 livres « *demeureront maîtres et proprietaires de l'Emplacement de ladite maison abbatialle de dalon* ».

Par lettres patentes du 26 février 1744, le sieur Certain reçut l'autorisation de construire les bâtiments nécessaires pour l'exploitation du prieuré de Puybrun [31]. La qualité première de l'administration royale au XVIIIe siècle n'était pas la rapidité. En effet, le 29 avril 1752, les lettres

patentes accordées huit ans plutôt, se trouvaient surannées, « *sa majesté auroit encore accordé au Suppliant d'autres Lettres de surranation le 29 avril dernier* ». Ces lettres furent enregistrées, « *en la Souveraine Cour du parlement de Bordeaux* », le 13 mai 1752 [31].

On peut penser que le sieur abbé n'avait pas attendu ces lettres de surannation pour commencer à faire les travaux. Le 5 décembre 1752 eut lieu, en effet, à Puybrun, la visite de réception des travaux. Cette visite se fit en présence de Théodore Darliguie, chevalier, seigneur de Creysse, conseiller du Roi et lieutenant général au siège sénéchal de la ville de Martel, de Jean Maignes, procureur de Messire Jean Certain, de dom Louis Bourotte, prieur de Dalon et du notaire de Puybrun Jean Lacombe. Etaient absents dom Nicolas Caron, syndic et cellérier de Dalon et le sieur Léonard Boisse Dossessan, syndic et administrateur de l'Hôpital général de Limoges [31].

Une description, très précise, est faite de cette propriété. On entrait dans la maison d'habitation par une porte double bien ferrée. A l'intérieur, un couloir desservait, sur main droite, trois pièces. La première était une cuisine pavée « *de Cailloutage* », avec sa cheminée et une fenêtre et contrevents peints en rouge, du côté du couchant. La deuxième était une chambre, également avec une fenêtre vitrée et contrevents, séparée par un mur de refend en briques. Enfin, toujours à droite, la dernière pièce était une chambre avec cheminée, fenêtre et contrevents, bien « *planchée crepie et blanchie* ». Au bout du couloir, côté sud, il y avait une petite fenêtre qui fermait avec un verrou. On accédait à un grenier par un escalier neuf avec sa charpente refaite « *comme il est porté par Ledevis et qu'il y a le nombre de chevrons poutres de travaison sablieres jambes de force Lucarnes et Comble...* ». Dans le couloir, côté du levant, se trouvait une porte qui donnait accès à un « *Cuvié adocé au Mur dudit Batiment dudit Cotté* ». Dans ce « *Cuvié* » se trouvait « *un pressoir a vin deux grandes Cuves Et deux grands Touneaux de Contenance d'Environ quarente bastes chaquun Letout estant presque neuf* ». Côté nord une grande porte bien ferrée donnait sur l'extérieur « p*our entrer dans La Rüe dans Ledit Cuviér* ». Au-dessous de la maison se trouvait une cave dont nous allons donner *in extenso* les détails contenus dans le procès verbal du 5 décembre 1752 [31]. En effet, cette cave joue un rôle central dans notre étude. « *La voute de Laquelle est En bon Estat parroissant avoir esté Réparée en plusieurs Endroits haussée et pavée a neuf et quon a fait faire de Touts les Cottés des Conduits pour Evaquer Leau quy y nessoit, et qui pour Sortir entierement Leau on a fait faire un Conduit sous Terrain a deux murailles Baties a chaux et a sable et Couvert de pierre de taille Comme il nous apareü a l'entrée et a lissüe dudit acqueduc, ce quy nous a Esté attesté par plusieurs habitants, Lequel prend depuis Le bas de ladi-*

te Cave Jusques audessous du grand chemin qui part du port demol au village de Chapou, ce quy fait une Longueur de trois Cens trente pieds Comme il nous a pareü Layant fait mesurér en nostre presence par Nostre greffier ». La porte de cette cave était neuve ainsi que l'escalier pour y descendre. A l'intérieur, se trouvaient deux tonneaux contenant environ quarante et une bastes. La visite se termina par l'examen de la bâtisse à l'extérieur. Les murs étaient bâtis avec des pierres de taille assemblées avec de la chaux et du sable. Le toit était couvert de tuiles à crochet avec, aux deux extrémités, un globe surmonté d'une croix en fer et une girouette, « *Letout paraissant fait a neuf et bien Conditionné ainsi que tous Linterieur dudit Batiment* ».

D'après cette description très précise de l'ensemble de cette maison, les anciens de Puybrun reconnaîtront le presbytère de la ville. La preuve la plus décisive vient de cet aqueduc qui traverse la cave du nord au sud et dont de nombreux habitants se souviennent. Cet ancien presbytère a été rénové et abrite aujourd'hui des logements. Quant à la cave, que l'on appelle "Salle des Gardes", elle est utilisée par les nombreuses associations de la ville, pour des expositions et peut être louée à titre privé (Fig. 4).

Revenons, pour terminer, à cet aqueduc. Monsieur Jean Mas, ancien notaire de Puybrun et ancien premier magistrat de la ville, nous a parlé de ses souvenirs d'enfance à propos "des aqueducs" de Puybrun. En effet, Maître Mas se rappelle très bien avoir joué, avec d'autres enfants, dans cet aqueduc qui partait au niveau de l'ancien four à chaux de Puybrun, à l'intersection des routes de Bilhac et de Rodemule. Il devait vraisemblablement longer la voie communale N°3 pour bifurquer au niveau de l'entrée du cimetière actuel. L'un de ces aqueducs semblait partir vers la Sole tandis que l'autre devait traverser la voie ferrée et se diriger vers le centre du bourg. Il semblerait que ce soit celui-ci dont on a retrouvé des traces dans la cave. Ces informations sont intéressantes car on peut se poser la question de savoir à quelle époque ils ont été bâtis et par qui ? Mais ce n'est pas l'objet de notre publication.

CONCLUSION

Cette étude nous aura permis de retrouver et de situer le prieuré N.D. de la Grange de Puybrun. Il était au cœur de la bastide ; l'abbé de Dalon avait ainsi beaucoup plus de facilités pour percevoir les rentes et arrérages de rentes dus par les tenanciers de maisons et/ou de terres.

Nous avons pu caractériser les principaux bâtiments qui composaient ce prieuré. Ce sont :

- Le fort ou maison du prieur qui était la bâtisse la plus imposante avec ses 28 toises de long et ses 4 toises de large (environ 53 mètres sur 7,5). Ces dimensions n'avaient rien d'exceptionnel. En effet, le prieuré

était loin de l'abbaye mère (environ 110 km) et devait abriter à l'origine un nombre important de convers pour lesquels les différents locaux : cuisine, réfectoire, dortoir, salle commune, ... étaient en rapport. De plus, il fallait des salles de stockage pour les provisions, les récoltes et un cellier pour le vin. D'après le procès verbal de 1676, la maison du prieur joignait l'église actuelle [21, 23]. Il est intéressant de remarquer que, côté sud de la nef de l'église, se trouve un arc brisé dont la construction est antérieure à celle de l'église. Cet arc brisé pourrait être l'amorce de l'ancien prieuré suivant le plan que nous proposons Figure 5.

- La cave voûtée dont nous avons abondamment parlé est un reste des antiques constructions du prieuré. Ses dimensions sont consignées Figure 4. Au-dessus de cette cave se trouvait, en 1676, une maison ruinée. Près d'un siècle plus tard cette maison avait été réhabilitée pour servir de ferme à l'abbé de Dalon. Ensuite, elle devint un presbytère et abrite aujourd'hui des logements. Quelle était la fonction de cette cave au XIVe siècle ? Vraisemblablement une cave à vin puisqu'on sait que la vigne représentait la principale richesse de la bastide. Lorsque le prieuré fut détruit, cette cave servait de salle de corps aux soldats du guet [32], d'où le nom qu'on lui donne aujourd'hui : Salle des Gardes. Elle devait également servir de refuge à la population, en particulier, durant les guerres de Religion.

En 1990, une poignée de personnes ont décidé de réhabiliter cette cave. Elle a été vidée de son remplissage de terre et de pierres qui la rendait inutilisable depuis plusieurs décennies. Jean-Pierre Girault, archéologue, qui a participé à ces travaux, avait remarqué des éléments de colonnes et de la céramique médiévale jonchant le sol [33]. L' observation de ces colonnes pourrait faire penser à quelques ornements de l'ancienne église N.D. de la Grange.

- De l'église N.D. de la Grange, il ne restait que des murs en ruine en 1676. On ne connaît pas ses dimensions. On sait qu'elle dépendait du prieuré à laquelle était joint le domaine du prieur (Fig.3).

- Enfin, au coin de la place centrale, se trouvait une tour carrée, trapue, peu élégante et massive, dont le sommet devait être couronné d'un encorbellement de créneaux [32]. Elle a été utilisée comme beffroi et servait d'abri et de refuge pendant les sièges de longue durée. Cette tour a été la seule fortification de cette bastide. De tour de défense, elle est devenue le clocher de l'église paroissiale de Puybrun.

A partir de ces informations, nous avons schématiquement représenté Figure 5, l'ensemble de ce que pouvait être le prieuré de Puybrun.

Comme nous venons de le dire, le prieuré était fort éloigné de Dalon, d'où la présence d'un prêtre prieur pour assurer les offices aux convers

et ouvriers. Or la règle de Cîteaux défendait un tel éloignement, mais Dalon garda des coutumes antérieures à son rattachement à Cîteaux. Il en était de même pour le prieuré des Touches (Charente-Maritime), lui aussi très éloigné de Dalon.

Nous avons parfaitement conscience de ne pas avoir apporté de réponse à toutes les interrogations que pose une telle étude. En particulier, le schéma que nous proposons pour le prieuré. Néanmoins nous avons indiqué quelques pistes qui pourraient servir pour des recherches ultérieures.

Jean-Pierre LAUSSAC et Louis GRILLON

Remerciements

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui nous ont donné renseignements, conseils, documents et photographies.

Notre reconnaissance va particulièrement à Monsieur Firmin Monteil, propriétaire de Dalon, à nos amis de l'association "La Bastide de Puybrun", à Monsieur Jean-François Kéruzoré qui a exécuté le schéma de la Figure 5 et aux Archives Départementales de Haute-Vienne (Limoges).

Bibliographie et notes

1- Louis Grillon, *Le domaine et la vie économique de l'abbaye cistercienne de Notre-Dame de Dalon en Bas-Limousin*, doctorat de 3ème cycle, Bordeaux, 1964. Cote A.D. de la Dordogne, A 1569.

2 - Louis Grillon, *Deux granges corréziennes de l'abbaye cistercienne de Dalon*, Congrès de la Fédération Historique du S.O., Tulle, 1966, 21-32.

3 - Les granges cisterciennes étaient des centres d'exploitation agricole installés à l'écart des abbayes-mères, en principe à moins d'une journée de marche, sur le site même de leurs propriétés. Ces domaines, de plusieurs hectares, étaient exploités par des frères convers, généralement recrutés parmi la basse classe, non astreints à la vie des moines. Cela leur permettait de se livrer au défrichage, à la culture des champs, à l'élevage de troupeaux ainsi qu'aux divers métiers nécessaires à la vie d'une communauté en économie fermée. Vers le milieu du XIIIe siècle, à cause des difficultés rencontrées pour susciter des vocations nouvelles, on assiste à la raréfaction, voire à la disparition des frères convers. Cet exode obligea les abbayes à vendre leurs domaines les moins rentables et facilita, pour ceux qui avaient un excellent revenu, l'implantation des "villes nouvelles" ou "bastides". L'abbaye de Dalon n'a pas échappé à cette conversion qui a permis, en s'associant au roi de France, la création de la bastide neuve de Tauriac devenue par la suite la bastide de Puybrun.

4 - Archives Nationales, J 397 n°8.

5 - Louis Grillon, *Le cartulaire de Dalon*, 1114-1247, DES d'histoire, Bordeaux, 1962. Cote A.D. de la Dordogne, A 1568/1 et 2.

6 - Cartulaire Dalon, n° 674, 675, 676. Numéroté par les soins de l'auteur.

7 - Cartulaire Dalon, n° 673.

8 - Cartulaire Dalon, n° 673, 674, 675, 676 et 677. Ce dernier pourrait appartenir à Tauriac.

9 - Beugnot, Olim II, p. 147.

10 - Edmond Albe, *La bastide de Tauriac Puybrun, sa charte communale*, Bull. Soc. His. et Arch. de la Corrèze, 1923, t. XLV, 270-295.

11 - Archives Nationales, K 35 n°3.

12 - Pierre-René Vernet, *Bétaille en Quercy, 1ère partie : Des origines à la Révolution*, Écho de Bétaille, 1982.

13 - A.D. du Lot, F 229.

14 - A.D. du Lot, F 115.

15 - Tibor Pataki, *Notes sur Aurillac et ses glacis défensifs au début de la guerre de Cent Ans (1345-1362)*, Bull. Soc. Études du Lot, 2000, t.CXXI, 83-98.

16 - 1455 est le début de la mise en commende des abbayes. A partir de ce moment-là, l'abbé n'est plus élu par les moines, mais nommé par le roi comme abbé commendataire. L'abbé commendataire n'était pas astreint à la vie régulière de l'abbaye et ne se mêlait pas de la vie de ses moines. Il avait droit au tiers des revenus de l'abbaye, sans aucune autre obligation que d'en faire un bon usage. Des deux tiers restant, l'un allait à la communauté, et l'autre devait être employé aux réparations de l'église et aux aumônes. On est en droit d'imputer, en partie du moins, la ruine de l'institution monastique au XVIIe siècle aux effets pervers de cette pratique de la commende.

17 - La majeure partie des informations concernant cet article proviennent des A.D. de la Haute-Vienne. Et, en particulier, de deux liasses référencées *H supplément Limoges B6 et H supplément Limoges B7*, qui correspondent à la succession de François de La Fayette, évêque de Limoges. La première liasse contient 17 actes, la seconde 49 actes. Afin de faciliter l'accès à ces actes, nous nous autorisons à présenter chacune des références citées dans ce texte sous la forme : H supplément Limoges B6/B7, suivies de la date figurant en haut du premier feuillet.

18 - H supplément Limoges B7, 25 juin 1732.

19 - Louis Grillon, *Le prieuré des Touches et l'exploitation du sel, par l'abbaye de Dalon*, Annales du Midi, 311-319.

20 - H supplément Limoges B4, (texte manuscrit).

21 - H supplément Limoges B6, 31 juillet 1676.

22 - H supplément Limoges B7, (texte manuscrit).

23 - H supplément Limoges B6, 5 août 1676.

24 - H supplément Limoges B6, 26 février 1683.

25 - H supplément Limoges B6, 31 octobre 1689.

26 - H supplément Limoges B6, 5 mars 1690.

27 - H supplément Limoges B7, 22 février 1738.

28 - H supplément Limoges B7, 6 mars 1738.

29 - H supplément Limoges B7, 8 mars 1738.

30 - H supplément Limoges B7, 11 septembre 1738.

31 - H supplément Limoges B7, 8 février 1744.

32 - Abbé Guiral, *Histoire de Puybrun*, Echo Paroissial, 1934 -1946.

33 - Jean-Pierre Girault, Fiche d'Inventaire du Haut-Quercy, SRA, Toulouse.

Fig. 1 : Entrée du domaine de Dalon. Cette imposante bâtisse a été restaurée au milieu du XVIIIe siècle. La porte, partiellement cachée par le pilier droit, est l'entrée de la salle capitulaire de l'époque du gothique flamboyant.
A droite, on peut voir les ruines du transept sud de l'église abbatiale.
Cette photo a été prise avec la permission de Monsieur Firmin Monteil.

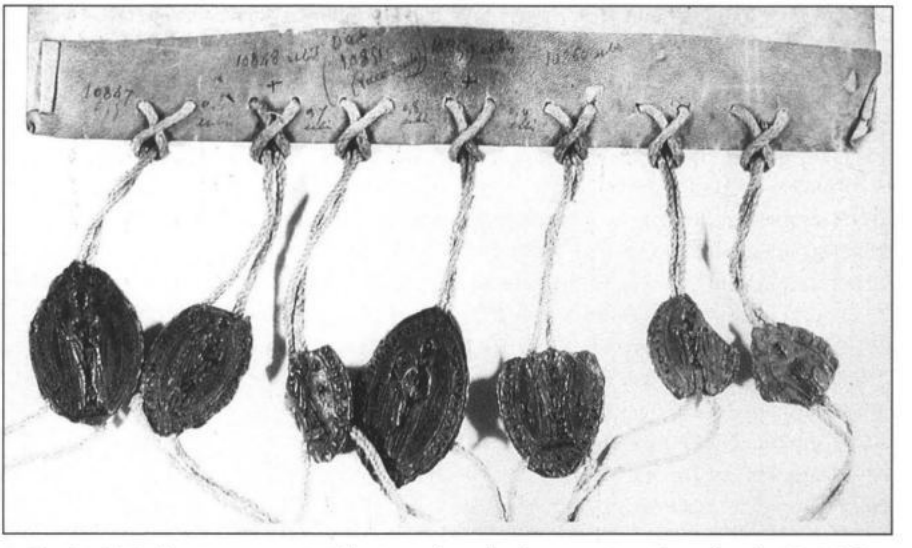

Fig. 2 : Série de sept sceaux pendants sur lacs de chanvre apposés au bas du Traité de paréage pour la création de la bastide neuve de Tauriac. Cet acte a été dressé le 23 mars 1279 dans la salle capitulaire de Dalon. Cliché du Centre historique des Archives nationales, service de reprographie, cote J 397 n° 8 [4].

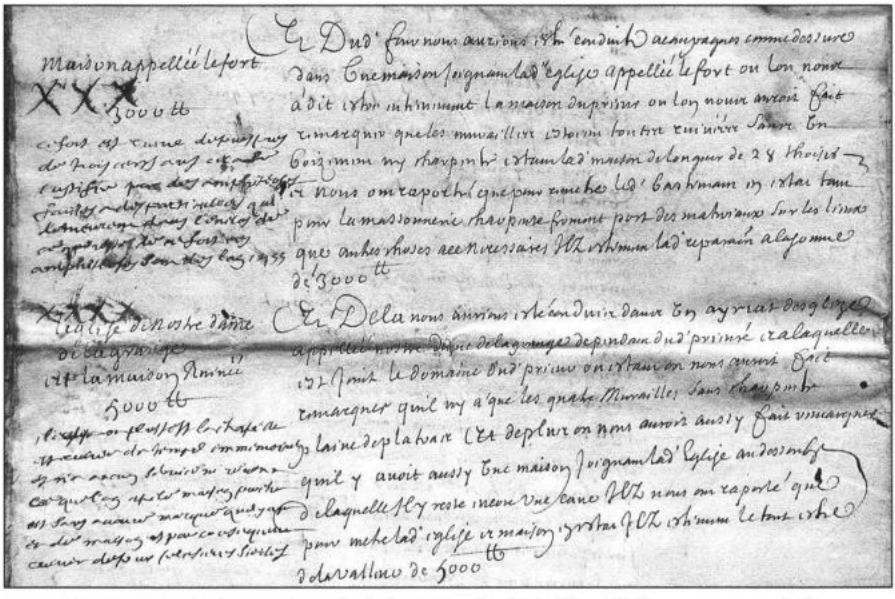

Fig. 3 : Extrait du procès-verbal de visite, du 31 juillet 1676, concernant le fort du prieuré de Puybrun ou maison du prieur et l'église N.D. de La Grange (réf. 21). Cet extrait donne un état des lieux de ce qu'il restait de ces bâtiments et de l'estimation pour les réhabiliter.

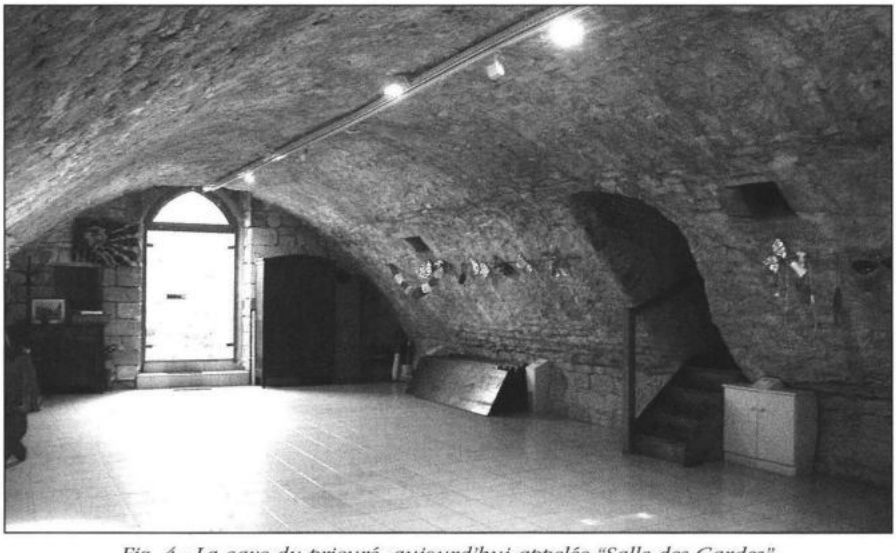

Fig. 4 : La cave du prieuré, aujourd'hui appelée "Salle des Gardes". Les dimensions intérieures de cette Salle sont : L = 13,60 m, l = 7,50 m, tandis que les dimensions extérieures sont : L = 15,80 m, l = 9,20 m. La hauteur de la voûte, avec arc en berceau brisé, est de 3,10 m. La porte Nord, sur ce cliché, en arc ogival est semi-enterrée, de même que la porte Sud avec arc en anse de panier.

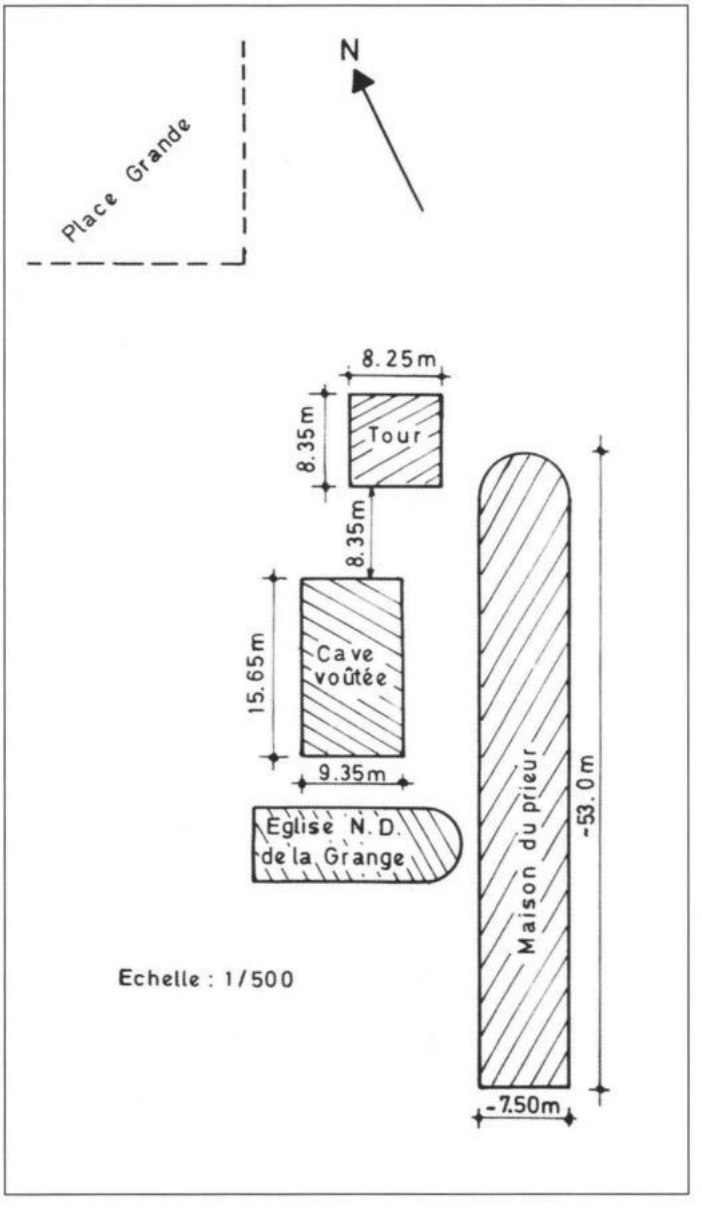

Fig. 5 : Représentation schématique du prieuré de Puybrun au début du XIVe siècle. Ce schéma est proposé à partir des informations contenues dans le procès-verbal du 31 juillet 1676 (cf. Fig. 3).

LE *CASTRUM* DE LARNAGOL

Pour Jacques SUBES

1. Le site

Le fort de Larnagol[1], établi au cœur d'un petit bourg de la vallée du Lot, s'étend sur une plate-forme rocheuse formant une éminence entre deux combes étroites qui entaillent les calcaires jurassiques du plateau du causse et rejoignent la rive droite du Lot. L'agglomération primitive se développe au creux des *cèvennes* le long de ces deux coulées dont l'une est drainée par un mince cours d'eau, et s'ouvre en bordure de rivière auprès de l'église paroissiale Saint-Pierre. Les Trincades, voies implantées sur les versants des plateaux surplombant le méandre du Lot, ont favorisé l'extension du noyau urbain initial en aval et en amont jusqu'à la combe du ruisseau de Triel.

Le *castrum* composé de deux entités contiguës, le château "supérieur" et le château "inférieur", est établi sur un étroit promontoire étagé sur deux paliers successifs axés du nord au sud. Ceux-ci forment une emprise semi-elliptique, hormis au nord où le substrat rocheux s'étend sans rupture vers le versant du plateau. Sur les flancs sud et ouest, le socle calcaire est complété et contrebuté par des murailles épaulant un ensemble de terrasses suspendues qui ont permis d'accroître l'emprise du domaine castral (Fig.1).

2. Le contexte historique[2]

Outre une mention de Malinowski[3] concernant la découverte d'une statue de Bacchus sur l'emprise du *castrum*, l'indigence des sources ne permet pas de retracer l'histoire du lieu avant le XIIe siècle. Larnagol, précédé au niveau paroissial au XIIe siècle par l'un des premiers prieurés de l'abbaye de Marcilhac-sur-Célé, Neules, était détenu dans la première moitié du XIIIe siècle par Bertrand de Cardaillac, frère de Guillaume, évêque de Cahors qui possédait en indivis avec ce dernier la seigneurie de Saint-Cirq-Lapopie[4]. Le fait est confirmé par l'hommage que rendit Bertrand à Simon de Montfort en 1215, pour la terre de Larnagol[5]. En 1259, le fief était tenu par Déodat Barasc[6], dont la fille Alasie apporta au début du XIVe siècle la seigneurie de Larnagol à son époux, Guillaume, vicomte de Calvignac. Leur fils, Dorde V de Calvignac, se distingua lors de la guerre contre les Anglais en 1359, mais surtout en 1361 lors du pro-

cès qui l'opposa aux consuls de la ville de Cahors dont il avait rançonné les marchands navigant sur le Lot. Par le mariage de leur fille, les seigneurs de Puycornet, acquirent vers 1350 les droits de la vicomté[7]. Raymond arma ainsi ses châteaux en 1369 et 1377. Son fils, chambellan du Duc de Berry, laissa son nom dans l'histoire pour avoir repoussé les Anglais de Larroque-Toirac en 1390[8]. On doit à ses descendants, Jean I ou Jean II, la reconstruction (ou la construction ?) de l'église paroissiale dans laquelle les clefs de voûtes sont frappées aux armes de la famille[9]. Le fief demeura dans la famille jusqu'au 3 septembre 1579, lorsque Louis vendit à réméré pour douze ans, la vicomté de Calvignac, la terre et seigneurie de Larnagol à Dadines, sieur d'Hauteserre[10].

A l'échéance, les biens revinrent dans la famille des Caussade qui les rétrocédèrent en 1596 à Isabeau de Beauville, comtesse d'Escars qui les possédait toujours en 1606[11]. Dans le dénombrement des biens dressé à l'occasion, le château est dit être constitué de deux corps de logis séparés par une basse-cour, d'une écurie et d'un four banal (qu'il faut situer sur l'actuelle parcelle n° 116)[12]. Peu de temps après, Charles de Cazilhac détenait les titres de seigneurie pour Calvignac et Larnagol.

Par acte du 16 décembre 1638, François de Cazilhac vendit la vicomté de Calvignac à Charles de la Tour de Gouvernet, seigneur de Cénevières, et la seigneurie de Larnagol dont dépendaient Saint-Cels (Saint-Chels) et Seuzac, à Pierre de Laporte, habitant de Figeac. La vente concernait *un château ruiné, grange appelés Lisouderay et patus y joignant, un four banier, une dîme inféodée... une métairie appelée Salèmes...une métairie appelée Carbonnié, et une métairie de Prémiac*[13].

En 1667, un dénombrement des biens de Pierre de Laporte, alors lieutenant général civil et criminel de la Sénéchaussée, portait non sur la présence d'un, mais de deux châteaux, ce que laissait d'ailleurs entendre l'acte de 1596 : *la baronnie de Larnagol avec toute justice, haute moyenne et basse... deux châteaux forts, patus, tour et dépendances*[14].

Du baron Pierre de Laporte et de son épouse Isabelle de Saunhac de Belcastel naquirent deux enfants dont Félix qui hérita de la seigneurie[15]. Capitaine de cavalerie, il acquit la charge de chevalier d'honneur en la Cour des Aides de Montauban en 1704, charge héréditaire dont bénéficièrent ensuite son fils, puis son petit-fils.

Son fils Jean épousa en 1709 la fille du président de l'Election de Cahors, Marie Foy le Blanc. Outre les rentes de Larnagol et du fief de Poujols[16] (vraisemblablement à Flaujac), celui-ci possédait dans le quartier de l'église Saint-Urcisse à Cahors (dont il était marguillier) une maison, où il habitait sans doute épisodiquement, et dans laquelle la location d'une chambre lui rapportait quelques revenus. Ces derniers

devaient par ailleurs être conséquents puisqu'il put entreprendre la reconstruction complète du château "inférieur" de Larnagol. Deux polices contractées en 1710 et 1712[17] attestent en effet des débuts d'un chantier ambitieux qui fut cependant mené à terme dans les années 1780 seulement par son fils Etienne-Alexandre. Les travaux dirigés par le maître maçon, François Fortier, concernaient dans les premières années du XVIIIe siècle la quasi-reconstruction de l'ancien corps de logis médiéval, l'édification d'un escalier monumental intérieur ouvrant sur une basse-cour fermée par un grand portail et d'une extension au nord. En 1717, les travaux, en phase d'être achevés, furent dirigés après le décès de François Fortier, par Antoine Palis[18], maître maçon à Cahors, qui eut en charge la pose d'un crépi sur les parties anciennes de l'édifice et celles nouvellement créées, la construction d'une écurie cantonnée d'une *buganderie* (buanderie) avec cheminée et four, et d'une pièce couverte d'une voûte en tuffeau ainsi qu'un degré extérieur destiné à desservir depuis la cour une grande terrasse[19]. Sept ans plus tard, un avenant au contrat de 1717 concerna l'achèvement de l'écurie et un nouveau projet pour l'escalier de la cour de plan polygonal et couronné d'amortissements en forme de globe[20]. Il était par ailleurs prévu de fermer d'une entrée le *picauzel* (l'oisellerie) sis jusqu'aux années 1950 sur l'angle sud-est de la basse-cour et de bâtir au sud de cette dernière une muraille pour la séparer de la rue.

Jean de Laporte disparut en 1729. La reconstruction du château "inférieur" était terminée, à l'exception du corps de logis occidental et de l'orangerie qui lui est contiguë. Comme le mentionne son testament, le château "supérieur" était doté dans son premier niveau d'une cave, d'un chai et d'une prison, le tout voûté, à l'étage de pièces réservées à la paille et aux sarments, et le donjon n'était qu'une *vieille* tour convertie en prison et en pigeonnier.

Le fils de Jean, Etienne-Alexandre, lieutenant au régiment de Bigorre, épousa en 1752 Jeanne Josephe de Lantron de Saint-Hubert et reçut la baronnie de Larnagol, avec le fief de Poujols[21]. Il succéda à son père Jean en la Cour des Aides. Il détenait quelques actions, qui furent surtout déficitaires, dans la manufacture de draps de Cahors où il résidait parfois[22]. Mais sans doute s'était-il lancé dans quelques négoces plus fructueux sur Bordeaux et Dunkerque d'où provenaient par bateaux entre 1753-1772, du café de la Martinique, du vin de Malaga, des pains de sucre, du poivre noir, du cinabre, du riz et des étoffes...[23]. Cet homme d'affaire fit dans sa résidence de nombreux travaux : de 1768 à 1771, il s'intéressa à la rénovation du château "supérieur" et plus précisément au *bouvier* (l'étable), au *coursoir* (grande salle supérieure ?) et à la terrasse qu'il fit orner de colonnes et de balustres en pierre provenant du château de

Saint-Sulpice dans la vallée du Célé[24]. Propriétaire récoltant, il s'employa à doter le château "inférieur" d'un cuvier et d'un chais de vastes dimensions ? Il embellit aussi la chapelle familiale en l'église paroissiale pour laquelle il commanda au stucateur italien, Marc Orsini l'ornementation de l'autel.

En 1783, il déclarait entre autre possessions *un château et manoir composé de bâtiments, écurie, caves, tour et pigeonnier avec une très petite cour et ... des jardins pour la consommation de la maison et joints des vergers*[25].

Il décéda en 1797, léguant à sa fille Marguerite-Paule, épouse d'Etienne-François-Pierre de Séguin de Latour, marquis de Reyniès, l'entière jouissance de ses biens. Peu après la mort de celle-ci, son fils vendit à un médecin du Tarn-et-Garonne, Victor-Louis Bénech, le château de Larnagol qui revint par la suite aux Sirand. En 1869, Antoine Bonhomme, agent d'affaire, acquit le château et ses dépendances *consistant en caves, magnanerie, terrasses, jardins et bois*[26]. L'existence d'une magnanerie qu'il faut situer dans le château "supérieur" ne fut sans doute que d'une courte durée car aucun acte antérieur ou postérieur à 1869 n'en fait part. La propriété passa ensuite aux Saint-Chamarand, à l'exception du château "supérieur", acquis par la commune qui projetait d'y installer l'école et la mairie. Quant au château "inférieur", il fut acquis une famille locale de viticulteurs, les Gimberge, dont l'une des filles se fixa à Larnagol avec son époux Papadopoulos. Sa sœur y demeura jusqu'à ce que Raymond Subes, célèbre ferronnier d'art parisien l'achète en 1924. Comme ses prédécesseurs directs, il ne modifia guère le bâtiment. Il laissa ainsi à son fils, Jacques (1924-2002) le soin de réinvestir une résidence telle que l'avaient conçue tout au long du XVIIIe siècle, Jean et Etienne-Alexandre de Laporte.

3. Etude archéologique

Le *castrum* et ses limites

Le noyau fortifié s'échelonne en deux plate-formes, elles mêmes composées de paliers successifs dominant les deux rues publiques implantées dans le fond des deux combes qui descendent du causse. Sur le flanc occidental de la partie haute, deux terrasses étayées par de hauts murs de soutènement permirent d'étendre l'arrête rocheuse et de gagner ainsi l'espace de *patus* et de jardins suspendus (Fig. 3, 4). Les maçonneries ne présentent pas de vestiges antérieurs à l'époque moderne sauf au niveau de la terrasse supérieure où le mur englobe parmi plusieurs séquences de construction un tronçon médiéval réalisé en moyen appareil de moellons calcaires régulièrement assisés suggérant le tracé

d'une première enceinte rattachée au château primitif et à son donjon (L1, D - Fig. 1). Les contours du *castrum* sont déterminés sur la face orientale par le relief, où une rupture abrupte du socle calcaire marque nettement la limite avec le bourg. La clôture reste imprécise au nord où la topographie même du site, faute de relief ou de dépression naturelle, nécessita au bas Moyen Age sans doute la construction d'une ligne défensive. Une tour bastionnée des XVe-XVIe siècles cantonnée par un portail d'entrée[27] desservant au XVIIIe siècle un cheminement partiellement couvert, et instauré très certainement sur l'emprise d'une circulation antérieure, atteste sur l'angle nord-ouest la bordure du *castrum* (TB, P, CH - Fig. 1).

Au sud et en contrebas de ce premier palier, le dénivelé et l'étroitesse de l'éperon imposa l'édification d'un mur d'enceinte soutenant une terrasse artificielle. Ici encore, l'état médiéval n'est représenté que par un tronçon de maçonnerie maintenu au sud-est (E - Fig. 1). Sans doute celui-ci filait-il vers le nord pour refermer le périmètre du *castrum* ? L'aire fermée de la basse-cour qui borde la rue publique ne présente pas actuellement de vestiges antérieurs au XVIIIe siècle. On remarquera cependant que le pontet servant d'accès aux jardins mis en œuvre au XVIIIe siècle intègre les maçonneries d'un passage couvert antérieur qui pourrait situer une porte de ville datant de l'époque moderne.

Le château "supérieur"

- L'état initial

L'édifice initial, perché au plus haut de l'avancée rocheuse, se présente sous la forme des vestiges d'un donjon auquel fut associé un corps de logis (D, L1 - Fig. 1, 2).

Il ne subsiste de la tour maîtresse, transformée en tour-porte au XIVe siècle, que l'élévation ouest conservée sur un niveau, ainsi que la base du mur est (Fig. 5). La maçonnerie est caractérisée par un appareil moyen de moellons de calcaire gris régulièrement assisés, soudés au mortier de chaux grasse et de sable de rivière de granulométrie moyenne. D'une superficie au sol intérieure, réduite à 8 m² (25 m² de superficie totale), l'édifice est partiellement conservé sur la hauteur de son rez-de-chaussée qu'éclairait un jour haut formé d'une fente étroite rectangulaire encadrée de moellons aux arêtes vives. Les deux angles de la tour conservés sont enveloppés par des contreforts plats dont la spécificité se retrouve dans le donjon des Cardaillac à Saint-Cirq-Lapopie érigé sous Bertrand et Guillaume de Cardaillac, et dans les tours épiscopales de Luzech et de Puy-l'Evêque édifiées au cours du deuxième quart du XIIIe siècle[28]. Ces similitudes architecturales tendent ainsi à attribuer la

construction du donjon de Larnagol à Bertrand de Cardaillac qui rendait hommage pour ce fief à Simon de Montfort en 1215 et qui devait encore en avoir la jouissance dans les années 1240-1250.

Un corps de logis fut accolé au flanc nord de la tour peu de temps après (L1 - Fig. 1, 2). Il ne reste de celui-ci qu'un tronçon de l'élévation ouest construite en appareil moyen de moellons de calcaire gris mêlés à des blocs réguliers taillés dans un calcaire de couleur ocrée. Celui-ci est percé par une mince fente de jour obturée (meurtrière ?) à arêtes vives couverte d'un petit arc en plein cintre découpé dans un linteau droit.

- La phase de reconstruction dans la première moitié du XIVe siècle

La transformation du donjon en tour-porte appartient vraisemblablement à la refonte générale du *castrum* motivée par l'abandon du château "supérieur" au profit d'une résidence nouvelle implantée sur la plate-forme inférieure. Sans doute faut-il penser que cette restructuration fut issue de l'introduction de nouveaux feudataires, et tout particulièrement - on peut du moins en faire l'hypothèse - des vicomtes de Calvignac, seigneurs du lieu, dès les premières années du XIVe siècle.

Cette phase est attestée dans le donjon par la reconstruction de son mur sud prolongé d'un seul tenant vers l'est pour former une courtine ou le mur d'un nouveau bâtiment (Fig. 6). Le soin apporté à l'appareil de calcaire gris permet de distinguer très nettement cette étape de construction qui intégra sur la partie donjon la création d'une porte en tiers-point surmontée d'un jour coiffé d'un arc brisé à large chanfrein (P - Fig. 2). La conversion de la tour dut impliquer des transformations profondes au sein même de l'*hospitium* attenant, mais ces dernières, en raison des phases de travaux ultérieures, ne sont pas décelables dans l'état actuel des vestiges conservés en élévation.

- La phase d'aménagement entre la deuxième moitié du XIVe siècle et le XVe siècle

L'objectif de cette nouvelle étape fut de scinder en deux niveaux distincts le volume initial du rez-de-chaussée de la tour transformé auparavant en passage de circulation. Deux arcades montées en moellons calcaires grossièrement débités permirent ainsi d'assiser le plancher d'une salle supérieure voûtée en berceau (A - Fig. 2). La première arcade vint doubler le mur sud et occulter ainsi la fenêtre en tiers point sans condamner cependant l'arcade assurant l'accès. La seconde distribuait, depuis la basse-cour sise au sud, le logis primitif destiné depuis le début du XIVe siècle à des fonctions domestiques ou militaires.

La chronologie relative placerait cette nouvelle phase soit à la suite des aménagements entamés au cours de la première moitié du XIVe, soit dans la période de la guerre de Cent Ans, dans les toutes premières décennies de laquelle Raymond de Caussade armait ses châteaux et celui de Larnagol .

- La phase d'aménagement au cours du dernier quart du XVe siècle et du XVIe siècle

L'ancienne résidence préalablement transformée fut l'objet d'une nouvelle campagne de travaux opérée sous l'autorité des Caussade de Puycornet. Le logis primitif fut ainsi reconstruit, pour former un bloc de plan rectangulaire orienté nord-sud de 445 m² de superficie environ. Son emprise correspond à celle du bâtiment actuel et il n'est pas impossible qu'elle ait intégrée au sud-est une cour intérieure ou un passage desservant l'écurie aménagée sur le côté ouest du bâtiment (E - Fig. 2). L'écurie, évoquée dans le dénombrement des biens de 1596[30] *(...une écurie pouvant loger cinquante ou soixante chevaux)*, était initialement couverte d'une voûte de pierre calcaire. Elle commande l'accès à deux petites pièces voûtées[31] dont l'une, placée contre l'ancien donjon, est dotée d'une petite fenêtre rectangulaire percée dans l'épaisseur même du mur ouest du logis initial.

Dans le fond de l'écurie, une arcade dessert une salle basse voûtée en berceau éclairée par un jour construit dans le glacis qui conforte le bâtiment à l'ouest (C - Fig. 2). Cet espace, en léger contrebas, était rattaché par un passage à la casemate qui assurait la défense du front oriental (CA - Fig. 2)[32]. C'est un petit volume voûté d'un berceau brisé armé d'une canonnière "à la française" logée dans un profond ébrasement extérieur[33].

Le bâtiment possédait alors un niveau supérieur dont témoigne sur l'élévation occidentale une ouverture murée d'un briquetage au XVIIIe siècle. En admettant la pérennisation des dispositions du château "supérieur", un acte de 1729 concernant le dénombrement des biens de Jean de Laporte apporte quelques informations quant à la composition du bâtiment. En effet, le "château" était alors composé d'un *coursoir* (un passage ou salle ?), *d'une cave, d'un chai et d'une prison (petite pièce attenante à l'est à l'écurie), le tout voûté, le dessus est réservé aux pailles ou aux sarments, un second coursoir mène à une vieille tour* (le donjon), *dans lequel il y a des pigeonniers et une seconde prison* (deuxième petite pièce entre la tour et l'écurie).

La protection du bâtiment, sans doute réservé à une garnison, fut renforcée lors de cette phase de reconstruction par un dispositif défensif

dont il ne reste que la base de la tour bastionnée qui flanquait la ligne défensive primitive du château (TB - Fig. 1).

- Les travaux sous Etienne-Alexandre de Laporte : le XVIIIe siècle

Faisant suite à son père Jean qui engagea la reconstruction du château "inférieur" dès 1711, Etienne-Alexandre de Laporte entreprit de réaménager et de compléter le château "supérieur". Il faut croire que son intervention s'étendit aux murs d'enceinte, aux terrasses occidentales et au passage couvert édifiés en gros blocs calcaires sur l'emprise d'un dispositif défensif établi depuis le Moyen Age (P, S, E - Fig. 1).

L'entreprise toucha l'ancien corps de logis converti en poste de garnison. L'écurie fut dotée d'une nouvelle voûte de tuf et d'une porte ouvrant sur une terrasse disposée dans l'angle sud-est. Le niveau supérieur dans lequel étaient engrangés au début du XVIIIe siècle la paille et les sarments de vigne fut entièrement reconstruit pour former un grand volume chauffé par deux cheminées[35] et éclairé par de grandes fenêtres à linteau segmentaire dont deux, percées sur la façade nord, encadrent une niche à fronton curviligne. La distribution était assurée par un escalier en pierre reliant l'ancienne basse-cour au sud et une terrasse suspendue sur laquelle un degré permettait l'accès à une galerie couverte ornée de colonnes, de balustres en pierre et d'un garde-corps à ferronnerie en épingles à cheveux. (ES -Fig. 2 -Fig. 3).

Le *bouvier* (l'étable) implanté dans l'angle nord-est contre le glacis des XVe - XVIe siècles (B, Fig. 1, 2) est commandé par deux grandes portes charretières. Au deuxième niveau, une chambre destinée au muletier était simplement équipée d'une fenêtre et d'une porte communiquant avec l'espace aménagé sur le devant de la façade nord du corps principal. La grange fut construite sur l'emprise de l'ancienne tour bastionnée des XVe-XVIe siècles dont les vestiges subsistent en partie basse seulement. Ce petit bâtiment, initialement rattaché au grand portail d'entrée du XVIIIe siècle, est couvert d'une voûte en demi-berceau montée en pierres de tuf d'une régularité sans défaut. On retrouve les caractéristiques de cette mise en œuvre dans le voûtement de l'écurie.

- Les travaux au cours du XIXe siècle

L'achat du bâtiment et de ses dépendances par la commune en 1870 permit à celle-ci d'établir deux écoles publiques pour filles et garçons, ainsi que les bureaux de la mairie. Les travaux d'aménagement débutèrent vers 1890 sous la responsabilité de l'architecte Rodolosse et de Louis Pezet, maçon[36], et concernèrent l'exécution d'une nouvelle charpente, de planchers, et des voûtains des latrines aménagées dans l'an-

cien donjon. Cinq ans plus tard, à la demande de l'instituteur, une citerne fut construite dans l'ancienne salle basse, condamnant ainsi l'accès à la casemate devenue obsolète (CI, Fig. 2). Depuis, un mur sépare l'ancienne basse-cour et les terrasses occidentales du bâtiment municipal sur lesquelles l'instituteur et l'institutrice possédaient respectivement un jardin (S)[37].

Le château "inférieur"

Le glissement de l'*hospitium* sur la plate-forme inférieure résulte d'une phase de construction exécutée dans la première moitié du XIVe siècle. Celle-ci ne fut pas entreprise cependant en terrain vierge mais sur l'emprise d'un premier bâtiment dont on ignore la fonction. On pourra tout au plus faire l'hypothèse de dépendances rattachées initialement au château "supérieur", à moins qu'il ne s'agisse des vestiges d'une construction appartenant à un quartier aristocratique réservé aux familles de *milites castri* comme des exemples en sont attestés à Albas et à Saint-Cirq-Lapopie.

L'édifice, sous l'état définitif qui lui fut donné au XVIIIe siècle, forme un plan en équerre enveloppant en contrebas et au nord l'ancienne basse-cour (BC – Fig. 1, 2). Au corps central sont associées deux extensions : au nord, un chai, un cuvier et l'étable qui borde la cour créée au XVIIIe siècle, à l'ouest, une orangerie disposée perpendiculairement au tracé du rempart.

- Les vestiges d'un premier bâtiment

Les vestiges d'une construction primitive conservés sur 3,25 m de hauteur sont englobés dans la partie basse de l'élévation orientale sur cour du corps de logis sous la forme d'un pan de maçonnerie réalisée en appareil de moellons calcaires grossièrement équarris mais parfaitement assisés liés par un mortier de chaux et de sable de granulométrie moyenne. Au-dessus, un changement d'appareil témoigne d'une deuxième étape de construction qui intègre la base d'une tête de mur dépendante d'une ancienne structure en pan de bois (Fig. 7).

Les traces d'une porte en tiers-point apparaissent sur cette même façade sans qu'il soit permit de certifier sa connexion avec les vestiges précités[38] - seuls des coups de laye à taillant droit pourraient éventuellement suggérer une mise en œuvre antérieure au XIVe siècle. En admettant son rattachement au bâtiment primitif, on peut faire toutefois l'hypothèse de sa pérennisation dans le système distributif du logis seigneurial édifié dans la première moitié du XIVe siècle (Fig. 8).

- Le château de la première moitié du XIVe siècle

Le corps de logis médiéval du château "inférieur" est représenté par les élévations est et sud, conservées sur 14 m de hauteur (sur 15 m, si l'on considère l'exhaussement du terrain au XVIIIe siècle). Les 7,80 m de largeur du bâtiment sont donnés par le mur sud limité à l'ouest par une chaîne d'angle tandis que la longueur, estimée grâce à l'épaisseur du mur oriental (1,10 m), est de 10 m. Les murs nord et ouest furent rebâtis, de sorte qu'il n'est pas possible de certifier leurs dispositions initiales, mais la configuration actuelle présuppose un plan rectangulaire d'environ 50 m² de superficie intérieure, donnant au bâtiment l'allure d'une tour (Fig. 2).

La maçonnerie est réalisée en moellons de calcaire assisés montés au mortier de chaux et de sable de forte granulométrie. Les ouvertures préservées sur la façade principale permet d'évaluer à 5 m la hauteur de chacun des trois niveaux d'habitation.

Nous ignorons qu'elles étaient les dispositions du rez-de-chaussée, hormis la présence de la porte en arc brisé pouvant constituer l'accès au logis depuis l'est (Fig. 8). Le premier étage, en revanche, est doté à l'est de deux ouvertures, un jour coiffé d'un arc trilobé et une fenêtre géminée, tous les deux occultés et en partie tronqués lors des travaux menés au XVIIIe siècle. Le deuxième étage était percé sur la face orientale par deux fenêtres géminées[39].

Bien qu'obturée au cours du XVIIIe siècle, la baie gauche conservée de ce niveau est en partie conservée[40] (Fig. 7). Les pierres en calcaire gris sont toutes taillées à la laye bretellée. Les arcs moulurés de chanfreins amortis par des congés sculptés de deux lobes accolés retombent sur les jambages par l'intermédiaire d'impostes profilées d'un angle abattu. Au centre, la colonnette porte un chapiteau en calcaire orné de quatre feuilles composées, disposées sous les angles du tailloir et reliées entre elles par une courte échine. Le traitement très anguleux du décor feuillagé induit une datation au cours du premier quart du XIVe siècle. Le même motif, complété cependant de petits fruits lisses disposés entre les feuilles, est adopté dans le décor des fenêtres géminées du premier étage. De l'astragale à profil triangulaire, solidaire du bloc, naissent de fins pétioles de faible relief. La base, toujours taillée dans le calcaire, est composée d'une plinthe cubique bien marquée et d'un tore épais légèrement écrasé cantonné de quatre griffes. Aucune trace sur le parement ne permet d'identifier la présence d'un appui ou d'un cordon régnant sur l'ensemble de la façade. Côté intérieur, l'embrasure avec coussièges en pierre présente les arrachements de deux paires de gonds sur lesquels pivotaient les pentures des volets rabattus contre la colonnette[41].

La désobstruction de cette fenêtre a permis la découverte d'un décor mural (Fig. 5, 9, 10). Ce dernier concerne le tableau de l'embrasure sur lequel est peint un faux appareil de pierre blanc sur fond ocre rouge et jaune, l'intrados des arcs et le chapiteau sur lequel subsistent quelques traces ocre rouge. Les pierres de l'intrados de l'arc de l'embrasure remployées dans le comblement du XVIIIe siècle sont ornées d'un décor aux motifs géométriques composés de carrés noirs sur fond au minium reliés par des diagonales à un petit carré central marqué d'une croix. Le thème central occupe le tympan sur lequel est représenté un cavalier à la lance couchée chevauchant sa monture. Le développement de champignons formant à la surface une couche noirâtre a considérablement entamé la couche picturale réalisée à la détrempe sur une fine pellicule de badigeon de chaux appliqué directement sur les pierres ou sur leurs joints[42]. La scène souffre de lacunes importantes, mais on distingue pourtant la figure tracée sur un fond gris bleu rehaussé de bandes blanches. Le dessin d'une grande souplesse, les pattes avant et arrière de l'animal saisi en plein galop, traduisent un effet de mouvement suggérant l'affrontement d'un combat ou d'une joute. Le corps de l'animal est peint en ocre jaune sur une sous couche au minium. Quelques traits noirs et des aplats au minium recouverts d'ocre suggèrent la housse de l'animal. L'examen de la figure a permis à Virginie Czerniak[43] de repérer la forme du cavalier représentée par les quelques traits qui dessinent l'épaule, le bras tenant l'écu coloré en blanc, le contour du visage, l'arête du nez, les arcades sourcilières et le casque ouvert à mentonnière. Cet élément, en usage à partir du début du XIVe siècle, et la souplesse du dessin de l'animal, détermineraient ainsi une fourchette chronologique large comprise entre le début du XIVe siècle et le XVe siècle. La contemporénéité du décor et du support ne peut être déterminée avec exactitude ; de même, le commanditaire, puisque les vicomtes de Calvignac apparaissent dans les premières années du XIVe siècle et sont suivis de peu (en 1350) par les Caussade de Puycornet.

Ce cavalier aujourd'hui isolé était vraisemblablement rattaché à une composition plus ample prenant en compte l'unité spatiale même de la salle, véritable mise en scène étendue ainsi à l'embrasure de la fenêtre voisine. Tout incite à penser en effet que l'image de combat était complétée sur le deuxième tympan par la représentation d'un adversaire en position d'affrontement. La nature de ce décor figuré associé au support potentiel de motifs héraldiques ainsi que le nombre des fenêtres géminées sont d'autant d'arguments pour restituer au deuxième étage du logis, la *salle* (l'aula) du château, destinée aux fonctions sociales et représentatives et au domaine privé.

La lecture des élévations, contrainte certes par l'état parfait des parements intérieurs et extérieurs, plâtrés et ornés de gypseries au XVIIIe siècle, ne permet pas d'attester la présence d'un donjon dans l'état du XIVe siècle. Les éléments architecturaux les plus anciens visibles sur les parements de la tour implantée sur l'angle nord-ouest relèvent d'une phase de construction entreprise à la fin du XVe siècle - XVIe siècle- ce qui n'exclue pas cependant des substructions plus anciennes (T - Fig. 2). Nous avons observé plus haut comment le donjon du château "supérieur" fut transformé en tour-porte lors d'une phase élaborée lors de la première moitié du XIVe siècle. Nous ignorons en revanche quelles furent alors les dispositions de ses niveaux supérieurs et dans ce sens, l'hypothèse du maintien de son caractère emblématique peut être posée, rendant plausible l'absence de tour dans le château "inférieur". Par ailleurs, la structure, très incomplète certes, du nouveau logis semble tendre vers l'image d'une tour, et pourrait remplir elle-même la fonction rhétorique[44].

- Les aménagements au cours de la période comprise entre la deuxième moitié du XIVe siècle et le XVIe siècle

C'est donc sur la base d'un logis préexistant englobant lui-même les restes d'une construction antérieure que les seigneurs de Larnagol entamèrent la quasi-reconstruction de l'édifice.

Une première étape concerne le mur nord du logis bâti en moellons de calcaire assisés (M - Fig. 2). Ce dernier de 0,70 de large est lié dans le niveau de comble à un chaînage en retour vers le sud que couronne une corniche en pierre à trois ressauts en forme de quart-de-rond. Le parement est couvert d'un enduit, lui-même englobé sous l'enduit du XVIIIe siècle. En l'absence de sondages possibles dans les autres parties de l'édifice, les relations constructives entre ce mur et les murs de du premiers quart du XIVe siècle restent encore obscures.

La deuxième étape de travaux concerna le doublement du logis sur ses flancs ouest et nord pour former au total une superficie au sol estimée à près de 164 m^2 et culminant toujours à 15 m de hauteur.

Le chantier mit en œuvre des maçonneries en appareil brouillé en moellons de calcaire gris noyés dans un mortier grossier.

L'extension occidentale est répartie en trois niveaux d'habitation estimés à 5 m sous plafond chacun et parfaitement cohérents avec les niveaux instaurés au XIVe siècle. Les ouvertures, portes et fenêtres, n'apparaissent plus, détruites ou murées au XVIIIe siècle.

L'extension septentrionale, plus complexe, fut l'objet de remaniements drastiques au XVIIIe siècle et réduite ainsi à la forme d'une tour

intégrée au corps de logis (T - Fig. 2). Quelques indices archivistiques et architecturaux permettent pourtant de cerner de plus près la structure originelle de cette partie. En effet, l'emplacement de la porte haute couverte d'un arc segmentaire et dotée de congés en fer de lance montre que le mur nord de la "tour" filait à l'origine vers l'est pour englober un volume contigu dont la description est faite en 1705 à l'occasion de l'inventaire des biens de Félix de Laporte[45]. L'adéquation des vestiges et les termes du document laissent à penser en effet que l'état de la fin du XVe-XVIe siècles fut maintenu jusqu'au début du XVIIIe siècle. Un escalier donnait accès dans l'étage noble composé d'une salle haute (corps de logis initial), d'une chambre et d'une cuisine attenante (extension ouest). Un *vaisselier* contigu à celle-ci occupait le niveau de la " tour " et donnait dans une chambre appelée *prytidou* (où étaient disposés les ustensiles de cuisine). On parvenait ensuite par l'escalier dans le niveau réservé aux galetas et aux *graniers*. Le volume de la "tour" était donc complété à l'est par un volume dans l'espace duquel était logé l'escalier montant de fond en comble pour desservir les différents étages du logis. Par ailleurs, un contrat à prix fait passé en 1710[46] concernant l'édification de l'actuelle cage d'escalier confirme ces dispositions : *"de plus, le dit Fortier doit et se charge de démolir l'entière muraille avec le petit escalier qu'elle contient du côté où doit être bâti le nouveau* (escalier), *et en conserver toute la pierre de taille qui s'y trouvera pour l'employer au nouveau bâtiment"*. Par ailleurs, un nombre important de pierres taillées à la laye brettelée est effectivement remployé dans la construction du XVIIIe siècle.

Ainsi, seul le troisième niveau destiné au pigeonnier[47] émergeait-il sur l'angle du bloc compact que formaient le corps initial et ses doublements[48].

- La reconstruction au XVIIIe siècle

• Les travaux sous Jean de Laporte (de 1705 à 1729)

Jean de Laporte signa dans les premières années du XVIIIe siècle un chantier de grande ampleur amorcé par la rénovation de l'ancien logis à laquelle succéda dès 1711 la construction d'un nouvel escalier et d'une aile nord (L2 - Fig. 2 - Fig. 3, 4). Le programme fut confié au maçon figeacois François Fortier, relayé après sa mort en 1717 par Antoine Palis, maçon à Cahors.

Les travaux dans l'ancien corps de logis sud

Les façades est et sud sont réglées sur le strict ordonnancement des fenêtres[49] et des lucarnes percées en fonction de l'organisation intérieu-

re de l'édifice (Fig. 7). A l'est, une petite baie assure l'éclairage d'un niveau d'entresol placé au deuxième niveau. Les deux fenêtres étroites disposées sur la partie droite ont été créées *a posteriori* pour ouvrir sur des couloirs aménagés aux troisième et quatrième niveaux.

Dans le souci de recherche d'intimité des pièces et du confort, le volume intérieur précédemment réparti en trois niveaux fut divisé en quatre niveaux regroupant trois appartements, ainsi qu'un entresol destiné au stockage des denrées.

Le premier, de plain-pied, est réservé à la grande salle qui s'ouvrait en 1729 par deux portes-fenêtres sur un parterre orné de douze orangers (S - Fig. 2 - Fig. 11). C'est une pièce dallée, couverte d'une voûte légèrement aplatie retombant en lunette sur le manteau de la cheminée. Les portes d'accès dans les pièces mitoyennes ouest, la chambre et l'arrière-chambre, sont percées dans le respect de la symétrie. Elles se divisent en panneaux dont les fortes moulures en bec-de-corbin accusent parfois des formes octogonales. Elles ont conservé leur quincaillerie (serrures, gonds, pentures, poignées et leurs platines du XVIIIe siècle. Des lambris en noyer, dont les panneaux rectangulaires sont marqués par des moulures en bec-de-corbin fort accusées garnissent la base des murs, leur sommet étant souligné par une corniche en doucine. Ces mêmes profils ornent le manteau de la cheminée.

La chambre est un petit volume voûté, doté de lambris aux moulures plus discrètes et d'un parquet Versailles en chêne et noyer aux dessins de losanges et de croix (CH1 - Fig. 2).

L'arrière-chambre, attenante à la chambre à l'est, constitue un espace voûté, peu éclairé et au traitement succinct, dont la moitié est compartimentée de boiserie en placards de pin et de grillage du XVIIIe siècle (AC - Fig. 2).

L'implantation d'un entresol à vocation de greniers indique le pragmatisme du maître d'ouvrage au détriment d'une partition conventionnelle de l'espace intérieur. Trois greniers y sont rassemblés. Leur fonction purement domestique s'affirme par la simplicité du traitement : carreaux de terres cuites, solives sans ornement, fenêtres étroites diffusant faiblement la lumière de l'est.

L'appartement du premier étage est composé d'une salle qui fut recoupée ultérieurement par un couloir aménagé sur son côté nord. Celle-ci ouvre par deux fenêtres modernisées au XIXe siècle, l'une au sud, l'autre à l'est. La grande salle, qui joue le rôle traditionnel au XVIIIe siècle d'une antichambre est accompagnée sur son côté occidental par une chambre de dimension moindre, d'une arrière-chambre et d'un

cabinet implanté dans le premier niveau de la "tour". La salle est placée sous un plafond aux solives en châtaignier moulurées de petits tores supporté par une grande poutre centrale et une ceinture de type sablière. Un lambris en noyer forme sur le mur occidental un grand décor architecturé de style Louis XIV intégrant systématiquement par rapport à la cheminée les portes menant dans la chambre et l'arrière-chambre. La composition est orchestrée en panneaux rectangulaires de dimensions variées qu'agrémentent les courbes des trumeaux de la cheminée et des entablements des portes.

Dans la chambre, les boiseries et les gypseries s'attachent à accroître l'intimité. Les motifs de stuc, coquilles, pampres, guirlandes de feuillages et de fleurs, sont réservés à la hotte de la cheminée, au trumeau de la porte, ainsi qu'aux écoinçons du plafond souligné de bandeaux moulurés.

Les gypseries sont d'une facture et d'un style Régence, antérieurs donc à celles qui existent ailleurs dans la demeure. L'emplacement du lit est marqué par la structure du lambris de noyer de style Louis XIV orné de tablettes et d'un médaillon de forme ovale. Des prismes, des étoiles et des arabesques ornent le manteau de la cheminée. Ces boiseries demeurent raffinées jusque dans l'embrasure de la porte dont le plafond s'agrémente d'un ovale. Le parquet Versailles décline, en un assemblage de bois de noyer et de chêne, des motifs tous différents de rosaces et d'étoiles.

Dans l'arrière-chambre, les effets de décors sont autrement limités : la poutraison apparente ne présente aucun ornement et le sol est couvert de carreaux de terre cuite octogonaux à bouchons. La création d'une porte dans l'épaisseur du mur de la"tour" permit de lier cette pièce au cabinet couvert d'une voûte d'arêtes.

Le traitement du deuxième étage accuse la hiérarchisation des niveaux. Le plafond de l'antichambre est structuré de petites solives maintenues par des poutres maîtresses et des sablières aux angles ornés d'une moulure torique. Le plancher est fait de grandes lames de châtaignier simplement clouées, qui en dehors du couloir de passage ont été recouvertes postérieurement d'un plancher régulier de noyer muni de cache-joints.

L'ornementation des murs de la chambre, à plafonds à solives et simple plancher, a été l'objet des travaux entrepris par Etienne de Laporte (voir *La construction sous Etienne-Alexandre de Laporte (de 1729 à 1783)*. L'arrière-chambre munie d'une cheminée se présente en revanche sous la forme que lui a donné son père, Jean. La simplicité de

son dallage formé de carreaux de terre cuite et de la poutraison affirment le caractère plus rustique de ce niveau. Le cabinet logé dans le corps de la "tour" est voûté d'un berceau longitudinal. Aucun dispositif ne le complète à l'exception d'un placard des XVe-XVIe siècles dont l'usage fut maintenu dans le temps.

Le dernier niveau est réservé au galetas aménagé sous une charpente à enrayures. La couverture en tuiles canal couvre les pans de faible pente, tandis que les brisis ont reçu des tuiles plates. Le traitement du sol varie : en plancher de chêne dans la partie orientale et en carreaux de terre cuite à l'ouest. Les lucarnes à jambages et frontons triangulaires de pierre s'ouvrent à l'aplomb des travées des fenêtres principales : quatre sur la façade orientale, deux au sud, et une seule sur la face ouest.

L'escalier

La topographie des lieux, l'affleurement du rocher à l'ouest et vraisemblablement les dispositions de l'escalier précédent ont déterminé les choix de Jean de Laporte et de son maçon, au détriment d'une véritable innovation architecturale. Comme nous l'avons souligné plus haut, sa mise en œuvre a été entreprise entre 1710 et 1711 ; elle incluait par ailleurs la réalisation des portes palières aux panneaux de noyer desservant les différents niveaux du corps de logis sud rénové et ceux du futur logis nord (les travaux de ce dernier débutèrent en 1712).

Le parti fut d'édifier un escalier rampe-sur-rampe à sept volées droites. Les paliers ainsi que les repos sont couverts de voûtes d'arêtes, sans doute montées en tuf calcaire. Les marches, pour la plupart monolithes, sont taillées dans le calcaire et profilées d'un demi-tore et d'une petite bande. De chaque côté des paliers, les portes à encadrement rectangulaire et chanfrein sont placées dans un strict vis-à-vis. Les parements des murs et des voûtes sont couverts d'enduit taloché recouvert d'un passage de badigeon de chaux blanc souligné sur la hauteur d'un lambris (80 cm) d'un aplat coloré ocre rouge. La couche initiale fut ensuite masquée par une peinture bleue, elle-même recouverte d'une ultime application de chaux blanche (attestée en 1771). En façade, l'escalier est signalé par la travée des fenêtres et de la porte d'entrée dont les pilastres et l'entablement à fronton toscan constituent dans l'édifice les seules références aux ordres antiques.

Les goûts de Jean de Laporte et de son maçon reflètent généralement des tendances archaïsantes. Les boiseries de la grande salle du rez-de-chaussée et de la chambre sud-ouest du premier étage, comme les portes palières relèvent d'un style purement Louis XIV, alors que leur

réalisation se situent à l'extrême fin de ce règne. Par ailleurs, l'escalier à rampes droites, rampe-sur-rampe, qui est adopté en Quercy dès le XVIe siècle, constitue une formule pérennisée ici jusque dans le premier quart du XVIIIe siècle.

Le corps de logis nord

En 1712, Jean de Laporte et François Fortier passèrent contrat pour la réalisation de l'extension nord du château[50].

Comme les refends, les façades sont réalisées en maçonnerie de moellons de calcaire liés au mortier de chaux et de sable grossier, intégrant ponctuellement des pierres de tuf.

L'élévation orientale est réglée sur deux travées de fenêtres qui éclairent chacune une pièce. Les deux travées sont sommées de deux lucarnes dans le brisis du comble.

A l'ouest, l'élévation édifiée contre le rocher est restée aveugle. L'élévation nord sur laquelle vint s'appuyer un corps de bâtiment adjacent, était initialement réservée aux écoulements de deux latrines (appelées *cabinet* dans un acte de 1712, *bouges* en 1729[51]), dont les coffres en briques sont portés en encorbellement par des consoles de pierre.

L'essentiel du rez-de-chaussée est occupé par une vaste cuisine au sol revêtu de dalles calcaires piquetées (C - Fig. 2 - Fig. 13). Les murs ainsi que la voûte d'arêtes étaient recouverts au XVIIIe siècle de badigeon de chaux blanc[52]. Elle présente tous les éléments domestiques nécessaire à l'usage : l'*aiguière* (évier) comprenant la dalle d'un évier alimenté alors par l'eau de la source canalisée par des tuyauteries en plomb[53], des étagères et des niches, la cheminée dont le linteau et les jambages ont fait l'objet d'un remaniement au XIXe siècle, deux placards à niches latérales, et le potager, petit fourneau alimenté par les braises recueillies dans la cheminée pour permettre la cuisson des mets. Le bâti, tapissé de faïences du XVIIIe siècle à décor blanc, bleu et jaune, est doté de six grilles de fonte et de six portes de tôle.

La présence du rocher sur la face arrière ouest confère au lieu une température constante, qualité qui présida ainsi à l'implantation aux côtés de la cuisine d'un office et d'une petite cave couverts d'une voûte en *tuffeau* (CV, OF - Fig. 2).

Pour s'aligner sur les dispositions du logis sud, trois greniers furent implantés dans le niveau d'entresol.

L'appartement du premier étage est composé de deux pièces en enfilade : une grande antichambre suivie d'une chambre. Cette dernière était complétée par des latrines disposées en encorbellement sur le nord. L'antichambre est une grande pièce au plancher en noyer. Le plafond à la française est constitué de solives portées par des poutres en châtaignier ornées de doucines renversées. Des entrevous de plan incliné masquent les espaces entre les pièces maîtresses.

Au-dessus, le deuxième appartement dispose d'une structure similaire, à savoir une antichambre et une chambre, réservées en 1722 et encore en 1791 au personnel de la maison, et un cabinet (latrines) dont on retrouve les vestiges à l'extérieur. Leur traitement est rustique avec des plafonds constitués de solives simplement dégrossies[54].

Les travaux furent achevés par la construction de la toiture établie dans le prolongement et selon les dispositions de la couverture du corps de logis sud. La toiture à la Mansart, en tuile plates sur le brisis et en tuiles canal sur les pans à faible pente, repose sur une génoise à deux rangs que souligne un bandeau blanc.

Ces derniers travaux précédèrent de peu sans doute l'édification au sommet de la tour-pigeonnier de trois nouveaux étages et d'une toiture à quatre pans couverte de lauzes de schiste.

Pour homogénéiser l'ensemble, les parements extérieurs furent couverts d'un enduit de chaux grasse et de sable de rivière grossier. Des bandeaux lissés accentuent la stricte composition des façades en affirmant l'ordonnancement des travées[55]. Le maître d'œuvre intégra par ailleurs au sommet des façades est et ouest de grands motifs de croix soclées sommairement exécutés au badigeon de chaux grasse. Un principe analogue fut adopté de part et d'autre de la porte d'entrée, où deux zones en demi cercle sont couronnées de décor de boules. On peut supposer que c'est au cours de cette campagne de travaux qu'a été implanté sur la façade sud un grand cadran solaire propre à indiquer les heures depuis six heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi, et où figurait la devise : *Quan quaeris praeteriit*, "Celle que tu attends est déjà partie".

La basse-cour et les dépendances

On doit à Antoine Palis les constructions ordonnées autour de la basse-cour étendue entre la voie publique et la façade principale de la demeure (Fig. 1).

La *basse-cour* initialement pavée de galets de rivière était fermée au contact de la rue par un grand mur droit percé d'un portail d'entrée en

partie rebâti par Raymond Subes qui aménagea le tourne-brides qui précède du côté rue le portail métallique réalisé alors selon un modèle ancien (G - Fig. 2)

L'écurie, dont les travaux débutèrent en 1722, est séparée du corps de logis par un petit espace dans lequel était implantée la buanderie (*buganderie* qui fit ensuite fonction de boulangerie) que chauffait une simple cheminée en pierre et bois (EC - Fig. 1). L'écurie présente un niveau de plain-pied structuré en quatre espaces voûtés en berceau monté en pierres de *tuffeau* : une porcherie accessible depuis la rue publique et la basse-cour, et surmontée d'un gelier, (poulailler), une écurie dont la voûte a disparu, et une petite pièce réservée au muletier. Au-dessus, le comble à la Mansart, souligné en façade par une corniche en briques et en tuffeau profilée de bandeaux, de quart-de-rond et d'une gorge, était réservé au grenier à foin. S'ouvrent ici deux lucarnes de pierre à fronton triangulaire. Une troisième lucarne à moulures de briques et fronton curviligne, fut ajoutée sur la droite après 1725.

Un escalier polygonal entrepris en 1725 selon les plans dressés par Antoine Palis reliait la cour et la terrasse longeant la façade principale. Axé sur la porte d'entrée, il accentuait l'ordonnancement symétrique de la façade. Le degré actuel dont les marches de pierre sont comprises entre deux larges rampes formant un évasement a été édifié entre la fin du XVIIIe siècle et 1811 et englobe entièrement l'emprise au sol de l'ouvrage primitif.

Une fauconnerie (le *picauzel*[57]) était située entre le mur de clôture de la cour et le plan incliné permettant l'accès au souterrain voûté et adossé au mur de l'allée supérieure[58]. Il s'agissait d'une construction soignée, à deux niveaux présentant sur la face ouest une large ouverture rectangulaire munie d'un grillage façonné à la main. L'égout de la pente orientale de la toiture ne pouvait se faire qu'à travers le mur de clôture où subsistent encore aujourd'hui de petites ouvertures d'écoulement. Selon le témoignage de Jacques Subes, l'espace intérieur comportait de grandes barres gainées de tissu formant perchoirs, pratique recommandée à l'époque pour les appartements destinés aux faucons.

Les jardins

En raison de la rareté des indices, il est difficile de se représenter ce que purent être au XVIIIe siècle les jardins accompagnant cette demeure. C'est en profitant d'une source jaillissant du versant de la colline que Jean de Laporte fit édifier de hauts murs pour soutenir des terrasses dont seuls des jardins justifient l'existence. Il est intéressant de relever

que pour élargir l'allée conduisant aux terrasses de l'autre côté de la rue, on a prit la peine d'édifier en soutènement un corps de portique comportant quatre voûtes de tuf et de doubler la largeur du pontet franchissant la rue (J, PO - Fig. 1).

Le même soin fut apporté à l'entrée des terrasses. Fait unique dans la résidence, sur un portail de ferronnerie aux motifs Louis XVI marquant l'accès à celles-ci, se trouve un élégant fronton qui portait sous la couronne de baron les armes d'Etienne-Alexandre de Laporte (qui poursuivit la tâche de son père) et de sa femme, Jeanne-Josephe de Lautran de Saint-Hubert. Il est supporté par deux pilastres accostés de consoles de pierre et sommés de boules d'amortissement à facettes.

Dans la muraille qui contrebute le niveau supérieur se trouvent aménagées deux hautes alcôves à niches d'éclairage munies de bancs de pierre. Pour compléter cet ensemble, deux niveaux de plates-bandes surélevées soutenues par de grandes dalles de pierre placées verticalement s'étendent tout au long de la muraille. Il est assuré de conclure qu'il ne pouvait y avoir là qu'un jardin d'agrément. Peut-être se trouvait-il accompagné de fabriques qui, réalisées en treillis de bois auraient disparu sans laisser de traces ?

De ce premier niveau partent les volées droites d'un large escalier aboutissant à une esplanade rectangulaire sur laquelle de petits escaliers permettant de rejoindre d'autres terrasses et dont les retours mènent à une source située à un niveau supérieur. Confinée dans la fraîcheur d'une petite construction, celle-ci alimente trois bassins : un bassin de décantation et de filtrage, un grand bassin bordée d'une circulation en dallage desservant ainsi une sobre et rustique "nymphée" et s'écoulant dans un dernier bassin dont les degrés immergés font penser qu'il était destiné aux bains (Fig. 14). L'écoulement des eaux se faisait par un large trop-plein placé à l'arrière de ce bassin dont le conduit descendait à l'extérieur des murs jusqu'à la rue.

Grâce à la forte déclivité du terrain, l'eau de la source alimentait un réseau hydraulique constitué de tuyaux de plomb dont l'usage est attesté dans un document de 1729[59]. La conduite principale est intégrée dans les murs de soutènement des terrasse, dans le tablier du pontet, et réapparaît plus loin dans le passage voûté contrebuté par le corps de portique. Au fond de celui-ci, elle se divise en deux tuyaux, l'un orienté vers les salles basses du pavillon sud-est, l'autre vers l'ouest afin d'approvisionner la résidence et le bassin octogonal implanté sur la terrasse méridionale. L'eau de la source, par un simple système de vases communiquant, pouvait remonter jusqu'au cabinet du premier étage situé dans la "tour" et au-delà jusqu'à la terrasse haute (basse-cour primitive) du côté nord-ouest du château.

Le pavillon sud-est était desservi en eau de source sans que nous n'en connaissions l'usage. Il rassemble quatre niveaux qui lui confèrent l'allure d'une tour. Le premier, voûté, était accessible depuis la rue. Le second, dallé de galets et couvert d'une voûte de tuf, est desservi par le passage souterrain. Cet espace est doté dans l'épaisseur de son mur est d'un large conduit maçonné montant à la verticale depuis le rez-de-chaussée jusqu'au niveau supérieur. La vocation de ce dernier demeure obscure. Le troisième niveau, ouvert de plain-pied sur la terrasse du château, est composé de deux petites pièces réservées aujourd'hui aux commodités. Le quatrième niveau, en soupente, abritait un pigeonnier. La fonction des trois premiers niveaux reste inexpliquée mais sans doute était-elle liée à l'hygiène domestique (salles de bains, latrines), peut-être aussi à des glacières ?

• Les travaux sous Etienne-Alexandre de Laporte (de 1729 à 1783)

Etienne-Alexandre reçut par héritage la seigneurie de Larnagol en 1729, et acheva l'œuvre initiée par son père Jean. Ses travaux se portèrent sur l'ornementation de la demeure qu'il dota à l'ouest d'un corps de logis relié à une orangerie qui préexistait peut-être[60], au nord d'un chai et d'un cuvier[61]. Son intervention ne s'est pas arrêtée seulement à clore les dispositions du château "inférieur" mais a englobé la reconstruction du "château supérieur", complété d'une grange et d'un *bouvier*.

Les décors de gypseries dans le corps de logis sud

Les lambris préexistants de la grande salle furent alors associés à l'ornementation complète des murs (Fig. 11). Des panneaux encadrés de moulures de stuc blanc sur fond bleu pâle teinté dans la masse structurent depuis lors les murs[62]. Un décor de gypseries dont le style se situe entre la Régence et le règne de Louis XV en orne les cadres sous forme de rubans, de palmettes, de bouquets et de tiges souples entrelacées dont les rinceaux gagnent les naissances de la voûte et en marquent le centre. Sur les panneaux des murs, des motifs louent en abondance les charmes et les plaisirs de la vie rustique : chutes de fleurs, trophées de chasse et de pêche. Aux trumeaux des trois portes, de rustiques *putti* offrent les aliments qui pouvaient être consommés dans cette salle : poissons, pâtisseries, fruits et vins. Ces thèmes profanes sont associés aux sujets mythologiques, non moins bucoliques, développés sur huit grandes toiles tendues dans des cadres de stuc : "Diane changeant Iphigénie en biche", "Méléagre partant à la chasse du sanglier de Colidon", "Jupiter élevé par les Cuètes et nourri par la chèvre Amalthée", "Pénélope au retour d'Ulysse", "Orphée charmant les animaux",

"Maléagre remettant à Atalante la hure du sanglier de Colydon", "Mercure endormant Argus" (d'après Jordaens), "l'Enfance de Bacchus"[63].

Dans ce qui était à l'origine une chambre au rez-de-chaussée, les murs sont dotés de panneaux de stuc bordés de moulures blanches aux contours chantournés et de pilastres ornés de rocailles. Dans cette pièce ont été conservées les portes de deux placards de structure Louis XV, peintes dès l'origine en vert, et surtout la fenêtre munie de ses petites vitres anciennes, de ses doubles volets comportant des impostes, le tout étant équipé de la riche quincaillerie d'époque.

Le décor de stuc de l'antichambre se cantonne aux dessus de portes soulignés de simples moulures et au manteau de la cheminée couronné d'une guirlande de fleurs annonçant le style Louis XVI. Sans doute les murs ont-ils été garnis de tissu. Les panneaux des portes de noyer bien différentes de celles de l'escalier ont en revanche gardé l'empreinte du style Louis XV.

Etienne-Alexandre de Laporte choisit pour l'ornementation de la chambre un style plus contemporain. En confia-t-il la réalisation au stucateur italien Marc Orsini qu'il avait chargé de l'ornementation de l'église paroissiale dès 1781 ?[64]. Les lambris d'appui en bois peint d'un bleu pâle font fonction de stylobates, tandis que des piédestaux en surépaisseur forment l'assise de pilastres cannelés en stuc rythmant ainsi les murs de plâtre. Des coquilles à feuillages perlés, un entrecroisement de flambeaux noués de rubans et un cœur incandescent complètent la rigueur des formes à l'antique.

Les décors de gypseries dans le corps de logis nord

Les travaux d'Etienne-Alexandre touchèrent par ailleurs les pièces du corps de logis nord et notamment l'antichambre du premier étage. Ici les décors de gypseries Louis XV localisés au dessus de la porte et aux trumeaux des cheminées représentent un phénix renaissant de ses cendres et deux amours en présence des symboles des Sciences et des Arts.

Le nouveau propriétaire fit réaliser dans la chambre une cheminée au trumeau orné de moulures de stuc et d'un décor de gypseries voué aux sentiments amoureux et maternels, représentés dans "Le baiser de deux colombes" et "Le pélican donnant ses entrailles à ses petits".

Le corps de logis ouest et l'orangerie

Le corps de bâtiment occidental rassemble un grand salon, un cabinet de travail ouverts sur le jardin au sud, ainsi qu'un office et une

chambre tournés vers l'ouest (GS, CT, OF2, CH2 - Fig. 2). Bâtie en appareil irrégulier de moellons de calcaire, la façade sur jardin est percée de deux portes-fenêtres et d'une fenêtre aux encadrements de pierre à arêtes vives. Un enduit taloché recouvre les parements mettant en valeur les ouvertures. L'avant-toit est constitué d'une corniche réalisée sur le modèle de celle de l'écurie construite par Antoine Palis. La couverture, modifiée ultérieurement, quoique de faible pente, obture actuellement en partie les fenêtres des greniers, dont on dut réduire les encadrements.

Dans le grand salon, la salle parquetée occupe une surface au sol de 48 m^2 ; elle est desservie depuis la salle à manger par les portes de la chambre disposées en enfilade. Sous un plafond lisse plâtré, elle est dotée de grands panneaux aux encadrements sommés de motifs rocaille. Le décor de gypseries blanches, réservé aux murs est, ouest et sud, présente des compositions dont les sujets, aiguière, tonnelet, corbeille de fruits, pampres, roses, et chapeau de paille...évoquent les plaisirs et les charmes de la vie champêtre.

L'ornementation Louis XV est complétée par le manteau de marbre de la cheminée et par un exceptionnel parquet " Versailles " où se mêlent les tons chauds du noyer et du chêne. Sa composition, constituée de neufs motifs, s'ordonne autour d'un compartiment central savamment orné d'une rosace et de dessins en demi-cercle (Fig. 12). Ce type d'ornementation semble particulièrement rare mais on en signale un exemple au Musée Ingres, c'est à dire dans l'ancien évêché de Montauban.

Le cabinet implanté à la suite du salon a l'intimité d'un espace réservé aux études, avec son plafond à adoucissement, ses panneaux en stuc moulurés et les tons chauds des lambris de noyer. Deux encoignures aux moulures chantournées encadrent la cheminée aux lignes épurées et complètent ainsi l'atmosphère chaleureuse du volume.

Des éléments de gypseries Louis XV, masques, feuillages souples, et animaux fabuleux, ornent la retombée du plafond, tandis que le buste d'un homme traçant quelques figures de la pointe d'un compas est représenté sur le trumeau de la cheminée. Ne serait-ce pas là la signature d'Etienne-Alexandre de Laporte qui aurait souhaité figurer avec ce symbole maçonnique dans son cabinet de travail ?

Un office et une chambre sont implantés au nord. Le premier, qui devait être à l'origine protégé par une toiture couverte en tuiles canal, se trouve aujourd'hui à ciel ouvert. Il était pourvu d'une grande fenêtre à l'arrière-voussure bâtie en *tuffeau*. A sa suite, est aménagée une petite chambre que chauffait à l'origine une cheminée.

L'ensemble de la construction est adaptée au dénivellement du terrain, marqué sur la bordure occidentale de l'éminence rocheuse par un petit à-pic, de sorte que le maître d'œuvre fut dans l'obligation de bâtir sur l'extrémité un petit réduit accessible depuis la rue publique. Avec le substrat rocheux, il forme l'assise de l'orangerie dont le sol était initialement en terre battue (OR - Fig. 2). Celle-ci constitue une serre tempérée favorable à la conservation des arbustes en saison froide dans une atmosphère très éclairée grâce aux percements placés au sud et à l'ouest.

L'extension nord : le cuvier et le chai

Un cuvier et un chai complètent l'aile nord. Le premier, long de 12 m sur 5,50 m de large, est couvert d'une voûte en moellons de tuffeau d'une régularité sans défaut (V, X - Fig. 2). Un pavage en petits galets de rivière en tapisse le sol. Le rocher entaillé au nord, affleure sur le parement où furent aménagés de petits arcs de décharge comblés de fragments de tuiles plates.

Le vaste chai (8,50 m sur 10 m), est aujourd'hui privé de toiture. Au XVIIIe siècle, il était accessible depuis le cuvier et l'écurie et s'ouvrait au nord par l'intermédiaire de trois baies aux embrasures en tuf calcaire.

4. Conclusion

Bien que les traces de fortifications médiévales ne soient parvenues jusqu'à nos jours que sous la forme d'éléments succincts, la topographie du site et quelques vestiges maçonnés suggèrent le tracé semi-elliptique de l'enceinte primitive du *castrum* de Larnagol.

Un donjon de tradition romane de la première moitié du XIIIe siècle caractérisé par les contreforts plats qui en épaulaient les angles et les vestiges d'un logis seigneurial bâti à ses côtés constituent les restes d'un noyau primitif dominant une plate-forme inférieure vraisemblablement investie par des constructions dont seules quelques traces subsistent aujourd'hui.

Le glissement de l'*hospitium* sur cette dernière est attesté lors du premier quart du XIVe siècle lors de l'accession des vicomtes de Calvignac (successeurs des Barasc, eux-mêmes successeurs de Bertrand de Cardaillac), au titre de seigneurs de Larnagol.

Un logis, composé de trois niveaux d'habitation dont un niveau supérieur réservé à la *salle*, engloba les vestiges d'une construction antérieure. Même si l'ancien donjon fut transformé en tour-porte, il est possible de faire l'hypothèse qu'il conserva jusqu'aux XVe-XVIe siècles son rôle emblématique, à moins que ce dernier n'ait été relayé par la forme même du logis, haut et étroit.

C'est sans doute la famille des Caussade de Puycornet, vicomtes de Calvignac et seigneurs de Larnagol, qui mit en œuvre à la fin du XVe-XVIe siècle la quasi-reconstruction du château "inférieur" et de l'ancien château "supérieur" converti depuis les XIIIe-XIVe siècles en dépendances ou bâtiment militaire. Le logis formait alors un bloc compact, flanqué au nord et à l'ouest par deux extensions bâties intégrant un escalier et des pièces d'habitation, sommées sur l'angle d'une tour-pigeonnier. Des salles voûtées, dont une écurie, une casemate armée d'une canonnière et des prisons, montrent que l'accent fut porté sur la fonction purement militaire des bâtiments du château "vieux".

Une soixantaine d'années après l'achat de la seigneurie par Pierre de Laporte, son arrière-petit-fils, Jean, entama en 1705 un ambitieux projet de reconstruction visant à moderniser le château "inférieur". En maintenant dans ses grandes lignes l'ancienne demeure, il parvint à créer autour de l'axe central d'un nouvel escalier, un logis à deux corps de bâtiment ouverts à l'est sur une basse-cour bordée de dépendances. Son fils, Etienne-Alexandre compléta son œuvre à partir de 1729 en étendant les travaux de rénovation au château "vieux". Celui-ci, acheté par la municipalité en 1869, abritait la mairie et l'école, et fut remployé pour former, après la fermeture de l'école, un gîte rural.

Le château "inférieur" en revanche passa de mains en mains jusqu'à ce que Raymond Subes l'achète en 1924 et s'attache à en préserver l'unité entière.

Valérie ROUSSET

Notes

1 - Les châteaux du *castrum* sont inscrits à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques (arrêté du 25 mai 2001).

2 - La quasi-totalité des sources historiques sont extraites des archives du château de Reyniès en Tarn-et-Garonne inventoriées à la demande de monsieur le Marquis Antoine de Reyniès par monsieur Yannick du Guerny, archiviste. Ces derniers m'ont permis d'étudier et d'utiliser ces documents inédits dans le cadre de l'étude archéologique du *castrum* de Larnagol réalisée en 2000 à la demande de monsieur Jacques Subes, propriétaire du château "inférieur". Je souhaite ici les remercier pour leur concours qui a permis d'éclairer et de nourrir abondamment l'histoire de la construction du XVIIe au XVIIIe siècle.
Je remercie chaleureusement monsieur Karman N'Dangmbaï, monsieur André Salvage et monsieur Louis Ducombeau pour la communication de documents d'archives, mademoiselle Virginie Czerniak pour son aide dans l'analyse d'un décor peint découvert en 2000 ainsi que monsieur Pierre Garrigou-Grandchamp et madame Pascale Thibault.
Guerny (Yannick du), Archives du château de Reyniès (Tarn-et-Garonne), Quercy - Languedoc - Bourgogne, Inventaire, 2001, 444 p.

3 - Malinowski, communication à la Société des Etudes du Lot, 1878.

4 - Rigal (Didier), Rousset (Valérie), Bru (Nicolas), La coseigneurie du site castral de Saint-Cirq-Lapopie, Rapports de fouille 2001, S.R.A. Midi-Pyrénées, Toulouse Janvier 2002, 92 p., ill.

5 - Lacoste (Guillaume), *Histoire générale de la province de Quercy*, Cahors, J. Girma, 1883-1886, rééd. Marseille, Lafitte Reprints, 1982, T. IV, p. 182.
Albe (Chanoine Edmond), *Monographies des paroisses du dioèce de Cahors*, Ms, Archives diocésaines de Cahors.

6 - Alauzier (Louis d'), Généalogie des Barasc (en Quercy), *France généalogique*, 1963, p. 107.

7 - Albe, *Op. cit.*

8 - Mentque (Robert d'), *Les sires de Puycornet et leurs vassaux - Les seigneurs de Lisle-en-Quercy*, Montauban, 1930, p. 18, 31.

9 - Ecartelé aux 1 et 4 à neuf points d'échiquier, aux 2 et 3 à trois barres. Mentque (Robert d'), op. cit.

10 - Archives départementales du Lot, F 293.

11 - *Vente par Diane d'Escars, épouse de Loys de Caussade, vicomte de Calvignac, Puycornet, Larnagol, en faveur de dame Isabeau de Beauville, comtesse d'Escars, des terres de Calvignac, Larnagol et autres, le 9 juillet 1556.* Archives du château de Reyniès.

12 - *Dénombrement de 1596.* Archives du château de Reyniès.

13 - *Vente de la vicomté de Calvignac et de la seigneurie de Larnagol par François de Cazillac de Cessac à de la Tour et à Pierre de Laporte, le 16 décembre 1638 (Notaires. J. Domergues à Cajarc, J. Casteljou à Larnagol, G. Labastrou à Toirac).* Copie de l'original faite par Domergue, notaire à Cajacrs, le 22 décembre 1657. Fonds Greil, n° 220, folio 7,8.

14 - Dénombrement de Larnagol par Pierre de Laporte, le 10 mars 1667. A.D. Lot, B 194.

15 - Il épousa Marie de Viguier dont il eut six enfants.

16 - *Testament mutuel de Jean de Laporte et de Dame Marie Foy le Blanc, le 1er mars 1722.* Archives du château de Reyniès.

17 - *Police passée entre Messire Jean de Laporte, seigneur et barn de Larnagol et François Fortier, maître maçon à Figeac, en date du 20 novembre 1710, pour raison de l'escalier.* Archives du château de reyniès.
Police passée entre Messire Jean de Laporte, seigneur et barn de Larnagol et François Fortier, maître maçon à Figeac, en date du 25 juillet 1712, pour raison du nouveau corps de logis. Archives du château de Reyniès.

18 - Un Antoine Palis, architecte et maçon de la ville de Marcilhac est connu en 1767. Auricoste (Françoise), *Histoire des artisans quercynois aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Ed. Quercy Recherche, 2000, p. 351.

19 - *Bail à prix fait de certaines réparations fait par le sieur baron de Larnagol à Antoine Palis, maître maçon à Cahors, le 20 septembre 1722.* A.D. Lot, 3 E 1153/4.

20 - *Second contrat de bail à prix fait par addition au premier passé entre le seigneur de Larnagol et Antoine Plais, maçon à Cahors, du 28 mars 1725.* Antoine Bessac, notaire. A.D. Plan du degré joint au contrat. Lot, 3 E 1153/4.

21 - *Contrat de mariage du 5 mai 1759.* Archives du château de Reyniès.

22 - *Liste des actionnaires et nombre d'actions dans la manufacture de draps de Cahors. Etat de ce que Monsieur de Larnagol a payé pour la manufacture de Caors, et ce qu'elle lui coûte pour la totalité de ses pertes. De 1780 à 1793.* Archives du château de Reyniès.

23 - *Lettres, comptes et quittances de Monsieur Labenne de Bordeaux à Monsieur de Larnagol,* 1763, 1764, 1769. Archives du château de Reyniès.

24 - *Quittance de 67 livres pour le prix des balustres et des colonnes que j'ai achetées au château de Saint-Sulpice.* Archives du château de Reyniès.

25 - *Déclaration des biens nobles de la terre de Larnagol par Etienne de Laporte.* A.D. Lot, C1222.

26 - *Vente du 24 septembre 1869 (Auguste Vinel, Notaire).* A.D. Lot, 3 E 1157/7.

27 - Le portail fut supprimé dans les années 1980 lors de travaux concernant la reconstruction du mur de soutènement ouest.

28 - Lartigaut (Jean), Puy-l'Evêque au Moyen Age - Le castrum et la châtellenie (XIIIe - XVe s.), Editions du Roc de Bourzac, 1991, p. 21.
Lartigaut (Jean), Coup d'œil sur Luzech vers 1375, BSEL, Juillet-Septembre 1979.
Rigal (Didier), Rousset (Valérie), Bru (Nicolas), Op. cit.

29 - Mentque (Robert de), Op. cit.

30 - *Dénombrement de 1596.* Archives du château de Reyniès.

31 - Au XVIIIe siècle, celles-ci faisaient office de cachots.

32 - Le passage fut obturé au XIXe siècle lors de l'installation d'une citerne (CI - Fig. 2).

33 - On trouve ce type d'ébrasement horizontal couvert d'un arc segmentaire dans les lignes de défense du château de Castelnau-Bretenoux. Thibault (Pascale), Le château de Castelnau-Bretenoux. Itinéraires du Patrimoine, Ed. du Patrimoine, Centre des Monuments Nationaux, 2001.

34 - *Consistance de la terre de Larnagol et des dépendances lors de la mort de Jean de Laporte, seigneur du dit lieu arrivée le 5 octobre 1729. 15 octobre 1729.* Archives du château de Reyniès.

35 - *Procès-verbal d'expertise, le 30 avril 1870.* A.D. Lot, 2 O 175.

36 - *Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Larnagol, le 26 février 1895.* A.D. Lot, 2 O 175.

37 - Les terrasses servent aujourd'hui de jardin pour le gîte aménagé par la municipalité dans l'ancienne écurie et dans les deux cachots.

38 - La relation stratigraphique ne peut être analysée puisque l'enduit recouvrant le parement ainsi que le percement exécuté au XVIIIe siècle dans l'intervalle séparant la maçonnerie primitive et les vestiges de la porte, n'autorisent pas la lecture de cette partie de l'élévation.

39 - D'après des fissures dans le mur sud, une troisième fenêtre complétait ce niveau.

40 - Les travaux de désobstuction et de restauration entrepris en 2001 ont été réalisés par l'entreprise de maçonnerie Jacky Piano avec les conseils de Madame Nathalie Prat, architecte du patrimoine.

41 - Les volets étaient maintenus par des loquets coulissant dans deux douilles métalliques dont les pattes de fixation sont fichées d'une part sous la base de la colonnette, et d'autre part entre le chapiteau et le claveau sommier.

42 - Le décor a été restauré par Sylvie Pontlévy et Gérard Lauret, restaurateurs de peintures.

43 - Czerniak (Virginie), Les peintures murales en Quercy du XIIe au XVIe siècle. Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, sous la direction de Jacques Lacoste. Thèse en cours.

44 - C'est le cas pour les tours-salles gasconnes des XIIIe et XIVe siècles.
Séraphin (Gilles), Salles et châteaux gascons - Un modèle de maisons-fortes, *Bulletin monumental*, Société Française d'Archéologie, Tome 157-1, 1999, p. 11-42.

45 - *Inventaire des biens de feu Félix de Laporte, seigneur de Larnagol, du 23 décembre 1705 au 30 janvier 1706.* Archives du château de Reyniès.

46 - *Police passée entre Monsieur de Larnagol et maître Fortier pour raison d'un nouvel escalier, le 20 septembre 1710.* Archives du château de Reyniès.

47 - La plage d'envol des XVe-XVIe siècles est conservée sur la face sud.

48 - Dans une copie de 1742 du cadastre de Larnagol qui d'après monsieur Yannick du Guerny, doit dater de 1606 (Archives du château de Reyniès), plusieurs confronts concernent le pigeonnier du seigneur : *Antoine Serres, une étable grange jardin au dit Larnagol confronte avec le pigeonnier du seigneur du dit lieu, jardin et maison de Bertrand Breil et chemin public...*

49 - Les fenêtres du rez-de-chaussée furent transformées en portes-fenêtres au cours de la deuxième moitié du XVIIIe siècle.

50 - *Police passée entre Monsieur de Larnagol et Maître Fortier pour raison du nouveau corps de logis. 25 juillet 1712.* Archives du château de Reyniès.

51 - Le *bouge* n'est pas mentionné dans l'acte de 1712 ; il est cependant attesté en 1729. *Consistance de la terre de Larnagol et des dépendants lors de la mort de Jean de Laporte, seigneur du dit lieu arrivée le 5 octobre 1729. 15 octobre 1729.* Archives du château de Reyniès.

52 - *Etat de ce que j'ai donné à Larnagol en 1771.* Folio 3. Archives du château de Reyniès.

53 - Telles en étaient les dispositions en 1924 lorsque Raymond Subes acheta le château. Communication de Jacques Subes.

54 - Le décor des murs de style Louis XIV est dû à Raymond Subes ; auparavant ceux-ci étaient seulement revêtus d'un enduit de chaux et de sable à forte granulométrie.

55 - *Bail à prix fait de certaines réparations fait par le sieur baron de Larnagol à Antoine Palis, maître maçon à Cahors, le 20 septembre 1722.* A.D. Lot, sous la cote 3 E 1153/4.

56 - *Inventaire des meubles et des effets que ma fille (Marguerite) a laissé à Larnagol. Le 21 ventose V (12 mars 1797).* Archives du château de Reyniès.

57 - *Second contrat de bail à prix fait addition au premier passé entre le seigneur de Larnagol et Antoine palis, maçon à Cahors, du 28 mars 1725.* Archives départementales du Lot, sous la cote 3 E 1153/4.

58 - Le bâtiment fut détruit peu avant 1950.

59 - Dans un acte du 15 octobre 1729, il est fait mention d'u*ne pièce d'eau qui ne va plus.* En 1771, on achetait un tuyau de plomb pour la fontaine. *Etat de ce que me coûte la réparation du bouvié, de la grange, de la fontaine, et du coursoir en 1771.* Archives du château de Reyniès.

Concernant les tuyaux de plomb, il faut citer un extrait de *La nouvelle maison rustique ou Economie générale de tous les biens de campagne*. Paris, Chez Durand, Libraire, 1736, page 377 : *Ceux de plomb sont plus commodes en ce qu'on peut les faire descentre, tourner et monter sans nuire à l'eau qui y coule.*

60 - En 1729, douze orangers sont attestés. Or en raison du climat, il ne peut y avoir de caisses d'oranges s'il n'y a pas d'orangerie pour les abriter en hiver.

61 - *Inventaire des meubles et des effets que ma fille (Marguerite) a laissé à Larnagol. Le 21 ventose V (12 mars 1797).* Archives du châtau de Reyniès.

62 - De légers sondages ont montré que les murs étaient recouverts à l'origine de plâtre bleuté appliqué sur enduit taloché. Lors de travaux ultérieurs, il fut recouvert d'un badigeon bleuté. Le traitement actuel relève d'une campagne de travaux entreprise au XXe siècle. Les moulures et des motifs sont en revanche traités en plâtre blanc couvert d'un passage au lait de chaux blanc.

63 - D'après l'analyse de Jacques Subes.

64 - *Police du 2 juillet 1781.* Archives du château de Reyniès.

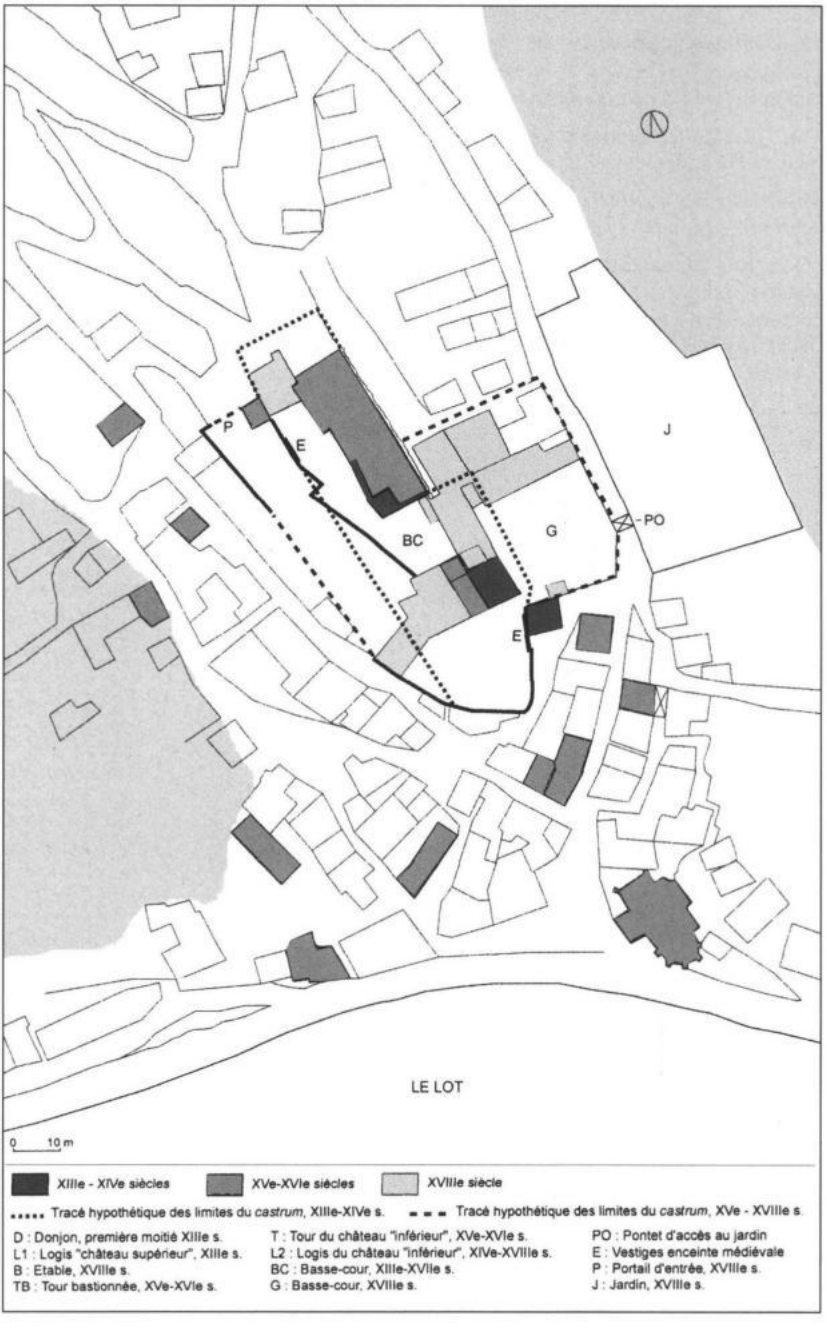

Fig. 1. : Le castrum et le bourg de Larnagol. Dessin V. Rousset, 2002.

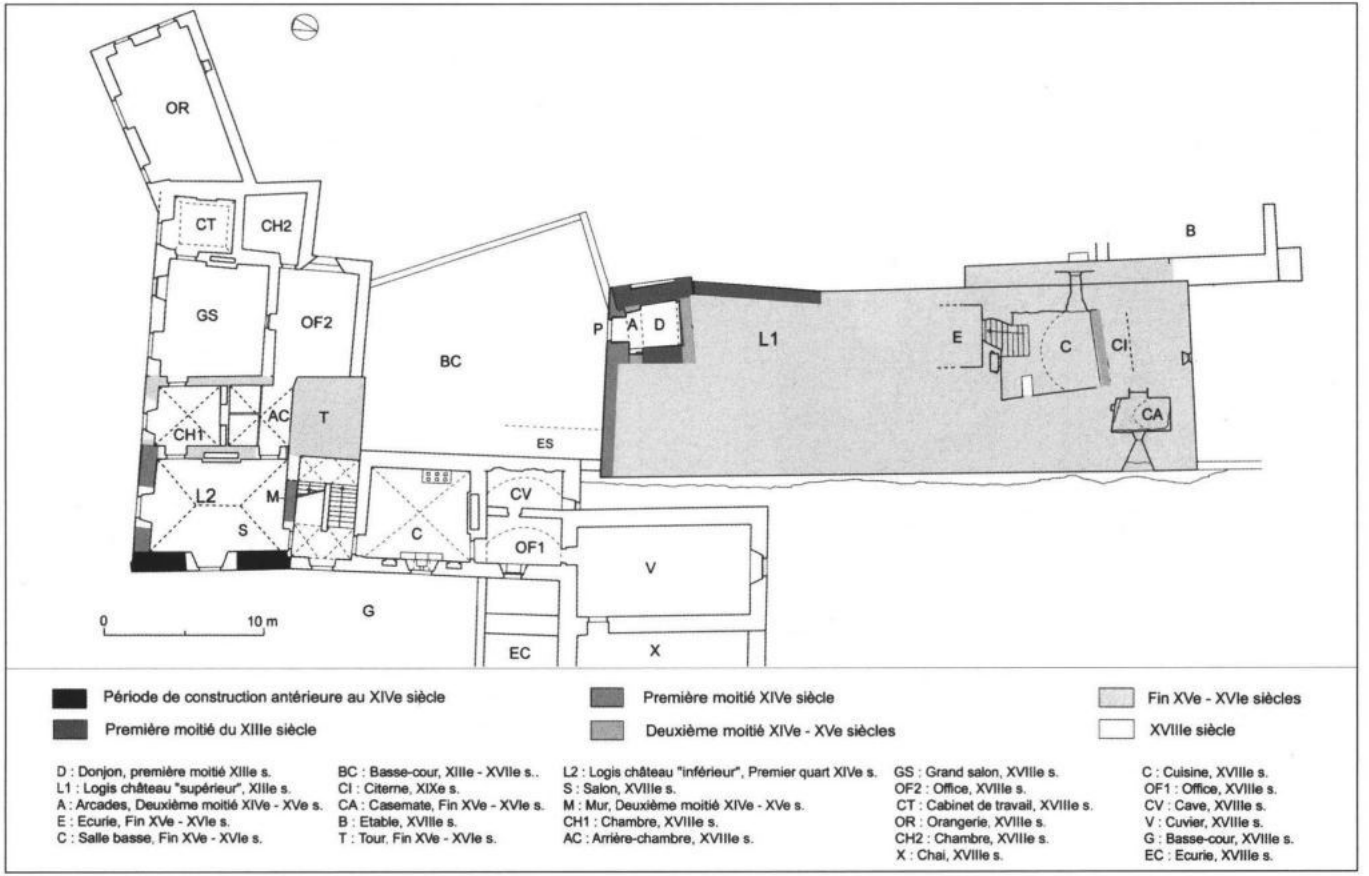

Fig. 2 : Les châteaux "supérieur" et "inférieur". Plan niveau rez-de-sol. Relevé V. Rousset, 2000.

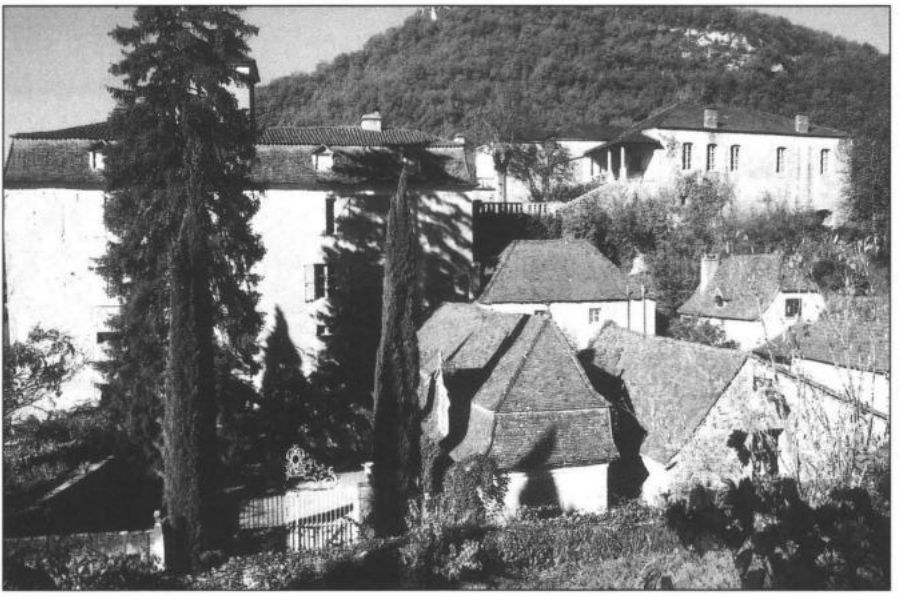

Fig. 3 : Les châteaux vus depuis l'est. Cl. V. Rousset, 2000.

Fig. 4 : Les châteaux vus depuis l'ouest. Cl. V. Rousset, 2000.

Fig. 5 : Le donjon du château "supérieur".
Elévation occidentale. Première moitié XIIIe siècle.
Cl. V. Rousset, 2000.

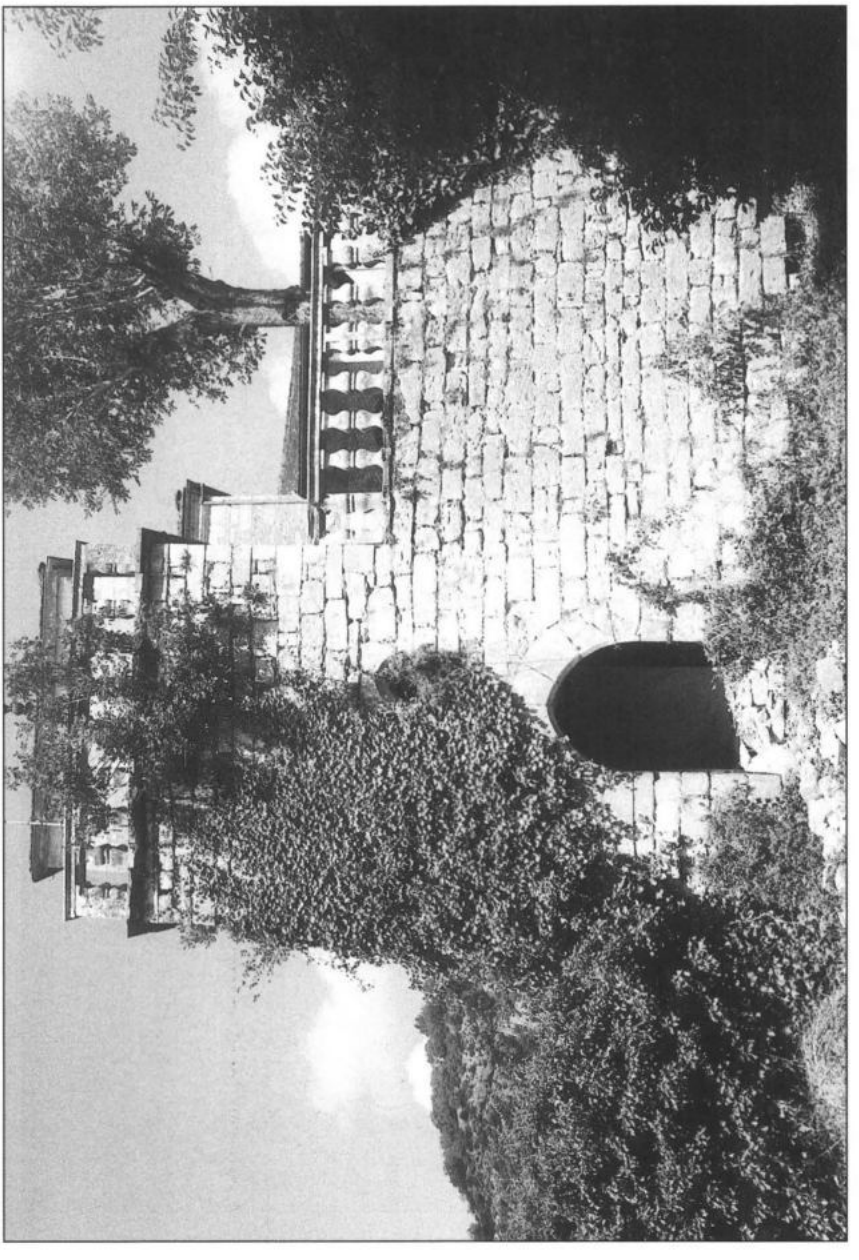

Fig. 6 : Le donjon du château "supérieur". Elévation sud. Première moitié XIVe siècle. Cl. V. Rousset, 2000.

Fig. 7 : Le château "inférieur". Façade est du corps de logis médiéval. Cl. V. Rousset, 2000.

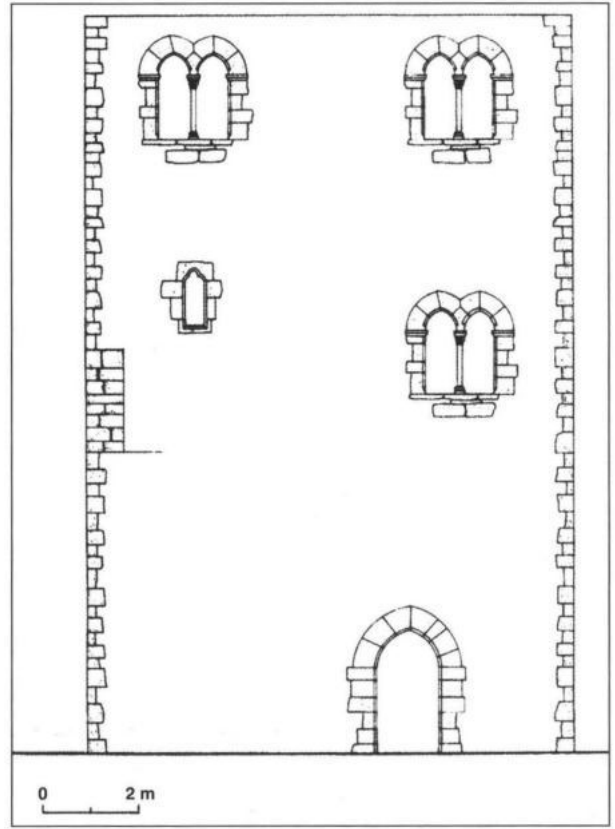

Fig. 8 : Le château "inférieur". Essai de restitution de la façade médiévale est. Relevé V. Rousset, 2001.

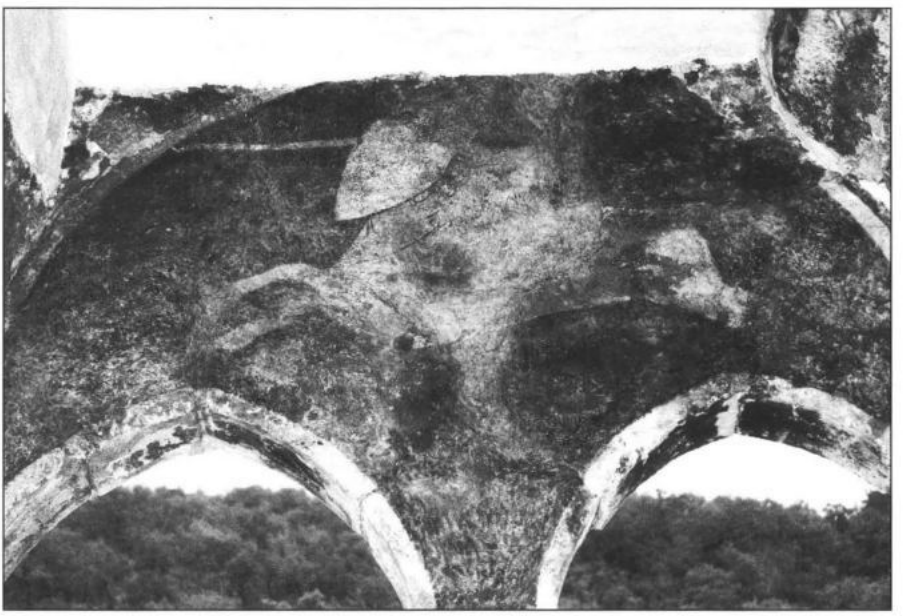

Fig. 9 : Le château "inférieur". Tympan de l'embrasure de la fenêtre géminée. Décor mural, après restauration, représentant un cavalier à la lance couchée. XIVe siècle. Cl. Sylvie Pontlévy, 2001.

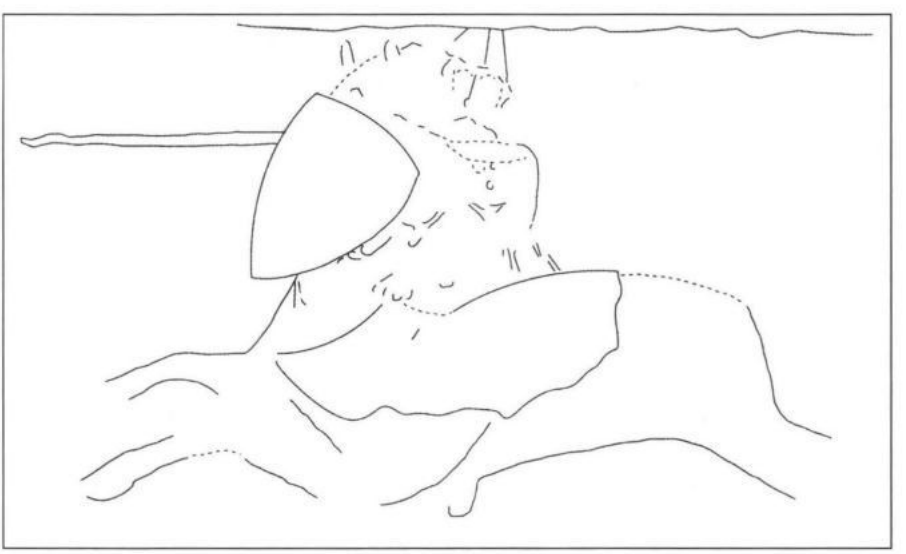

Fig. 10 : Le château "inférieur". Décor peint de la fenêtre géminée. Dessin V. Rousset, 2002.

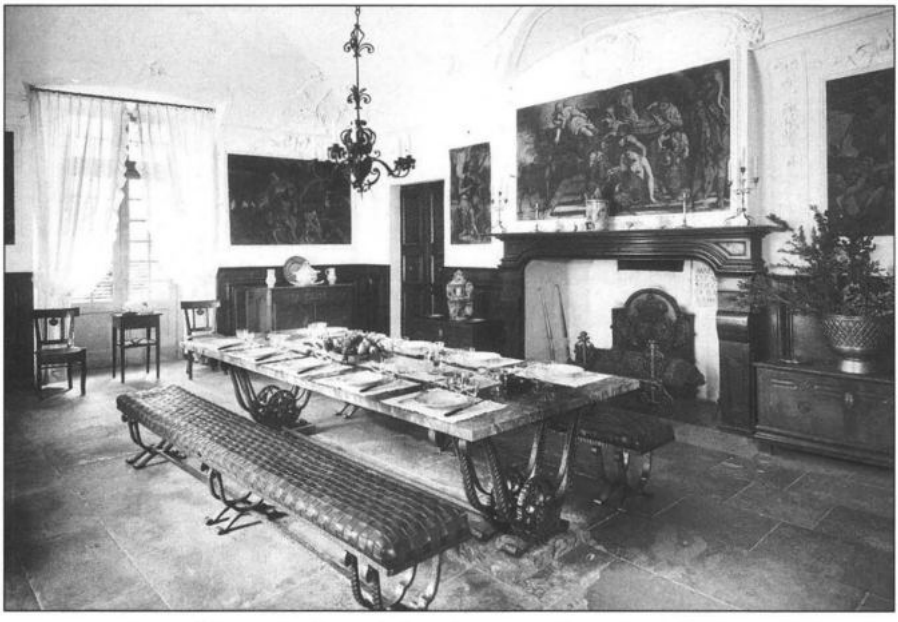

Fig. 11 : Le château "inférieur". Le salon. Première moitié du XVIIIe siècle.

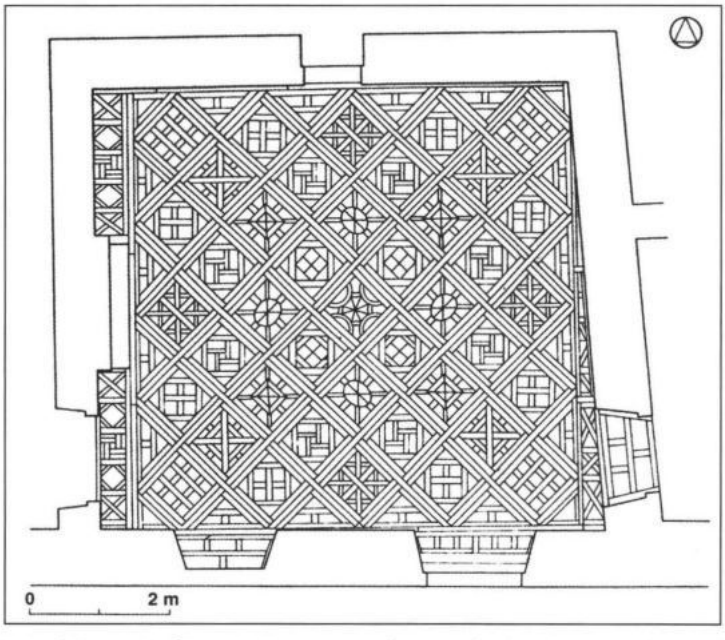

Fig. 12: Le château "inférieur". Le parquet du grand salon à composition régulière de motifs différents à partir d'un compartiment central. Milieu XVIIIe siècle. Relevé V. Rousset, 2001

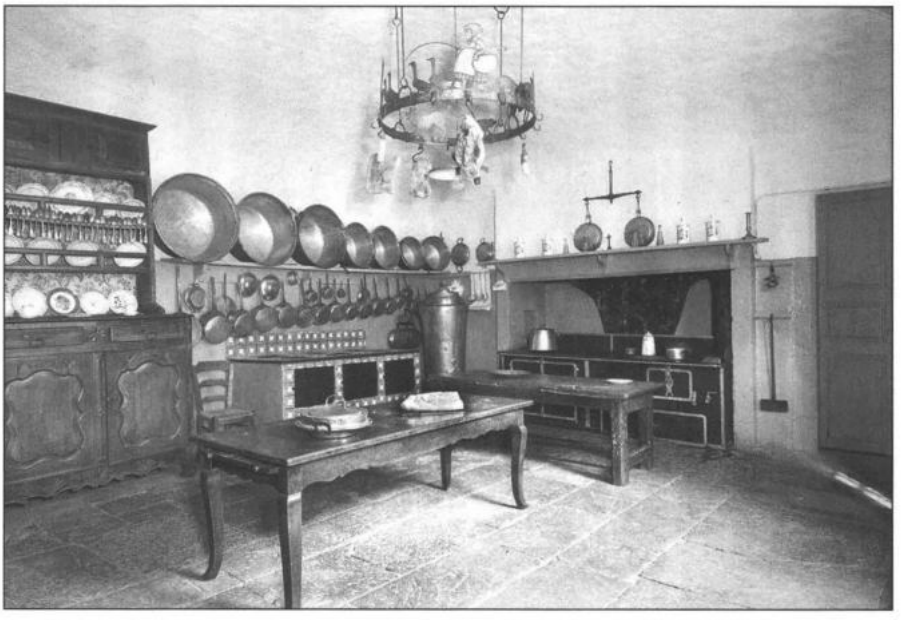

Fig. 13 : Le château " inférieur ". La cuisine. Première moitié du XVIIIe siècle.

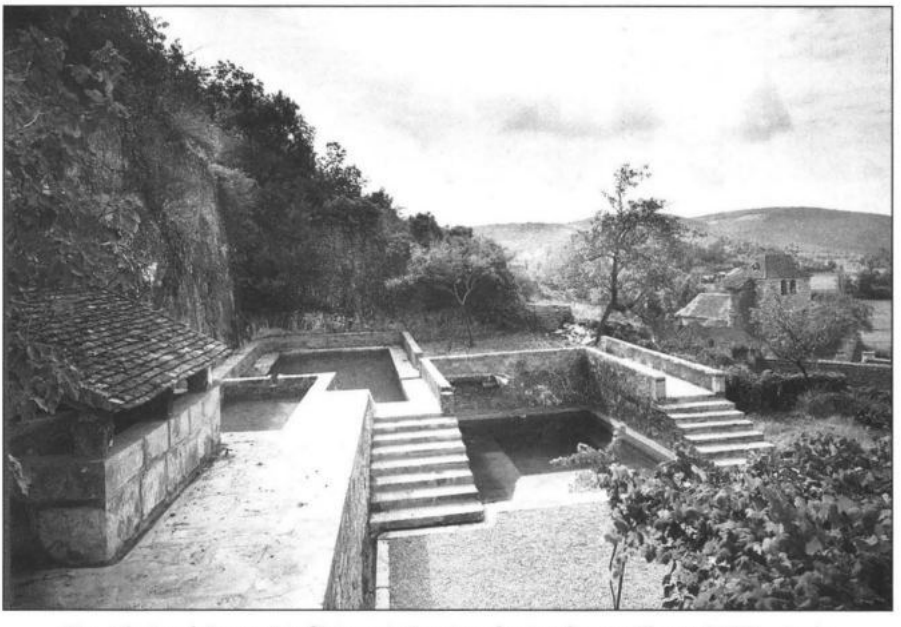

Fig. 14 : Le château " inférieur ". Bassins des jardins créés au XVIIIe siècle.

RÉSISTANCES POPULAIRES DANS LA CHÂTELLENIE DE SAINT-CÉRÉ AU XVIIIe SIÈCLE

I- Causes qui poussent les communautés villageoises à se révolter [(1)].

Après le long siècle de troubles du XVIIe siècle, leur écho s'éloigne avec la consolidation de l'ordre monarchique. Tandis que la vie publique se confond avec l'activité d'une administration bien réglée, à peine perturbée par le jeu des rivalités locales, il faut chercher les grandes évolutions, souvent silencieuses, dans la sphère de la vie privée. Le rythme, d'abord lent, ne s'accélère qu'après le milieu du XVIIIe siècle. Pour le plus grand nombre, année après année, saison après saison, la vie reste toujours un combat permanent pour assurer le lendemain, pour transmettre de génération en génération les moyens d'existence. Les différentes crises du XVIIIe siècle sont avant tout d'ordre économique, social [(2)] et épidémique. Les difficultés économiques, qui n'ont rien de fondamentalement neuf, retentissent différemment dans les esprits, tout comme les comportements violents qui perturbent les relations sociales. Cependant, si un siècle auparavant des crises plus meurtrières étaient vécues comme une fatalité inexorable, désormais, elles seront perçues de plus en plus comme le résultat de l'imprévoyance, de la spéculation et du monopole des grands seigneurs comme du haut clergé. C'est le mécanisme qui va se poursuivre, au moins jusqu'à la fin du XVIIIe siècle et déclencher le processus de la Révolution.

1- L'origine de ces révoltes est la misère du peuple.

Cette dernière est due :

- À des caprices météorologiques, gelées, hivers rigoureux, comme en 1709 ;
- À la fiscalité toujours plus lourde et inégalement répartie ;
- Aux exactions de troupes stationnées dans la région en plein hiver ;
- À des comportements locaux de seigneurs, ou d'erreurs d'appréciation d'administrations locales.

2- Comment expliquer ces révoltes ?

• Le refus des populations, tant aux innovations qu'aux techniques qui peuvent pousser au chômage, les craintes d'un nouveau terrier ou d'une nouvelle taxe ; parfois des causes qui nous paraissent mineures (par exemple, l'abolition par l'évêque de Cahors, des fêtes votives et patronales « en raison des excès, meurtres et abus scandaleux qui s'y commettent »);

• Un sens communautaire très fort de défense : individuellement, l'homme n'est rien face au pouvoir ; prendre une fourche ou une faux et se battre avec toute la communauté est sécurisant, cela renforce même les liens avec celle-ci.

3- Processus et développement

• Entre les périodes de crises, les masses populaires pratiquent une résistance passive, non violente, s'exprimant par des retards de paiement, plus ou moins justifiés par les coutumes ou les droits d'usage.

• Dans un climat de crise, la moindre étincelle peut déclencher une révolte : nouvel impôt ou innovation dérangeante (la marque des toiles à Sousceyrac et à Saint-Céré), montée des prix à la suite d'une mauvaise récolte (les émotions populaires des grains à Saint-Céré), décisions brutales du pouvoir central (la guerre du tabac dans la vicomté de Turenne) etc.

• De toute façon, les révoltés n'ont aucune chance devant la troupe.

• Les bien-pensants leur sont hostiles, sauf exceptions, comme dans la guerre du tabac.

4- Fin des révoltes.

Depuis les insurrections des "croquants" en Quercy, Périgord, Agenais et Rouergue (1636-1643) et des "Tards-avisés" du Quercy (1707), désormais, il s'agit davantage de séditions que de révoltes.

- La phase finale est le châtiment des principaux responsables ;
- De toute manière, les mouvements paysans trouvent leur limite dans les impératifs de saison (moisson, fenaison, vendanges) ; c'est un facteur sur lequel le Pouvoir sait jouer ;
- Ils trouvent également leurs limites dans la mentalité paysanne qui est la résignation aux fléaux du temps, combattus plutôt par des processions et des prières.

II- 1751 - Émotion populaire au sujet de la marque des toiles à Sousceyrac et à Saint - Céré [3].

Certains éléments novateurs de la société des Lumières restent difficilement acceptés par les populations. On constate alors des refus, face

à des institutions ou à des systèmes qui apparaissent injustes ou qui sont mal compris. C'est le cas de l'épisode suivant, mal accueilli par la population rurale de notre région.

1- L'industrie textile gagne nos campagnes.

Avant le tabac, et tout de suite après les céréales et la vigne, le chanvre est le végétal textile le plus cultivé dans nos régions, dans les vallées et même dans les bonnes terres de l'intérieur ; ces dernières ont gardé dans la toponymie locale le terme occitan de "canabal" (4). Cette plante a constitué la base de la rude lingerie de nos ancêtres et de la voilure de nos bateaux. De ce fait, les plantations du chanvre, comme celles du tabac, apportaient des revenus substantiels et occupaient une main d'œuvre abondante, tant sur le plan de la culture, que sur celui de sa transformation. Jusqu'au XVIIe siècle, l'industrie qui en découlait était attachée au seul approvisionnement du pays. Mais à la fin des années 1600, la vie industrielle change de caractère, conquiert de nouveaux débouchés dans les colonies, jusque dans le Nouveau Monde. Dans les villes adonnées à cette industrie, une concurrence s'installe entre maîtres-fabricants ; et négociants. Ces derniers pour se libérer des premiers, qui dominaient le travail textile dans les villes, s'étaient adressés aux campagnards. Le développement rural du travail à façon sera une variante de cette concurrence (5). Pour satisfaire une clientèle de plus en plus diverse, on imposa des règlements successifs, selon les modes et la demande, qui déconcertèrent une population rurale, habituée à un conservatisme étroit. C'est l'explication de l'émotion populaire qui va se déclencher dans le Haut-Quercy, en 1750.

2- Une nouvelle réglementation.

Montauban était la plus importante ville drapière, en Moyenne Garonne, avec Agen. Colbert avait aidé la première à le devenir et, en 1788, elle possédait la plus grande fabrique de cette région avec 2500 ouvriers. Les Intendants royaux de cette Généralité avaient leur siège dans cette ville et l'on ne s'étonnera pas qu'ils y aient favorisé les maîtres-fabricants, dans le dessein de normaliser et spécialiser la production, en fonction des impératifs nationaux. Par un édit du 15 juin 1744, l'Intendant Lescalopier réglemente la fabrication des toiles dans la généralité de Montauban, afin d'éviter la fraude sur la qualité et sur la longueur des pièces. Mais ses instructions restent lettre morte dans la subdélégation de Figeac, peut-être parce que les ventes qu'on y faisait relevaient d'un marché régional (Haut-Quercy, Limousin, Auvergne), dont les clients n'en demandaient pas tant. Or, le 10 mai 1750, un arrêt du Conseil du Roy intervient dans le même sens *"portant règlement sur les*

toiles se fabricant dans le diocèse d'Alby et autres lieux des environs", dont l'application est rendue obligatoire après publication en date du 25 août 1750. Les populations de notre région se refusent encore à l'appliquer ; l'année d'après, l'Intendant envoie le préposé officiel, à la marque des toiles, avec mission de refuser tout ce qui n'était pas conforme aux normes de l'édit, c'est-à-dire le travail exécuté durant tout l'hiver par les paysans-tisserands du Haut-Quercy. Il suffit de parcourir la lettre de l'Intendant à un de ses collègues, que nos archives départementales ont heureusement conservée, pour imaginer l'ambiance [6].

3- Les malheurs du sieur Gardou.

"Les foires de Sousceyrac et de Saint-Céré sont particulièrement destinées au débit des toiles qui se fabriquent dans l'élection de Figeac et la Partie de l'Auvergne qui l'avoisine. Les artisans ou fabricants de tous ces cantons s'y rendent et forment une assemblée considérable. L'avidité du gain est ordinairement le mobile qui fait agir ces gens-là. Ils se sont vus restreints, par l'exécution du règlement du 25 août 1750, au seul gain qu'ils pouvaient faire sur le prix des toiles. Ils n'ont considéré que leur avidité pour s'affranchir d'un joug qui les gênait, et la violence leur a paru la voie la plus courte... Le 24 février 1751, jour de foire à Sousceyrac, ils se révoltèrent contre le sieur Gardou, préposé à la marque des toiles, lequel fut obligé de s'enfuir sous la sauvegarde de quelques cavaliers de la maréchaussée. Les séditieux le poursuivirent, en menaçant ledit Gardou d'aller "faire le même désordre à la foire qui devait se tenir à Saint-Céré, cinq ou six jours après."

"En effet, le 1er mars, le sieur Gardou ayant été placé par les consuls de Saint-Céré dans une chambre de l'Hôtel de ville, sous l'escorte d'une brigade de maréchaussée, y procéda à la visite et à la marque des toiles. Il s'excita contre lui une autre émotion populaire. Les séditieux forcèrent la porte qui était gardée par deux cavaliers ; les consuls accoururent au bruit ; ils ordonnèrent d'arrêter un des païsans qui était à la tête des mutins, mais il fut enlevé sur le champ par une troupe de plus de trois cents révoltés, armés de pierres et de bâtons. Cette troupe devenant furieuse, après avoir enfoncé les portes de l'Hôtel de ville pour se saisir du sieur Gardou et du brigadier de maréchaussée, criait qu'il falloit les mettre en pièces. Le sieur Gardou se sauva par les toits d'une maison voisine et le brigadier fut exposé à une attaque dans laquelle il risqua sa vie".

"Les mutins poursuivirent le sieur Gardou dans la maison où il s'étoit réfugié se saisirent de luy, l'emmenèrent sur la place où ils disoient qu'ils vouloient le tuer. Et dans ces circonstances les consuls ayant accouru aux casernes pour demander du secours au sieur de Lanzac, lieutenant

de dragons, celui-cy, à la tête d'un détachement, s'avança vers la troupe révoltée à laquelle il enleva le sieur Gardou. Les révoltés se mirent alors à jeter des pierres contre les dragons. Il y en eut un qui fut tué par un coup de pioche qui luy écrasa le crâne. Cela donna lieu à quelques dragons de tirer des coups de fusil sur les séditieux. Il y eut un païsan qui resta mort sur la place et plusieurs furent blessés. Après quoi toute cette populace mutinée se dissipa."

Le sieur Gardou ayant porté plainte, un arrêt du conseil du 16 mars 1751 chargea l'intendant Lescalopier d'instruire et de juger cette affaire. L'instruction dura trois ans et le procès fut jugé le 9 février 1754. Des trente-deux accusés, vint-cinq n'avaient pas été pris. Ils furent jugés par contumace, sept à être pendus, trois aux galères perpétuelles, cinq aux galères pour cinq ans, cinq bannis pour 3 ans. Pour cinq autres contumax, un supplément d'enquête fut ordonné. Quant aux sept accusés qui comparurent devant le magistrat, deux furent acquittés et les autres, condamnés à des peines légères. Sur trente-deux accusés, neuf étaient de Sousceyrac, deux de Latronquière et les autres, originaires des communautés des environs de Saint-Céré [6].

Comme on peut le constater, cette affaire est caractéristique de ce qui est ressenti comme un abus de pouvoir, et donc mal accepté

III- 1769 - Une émotion populaire à Saint-Céré, née d'une méprise, mais caractéristique des problèmes du temps.

La violence fait partie de notre environnement. Comme de nos jours, et comme on a pu le constater dans les deux précédents chapitres, souvent elle se révèle sous la forme de mouvements de masse contre les pouvoirs. Il est d'autres cas qui paraissent plus étranges, comme l'épisode suivant qui semble relever des peurs et des angoisses séculaires. A la suite de mauvaises récoltes, le prix du grain augmente. Les négociants en profitent pour répandre des bruits alarmants dans le public. Le 5 août 1769, une foule se présente devant l'auberge d'un dénommé Clair, située sur la place de l'Arvol à Saint-Céré. Une foule de femmes, (soulignons le rôle des femmes, ce sont celles qui ont le souci de gérer la cellule familiale) enfonce la porte pour se saisir d'un dénommé Jean Pierre Rouziès. Voici la teneur du premier feuillet d'un procès découvert aux archives de l'ancienne Sénéchaussée de Martel [7].

1- Le rapport de l'avocat du roi

" L'avocat du Roi vous remontre que le cinquième du mois d'août dernier (1769), Jean Pierre Rouziés, marchand de cette ville, s'en allant à la ville d'Aurillac en Auvergne et passant par celle de Saint-Céré, de cette

sénéchaussée ; il s'y arrêta pour dîner, et qu'il ne fut pas plutôt entré dans l'auberge qu'elle fut investie par deux cents femmes qui demandaient à haute voix la vie dudit Rouziès, disant qu'il était venu à Saint-Céré pour acheter du blé..."

2- Dans la mêlée.

Les témoins ne cachent pas cette excitation générale, pour nous incompréhensible. De Laroufie de Chamonteil : « *La place de Larbol était pleine de femmes qui faisaient des sacrements épouvantables, disant à haute voix que l'on voulait tuer le dénommé Rouziès, et le jeter à l'eau...* » De F. Péré, maître perruquier « *Elles voulaient avoir Rouziés mort ou vif...* ». Même des bourgeois, selon Linars, marchand, disaient: « *qu'il fallait que cette populace arrachât les boyaux dudit Rouziés, aune par aune et qu'ensuite on le jetât dans la rivière...* »

Pendant ce temps, le malheureux, objet de la vindicte publique, réfugié dans *l'auberge* « *allait et venait, muni de trois ou quatre pistolets* ». Tandis que de solides gaillards, plus ou moins solidaires de l'infortuné, « *après avoir fermé la porte, prirent de gros bancs de bois qu'ils appuyèrent contre la porte et qui portaient par l'autre bout sur la muraille opposée* ». Cela ne calmait pas les furies qui mirent « *une grosse heure, pendant lequel temps et par les efforts qu'on fit pour l'ouvrir en fit sauter deux gonds et le châssis...* ». Avant que le flot ne se précipite, un des consuls arrive à passer, par une autre entrée sans doute, et invite Rouziés à « monter dans un grenier à foin et se sauver par une maison voisine ». Ceci fait, on organise une scène de comédie de boulevard « *le déposant* (un dénommé Rey) *et sa compagnie se mirent à table et firent semblant d'être là pour boire, ouvrirent la porte, et plusieurs femmes de cette populace entrèrent pour voir si on voyait le dit Rouziès et se voyant ainsy trompées elles crièrent à haute voix qu'il fallait aller à l'écurie et luy égorger son cheval* ». Meilleur moyen, sans doute, de ralentir sa fuite.

Dans son fenil, l'intéressé tremblait comme une feuille. Finalement, *au bout de deux ou trois heures*, les consuls vinrent le chercher pour l'aider à reprendre le chemin d'Aurillac, la foule étant sans doute moins nombreuse, mais non moins virulente. « *...pendant lequel temps la populace les suivait en partie, l'autre leur criait dans les champs -Au voleur !, en disant que si on le tuait pas pour cette fois-ci on le ferait une autre fois...* » Et malgré cette protection, jusqu'aux limites de la ville, « *il fut averti que cette populace avait été l'attendre sur le chemin de Saint-Céré à Aurillac, ce qui l'obligea à revenir sur ses pas pour prendre un autre chemin...* » où là aussi on lui lança des pierres.

3- Tout est bien qui finit bien.

Exit, Jean Pierre Rouziés qui occupa plus tard à Martel les fonctions de prévôt des chirurgiens. Il devait revenir à Saint-Céré, en 1791, en qualité « *d'agent du district à l'exploitation du salpêtre* », petite revanche sans doute, à cette folle journée. L'examen du procès ne semble montrer aucune condamnation ; pourtant, l'avocat du Roy, d'Arcambal, avait déclaré haut et fort : « *Cette émotion est une violence publique attentatoire à l'authorité du Roy à la tranquillité publique, à la liberté du commerce, et une contravention manifeste aux ordonnances royaux et aux arrêts des règlements de la souveraineté des Parlements* «

Cette violence qui ne se retourne (fait exceptionnel) ni contre les autorités ni leurs décrets, peut être expliquée par le déficit de la récolte locale de l'année ; insuffisante, elle contribue à faire monter les cours. Déjà, de 1765 à 1769, les conditions climatiques ont été telles, que les récoltes de leurs voisins limousins ont été gravement déficitaires, même les fourrages et les châtaignes ont été affectés. En décembre 1769, le prix du seigle grimpera de 7 à 21 livres, 15 sols, voire davantage dans certaines paroisses éloignées des grandes villes. Pour Turgot, intendant de la province, le plus urgent sera d'empêcher les émotions et les séditions de dégénérer en révoltes généralisées à toute la province. A Saint-Léonard, des boulangers et des meuniers sont pris à partie, alors qu'ils voulaient apporter du grain à Limoges. Une cinquantaine de cavaliers suffisent à rétablir l'ordre. Trois hommes sont mis au carcan dans cette ville, deux autres flagellés, marqués au fer et envoyés aux galères. Dès février 1770, l'Intendant signale des gens mourant de faim ; en mars, par une ordonnance, il s'en prend aux *séditieux* qui empêchent les grains de circuler ; en avril, il annonce des troubles à Meymac et à Brive, en mai, une sédition éclate à Tulle... [8]. Il est heureux que l'on ne s'en soit pas pris aux *séditieuses* de Saint-Céré.".

IV- 1788 - Une émotion populaire à Saint-Céré concernant la flambée des prix sur les grains.

La situation se détériore durant l'été 1788 ; les prix, au lieu de baisser comme d'habitude en période de soudure, s'envolent, comme on peut le constater à la lecture du Journal de Michel Célarié de Bégoux, près de Cahors, et des mercuriales qu'il a dressées [9].

Mercuriales de Cahors.	*Blé* (la quarte de 78 l.)	*Millet* (la quarte de 78 l.)	*Fèves* (la quarte de 78 l.)
Moisson 1787 à juin 1788	12 à 13 ₤.	6 à 7 ₤.	6 à 6 ₤. 10 sols
Moisson 1788.	16 ₤. 10 sols	9 ₤.	8 ₤.
Septembre 1788.	18 à 19 ₤.	12 à 14 ₤.	11 à 14 ₤.
Hiver 1789	19 à 20 ₤.	13 à 14 ₤.	15 à 16 ₤.

1- Des prix qui s'envolent.

L'explication de cette hausse des prix est donnée par Célarié, lui-même. « *L'on tient que les longues pluies qui ont duré plus de sept mois, sans faire plus de trois jours consécutifs de sereins, sçavoir depuis le mois d'août dernier (1787), jusques à la fin du mois de mars aussy dernier (1788), l'on tient que ces inondations continuelles ont pourri la racine des bleds, fèves et autres semences et que la chaleur excessive d'avril et de mai, qui a donné vivement sur la récolte, a charmé les germes des semences, de sorte qu'elles n'ont plus profité après. Et la pluie recommença le 21° mai à tomber fort douce, juqu'au 8° juin qui tomba en abondance jusqu'au dernier dudit...* » [(9)].

Là-dessus, de violents orages ont lieu un peu partout en France, le 27 juin, le 13 juillet et les 10 et 11 août. Le Quercy, comme le reste de notre pays souffre alors d'un marasme économique qui va se doubler d'une crise politique. Necker hostile aux idées de Turgot revient au pouvoir en août 1788, suspend l'exportation des grains le 7 septembre suivant, et fait procéder à d'importants achats de céréales à l'étranger pour provoquer la baisse des cours. Mais déjà, ici ou là, des séditions ont eu lieu, dont celle qui a pour théâtre la châtellenie de Saint-Céré.

2- L'émotion populaire de Juillet 1788.

Son enchaînement est décrit par le procureur fiscal de la châtellenie, s'adressant au juge royal de la même juridiction. "... Depuis quelques jours, il s'est formé un attroupement très considérable, composé des habitants de la paroisse de Saint-Jean-Lespinasse et de celle de Saint-Médard, que ces gens sont armés de fuzils, jour et nuit, qu'ils se tiennent sur les chemins qui aboutissent à la ville, qu'ils arrêtent indistinctement toutes sortes de personnes. Ce qu'il y a de plus fort encore, ils se tiennent particulièrement sur les advenûes de Saint-Céré, les jours de marché, pour arrêter les personnes qui sont dans le cas de porter les grains, ou d'autres denrées pour la subsistance du public, en les menaçant de les tuer s'ils s'avisent d'y revenir. Ils empêchent les particuliers qui ont des provisions dans les dites paroisses de recueillir leur récolte, soit en grains, foins et autres, avec des menaces de les tuer s'ils y reviennent. Ce qu'il y a encore, que dans la nuit dernière, et une partie de ce jourd'hui, les carillonneurs de St-Jean et St-Médard ont entrepris de sonner le tocsin continuellement, pour rendre sans doute plus nombreuse l'assemblée de ces séditieux et mauvais sujets..." [(10)].

Que s'était-il donc passé ? C'est à la fois une situation de peur et d'angoisse devant la montée des prix, à la suite de la mauvaise récolte de 1788, et la décision des autorités locales de centraliser la vente des

grains. Les populations des villages voisins de Saint-Jean-Lespinasse et de Saint-Médard, qui contrôlent les routes allant de Saint-Céré à Cahors et vers la vallée de la Dordogne, s'insurgent contre cette mesure. Comme au temps des "Croquants", les paysans s'arment de fourches et de fusils, ils coupent les routes, arrêtent les convois, interdisent aux propriétaires forains de lever leur récolte, taxent le blé à 15 livres le setier [11], au lieu de 26, aux habitants d'autres localités, lesquels sont invités fermement à leur vendre le blé qu'ils portent au marché de Saint-Céré. Le tocsin sonne, les habitants de Saint-Céré sont houspillés, quand ils ne sont pas malmenés, et le particularisme de ces petits villages s'exprime par des "Vive Saint-Jean" qui retentissent même la nuit, aux dires de certains passants.

C'était le début d'un incendie qui, ici ou là, allait se propager à tout le royaume et mener le pays à la loi du Maximum dans les années 1793-95. Un regard en arrière va nous permettre de constater l'évolution moyenne de la quarte de blé dans les décennies précédentes (prix fixés en quarton de 22 litres, mesure de Martel et de Saint-Céré). Durant la même période, les salaires n'avaient pas augmenté. Rappelons que l'achat du pain représente entre la moitié et les trois quarts des dépenses totales. Une mauvaise récolte entraîne la hausse rapide des grains disponibles sur le marché. Quand les prix doublent, il y a endettement, misère et faim.

Mercuriales de Martel [12] en moyenne d'année.	*Blé* (le quarton de 22 l.) :	*Seigle* (le quarton de 22 l.)	*Avoine* (le quarton de 22 l.)
Prix moyen 1724	3£. 10 sols.	2£. 5 sols.	1 £. 15 sols.
Prix moyen 1730	1 £. 15 sols.	1 £.5 sols.	10 sols.
Prix moyen 1734	2 £.	1 £.5 sols.	15 sols.
Prix moyen 1745	1 £. 15 sols.	1 £.5 sols.	15 sols.
Prix moyen 1748	4 £.	3 £.	1 £.
Prix moyen 1750	3 £. 5 sols.	3 £.	2 £.
Prix moyen 1755	2 £.. 10 sols.	2 £.	1 £. 10 sols.
Prix moyen 1759	3 £.	2 £. 10 sols.	1 £. 15 sols.
Prix moyen 1770	7£. 5 sols.	6 £.	2 £.
Prix moyen 1775	3 £.	2 £..	1 £. 5 sols.
Prix moyen 1785	2 £. 15 sols	2 £.5 sols.	1 £. 10 sols
Prix moyen 1790	7 £. 5 sols.	5 £. 5 sols.	2 £..

Par les mêmes conséquences, durant le même temps, le nombre des mendiants s'est accru. Henry de Richeprey constate à Gramat : « *Le défaut d'une police exacte entretient dans les campagnes voisines un grand nombre de vagabonds et de scélérats qui se livrent à des alarmes continuelles. On ne peut sortir de la ville sans armes, tous les jours on est ins-*

truit de nouveaux vols et de nouveaux assassinats... » [13]. Le cahier de doléances de Saint-Jean-Lespinasse exprime le même constat : « *La suppression de la mendicité dont le désordre assés connus sont affreux et désolants pour les communautés, surtout pour celles des campaignes* » [14]. Les temps étaient venus où une société allait s'écrouler pour faire place à "des lendemains qui chantent". Des exemples, récents dans l'Histoire de notre temps, nous montrent que ce que la logique conçoit ne se traduit pas aussi facilement dans la réalité. À Saint-Céré, et ailleurs, d'autres séditieux se manifesteront durant la Révolution. C'est l'éternel mouvement des ventres-creux.

J.A. FLOURAC.

Notes et Bibliographie.

(1)Les renseignements d'ordre général, contenus dans ce paragraphe, ont été tirés de l'ouvrage de Daniel Borzeix, R. Pautal, J. Serbat, *Révoltes populaires en Occitanie, Moyen Age et Ancien Régime*, éditions Les Monédières, 1983.

(2) « A partir de 1767, une tension se manifeste : la population s'accroît en effet, réflexe normal, et l'on doit s'attendre à une confrontation dramatique entre la production et les besoins des consommateurs. Les années 1770 et 1796, ont des pris moyens globaux de 278 et 270... De 1768 à 1802, La moyenne des prix est de 217 salaires horaires de manœuvre, ce qui en période traditionnelle eût entraîné deux famines sur trois. La nation risquait donc de vivre une période de famine larvée, analogue à celle que vivent aujourd'hui les pays sousdéveloppés à la forte pression démographique » (J. Fourastié, Quercy Recherche, n° 63).

(3) J'ai déjà raconté cet épisode, avec plus de détails, à l'aide des documents consultés aux archives de la sénéchaussée de Martel (J.A. Flourac, *Trois émotions populaires dans la châtellenie de Saint-Céré*, Bulletin des Amis du passé de Saint-Céré, numéros 15-16-17).

(4) Ce mot est tiré du latin canabis sativas. Dans les champs, il alternait avec le blé car sa végétation luxuriante, étouffe les mauvaises herbes et laisse une terre propre pour les récoltes céréalières.

(5) "Les négociants distribuèrent des rouets pour remplacer les anciennes quenouilles, jamais on ne fila autant dans les métairies" (P. Deffontaines, *La moyenne Garonne, Agenais et Bas-Quercy*, Quesseveur, Agen, 1978).

(6) Archives départementales du Lot, C 130.

(7) Cet épisode, et le suivant, ont trouvé leur source dans les documents consultés aux archives de la sénéchaussée de Martel Ces archives, découvertes au cours de l'année 1980, à l'occasion de travaux effectués à l'intérieur du palais de la Raymondie, siège de la mairie de Martel, ont été sauvées, grâce à l'intervention d'un conseiller municipal et les avis éclairés de M. l'abbé Lachièze-Rey. Elles ont été par la suite reversées aux archives départementales. Cet exemple de vigilance devrait être imité par bien des communes, voire bien des familles : un important patrimoine d'archives serait ainsi sauvegardé.

(8) Daniel Borzeix, Op. cit., p. 301-302.

(9) Ch. Constant-Le Stum, *Journal d'un bourgeois de Bégoux* : Michel Célarié (1771-1836), édit. Pulisud, 1992.

(10) Archives Sénéchal de Martel, 1788.

(11) "Le setier mesure de Saint-Céré, valait 80 litres 72 ; "Il comprenait 4 quartes ou 8 quartons, ou 28 pugnères. Le setier de froment valait environ 120 livres" (H. Bressac, Chronique de Saint-Céré, Réimp. Amis du Passé de Saint-Céré, 1985, p. 48).

(12) Prix des bleds au marché de Martel (Archives départementales, B . 1232 à 1234, B 1379 et 1389.

(13) H. Guillamon, *Journal des voyages en Haute-Guienne* de J.F. Henry de Richeprey, t. 11, Rodez, 1967. (14) Lucien Lachièze-Rey, *Cahiers de Doléances du Tiers État de la sénéchaussée de Martel pour les États généraux de 1789*, Art et Histoire, Martel, 1989, p. 138.

N.B. J'ai également raconté ces épisodes, avec la « Guerre du tabac », (J.A. Flourac, *Résistances populaires du vicomté de Turenne*, Magazine du Haut-Quercy, décembre 2000).

L'ACTIVITE DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES EN 2001

Accroissement des collections

Archives anciennes, privées et sonores

- Enregistrement de témoignages sur le Lycée Gambetta pendant la deuxième guerre mondiale.

Archives modernes, notariales, communales et hospitalières

- Commune de Pern : état civil, XVIII-XIXe s., cadastre XVIIe s. Livre des charges et décharges, XVIIIe s.

- Minutes de notaires d'Issendolus, Issepts, Bretenoux et Cahus, XVI-XVIIIe s.

Archives contemporaines

- Versements de services administratifs : Cabinet du Préfet, Conseil général, DDE, Tribunal de Grande Instance, ADASEA.

Archives nouvelles

- Réalisation et montage de reportages : fouilles de l'aqueduc, fouilles sur le site de l'hôpital de Cahors, expositions des musées départementaux, etc.

Classements et publications

- « *Les jeux de quilles et le jeu du piquet (ou palet) dans le Lot : mémoires et pratiques contemporaines. Inventaire analytique* », par Dominique Saur. 112 pages.

- « *Le Lot vers 1850. Recueil de monographies cantonales et communales établies par les contrôleurs des contributions directes, 1er volume, Contrôle de Cahors* », par Christiane Constant-Le-Stum. 388 pages.

Communication

- 17 595 articles ont été communiqués en salle de lecture à 921 lecteurs différents.

Microfilms et numérisation

- Poursuite du programme de microfichage des archives communales (2 011 microfiches concernant 58 communes).

- Fin de numérisation du fonds Vertuel (Saint-Céré).

Hélène DUTHU

LE POUVOIR LOCAL À FIGEAC À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

Longtemps la France a été donnée comme modèle de la nation centralisée. On invoque l'histoire, le centralisme nécessaire à la constitution d'un royaume puis la lutte de la nation républicaine contre les forces contre-révolutionnaires externes comme internes. Cependant même lorsque les campagnes ont accepté la République, le pouvoir central a refusé tout partage avec la démocratie locale. Les raisons de ce refus ne doivent-elles pas être cherchées dans la crainte que se perpétue sous la République une autonomie locale qui avait atteint son apogée sous l'Ancien Régime ?

Nous poserons la question à propos de Figeac, ville de 6500 habitants en 1789, située dans la généralité de Montauban où le pouvoir local est partagé entre une abbaye, qui détient une large part de la propriété et des revenus de la terre et une oligarchie consulaire issue du milieu des officiers, bourgeois et marchands. Après avoir évoqué la charte de 1318 et la situation particulière de l'Eglise, nous envisagerons les rapports de la Royauté avec le pouvoir local à propos de la fiscalité, de la justice et de la guerre, domaines régaliens par excellence, et de l'organisation générales de la société.

La charte de 1318

L'histoire de Figeac est liée à celle de l'Abbaye St-Sauveur, d'abord dépendante de celle de Conques, puis autonome après 1097. Aux Xe et XIe siècles elle attire des colons qu'elle installe dans des manses voisines. Deux marchés se développent : d'une part celui des manses devenues cessibles, d'autre part celui établi à Figeac des denrées agricoles. La spéculation enrichit ou ruine. La caste des marchands devenue puissante entre en conflit avec l'abbé maître de la ville, politiquement et économiquement. Au XIIIe siècle le mouvement d'émancipation communale sombre dans la violence. En 1302 l'Abbé cède au Roi de France "toute puissance et supériorité sur la ville".

Une charte concédée en 1318 par Philippe le Long après avoir été longuement négociée entre Guillaume Nogaret et les notables figeacois prévoit que sept consuls, cooptés, représenteront les habitants, organiseront la police des foires et marchés, lèveront certaines taxes et même

participeront à la justice royale, qui est aux mains d'un viguier. Les consuls disposent d'une maison commune, d'un secrétariat et d'un budget, participent à la défense de la ville et à l'entretien des murailles (ils peuvent employer vingt hommes d'armes) [1]. Cette charte sera constamment évoquée jusqu'en 1789. Cinq siècles de pratique, de références, de jurisprudence aussi, fondent le pouvoir local figeacois, parallèlement à la puissance autonome de l'Eglise.

L'Eglise : une puissance autonome au plan national et local

L'Eglise qui préexiste à l'Ancien Régime et lui survivra n'est pas un simple rentier du sol. Au plan national elle fait partie de l'organisation de l'Etat dont elle constitue le premier ordre. Elle a en outre imposé des règles non seulement dans la sphère religieuse mais aussi dans le domaine civil en matière de mœurs (mariage notamment). L'Etat lui concède le monopole de l'instruction et de la charité. Elle tient l'Etat civil et perçoit même un impôt sur les sujets du Roi : la Dîme.

Au plan local l'abbaye St-Sauveur, qui a fondé au Haut Moyen Age un grand nombre de bourgs et paroisses, perçoit de nombreuses rentes seigneuriales et des dîmes qui constituent 90% de ses revenus. L'abbé (de commende) nomme les dignitaires et chanoines du chapitre qui sont issus de la bourgeoisie locale et les vicaires perpétuels qui desservent les campagnes. Malgré les protestations de l'évêque qui doit donner son visa, les bénéfices tendent à faire partie du patrimoine collectif de certaines familles au même titre que les offices. Les résignations sont le plus souvent consenties "in favorem".

Des couvents peu peuplés d'Augustins et de Cordeliers et un séminaire (qui accueille un collège pour les enfants d'officiers et bourgeois) assurent l'éducation des garçons. Les demoiselles des Ecoles chrétiennes celle des filles. De même l'hôpital St-Jacques devenu hôpital général, la Miséricorde et le refuge sont gérés par des gens d'Eglise. Ils jouissent d'une large autonomie. L'Eglise locale prend une grande part aux travaux de l'Assemblée provinciale de Haute Guyenne que préside l'évêque de Rodez. Ce sont les curés qui collectent informations et statistiques (comme ils l'ont déjà fait lors des recensements de 1759 et 1778) et expliquent "à la base" les réformes envisagées.

La fiscalité [2]

Il peut paraître paradoxal d'évoquer le pouvoir local à propos de la fiscalité étant donné le grand nombre de critiques portées par des contemporains sur l'obscurité de la décision et de la répartition des

impôts à partir du Conseil des Finances (le contrôle de la Cour des Aides n'ayant rien à voir avec celui des Etats).

Les problèmes de péréquation concernent surtout les impôts directs (taille et ses accessoires). Décrétés sans qu'il soit tenu aucun compte des réalités climatiques et économiques et des situations locales, ils sont perçus par les consuls dans les communautés villageoises et des fermiers dans les villes (la taille dans la généralité de Montauban est réelle c'est-à-dire perçue sur les immeubles répertoriés dans les cadastres) sous le contrôle des officiers du Bureau de l'Election et versés dans les caisses des receveurs des tailles de Figeac puis Montauban. Et pourtant l'examen de la vie quotidienne du personnel du bureau de l'élection et de la recette de Figeac montre que ces officiers issus de la bourgeoisie locale portent une grande attention aux difficultés des collecteurs. Malgré les rappels à l'ordre du Conseil des Finances (et la menace de retrait de leur office) les Receveurs de la généralité de Montauban en cas de crise accordent des délais de paiement et quand ils en ont la possibilité des remises partielles ou totales. Cependant celles-ci sont plus souvent accordées par la faveur que par la compassion dans le cadre du don du Roi. Les relations personnelles entre membres de la bourgeoisie locale sont souvent mises à contribution. Les notables interviennent pour un parent obscur ou un fermier qui a eu la malchance de devenir consul collecteur une mauvaise année. Les Receveurs font preuve d'une grande circonspection pour la collecte des impôts que la Royauté a mis à la charge des privilégiés. On en vient même à des "transactions" avec les représentants des officiers ou des "nobles délégués" comme le marquis de Lentillac en 1759. En fait dans la mesure ou la répartition fiscale repose sur les cadastres, leur établissement, leur mise à jour, la conformité aux bases qu'ils fixent, mobilisent la vigilance de toutes les catégories sociales. La fiscalité directe est constamment surveillée, commentée, et contestée à l'échelon local.

Confiée à la ferme, la collecte des impôts indirects pose des problèmes locaux différents. L'État se contente d'un rôle de réglementation de la production et de protection des consommateurs contre les fraudes. Il délègue la collecte dont il retient seulement le produit de la ferme. Ce sont les fermiers qui perçoivent les "aides". Soucieux d'une perception rapide et sans heurt, ils acceptent des transactions et arrangements locaux. Le monopole du tabac est l'occasion d'accords avec des particuliers et même des institutions qui, tel l'Hôpital de Figeac, continuent la culture malgré les interdictions.

En matière de "domaine" l'ambiguïté domine dans un premier temps : Les actes sont enregistrés par la sénéchaussée et les droits per-

çus par des fermiers, mais à partir de 1780 la perception est assurée par une compagnie dénommée "Administration générale des domaines et droits domaniaux". Des rappels à l'ordre adressés par le procureur du Roi aux notaires qui ne feraient pas enregistrer tous les testaments et des "redressements" en matière de légitimes sous-évaluées incitent à penser que le "contrôle" fonctionne conformément à son nom. Il s'agit encore une fois d'une démarche locale.

La justice [3]

Au Moyen Age la faiblesse du pouvoir central a permis aux seigneurs locaux de s'attribuer le droit de juger les hommes et les femmes établis sur leurs terres. Ces justices locales ont été consolidées par la rédaction des coutumes au XIIIe siècle. Lorsque la Royauté prend pied à Figeac elle cherche à affermir son autorité judiciaire, d'abord comme arbitre, puis comme voie d'appel. A la fin de l'Ancien Régime demeurent dans la sénéchaussée de Figeac 67 justices seigneuriales. Elles sont occupées par des magistrats issus de la bourgeoisie locale. Les juridictions royales de première instance (viguerie de Figeac, judicature de Fons) ou d'appel (sénéchaussée) sont tenues par des officiers également issus de la bourgeoisie figeacoise.

Les justices figeacoises nous apparaissent à travers leur fonctionnement comme figées dans leurs habitudes (les jurisprudences qu'elles ont créées) et dans leur personnel. Le système des offices ne permet ni promotion ni rétrogradation, le pouvoir royal n'a que peu de prise sur les juges royaux. Il en a encore moins sur les juges seigneuriaux qui sont totalement indépendants de la Royauté. Il s'efforce donc de vider ces juridictions des affaires qu'il juge "sensibles" en les confiant de façon permanente (eaux-et-forêts qui connaissent des délits de chasse) ou occasionnelle (évocation) à des juridictions "d'exception". Malgré tout on peut considérer que la justice locale demeure, dans des limites assez vastes, autonome.

La guerre

L'armée de l'Ancien Régime est d'essence féodale et repose sur la noblesse (les bourgeois acquéreurs de fiefs paient une taxe compensatoire : le franc-fief). Mais elle demande parfois leur concours à des milices roturières. L'intendant indique alors à chaque communauté villageoise le nombre de miliciens qu'elle doit fournir (6 pour celle de Lissac en 1693). Pour les recruter la communauté parfois utilise des

moyens odieux (prise en otage du père de famille) et parfois indemnise la famille de ceux qui partent. Elle doit en outre les équiper de pied en cap. Ces charges imprévues pèsent lourdement sur la fiscalité locale. En fait la Royauté qui fixe ses besoins laisse au pouvoir local le choix des moyens pour les satisfaire.

L'organisation de la société

Pour les théoriciens de l'Ancien Régime la société s'organise autour du trône de façon concentrique. La monarchie a en outre tissé un réseau administratif. Comme le note F. Furet, la Royauté a "peu à peu juxtaposé à la pyramide des vassalités féodales, l'autorité d'un souverain placé au centre d'une administration plus ou moins centralisée". Cependant harcelée par des besoins financiers que ne pouvait satisfaire à elle seule une fiscalité perçue localement, elle a vendu une part de la puissance publique en créant les offices. Même si l'intendant de Montauban incarne l'ensemble des pouvoirs royaux dans la généralité, l'habitude de laisser les consuls organiser la collecte fiscale et le recrutement des miliciens dans leur communauté, et les officiers issus de la bourgeoisie locale régir la fiscalité et la justice dans le cadre de l'élection et de la sénéchaussée, n'a pu que fortifier le désir d'un pouvoir autonome affirmé dès le XIIIème siècle et constamment rappelé au cours des siècles par les consuls au cours de nombreux procès et de pétitions. On a le sentiment que la puissance publique s'arrête aux portes de la ville qu'elle encercle mais dans laquelle elle ne pénètre pas. C'est peut-être en prenant conscience de cet état que Necker instituera les assemblées provinciales dont celle de Haute Guyenne établie à Villefranche-de-Rouergue. Mais cela est une autre histoire.

Philippe CALMON

Notes

1 - Valois (N.) Etablissement et organisation du régime municipal à Figeac. Bibliothèque de l'Ecole des chartes (TXL) 1879.

2 - Calmon (Ph) *La fiscalité à la fin de l'Ancien Régime dans l'élection de Figeac.* Bulletin de la Société des Etudes du Lot 2ème fascicule 1994.

3 - Calmon Ph : *La justice à la fin de l'Ancien Régime dans la sénéchaussée de Figeac.* Bulletin de la Société des Etudes du Lot 1er fascicule 1996.

BIBLIOGRAPHIE

GUERRES PAYSANNES EN QUERCY
Violences, conciliation et répression pénale
dans les campagnes du Lot (1810-1860)
par François Ploux. Editions La boutique de l'histoire.
2002, form. 15x24, 376 pages.

De la Restauration aux débuts du Second Empire, le Lot, comme d'ailleurs d'autres départements, n'était pas un modèle de paix et de concorde. Du moins si l'on en juge par cette solide étude essentiellement basée sur les archives judiciaires et les archives administratives (rapports du préfet, des sous-préfets, des maires, des officiers de gendarmerie, des directeurs des contributions...).

Dissensions et drames familiaux, querelles de voisinage, conflits entre villages ou communes, sans compter les agressions (rarement à caractère politique) dirigées contre certains fonctionnaires publics, comme les agents du fisc. Quelques chiffres : entre 1880 et 1860, 702 "rixes", parfois mortelles, entre groupes sociaux à base locale ont été recensées. Encore ne s'agit-il que des affrontements les plus graves. La partie nord-est du Lot paraît la plus touchée par la violence. Celle-ci s'est principalement manifestée en 1818-1822 (45 rixes intercommunales pour la seule année 1820). Si l'on en croit François Ploux, "durant ces cinq années, chaque été, le Limargue s'embrase littéralement. Des cantons entiers sont en état de guerre. Se déplacer devient dangereux ; les foires et marchés sont constamment perturbés, voire même désertés ; les champs situés sur les limites des communes en conflit ne sont plus cultivés...". De temps à autre les évènements nécessitent l'appel à la troupe pour seconder une gendarmerie trop peu nombreuse et débordée.

L'auteur analyse les causes, les rites, le déroulement, le règlement des conflits, souvent sanglants, auxquels participent surtout les hommes de 18 à 35 ans. Un chapitre est consacré à la "résolution extra-judiciaire" de ces actes de violence. Beaucoup sont en effet réglés en dehors des tribunaux, à l'amiable pourrait-on dire, avec éventuellement l'intervention d'un médiateur local. Les coupables échappent

ainsi à la justice. Meurtres, coups et blessures, viols... donnent souvent lieu à un arrangement financier. Il s'agit d'éviter la comparution devant le tribunal correctionnel ou la cour d'assises pour préserver l'honneur d'une famille. La réparation du préjudice est très diversement évaluée. Par exemple, on s'en serait douté, le viol d'une petite bergère appartenant à une famille pauvre n'est pas comparable à celui de l'héritière d'une "grosse maison".

Il n'est guère facile de résumer un travail aussi dense et aussi complet, mais sa lecture est recommandée à tous ceux qui s'intérressent à l'histoire du Quercy et aux mœurs paysannes. Ils y trouveront matière à d'utiles et salutaires réflexions.

*
* *

VALLÉE DU LOT
(Guide Gallimard)
Ouvrage collectif, 2002, f. 11,5 x 23, 252 p.

Ce guide, consacré au bassin du Lot et à ses affluents (Truyère, Célé, Dourdou), intéresse cinq départements, de la Lozère au Lot-en-Garonne, du Gévaudan aux bastides de l'Agenais. Il comporte trois parties :

- Des clés pour comprendre (géologie, flore, faune, histoire, architecture, etc).

- Cinq itinéraires : Haute vallée, gorges de la Truyère, cœur de la vallée, vallée du Célé, de Cahors à la Garonne.

- Informations pratiques (indispensables à tout ouvrage de ce type).

On s'attardera naturellement sur la partie concernant notre département, dont on ne peut qu'apprécier la présentation. On peut certes relever ici ou là quelques points de détail. Par exemple : existe-t-il vraiment une quelconque légende attribuant aux fées les fortifications troglodytiques des falaises du Lot et du Célé ? (Ici les *fatsilièros* sont plutôt des sorcières que des fées). Certains trouveront sans doute que le texte est un peu sacrifié au profit de l'illustration. Compte tenu de la qualité des clichés, plans et dessins originaux, on ne saurait s'en plaindre.

*
* *

LES MEUNIERS EN QUERCY AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

Par Françoise Auricoste. Editions du Roc de Bourzac, 2002, f. 15 x 24, 316 p.

Après son étude sur les artisans, Françoise Auricoste nous présente aujourd'hui l'histoire des meuniers quercynois sous l'Ancien Régime. Documents d'archives à l' appui, elle décrit les servitudes de cette corporation ployant sous le poids des rentes, de la taille, des affermes et de toutes les obligations imposées par les bailleurs, sans parler des périodes de crise et des aléas climatiques affectant les moulins à eau. La plupart des meuniers devaient exercer une activité complémentaire, agricole en général, pour assurer leur subsistance et celle de leur famille. Plus favorable était naturellement le statut des fermiers de moulins de 3 à 5 meules employant des salariés.

L'auteur traite successivement des fermiers de moulins bladiers à eau, des meuniers de moulins foulons, des meuniers de moulins à vent, des meuniers pressureurs d'huile de noix. La vie quotidienne des uns et des autres, avec ses problèmes et ses difficultés, est fort bien évoquée. Enfin est analysée l'évolution de la profession dans la seconde moitié du XVIIIe siècle jusqu'à la Révolution avec l'appropriation des moulins par les non nobles et l'accélération de la construction de petits moulins.

Cet excellent ouvrage bénéficie d'un volumineux index (près de 150 pages) répertoriant d'une part les moulins et leurs propriétaires, d'autre part les meuniers exploitants (moulins à vent et à eau). Un bon choix d'images accompagne le texte.

*
* *

HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE ET DU MONASTÈRE DES JUNIES

Par Françoise Auricoste. Edité par l'association des amis de la salle capitulaire du couvent des Junies. 2002, f. 15 x 21, 128 p.

Ce petit livre nous fait connaître les familles qui régnèrent sur le fief des Junies, depuis les de Jean, négociants et banquiers cadurciens qui donnèrent leur nom à la seigneurie, jusqu'aux Beaumont-Touchebœuf, en passant par les Morlhon auxquels on doit la reconstruction du château à la fin du XVe siècle.

Fondé au XIVe siècle par le cardinal Gaucelme de Jean, le monastère des Dominicaines connut diverses vicissitudes et, comme beaucoup d'autres, un appauvrissement progressif à partir du XVIIe siècle avant de disparaître avec la Révolution.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

SÉANCE DU 4 AVRIL 2002 *
Présidence : M. Dalon

Nécrologie

- M. Georges Baggerman, de Tervuren (Belgique)

Nouveaux membres

- M. et Mme Jean-Jacques Plaute, de Sarrazac
- M Jean Pauly, de Livernon

Ouvrages parus

- *Vallée du Lot,* (du Gévaudan aux Bastides de l'Agenais), Edition des Guides Gallimard.

M. Dalon présente également deux dépliants réalisés par la Communauté des communes Lot-Célé. Le premier consacré à l'aqueduc gallo-romain de Divona, le second à l'oppidum de Murcens.

Communication

SECOURS PRÉVUS POUR LES SURVIVANTS DE LA GRANDE ARMÉE SOUS LE SECOND EMPIRE À CAHORS, (Mme Thouvenin)

Les documents des Archives départementales du Lot donnent, pour Cahors, les sommes allouées aux anciens soldats ou à leurs veuves à partir des années 1850. Les délais sont longs en raison du grand nombre de demandes. La préfecture établit une liste comportant plus de 80 noms. Cela nous permet de connaître l'âge et le domicile des bénéficiaires, leur niveau de vie, mais aussi leurs campagnes et les blessures reçues pour certains d'entre eux. C'est tout un pan de la ville qui apparaît à travers ces dossiers.

---

* *Présents* : Mmes Amat, Cole, Duthu, Fauchié-Liauzu, Foissac, Girardat, Hunsinger, Lagarrigue, Revellat, Rigal, Rossignol, Rousset, Talou, Thouvenin, Vanvoren. Mlles Cavaroc. Denjean, Lherm. MM. Brugnera, Dalon, Davezac, Deladerrière, J. Delmon, Denjean, Esperet, Gérard, Gilles, Larrive, Rames, Ramos, Rausières, Rigal, Salvage. Un groupe d'étudiants qui a participé aux fouilles sur le site de l'aqueduc, sous la direction de Didier Rigal, assistait également à la séance.

NOUVELLES RECHERCHES SUR L'AQUEDUC ANTIQUE DE DIVONA - CAHORS (M Rigal)

Faisant depuis trois ans l'objet d'un programme de recherche archéologique, l'importance du monument implique la participation de nombreux bénévoles pour les travaux de terrain (prospection, débroussaillement, fouilles et relevés). La collaboration de chercheurs formant une équipe pluridisciplinaire permet de développer des études spécifiques en archéologie, architecture, histoire, hydraulique, géochimie, géologie, minéralogie, mobilier, topographie...

Il s'agit là de travaux associant les fouilles de sauvetage (A-20 à Lamagdelaine - financées par les ASF), et un programme annuel visant à l'étude de la première partie du tracé. Dans ce cas, la recherche est soutenue par la Communauté de Communes Lot-Célé, le Ministère de la Culture, l'Unité Mixte de Recherche 5608 de Toulouse-Mirail et l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Les sections étudiées représentent un linéaire de 11 km le long de la vallée du Vers et à Lamagdelaine pour un développement total de 33 km. De nombreuses particularités sont maintenant révélées par les 75 sondages qui ont été pratiqués à ce jour.

Parmi les découvertes les plus significatives... et inattendues, figurent l'important mur porteur dit Mur du Diable à Cours, un bassin-fontaine à Vers (exemple unique de servitude d'un aqueduc antique dans les campagnes) et le pont-aqueduc de Lascamps à Lamagdelaine, dont les arches seront obturées à la suite d'un effondrement.

Ces ouvrages d'art originaux, qui conservent parfois des élévations importantes, ainsi que les impressionnantes sections réalisées en falaise, font de cet ouvrage hydraulique particulièrement atypique l'un des vestiges antiques parmi les plus spectaculaires et les mieux conservés de la région.

*

* *

SÉANCE DU 2 MAI 2002 *

Présidence : M. Dalon

Nécrologie

- M. Jean Terret, de Cahors.
- M. Francis Bellot, de Camy - Luzech.

* *Présents* : Mmes Bach, Bénard, Cole, Deladerrière, Girardat, Revellat, Rigal, Rossignol, Taisant. Mlles Cavaroc Denjean, Lherm. MM. Audoin, Brugnera, Dalon, Davezac, Deladerrière, J. Delmon, P. Delmon, Gérard, Linon, Rames, Ramos, Salvage, Souilhac.

Nouveaux membres

- M. François Agrech, de Camboulit.
- M. Christian Agrech, de Gréalou
- M. Roland Agrech, de Saint-Chels.

Ouvrages reçus

- *Guerres paysannes en Quercy.* Violences, conciliations et répression pénale dans les campagnes du Lot (1810-1860), par François Ploux.

Ouvrages à paraître

- *Histoire de Degagnac, tome II.* (Période 1500-1700) par Max Aussel, 175 p. 30 Euros. En souscription chez l'auteur, Le Pouget, 46300 Le Vigan.

Articles signalés

- Dans le n° 108 de *Quercy Recherche*, on retiendra particulièrement : « Jeux et jouets du patrimoine », par P. Delsouc et « Excentriques en Quercy : les deux Louis Bénech, médecins quercynois » (Saint-Cirq-Lapopie et Tour de Faure) par J. J. Couderc.

Communications

A PROPOS DES LIEUX-DITS "LA DAME" DANS LE LOT *(M. Lapauze).*

Notre collègue a relevé sur les cadastres une douzaine de micro-toponymes comme Las Dames (Pern, Labastide-Marnhac), Combe de la Dame (Calès, Couzou, Souillac), Roc de la Dame (Pinsac), La Dame (St-Hilaire).

En occitan *Dama* signifie à la fois : dame, chat-huant blanc, orfraie, effraie. Ce terme désigne aussi en Quercy une apparition nocturne féminine. La *dameta* est la petite dame, l'effraie (Dictionnaire occitan-français de Louis Alibert).

Il semble que l'on puisse rapprocher ce microtoponyme d'autres noms de lieux qui font référence à la gent animale, en particulier à des oiseaux (la pie, la perdrix, le coucou, le corbeau etc.)

LES PEINTURES DE L'ÉGLISE SAINT-SATURNIN DE FAGES, COMMUNE DE PUY-L'EVÊQUE *(Mme Baudienville)*

Il s'agit de la belle église d'origine romane que nous avons déjà eu l'occasion de présenter à nos sociétaires. Le chœur conserve, sur les parois nord et sud des vestiges de peintures qui ne manquent pas d'intérêt malgré leur mauvais état de conservation. Entourées d'un décor géométrique du XIXe siècle, elles pourraient dater du XVIe siècle. Mme Baudienville en a fait une analyse stylistique et iconographique détaillée dont elle nous fait profiter aujourd'hui. Trois personnages sont identifiables :

saint Michel, saint Jean-Baptiste et saint Jérôme. Pour les autres on en est réduit à des conjectures, comme pour cette scène qui représente, semble-t-il, saint Augustin.

LES BÉNITIERS ORNÉS DU LOT (M Dalon)

La plupart des bénétiers de nos églises sont simples, rustiques et généralement sans décor (si l'on excepte les godrons classiques apparus au XVIIe siècle). Certains pourtant sont agrémentés de motifs gravés ou sculptés. Les plus intéressants sont ceux qui montrent des têtes humaines, de facture très fruste, parfois surprenantes (Blars, Esclauzels, Rouffilhac, Vayrac). D'autres sont ornées d'un Christ (Creysse), de têtes d'anges (Gréalou, Pomarède), de figures géométriques (Saint-Médard-Catus), de dessins variés : cœurs, feuillages, étoiles, palmettes, spirales, "virgules" (exemple la "croix basque" du bénitier de Cassagnes). Rares sont ceux qui portent une date (généralement XVIIe-XVIIIe siècle) ou une inscription comme celle de Saint-Chamarand : "P. HENRI LA FET FER LAN 1669".

*

* *

SÉANCE DU 6 JUIN 2002 *

Présidence : M. Dalon

Nécrologie

- M. Jacques Subes, de Larnagol.

Nouveaux membres

- Mme Jane Renaudie, de Pradines
- M. Francis H. Smith, de Roanne (Loire).

- *Conférences*

- « Les relations entre le prieuré-doyenné de Carennac et le prieuré (?) de Sainte-Spérie », par Anne-Marie Pêcheur, le 8 juin à Saint-Céré.

Ouvrages reçus

- « *Les meuniers en Quercy aux XVIIe et XVIIIe siècles* », par Françoise Auricoste.
- « *Histoire de la seigneurie et du monastère des Junies* », par Françoise Auricoste.

* *Présents* : Mmes Amat, Bach, Bénard, Duthu, Girardat, Rigal, Royère, Thouvenin. Mlles Brun, Cavaroc Denjean. MM. Audoin, Dalon, J. Delmon, P. Delmon, Denjean, Gérard, Germain, Linon, Rames, Ramos, Rausières, Royère.

Communications

ESQUISSE GÉOLOGIQUE DU PAYS BOURIAN *(M. Royère)*

Adossée au Périgord Noir, la Bouriane n'était, au début du XIIIe siècle, qu'un petit fief de la province du Quercy, situé autour du village de Milhac. Vers 1250, le mariage d'Hélène de Gourdon-Salviac et de Gisbert II de Thémines réunira la baronnie de Bouriane et la co-seigneurie de Gourdon. Récemment, fut créé officiellement le Pays Bourian qui regroupe six cantons : Payrac, Gourdon, Saint-Germain, Salviac, Cazals et Catus.

Cette nouvelle entité territoriale, loin de former une région naturelle, présente une variété de paysages : seule une approche géologique peut expliquer cette diversité.

Des terrains calcaires jurassiques, d'origine marine, formant de petits causses, affleurent surtout à la périphérie orientale du Pays Bourian, le long de la R.N. 20, ainsi que sur la bordure Est de la faille Marminiac-Cazal. Ils sont recouverts par les calcaires gréseux du Crétacé supérieur. Ces derniers ont échappé à l'érosion dans deux secteurs : dans le synclinal de Gourdon-Sarlat, au Nord et dans la zone effondrée, à l'Ouest de la faille de Cazals. On sait toutefois que ces calcaires gréseux avaient, à l'origine, une extension bien supérieure à leurs limites actuelles. En effet, des altérites argilo-gréseuses, issues de leur désintégration, forment sur les petits causses jurassiques de nombreux placages résiduels. Au sein de ces altérites, se sont constitués des chaos de grès quartzitiques très durs et spectaculaires (butte du château à Gourdon, le Pied-Noir, Coupiac...). Des cuirasses ferrugineuses (comparables aux latérites africaines actuelles), couronnent parfois ces manteaux d'altérites, donnant à ces zones une forte coloration rouge due aux oxydes de fer. Enfin, au milieu de l'ère tertiaire, une rivière issue du Massif Central, a traversé la Bouriane du Nord au Sud, abandonnant d'épais dépôts d'alluvions fluviatiles d'argiles, de sables, et de galets de quartz, bien visibles dans le Frau de Lavercantière.

Tous ces sédiments, de nature et surtout de dureté variables, ont subi, dès l'ère tertiaire et durant toute l'ère quaternaire, les agressions incessantes de l'érosion. Celle-ci a donc généré, dans ces terrains si différents, toutes les nuances des paysages bourians que nous rencontrons aujourd'hui.

ESQUISSE GÉOLOGIQUE DU PAYS BOURIAN

Le contexte géographique

Les limites de cette région de Bouriane ont varié au cours des siècles.

Au Moyen-Age, dans la première moitié du XIIIe siècle, la Bouriane ne représentait, au nord de Gourdon, qu'un petit fief de la province du Quercy. Elle était située autour de l'actuel village de Milhac, siège d'un castrum féodal. Le site castral d'origine est signalé par la toponymie au lieu dit : "Le Château Vieux", sur la rive gauche du ruisseau la Relinquière".

Vers 1250, par le mariage d'Hélène de Gourdon-Salviac et de Gisbert II de Thémines, la baronnie de Bouriane et la co-seigneurie de Gourdon sont réunies aux mains de la maison de Thémines et le qualificatif de Bouriane va s'étendre à tout le Gourdonnais.

Récemment, durant l'année 2000, fut créé officiellement le Pays Bourian. Cette nouvelle entité territoriale comprend six cantons : Payrac, Gourdon, Salviac, Cazals, Saint-Germain et Catus (fig. 1).

Ainsi, la Bouriane actuelle, à l'ouest du Causse de Gramat, s'étend désormais de la vallée du Lot au sud, à la vallée de la Dordogne au nord. Loin de former une région naturelle, elle présente une variété de paysages bien différenciés.

Seule une approche géologique peut expliquer cette diversité et permettre de comprendre comment s'est constituée cette mosaïque de terroirs.

Esquisse géologique

- Les terrains du Kimméridgien.

Les terrains les plus anciens que l'on rencontre en Bouriane datent du Kimméridgien : nous sommes à l'ère secondaire, au Jurassique supérieur, il y a 150 millions d'années (fig. 2).

A cette époque là, les continents n'étaient pas répartis comme de nos jours (fig. 3).

Deux grandes masses continentales dominaient la planète :

• La *Laurasia* au nord (future Amérique du Nord, Europe et une partie de l'Asie) ;

• Le *Gondwana* au sud (future Amérique du Sud, Antarctique, Afrique, Madagascar, Inde).

L'Océan Pacifique, plus important qu'aujourd'hui, couvrait une grande partie de la planète. Entre les deux masses continentales s'ouvrait d'est en ouest, un autre océan appelé Téthys.

Nos régions d'Europe occidentale constituaient alors un immense archipel dont les îles étaient séparées par des bras de mer de l'Océan Téthys. Ce qui deviendra le Bassin Aquitain était alors bordé au nord par la Terre Armorico-Centrale et au sud par la Terre Ibérique.

En Quercy, cette époque est marquée par le développement d'environnements de vasières s'adossant à la Terre Armorico-Centrale.

Ces dépôts du Kimméridgien correspondent à une puissante alternance de marnes et de calcaires marneux. Les fonds étaient peuplés d'Ostréidés et de faunes d'Ammonites qui expriment une adaptation à des milieux marins peu profonds, épisodiquement ouverts aux influences du large (genres Aulacostephanus, Aspidoceras, Gravesia).

En Bouriane, ces calcaires marneux du Kimméridgien affleurent relativement peu car ils sont le plus souvent recouverts par des formations plus récentes.

On les rencontre surtout à la périphérie orientale du Pays Bourian, de part et d'autre de la R.N. 20. Ils apparaissent également dans le fond des vallées lorsque le cours d'eau a atteint leur niveau (fig. 4).

- Les terrains du Tithonien

En Quercy, vers la fin des temps jurassiques, il y a 140 millions d'années, la mer peu à peu se retire, la géographie de notre région évolue lentement (fig. 5).

Sur la bordure S.W. de la Terre Armorico-Centrale, se constitue un large golfe baptisé : Golfe charentais. Orienté N.W-S.E., il joignait le Quercy aux Charentes.

La Bouriane est alors une vasière littorale, à la périphérie interne de ce golfe. Une telle situation détermine un environnement marin peu profond, très calme, où se déposent des petits bancs de calcaires à grain fin, très carbonatés (calcaires sublithographiques). Ils sont plus connus sous le nom de pierre de Crayssac.

Les Ammonites y sont moins fréquentes qu'à l'étage précédent car le milieu est plus confiné (essentiellement le genre Gravesia). Ces vasières,

temporairement émergées, ont permis à de nombreux animaux de laisser des traces de leurs passages dans une boue fluide, très fine et carbonatée (pistes de Dinosaures, de Ptérosaures, de Tortue, de Bivalves, de Gastéropodes...).

Ces terrains du Tithonien ont donné en Bouriane des plateaux calcaires (petits causses). Ils affleurent largement sur la bordure orientale de la faille Marminiac-Cazals de direction N.W.-S.E. Plus à l'est, ils sont souvent masqués par une couverture détritique tertiaire. A l'ouest de cette faille (encore appelée accident ouest-quercinois), les terrains jurassiques du Kimméridgien et du Tithonien se sont effondrés, ce sont des formations plus récentes qui les recouvrent (fig. 6).

- Les terrains du Crétacé

Au début des temps crétacés, il y a 135 millions d'années, la mer s'est retirée du Quercy. L'ensemble de la bordure nord-aquitaine a connu une émersion durant tout le Crétacé inférieur. Il en résulte une absence de dépôts liée à cette régression marine. Durant ce laps de temps de 40 millions d'années environ, les formations jurassiques vont subir une intense érosion en surface et un début de plissement.

A la limite du Crétacé supérieur, à l'étage Cénomanien, la mer réapparaît. Cette transgression marine ne laissera de cette première phase que des dépôts discontinus et peu épais car la mer a d'abord envahi les zones les plus basses. Ce sont des calcaires beiges, crayeux, renfermant de nombreux microfossiles appelés Préalvéolines (Simplalveolina simplex). Ils affleurent principalement au nord et au nord-est de Gourdon et reposent en discordance sur les terrains jurassiques (fig. 7).

Après cet épisode cénomanien, la transgression marine s'amplifie, la mer recouvrira l'ensemble du Quercy, du Turonien au Campanien, durant près de 20 millions d'années. Elle déposera des alternances de marnes, de sables argileux et de calcaires gréseux (fig. 8). Ces derniers ont fourni de nombreux Lamellibranches en particulier des Rudistes qui sont des bivalves à coquille épaisse, vivant fixés et formant des récifs.

En Bouriane, les formations du Crétacé supérieur affleurent surtout dans deux secteurs bien distincts où elles se sont conservées :

- à l'ouest de la faille de Marminiac-Cazals à cause du compartiment abaissé ;
- au nord de Gourdon, dans le synclinal de Gourdon-Sarlat.

A la fin des temps crétacés, la mer se retire définitivement du Quercy, c'est l'avènement de l'ère tertiaire, il y a 65 millions d'années.

- Les formations tertiaires

Durant tout le début de l'ère tertiaire, sous l'influence d'un climat tropical humide, les sédiments marins du Crétacé supérieur s'altèrent fortement. Les éléments solubles sont entraînés par les eaux de ruissellement : c'est le cas du carbonate de calcium. Or ce carbonate constitue le ciment des roches calcaires. La roche ayant perdu son liant redevient meuble et les éléments insolubles qu'elle contient (argiles, sables, silex...) s'accumulent pour former un épais manteau d'altérites qui recouvre les dépôts du Crétacé supérieur.

Parallèlement à cette intense altération, divers épisodes de compression, liés à la formation des Pyrénées (orogenèse pyrénéenne), se succèdent durant l'ère tertaire. Ils accentuent les plissements déjà existants et provoquent, dans les sédiments calcaires, la formation de failles et de brèches. Ces accidents tectoniques favorisent la circulation des eaux souterraines et entraînent la karstification des massifs calcaires (formation de grottes, avens, dolines...).

Au sein des altérites sableuses, on rencontre çà et là, d'énormes blocs de grès quartzitiques. Ainsi, la butte de Gourdon est couronnée par un amas de ces grès. Ces blocs se présentent soit isolés, soit en grand nombre, formant des chaos (Le Pied Noir, Pech Peyroux, Coupiac...). Ces grès abondent dans l'aire d'affleurement des altérites sableuses, ils peuvent aussi reposer directement sur les calcaires jurassiques lorsque les altérites ont été déblayées par l'érosion (fig. 9). Ces formations ont été qualifiées de grès de Gourdon par Jean-Guy Astruc dans son ouvrage : Le paléokarst quercynois au Paléogène. Altérations et sédimentations associées. Documents du BRGM - 1988.

"Ces grès trouvent leur origine dans la cimentation locale des altérites sableuses, par précipitation et cristallisation de la silice véhiculée par des circulations paléohydrologiques". (Trauth et al., 1985). Ces blocs épousent la topographie actuelle sur laquelle ils sont descendus par gravité, au fur et à mesure du déblaiement des altérites par l'érosion. Les grès de Gourdon doivent donc être considérés comme des témoins résiduels d'un ou plusieurs étages d'altérites sableuses ayant subi une silification à un niveau plus élevé et qui a aujourd'hui disparu.

Des cuirasses ferrugineuses couronnent parfois les altérites sableuses. Ce sont des grès rouge-brique formant des cuirasses ferrallitiques, riches en oxydes et en hydroxydes de fer (hématite, limonite, gœthite...). Un bon exemple de ces affleurements s'observe au niveau du hameau des Cabèques (commune de Lavercantière). Tout près de là, à Champ Maison, ces grès ferrugineux ont fourni des fantômes d'oolithes et de polypiers indiquant que la roche-mère de ces altérites était

d'âge crétacé supérieur. Ces cuirasses se sont constituées au sein des altérites, elles sont comparables aux latérites qui se forment actuellement dans les régions tropicales humides et elles ont la même origine. Au point de vue chimique, leur génèse s'explique par des phénomènes d'hydrolyse de divers minéraux (notamment des silicates). Cette hydrolyse aboutit à la formation d'hydroxydes de fer (ou d'aluminium). Elle a été favorisée par la température de l'eau liée au climat chaud de l'époque. Ces hydroxydes de fer précipitent car ils sont peu solubles dans les conditions de pH des régions tropicales. Ce processus provoque ainsi la concentration par précipitation d'hydroxydes de fer, ce qui entraîne la formation de gîtes métallifères. Comme l'ont montré plusieurs géologues (Nicole Gourdon-Platel, Jean-Pierre Platel, Jean-Guy Astruc, 2000), cette cuirasse des Cabèques n'est en fait qu'un témoin résiduel d'une grande carapace de latérite qui recouvrait la région orientale du Bassin Aquitain. C'est un très bon indice de la phase climatique latéritisante du Bartonien à l'Eocène supérieur (fig. 2). En Bouriane, des lambeaux de cette cuirasse se rencontrent surtout dans les communes de Lavercantière, Dégagnac, Salviac, Thédirac.

A la limite orientale du Pays Bourian, nous rencontrons également les restes d'une puissante formation alluviale. Elle est représentée par des affleurements discontinus constitués de galets de quartz, de graviers, de sables grossiers et d'argile. Au nord-est de Gourdon, dans les carrières de Pech-Peyroux, la puissance du dépôt atteint 30 mètres, on y observe des niveaux de gros galets (certains ont une taille de 20 cm). Ces niveaux de graviers et de sables présentent des stratifications obliques qui traduisent une agitation du milieu liée à des courants fluviatiles. Plus à l'est, au Pech Dreuilles, la colline est entièrement constituée par ces argiles à graviers (fig 10). Au sud-est de la Bouriane, ces dépôts fluviatiles occupent de vastes surfaces : le *Frau* de Lavercantière en est un bon exemple. Au sud-est des Cabèques la colline de Pech Suquet domine le pays du Frau à 357 m d'altitude. A son niveau, la puissance de la formation à galets atteint 100m (fig. 11). On remarque que ces alluvions fluviatiles remanient les altérites et la cuirasse ferrugineuse : elles sont donc plus récentes. Ces argiles à galets, qualifiées par J.G. Astruc de formation de St-Denis, témoignent du passage d'un grand fleuve ou d'un oued, traversant le plateau quercinois et s'écoulant vers le lac de Cieurac, au sud de Cahors (fig. 12). Aux environs de St-Denis-Catus (Pech Redon) et de Thédirac (Le Garrisset), ces alluvions sont exploitées en carrières pour la production de granulats et pour les galets de quartz à haute pureté (99,8% de silice). Ce quartz alimente l'industrie électrométallurgique pour laquelle il constitue une matière première de haute qualité permettant la fabrication du silicium métal et du ferrosilicium. Le silicium

métal rentre dans la fabrication des alliages légers (construction aéronautique et automobile) et des silicones.

Au cours de l'Oligocène, il y a 33 millions d'années, le plateau quercinois s'affaisse progressivement au sud de la faille de Padirac. Cet enfoncement lent, s'ajoutant à la progression vers le nord des molasses de l'Agenais, entraînera une transgression du lac de Cieurac. Le Quercy méridional d'abord puis l'ensemble des plateaux seront recouverts de sédiments d'origine lacustre ou palustre. Ainsi, en Pays Bourian, aux Gunies (2 km au sud-ouest de Montcléra), une dalle de calcaire lacustre, légèrement inclinée en direction du sud-ouest, repose à l'intérieur d'une paléocuvette (fig. 6). Il s'agit d'un calcaire blanchâtre, cristallisé, de 4 à 8 m d'épaisseur. Il constitue un témoin résiduel du débordement du lac sur le plateau quercinois.

- Le Plio-quaternaire

Au Pliocène et au Quaternaire (fig. 2), l'enfoncement graduel du bassin précédemment évoqué, fait place à un soulèvement qui sera à l'origine de la morphologie actuelle. En effet, cette surrection entraîne une reprise de l'érosion : les rivières creusent leur vallée puisque leur profil d'équilibre est rompu. C'est le cas du Céou et de ses affluents. Le profil de la vallée varie suivant la dureté des terrains traversés : les roches dures déterminent la formation de falaises (c'est le cas des calcaires tithoniens ou coniaciens), les roches plus tendres donneront des versants plus adoucis (calcaires marneux du kimméridgien, altérites sableuses, formation alluviales de St-Denis). Ainsi, pendant toute cette période, le plateau bourian va être remodelé par le creusement d'origine fluviatile. Les grès de Gourdon, très durs, résistent mieux et constituent des buttes (Gourdon, le Pied Noir, Pech Peyroux...). On peut par contre s'étonner de voir que les alluvions fluviatiles de St-Denis, déposées à l'Oligocène dans le creux d'une paléovallée, constituent actuellement des points hauts du paysage (Pech Dreuilles : 351 m, Pech Suquet : 357 m...). En fait, il s'agit là d'une inversion de relief comme le montre la figure n° 13. L'érosion due essentiellement aux eaux de ruissellement a déblayé davantage les zones les moins dures, c'est-à-dire les altérites sableuses. Les alluvions fluviatiles, bien compactées, liées par les argiles qu'elles renferment, ont mieux résisté et se trouvent de ce fait plus élevées.

Conclusion

Cette esquisse rapide des principaux événements géologiques survenus en Pays Bourian depuis l'époque jurassique, permet d'entrevoir la diversité des roches qui constituent le sous-sol de cette région. Toutefois,

si aucune agression ni aucune déformation ne s'était manifestée depuis la mise en place des différents constituants, nous n'observerions, à la surface du sol, que les dépôts les plus récents recouvrant tous les autres. En fait, les paysages actuels sont la conséquence de divers événements :

- la tectonique responsable de la formation du synclinal de Gourdon-Sarlat à l'intérieur duquel les calcaires gréseux du Crétacé supérieur ont pu échapper en partie à l'érosion. Il en est de même à l'ouest de la faille de Cazals à cause du compartiment affaissé ;

- l'érosion qui a déblayé d'une manière très inégale les composantes du sol. Les roches dures, ayant mieux résisté, apparaissent en relief (buttes de grès par exemple). Le profil des vallées dépend lui aussi de la nature géologique des versants. Sur les petits causses jurassiques persistent, par places, des placages d'altérites argilo-sableuses épargnés par l'érosion. Ils adoucissent le relief et induisent des changements de végétation. Sur ces placages siliceux, acides, croissent fougères aigles, bruyères, châtaigniers... Sur les causses plus arides, les chênes pubescents, les prunelliers, les troènes... caractérisent des sols calcaires.

Ainsi, cette diversité des terroirs, héritée d'une longue histoire géologique, confère au Pays Bourian une originalité qui le distingue des autres régions naturelles du Quercy.

Jean ROYÈRE.

Fig. 1 : Situation du Pays Bourian
(d'après l'Agence Lotoise de Développement - Novembre 2000).

ÈRES		SYSTÈMES OU PÉRIODES	SÉRIES OU ÉPOQUES	ÉTAGES		AGES (M A)
CÉNOZOÏQUE		QUATERNAIRE	Holocène Actuel Pléistocène			1,9
	Tertiaire	NÉOGÈNE	Pliocène			5,3
			Miocène			23
		PALÉOGÈNE (Nummulitique)	Oligocène	Stampien		35
			Éocène	Bartonien Lutétien Yprésien		54
			Paléocène	Thanétien Danien/Montien		65
MÉSOZOÏQUE (Secondaire)		CRÉTACÉ	supérieur	Maestrichtien Campanien Santonien Coniacien Turonien Cénomanien	Sénonien	
			inférieur	Albien Aptien Barrémien Hauterivien Valanginien Berriasien	Néocomien	135
		JURASSIQUE	supérieur (Malm)	Tithonien Kimméridgien Oxfordien		
			moyen (Dogger)	Callovien Bathonien Bajocien Aalénien		
			inférieur (Lias)	Toarcien Pliensbachien Sinémurien Hettangien		195
		TRIAS		Rhétien Keuper Muschelkalk Buntsandstein		235
PALÉOZOÏQUE (Primaire)		PERMIEN		Thuringien Saxonien Autunien		290
	supérieur	CARBONIFÈRE	supérieur	Stéphanien Westphalien Namurien		
			inférieur	Viséen Tournaisien		340
		DÉVONIEN	supérieur	Famennien Frasnien		
			moyen	Givétien Couvinien/Eifélien		
			inférieur	Emsien Siegénien Gedinnien		400
	inférieur	SILURIEN		Pridolien Ludlowien Wenlockien Llandoverien		440
		ORDOVICIEN	supérieur	Ashgillien Caradocien		
			moyen	Llandeilien Llanvirnien		
			inférieur	Arenigien Tremadocien		500
		CAMBRIEN				570
ANTÉCAMBRIEN						

Fig. 2 : Tableau stratigraphique général

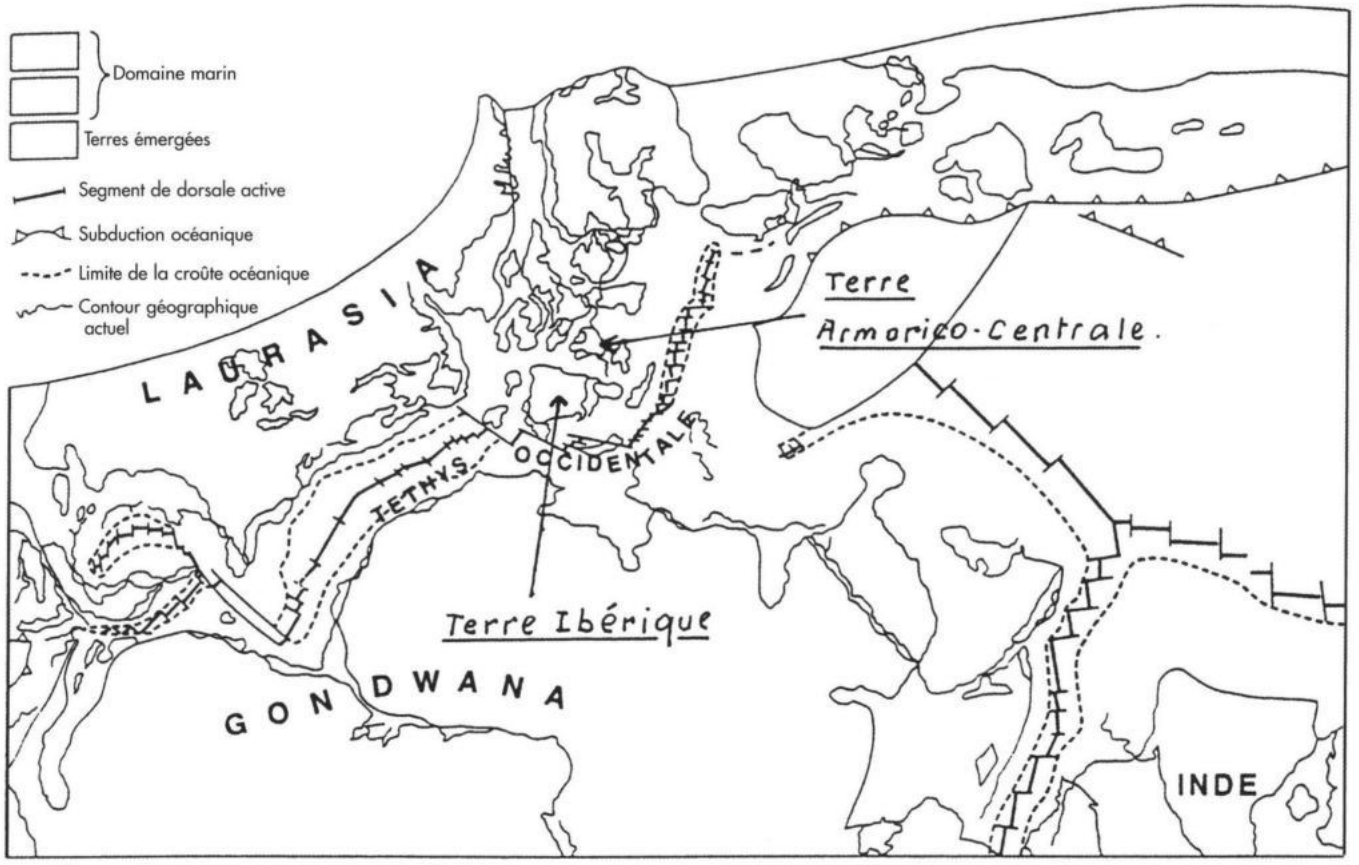

Fig. 3 : Paléogéographie de la Tethys occidentale au Kimméridgien (d'après Cecca et al., 1983).

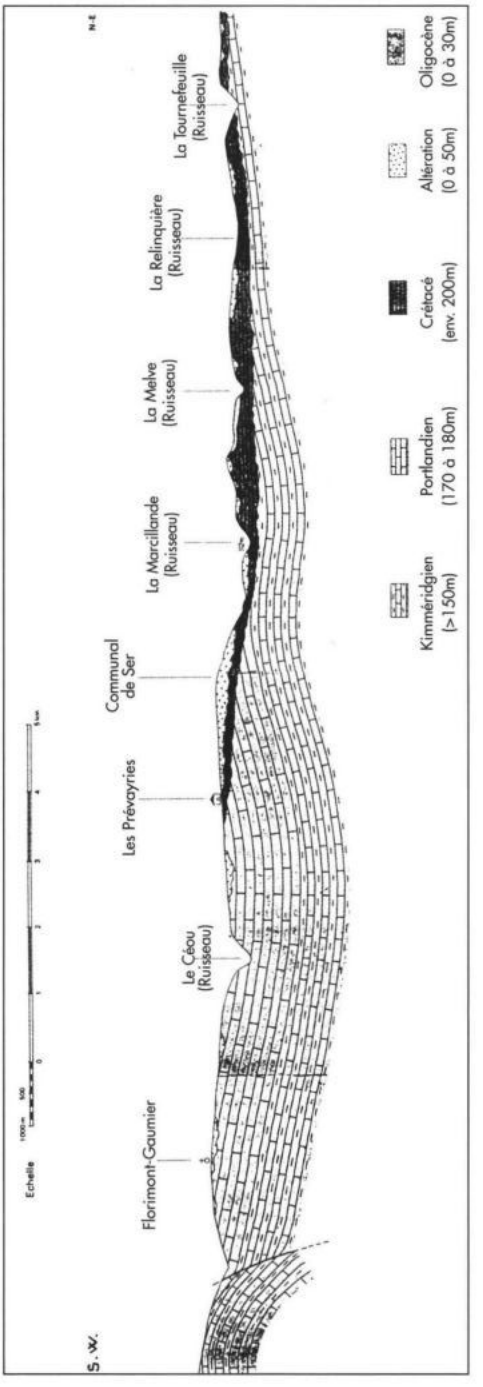

Fig. 4 : Coupe schématique S.W.-N.E. du Pays Bourian (d'après J.G. Astruc).

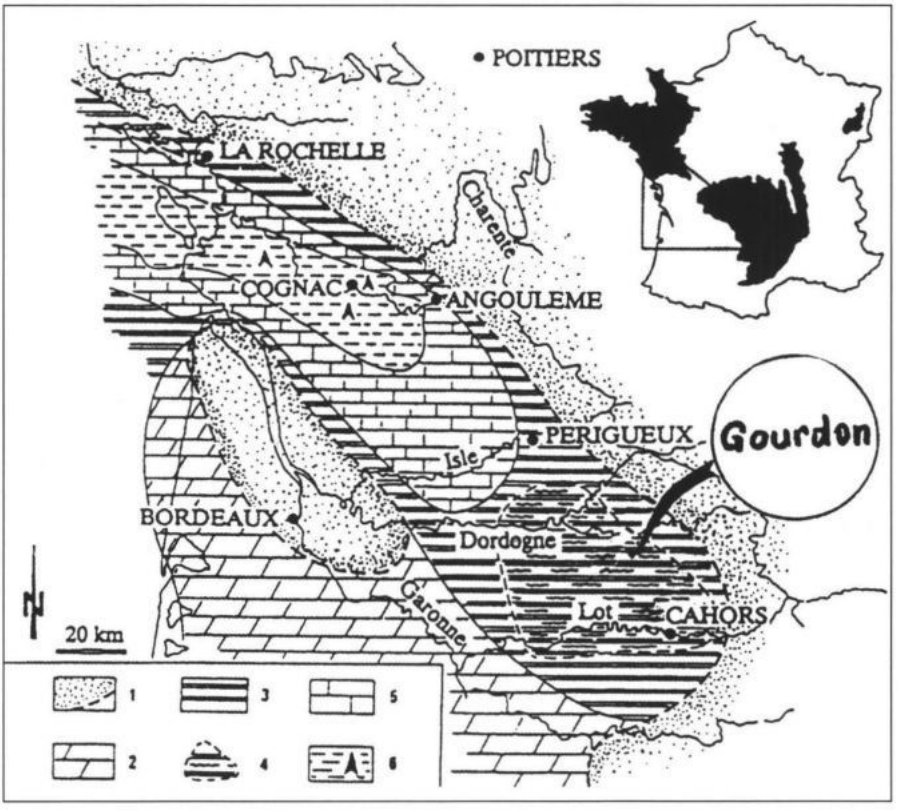

Fig. 5 : Paléogéographie de la région du Golfe Charentais durant le Tithonien (vers -140 millions d'années).
1 / Terres émergées - 2 / Calcaires dolomitiques
3 / Calcaires lithographiques laminés intertidaux
4 / Limite d'affleurement de ces calcaires dans le Quercy
5 / Calcaires finiment grenus en plaquettes, à intercalations marneuses
6 / Argiles gypsifères (évaporites)
(Extrait de Paleoaquitania).

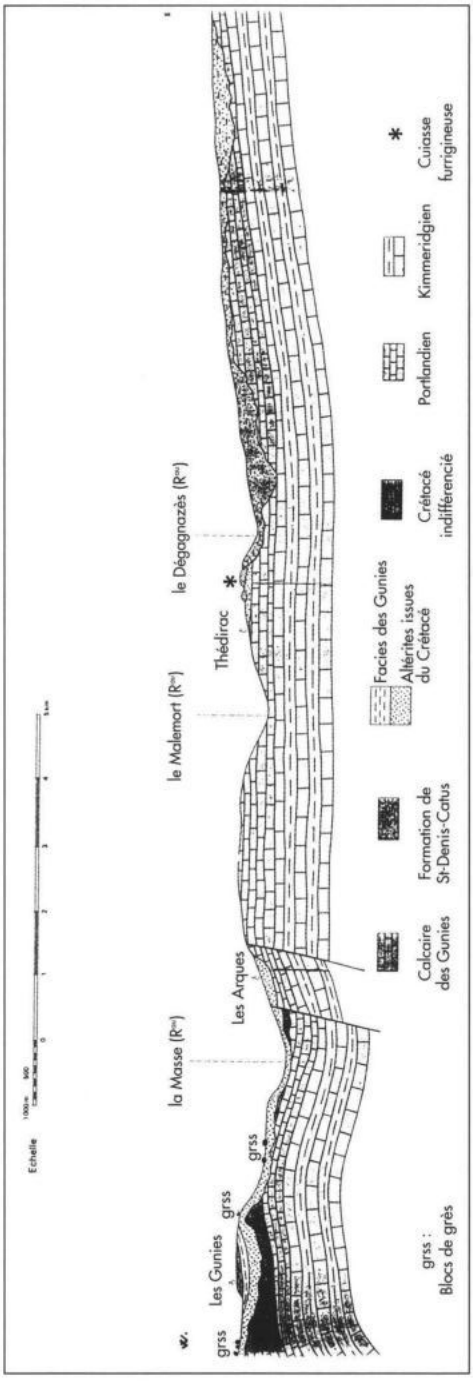

Fig. 6 : Coupe schématique E-W du Pays Bourian au niveau des Arques (d'après J.G. Astruc).

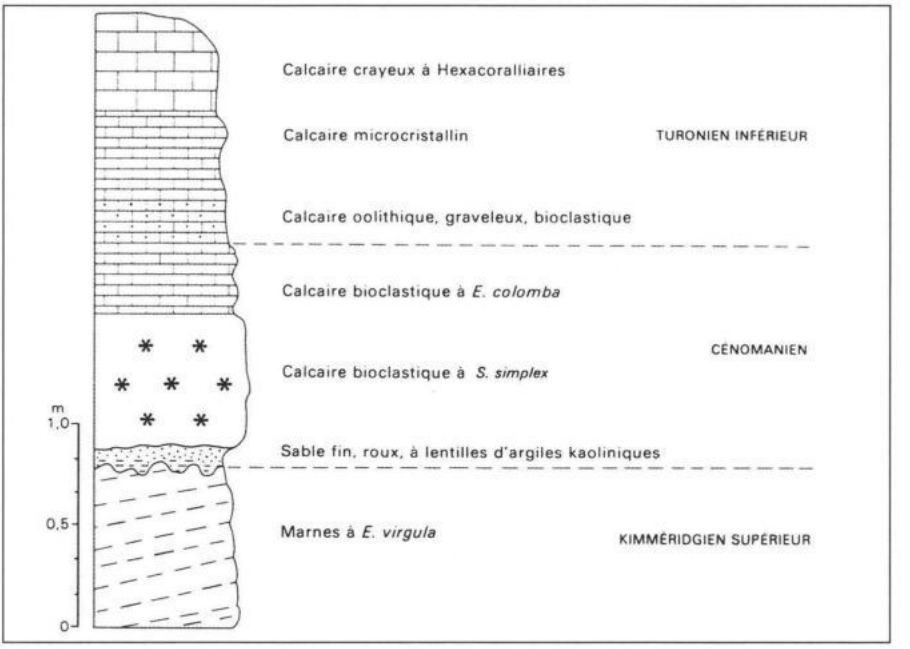

Fig. 7 : Coupe de Fajoles (d'après G. Astruc)

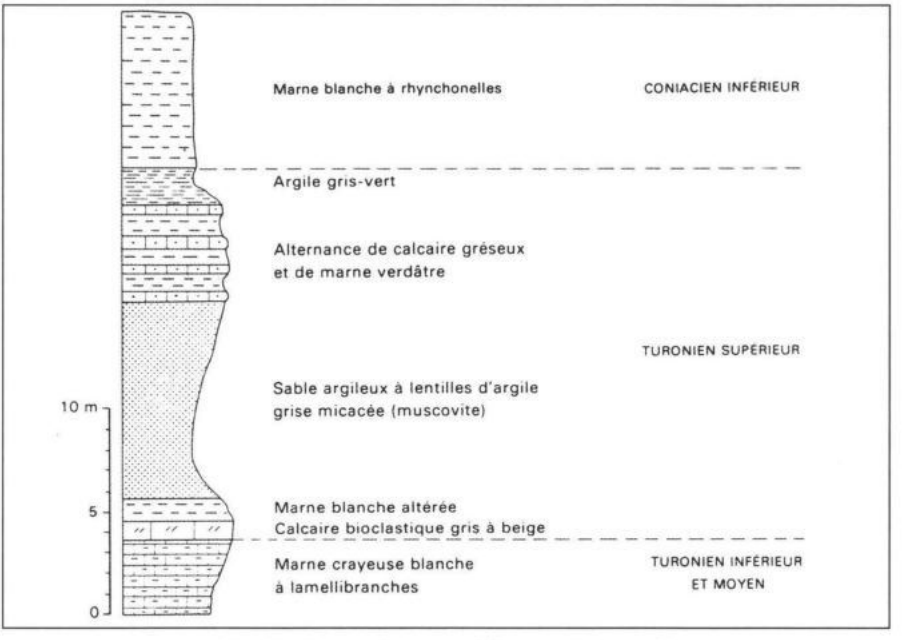

Fig. 8 : Coupe de Nozac (d'après G. Astruc)

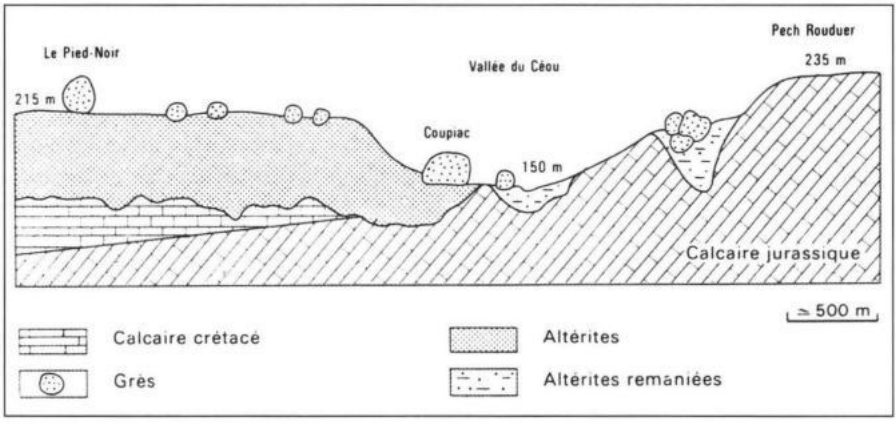

Fig. 9 : Coupe entre le Pied Noir et Pech Rouduer (d'après Guy Astruc).

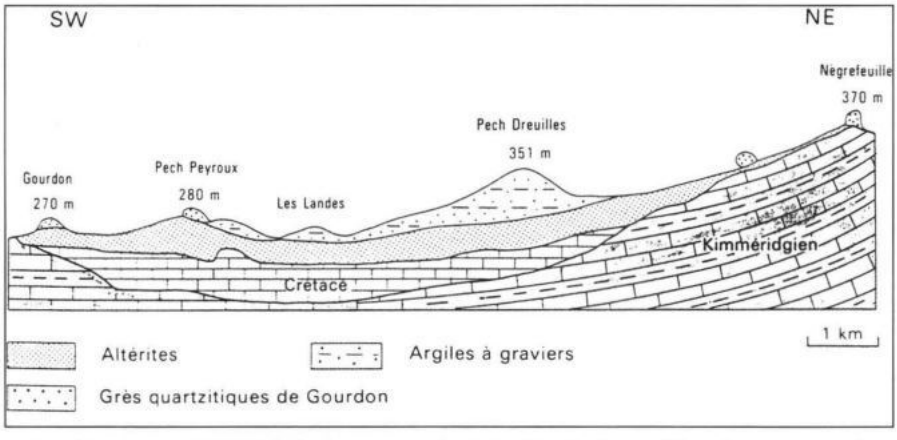

Fig. 10 : Coupe SW-NE de la formation de Saint-Denis-Catus (d'après J.G. Astruc).

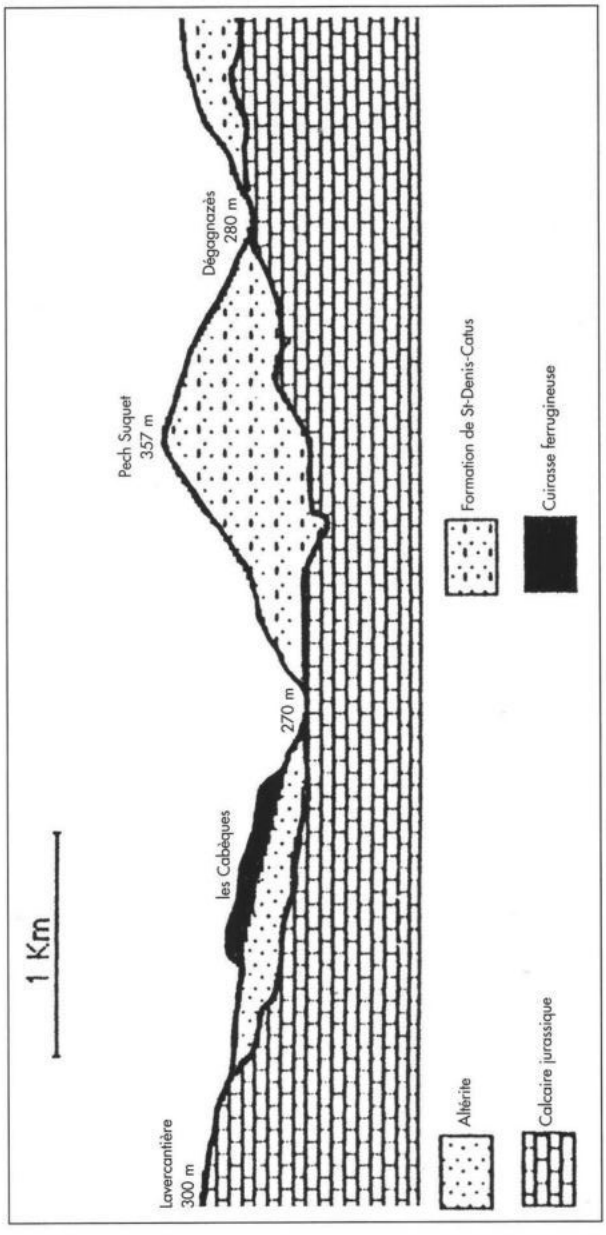

Fig. 11 : Coupe au niveau des cabèques (d'après Guy Astruc).

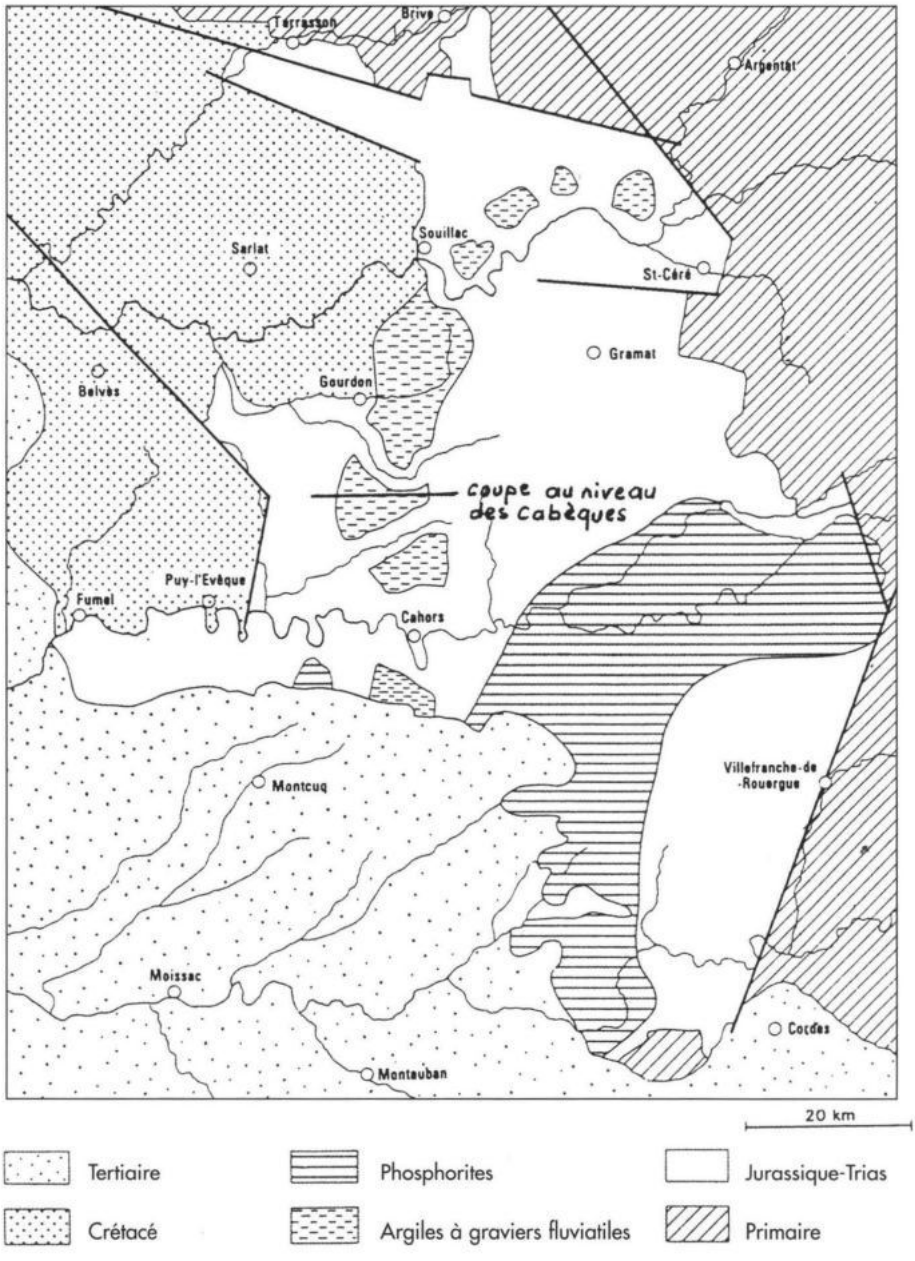

Fig. 12 : Carte géologique simplifiée du Quercy avec la localisation de la zone des phosphorites et des argiles à graviers oligocènes (formation de St-Denis), (d'après Guy Astruc).

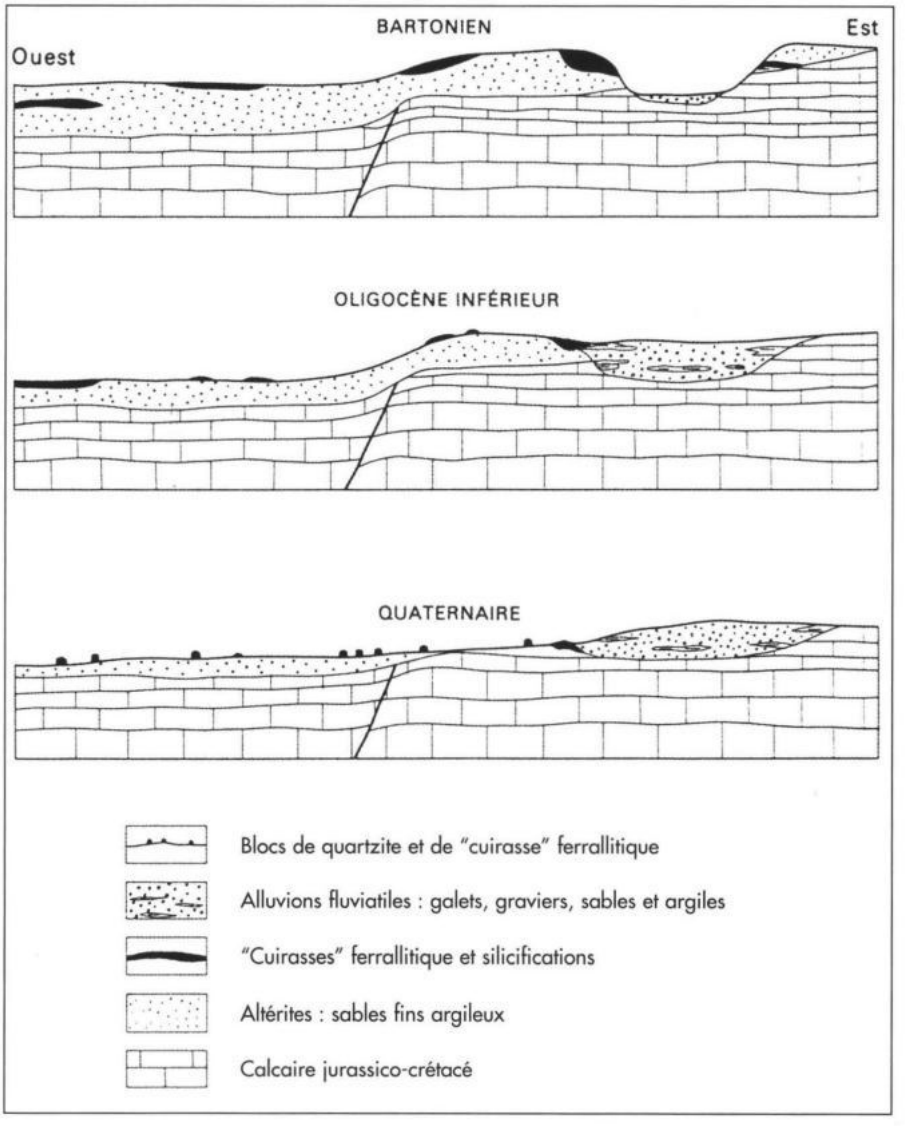

Fig. 13 : Schéma de l'érosion différentielle entre les altérites et la Formation de Saint-Denis-Catus.
Le schéma ci-dessus montre le mécanisme qui est à l'origine de l'inversion de relief entre les argiles à graviers de la formation de Saint-Denis-Catus et les altérites cuirassées de Thédirac et Lavercantière.
(D'après Guy Astruc).

TROIS LETTRES DE RÉMISSION CONCERNANT LA CAMPAGNE DE RODRIGO DE VILLANDRANDO EN QUERCY (FIN 1437 - DÉBUT 1438)

Ce célèbre routier castillan, de l'envergure de notre Du Guesclin, excellent tacticien, un peu porté sur le pillage (ce sont les mœurs du temps), est originaire d'un petit village de Vieille-Castille, du même nom, entre Burgos et Valladolid [1].

Souhaitant débarrasser le royaume de France des Grandes Compagnies qui le ravagent, Charles V donne l'ordre à Bertrand Du Guesclin de les conduire en Castille soutenir la cause du prétendant, Henri de Transtamare, en lutte contre son demi-frère, Pierre le Cruel. Aussi le futur connétable, accompagné de troupes hétéroclites, gagne-t-il le Midi de la France, puis l'Aragon, pendant l'hiver 1365-1366.

Quand les Français entrent en Espagne, un partisan du prince Henri se joint à eux : il s'appelle don Garcia Gutiérrez de Villandrando. Se liant d'amitié avec un chevalier français, il en épousera par la suite la sœur. Ce sera le grand-père de notre futur capitaine.

D'abord page sous le capitaine Villiers de l'Isle-Adam, Rodrigo de Villandrando crée rapidement sa propre compagnie qu'il soumet à une discipline sévère.

En 1428, âgé de 43 ans, il commence sa carrière dans la sénéchaussée de Toulouse en capturant un autre routier, le fameux André de Ribes, dit le bâtard d'Armagnac, un temps seigneur de Gourdon, lequel est livré par Rodrigo à la justice du roi et exécuté sur le champ. Dans le but de piller le Languedoc, Rodrigo s'associe la même année à deux autres routiers, Valette et Audrelin.

Pour ne pas attaquer Lyon (octobre 1428), Rodrigo réclame à la ville 400 écus. Les consuls refusent d'abord de céder au chantage. Quand ils acceptent, c'est déjà trop tard : Rodrigo exige maintenant 800 écus, qu'on lui remet en hâte et qu'il place, sans le moindre scrupule, chez quelques hommes d'affaires de la ville chargés de les faire fructifier.

En novembre 1428, Villandrando, Valette et Audrelin "contrôlent" tout le trafic entre Nîmes et Avignon.

Tout en en se procurant des avantages personnels, notre capitaine n'en sert pas moins le roi de France.

C'est ainsi qu'en 1430 il loue ses services au gouverneur du Dauphiné en lutte contre le prince d'Orange. Le 11 juin 1430, à la bataille du Colombier, Rodrigo bat à plate couture l'armée ennemie. Pour le récompenser, le roi le fait "écuyer de ses écuries".

En juillet 1430, il passe en Limousin. Au printemps 1431, on le retrouve en Rouergue. Au mois d'août, on le signale dans le Velay.

Chargé par Charles VII de ravitailler Lagny, Rodrigo s'acquitte parfaitement de sa mission, le 10 août 1432, mais, s'estimant sans doute mal récompensé, il met à sac, au retour de son expédition, le sud de l'Anjou et la Touraine. Fin 1432, devenu comte de Ribadeo, Rodrigo est de retour dans le Midi. En décembre de la même année, ses routiers bivouaquent dans les Cévennes.

Au printemps 1433, les "Rodrigais" font irruption dans le Languedoc. À la tête de l'aile droite de son armée, Villandrando pénètre en Albigeois. Les opérations militaires ne l'empêchent pas de se marier : le 24 mai 1433, il épouse Marguerite, fille bâtarde de Bourbon, qui lui apporte en dot la seigneurie d'Ussel en Bourbonnais. A la tête, selon certains, d'une armée de 10.000 hommes, il va faire du butin dans le Comtat Venaissin, repasse le Rhône et emploie le reste de l'été à mettre à sac le Languedoc et le Rouergue.

En 1434, tout en mettant à coupe réglée le Comtat et le Rouergue, il combat les Bourguignons en Bourbonnais et en Mâconnais.

En août 1435, on le trouve en Limousin, qu'il pille et ravage. Il prend possession par les armes de l'évêché d'Albi au nom et pour le compte de l'archevêque Robert Dauphin, moyennant 6.000 écus, deux places fortes et les "profits de la guerre". Languedoc et Rouergue sont soumis aux incursions des "Rodrigais".

En 1436, l'Albigeois subit sa loi.

En 1437, les "Rodrigais" mettent à sac le Berry. Vers la fin de l'année, les gens d'armes de Villandrando ravagent avec les "Ecorcheurs" la frontière champenoise de la Bourgogne. Ils campent dans la vallée de Riceys. Brusquement, probablement à la suite d'un ordre du roi qui lui donne mission de conquérir le Bordelais, tandis que Poton de Saintrailles, à la tête d'un autre corps d'armée recruté parmi les "Ecorcheurs" prendra à revers la Gascogne, le redoutable capitaine fait prendre à ses hommes le chemin de la Guyenne. Sa présence, à la tête d'un fort contingent de gens d'armes et de trait, est signalée à proximité de Lavercantière par des lettres de rémission accordées par le roi à Brunet de Rampoux, son lieutenant [2]. Tout en faisant la guerre aux hommes d'armes d'Henri VI,

retranchés dans leurs forts du Quercy, Rodrigo concentre sa petite armée aux environs de Lavercantière : il projette un coup de main sur Fumel (printemps 1438), une chevauchée à travers l'Agenais et une attaque foudroyante contre Bordeaux.

Supplique de Brunet de Rampoux

Quoique les lettres de rémission soient de 1443, les faits rapportés se situent vers la fin 1437 (d'après J. Quicherat). Texte légèrement modernisé.

Charles VII a reçu l'humble supplication de Brunet de Rampoux, écuyer de la sénéchaussée de Quercy. Le suppliant se dit noble, extrait de noble lignée ; à l'exemple de ses prédécesseurs, il a coutume de servir le roi en ses guerres contre ses anciens ennemis et adversaires, les Anglais, en la frontière desquels il demeure, au pays de Quercy. Quand Rodrigo de Villandrando est entré en Quercy avec une grosse compagnie de gens d'armes et de trait, il s'est établi aux environs de la place de Lavercantière, où le dit Brunet demeurait, pour faire la guerre aux ennemis du roi, les Anglais ; en Quercy, Rodrigo a pris plusieurs places sur les ennemis ; désirant aussi servir le roi, Brunet de Rampoux s'est mis et bouté en la compagnie de Rodrigo ; ils ont fait bonne guerre aux Anglais. Pendant le temps que Brunet est resté dans la compagnie de Rodrigo, ils ont fait, au pays de Quercy, pour leur entretien, plusieurs courses et prises de bétail, gros et menu ; ils les ont fait rançonner, moyennant vivres, or et argent, tant que Rodrigo est demeuré en Quercy (de fin 1437 à début 1438). À l'occasion des dommages et excès faits et commis à l'encontre de plusieurs habitants du pays depuis la venue en Quercy de Rodrigo, Brunet de Rampoux redoute qu'à l'avenir le procureur royal (?) ne veuille l'inculper et procéder contre lui par rigueur de justice, si la grâce et miséricorde du roi ne lui sont imparties ; il requiert humblement qu'il plaise au roi de les lui accorder, attendu que c'est pour son entretien, durant le temps de guerre où Rodrigo de Villandrando était en Quercy, que Brunet a été contraint de faire des "courses" ou de les laisser faire, en servant le roi contre ses ennemis ; qu'à l'occasion de cette guerre, pour servir le roi et tenir son parti, il a perdu la plus grande partie de ses biens ; qu'à l'exemple de ses prédécesseurs, il s'est employé en ses guerres ; de plus, il a été et est un homme de bonne saisine, renommée et honnête conversation, non prévenu ni convaincu d'aucun des blâmes ou reproches qui sont faits à Rodrigo de Villandrando.

La grâce est accordée à Poitiers en 1443.

Brunet de Rampoux, un "gentilhomme" d'une loyauté douteuse et quelque peu brigand :

Brunet de Rampoux n'est pas un personnage tout à fait inconnu. Nous l'avons déjà vu à l'œuvre dans la relation que le "Livre tanné" consacre aux "choses mémorables advenues à Cahors et pays de Quercy en l'an 1428".

Le jour de la Saint-Thomas, avant Noël, l'an que dessus (mardi 21 décembre 1428), nonobstant les serments prêtés et les conventions passées, messire Bernard de Boissières, seigneur de Salviac et de Saint-Germain, envoie son "disciple" Brunet de Rampoux lancer un raid de pillage contre la ville de Cahors ; le matin, à la pointe du jour, à la tête d'une quarantaine de cavaliers, il s'empare, au pied de la barbacane du Pont-Vieux, de 12 hommes et de 30 bêtes de somme, chargées de blé, de vivres et de poulaille, de tout ce qu'il peut trouver à l'extérieur des murs, et il oblige de surcroît les femmes qu'il rencontre aux portes de Cahors à suivre ses soldats sur plus d'une demi-lieue. Mais, ralenti par l'importance du butin, Brunet de Rampoux se fait rejoindre au gué de Mercuès et ravir ses proies par 23 "compagnons" de Cahors lancés à ses trousses.

Ce personnage auquel Guillaume Lacoste donne du "gentilhomme", bien que les actions dans lesquelles on le trouve engagé ne mettent pas particulièrement en valeur la noblesse ni la distinction de leur auteur, sert de lieutenant et d'homme de main en 1428 au sire de Boissières, du parti anglais, du moins à cette époque.

Nous perdons la trace de Brunet de Rampoux jusqu'en 1443, date à laquelle il sollicite et obtient du roi Charles VII sa grâce pour divers délits, lesquels s'apparentent beaucoup à ceux commis devant Cahors en 1428.

Lieutenant en 1437 du comte de Ribadeos (devenu "Ribadiou" en Quercy), comme il l'avait été 9 ans plus tôt de messire Bernard de Boissières, Brunet est sans doute très utile au Castillan par sa connaissance du pays, l'expérience militaire acquise auprès du sire de Boissières, les observations qu'il a pu faire sur la manière de se battre des "Anglais", ayant servi dans leurs rangs.

En avril ou mai 1438, la présence en Quercy d'hommes d'armes isolés, relevant du commandement de Rodrigo de Villandrando, nous est connue par d'autres lettres de rémission de mai 1446 ; toutefois, la teneur des lettres transcrites par J. Quicherat [3] établit sans ambiguïté que les faits remontent à avril ou mai 1438. Texte légèrement modernisé.

Supplique de Giraud du Puy

Charles VII a reçu l'humble supplication de Giraud du Puy, pauvre homme, chargé de femme et d'enfants, habitant du mas ou village du Puy, en la paroisse de Cahus, au diocèse de Cahors. Au mois d'avril ou de mai 1438, les gens de Rodrigo de Villandrando, alors capitaine de gens d'armes et de trait, sont logés en Limousin. Venant du lieu où loge sa compagnie, un homme d'armes de Rodrigo passe par la paroisse de Cahus, franchit la Cère à gué et s'arrête au mas de Tilly pour y nourrir son cheval. Alors qu'il se trouve là, les tenanciers du mas se rendent au lieu de Borie, dont ils tiennent ce mas, déclarant à Poncet Garnier, écuyer, seigneur du lieu de Borie, qu'un des hommes de la compagnie de Rodrigo est au mas et leur a pris un grand pain pour le donner à son cheval. Et, comme Rodrigo et ceux de sa compagnie ont été alors désavoués par le roi, par ses lettres patentes publiées en Limousin, et leurs biens donnés à ceux qui les détrousseraient, Pons Garnier monte incontinent à cheval dans l'intention de se saisir de ce "compagnon", mais il ne le rencontre point. Aussi, s'en retourne-t-il à son hôtel. Peu après, considérant qu'un mois auparavant [4], certains de la compagnie de Rodrigo ont pillé la maison de sa belle-mère, lui faisant dommage de 1.000 livres, Garnier remonte à cheval pour suivre ce "compagnon" ; chemin faisant, il rencontre le suppliant (Giraud du Puy), Jehan de Tassalies, Jehan de Talamont et Gérard de Teil, tous gens du pays, qui le traquent aussi et lui déclarent que cet homme s'enfuit devant eux et qu'ils ne pourront le rejoindre ni le prendre. Pons Garnier leur promet alors qu'il le suivra tant qu'il le prendra s'il le peut, ce qu'il fait, lui ôtant son cheval, son épée et le mettant à pied, sans rien lui faire d'autre ; il livre et remet le prisonnier à Giraud du Puy et aux autres, mais ces derniers, redoutant, s'ils laissent partir l'homme, qu'après lui, d'autres de la compagnie ne leur viennent bouter le feu en leur mas, ou leur faire grands dommages, décident entre eux de le faire mourir. Et, ce jour même, sur la nuit, ils l'emmènent avec eux à la rivière de Cère où ils jettent et noient leur prisonnier.

Un jour ou deux après, on publie par la paroisse de Cahus que deux autres hommes de guerre de cette compagnie doivent venir le lendemain ; de fait, ils y viennent et passent près du mas de Serval ; aussi, Giraud du Puy et les autres se mettent-ils en aguet afin de les capturer, s'ils le peuvent ; effectivement, ils les prennent près du mas de Teilly et les amènent avec eux au lieu de Chastel, près de la rivière ; avec eux il y a un nommé Guillon de Serval ; comme la nuit approche, ils noient les deux hommes d'armes dans la rivière, redoutant, s'ils les laissent aller, d'être par eux être "détruits et anéantis", craignant également les conséquences de la mort de l'autre "compagnon" à laquelle ils ont participé.

Bien que depuis ces crimes on ne lui ait demandé aucun compte, le suppliant redoute rigueur de justice pour le temps à venir ; pour cette affaire, il craint qu'on ne veuille le mettre (en prison ?), saisir sa personne ou ses biens, si la grâce royale ne lui est accordée ; il requiert donc humblement le roi, attendu le désaveu pesant sur Rodrigo et ses gens et compte tenu que lui, suppliant, a toujours été un homme de bonne vie, renommée et honnête conversation, sans jamais avoir été prévenu ou convaincu d'aucun autre vilain cas, blâme ou reproche, de bien vouloir lui accorder sa grâce.

Préférant miséricorde à rigueur de justice et en considération de la femme et des enfants de Giraud du Puy, le roi lui pardonne ces faits et crimes et le restitue à sa bonne "fame" et renommée, au pays et à ses biens non confisqués. Il impose sur ce silence perpétuel à son procureur, au bailli des montagnes d'Auvergne, au sénéchal de Limousin, etc.

Donné à Chinon, au mois de mai 1446.

Toujours en 1438, nous trouvons dans l'ouvrage de J. Quicherat [5] une autre preuve indéniable de la présence en Quercy, non loin de Figeac, de deux lieutenants de Rodrigo de Villandrando ; ce fait est attesté par des lettres de rémission concédées par Charles VII au seigneur de Cardaillac. Tout en étant daté de septembre 1447, ce document se réfère à l'année 1438.

Rémission accordée à Mathelin de Cardaillac pour la détrousse d'Alonso de Zamora et d'un autre appelé Alonso de Benavente, sous-lieutenants de Rodrigo de Villandrando.

Supplique de Mathelin de Cardaillac

Charles VII a reçu l'humble supplication de son aimé et féal chevalier, Mathelin, seigneur de Cardaillac et de Montbrun [6], son chambellan.

Le suppliant a toujours été un bon vassal et un loyal sujet du roi ; il n'a jamais tenu d'autre parti que celui du roi ; aussi a-t-il eu et subi en ses terres et seigneuries de Quercy plusieurs grandes pertes et dommages ; il a, très longtemps, bien et loyalement, servi le roi en ses guerres contre ses ennemis, par lesquels il a été pris, fait prisonnier et mis à grande et excessive finance (rançon) ; aussi est-il encore endetté envers plusieurs personnes qui de jour en jour le pressent de les payer et contenter ; étant à la guerre, il a tenu les champs et, pour se monter, s'habiller et se tenir en état, lui et ses gens, et pour servir plus honorablement le roi à la guerre, il a pris part à plusieurs "courses", détrousses et rançonnements, tant de gens et logis qu'autrement ; ainsi, il y a huit ou dix ans environ, un nommé Alonso de Zamora, soi-disant lieutenant de Sancho de Tovar, Alonso de Benavente et plusieurs autres gens de la compagnie de

Rodrigo de Villandrando sont allés "courir" au lieu de Gole [7] appartenant au suppliant ; là, ils ont pris et fait prisonniers tous les pauvres hommes de la terre, emmenant tout le bétail, gros et menu, qu'ils ont pu trouver et même toutes les poêles et instruments ménagers à leur portée ; toutes ces choses, ils les ont rançonnées à leur plaisir et volonté, et, de surcroît, ils ont bouté le feu au village ou lieu de Gole, y brûlant plusieurs maisons ; l'ayant appris, Mathelin de Cardaillac, accompagné du sire de Béduer et d'autres, s'est transporté devers Sancho de Tovar et Alonso de Zamora, alors logés à la Capelle-Balaguier, et il les a requis de lui vouloir rendre les hommes, toutes les bêtes et tous les biens qu'ils avaient pris, emmenés et emportés du lieu de Gole. De tout cela ils n'ont rien voulu faire, à moins que Mathelin et le sire de Béduer ne payent autant ou plus que ne valait la détrousse ; et encore, Sancho de Tovar et Alonso de Zamora ne les voulaient-ils écouter qu'à grand-peine. Quand Mathelin de Cardaillac a vu qu'il ne pourrait obtenir aucun dédommagement des gens de Sancho de Tovar et d'Alonso de Zamora, il a donné commandement aux gens de guerre qu'il avait à ses ordres pour le service du roi et la garde du pays de Quercy, faisant alors frontière des anciens ennemis, les Anglais, de courir sus aux gens de Sancho de Tovar et d'Alonso de Zamora ; certain jour, dont il ne se souvient pas, ils ont trouvé à leur avantage Alonso de Zamora, Alonso de Benavente et leurs gens ; après leur avoir pris les chevaux, les harnois et leurs autres biens, les hommes de Mathelin ont emmené prisonniers, en son château de Cardaillac, Alonso de Zamora et Alonso de Benavente ; ces derniers y sont restés un certain temps, puis se sont évadés, mais la détrousse est restée aux gens du suppliant. Mathelin n'en a eu qu'un cheval, qui pouvait bien valoir cent écus ou environ ; il a aussi fait ou fait faire plusieurs autres crimes, délits et méfaits, qu'il ne saurait dénombrer ni spécifier, selon l'usage des gens de guerre.

À l'occasion de ces crimes, le suppliant s'est désormais retiré en son hôtel et a volonté de s'y tenir et vivre dorénavant, redoutant qu'au temps à venir on ne lui veuille demander des comptes, etc.

En considération des services qu'il lui a rendus, le roi accorde son pardon au suppliant.

Donné à Bourges, au mois de septembre 1447.

Un moment disgracié par Charles VII (le témoignage de Giraud du Puy, de la paroisse de Cahus, se réfère à ce désaveu royal), Rodrigo a retrouvé la faveur du roi, en cette fin d'année 1437, et même reçu la promesse d'être rétabli dans la dignité de conseiller et chambellan s'il parvient, avec le renfort des "Écorcheurs" de Poton de Saintrailles, à reconquérir Bordeaux, cœur de la Guyenne anglaise. Pourtant, en dépit de la

brillante campagne qu'il mène, de la terreur qu'il inspire à l'ennemi, Bordeaux lui oppose une vive résistance et, comme il ne dispose que d'une grosse cavalerie, sans la moindre artillerie, il ne peut contraindre la ville à la reddition. De plus, ayant commis ou laissé commettre, en se retirant, de nouvelles dévastations dans le Toulousain, il se voit incité par Charles VII, moyennant 3.000 écus d'or, à passer, avec toutes ses troupes, en Castille où l'appelle d'ailleurs son roi naturel, don Juan, menacé par une révolte de ses féodaux (1439). Il quitte définitivement le sol du royaume de France vers le 9 juin 1439.

L'arrivée de Rodrigo, à la tête de 4.000 hommes d'armes à cheval et la grande réputation qui le précède font assez rapidement cesser la révolte. Ayant en outre permis à son roi d'éviter d'être capturé par les rebelles, le 6 janvier 1441, il en aurait été récompensé par la faveur insigne de s'asseoir, chaque année, le jour anniversaire de ce haut fait, à la table royale et de recevoir de surcroît le vêtement porté ce jour-là par don Juan II.

Arrivé au terme de sa vie, Rodrigo décide de faire pénitence pour les quelques vilenies et peccadilles qu'il a pu commettre ou laissé commettre au cours de sa longue carrière militaire et il finit ses jours, vers 1455, à l'âge très respectable pour l'époque de 70 ans.

Conclusion

Parvenu au terme de cet article, je ne sais quel sentiment domine le plus en moi :

Est-ce l'horreur que m'inspirent ces meurtres froidement prémédités qui ont lieu sur le sol de Cahus, motivés par le simple larcin d'un pain qu'un homme d'armes aurait donné à manger à son cheval ? Pour une fois, les soldats ne cherchent noise à personne et ne commettent rien de très répréhensible : ce sont les villageois, habituelles victimes de la soldatesque, qui jouent ici le rôle de bourreaux.

Est-ce l'indignation qui me saisit en lisant la supplique de Brunet de Rampoux qui affiche la noblesse de sa lignée et prétend avoir toujours suivi le parti du roi, alors que ses brigandages cadurciens et son adhésion à la cause anglaise, en 1428, sont attestés par le "Livre tanné" ?

Est-ce la drôlerie de la situation que connaissent les lieutenants de Rodrigo, lesquels après avoir brigandé sur les terres de Mathelin de Cardaillac, se voient à leur tour détroussés et "plumés" comme volaille en poulailler ?

D'autre part, je suis sidéré par l'ambiguïté du personnage de Rodrigo de Villandrando, comte de Ribadeo. Certains l'ont appelé "l'empereur des pillards", mais J. Quicherat, qui a étudié tous les documents relatifs à ce capitaine, en fait "un héros de l'indépendance nationale"...

Il y a du vrai et beaucoup de témoignages à l'appui de ces deux aspects de notre chef de guerre. Contemporain de Jeanne d'Arc, il aurait pu la rencontrer à la cour du roi ou sur un champ de bataille. Aurait-il subi son ascendant et accepté de mettre un peu de moralité dans son comportement ? Aurait-elle admiré sa fougue et son sens de la stratégie ? Peut-être ? Qui sait ?

Max AUSSEL

Notes

1 - Ne parvenant pas à localiser cette localité, nous avons fait appel à M. Lluis Agusti, Directeur de l'Instituto Cervantes de Paris, qui a bien voulu s'intéresser à la question et nous envoyer une documentation considérable. Nous lui adressons nos respectueux remerciements.

Deux localités, portant le nom de "Villandrando", et répondant à la localisation un peu vague de J. Quicherat, pourraient avoir été, à son avis, le berceau de la famille de notre capitaine. L'une se trouve dans la province de Palencia et comporte une maison forte ou château "solide" et très ancien. Elle est baignée par "el rio Arlanza". La seconde, portant le même nom, appartient à la province de Burgos, en Vieille-Castille, sans autres précisions.

2 - A.N. JJ 184 - VI C XIIII, f° 420 recto, verso.

3 - J. Quicherat : "Rodrigue de Villandrando", page 298 à page 300.

4 - Mars ou avril 1438.

5 - J. Quicherat : "Rodrigue de Villandrando", pages 301-302. A.N. JJ 178, pièce 232.

6 - Mathelin, seigneur de Cardaillac et de Montbrun, apparaît à Cahors sous le nom de mossen de Cardalhac et de Monbru, le 21 juillet 1428, avant le siège et la prise sur les Anglais des localités de Concorès et de Mercuès. Sa fille, Jeanne de Cardaillac, épouse, le 11 février 1460 (n.st.), à Nogayrols, Bertrand de Gaulejac, seigneur de Piac, fils de Guillaume de Gaulejac, coseigneur de Puycalvel.

7 - Gole (Goules, hameau de la commune de Sainte-Colombe).

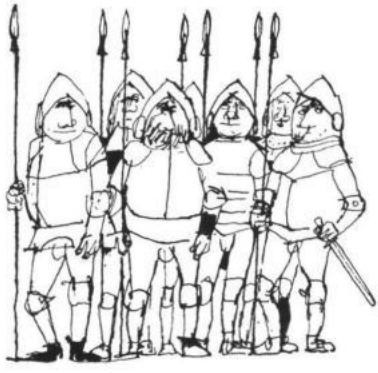

LES PEINTURES DE L'ÉGLISE SAINT-SATURNIN DE CAZES (Commune de Puy-l'Evêque)

L'église de Cazes, située entre Puy-l'Evêque et Duravel, avait été fermée en octobre 1995 à cause de la présence de fissures anciennes dans les voûtes. La nef de cette église romane a, en effet, été profondément modifiée en 1757 par un voûtement accompagné du percement de grandes fenêtres tandis que les ouvertures anciennes étaient murées. Une étude technique et la consultation d'archives ont rassuré sur la stabilité du bâtiment car la présence des fissures est attestée dès la période qui a suivi le voûtement. La mairie de Puy-l'Evêque a autorisé la réouverture de l'église par un arrêté municipal daté du 31 août dernier après que des travaux conservatoires aient été réalisés en 2000 et 2001.

L'église est modeste et elle n'est pas classée si bien que, après la fermeture en 1995, un projet de transformation avait vu le jour malgré l'avis défavorable de l'architecte des Bâtiments de France à Cahors, M. Chevalier. Une opposition locale avait baptisé ce programme de projet "tout béton" et une pétition l'avait stoppé quelques jours avant le début des travaux. En mars 2000, des paroissiens ont créé l'association "Cazes, notre église romane" qui s'occupe activement de ce patrimoine et a entrepris la démarche demandant le classement de l'édifice. La réouverture est due à la ténacité et la clairvoyance des initiatives locales. L'ancienneté n'est pas le seul intérêt de l'église de Cazes ; elle réserve la surprise de peintures murales dont le style et l'iconographie sont inhabituelles. Ces peintures ont malheureusement beaucoup souffert dans une église qui est restée longtemps en état de relatif abandon. Quelques sondages, malheureusement très limités, ont été confiés à Mme Pontlevy en avril 2001.

C'est dans le chœur que se situe l'essentiel du programme subsistant. Dans la nef il existe des traces minimes d'un décor du XIXème siècle *"peint sur un badigeon de chaux. On devine sous celui-ci, une litre funéraire très effacée. Entre les deux frises, il reste quelques traces de décor peint en 1950, par un peintre local"* (Rapport d'intervention de Mme Pontlevy). Sous l'arc triomphal, côté sud, un étrange grand médaillon surmonté d'une couronne laisse encore deviner une figure en buste (masculine ?) qui semble issue d'un modèle oriental. Qu'en reste-t-il ?

des grands yeux aux pupilles pleines de vie, un nez long qui suggèrent la noblesse des traits du personnage.

Le chœur à chevet plat et voûté en berceau a été entièrement recouvert de peintures murales (voûte, murs nord et sud, chevet). Les vestiges qui subsistent et demeurent partiellement identifiables sont ceux des murs nord et sud ; ils présentent des aspects surprenants. Dans l'état actuel, s'il existe une peinture significative, sur la voûte, elle reste masquée.

La voûte - Le berceau, en effet, est toujours recouvert d'une peinture à la détrempe à l'eau, de couleur blanchâtre ponctuée régulièrement de motifs légers, presque floraux, s'apparentant plus à des croix qu'à des étoiles. Sylvie Pontlevy date ce décor du début XXème siècle.

Un cercle se devine sous ce badigeon blanc. La mission d'avril 2001 a pratiqué deux sondages qui en confirment l'existence. Cette forme (plus arc-en-ciel que mandorle), entoure en général une théophanie. D'après l'étude des petites surfaces dégagées, la réalisation se situerait dans la seconde moitié du XIXème ; il s'agit également de détrempe à l'eau mais en couche épaisse sur un badigeon de chaux d'environ 3 mm. Il est regrettable que le temps imparti à Mme Pontlevy n'ait pas permis de pratiquer d'autres sondages vers le centre de la voûte ni de déterminer si l'intervention du XIXème réveillait ou non une peinture plus ancienne.

Murs nord et sud : présentation générale

Sur les murs latéraux se superposent deux registres, les registres supérieurs étant interrompus chacun par une fenêtre. L'organisation du décor en champs rectangulaires dégage l'emplacement de véritables tableaux dont trois seulement sont encore réellement lisibles alors qu'il y en eut peut-être huit, complétés par des natures mortes. Les figurations seraient un décor premier sur un enduit fin à la chaux (15 mn) que Mme Pontlevy date de la fin du XVème ou du début XVIème siècle ; elles sont entourées par un réseau de décors géométriques en frise dont l'état actuel en surface date du XIXème siècle.

"La technique utilisée pour le décor premier est constituée d'une épaisse couche de chaux pure, ornementée de dessins peints avec des pigments naturels, utilisés pour la technique de la fresque. La grande solidité de la couche superficielle fait penser à la fresque, bien que l'ensemble du décor ait partiellement disparu. Quoiqu'il ne s'agisse pas d'une technique traditionnelle de la fresque (trullisatio, arricio, intonaco). On peut penser que cette dureté est due à une carbonatation" (rapport de Mme Pontlevy). Trois couleurs subsistent : terre de Sienne, brun et brun noir.

- Registre supérieur à partir de l'entrée du chœur :

Au nord, un saint Michel combattant le Dragon a, en vis-à-vis au sud, un saint Jean Baptiste (au dessus de la porte de la sacristie). Les deux figures sont disposées dans des cadres rectangulaires surmontés d'un demi-cercle.

Au même niveau, de chaque côté, prennent place ensuite un vase à l'antique godronné, sans recherche de symétrie d'une paroi à l'autre.

- Registre inférieur :

Sur le mur nord, après un important médaillon avec l'abréviation J.H.S. (premières lettres du nom de Jésus en grec, et trigramme signifiant JESUS HOMINUM SALVATOR), trois cadres consacrés aux Pères de l'Eglise sont parfaitement identifiables. Sous les deux premiers se lisent encore les noms de saint Grégoire et de saint Ambroise mais le dessin a disparu. Sous le dernier, l'inscription n'est plus discernable mais, par contre, la présence d'une mitre dans un décor à l'antique, avec colonnes en perspective, suggère qu'il pourrait s'agir de saint Augustin.

Sur le mur sud, un premier motif existait probablement à l'emplacement de la porte de la sacristie. Dans le cadre qui suit le passage s'identifie parfaitement saint Jérôme pénitent bien qu'il n'y ait plus d'inscription perceptible. Y a-t-il eu ensuite d'autres champs rectangulaires répondant à ceux du registre inférieur au nord ? Il est difficile de le déterminer en raison de l'état du mur mais un encadrement subsiste dans l'angle sud-est. Sous le fenêtre, entre ce cadre et le saint Jérôme, se lit l'abréviation du trigramme.

MUR EST

L'humidité a presque complètement fait disparaître les peintures du registre bas. Il a existé un registre haut de part et d'autre de la fenêtre axiale ; il est masqué par une peinture sur toile qui est peut-être contemporaine des vitraux (fin XIXème) : cette peinture représente, grandeur nature, à gauche saint Saturnin dédicataire de l'église, Sernin étant la forme régionale du nom de Saturnin, et à droite saint Ludovic. Ce dernier porte la couronne royale et tient avec respect, dans un linge, la couronne d'épines que saint Louis avait fait acheter en Orient et pour laquelle il fit construire la Sainte Chapelle. Il s'agit donc bien de Louis IX, roi de France, et non de son petit neveu saint Ludovic (forme italienne du nom) dit aussi saint Louis de Toulouse, qui, refusant la couronne de Naples, choisit d'être franciscain et mourut jeune évêque de Toulouse, toujours représenté mitré et avec la bure sous la chape d'évêque.

Dans l'angle inférieur droit, derrière la toile représentant saint Louis, apparaissent visage et silhouette d'un personnage masculin.

Les trois figures identifiables

Saint Michel combattant le Dragon

Iconographie : debout sur la figure de Satan plaqué au sol, l'archange brandit l'épée de feu de la main droite. Une chaîne relie sa main gauche à la tête du démon. La tenue courte, à l'antique, évoque l'habit du soldat romain. Une cape souple vole à hauteur de la taille et les ailes naturalistes se déploient à l'horizontale.

L'Archange Michel peut être l'impassible artisan de la pesée des âmes dans les Jugements derniers. Ici, c'est le combattant des armées célestes, celui qui apparaît au chapitre XII de l'Apocalypse qui est évoqué. S'ajoute une allusion à l'ange qui, à l'avant-dernier chapitre de ce même Livre (AP. chap. XX), enchaîne Satan pour mille ans après que les forces du mal aient été vaincues. Saint populaire, l'archange Michel protégeait de la peste, comme saint Sébastien et saint Roch. Il était le messager qui avait signifié en 590 la fin de la Peste Justinienne en apparaissant au sommet du château Saint-Ange à Rome.

Stylistique : le modelé du personnage a, en grande partie, disparu. Cependant une présence immédiate surgit du tracé d'un dessin parfaitement sûr. Bien que cette silhouette soit haute, elle donne l'impression d'un personnage tout à la fois trapu car la morphologie est large et forte, et cependant léger, ce qui s'explique par le sens exact du mouvement et la grande cohésion de cette silhouette dansante ; en témoignent la position contrariée des jambes, la justesse du dessin du bras levé... Le démon reste archaïque, issu des monstres médiévaux aux ailes acérées. L'archange, par contre, affiche un caractère post-renaissant. Toute représentation de saint Michel est tributaire de Raphaël depuis le grand *Saint Michel Terrassant le Dragon* du Louvre, peint par le peintre en 1518 et offert à François 1er par le pape Léon X. L'ange justicier en est un lointain héritier mais surprend par l'élégance précieuse des pieds petits, qui n'est pas sans évoquer le courant maniériste rémanent chez certains peintres français de la première moitié du XVIIème siècle.

Saint Jean Baptiste

Son étude confirme la qualité des peintures déjà pressentie avec le Saint Michel.

Iconographie : le personnage principal a tous les attributs du Précurseur. Sur l'épaule gauche pose la longue et fine croix au sommet de laquelle s'enroule un phylactère qui a pu porter l'inscription *Ecce Agnus Dei*. Il est assis sur un rocher qui a gardé un fort modelé. Il porte une tunique souple dénudant l'épaule et est ceint, semble-t-il, de la traditionnelle peau de bête. Derrière lui un arbre sert d'appui. Un agneau

est allongé à ses côtés sur le même rocher. (Un exemple géographiquement proche de cette iconographie traditionnelle se retrouve dans un relief tardif, en bas et à gauche du retable de Montcabrier). Un autre arbre et des frondaisons surplombent le groupe.

Le bras droit et la main tendus vers un objet relèvent d'une figuration qui est plus inhabituelle. L'objet est un cercle vu en perspective (une couronne du salut ?) porté par une forme difficile à identifier (un oiseau ?). La promesse du salut complèterait ainsi l'anéantissement des forces du mal par saint Michel de l'autre côté du chœur).

Stylistique : Le personnage appartient à la tradition classique. L'épaule dénudée, l'attitude noble ont un parfum de statuaire antique. Du visage, apparaissent nettement le volume et l'oreille, et en dépit des manques, il suggère une vraie présence ; la silhouette, dessinée avec souplesse, atteste une exceptionnelle maîtrise du trait chez l'artiste. Ce dernier n'hésite pas à user d'une véritable licence artistique en étirant la nuque horizontalement dans la ligne de l'épaule gauche, accentuant ainsi le geste du bras droit et du doigt pointé, le rendant persuasif malgré l'apparente décontraction de l'attitude. Cette attitude désinvolte par rapport au sujet suppose, pour rester crédible, une parfaite connaissance de l'anatomie et la liberté que donne le talent.

L'atmosphère de la scène est empreinte de naturalisme. Avec l'environnement champêtre, l'ensemble compose un tableau bucolique, virgilien, comme s'il s'inspirait d'un manuscrit romain des premiers siècles !

Saint Jérôme pénitent

La peinture est plus petite que les deux précédentes. Elle appartient au registre inférieur du mur sud et poursuit le groupe des Pères de l'Eglise du mur nord.

L'iconographie est, là, tout à fait traditionnelle. Le saint agenouillé dans un paysage dont la végétation est exotique -en principe dans un désert- est dépouillé de ses vêtements. Il bat sa coulpe avec une pierre empoignée par la main droite et regarde le crucifix posé devant lui. Au premier plan, à gauche, se devine le lion pacifique dont la Légende Dorée dit qu'il l'avait apprivoisé en soignant sa patte blessée.

Du visage de Saint Jérôme, tendu vers le crucifix, reste intact le volume général, de la calotte crânienne jusqu'à la barbe brossée à grands traits, ainsi que le nez fermement dessiné. Les jambes sont longues et maigres sous un ventre souligné d'un trait. Un palmier surplombe la scène.

Stylistique : Bien que ténus, les renseignements que nous livre cette peinture permettent d'y découvrir une grande force expressive. La posi-

tion de la tête, décalée vers l'avant, exprime le repentir. Le peu qui reste des traits du visage est très "moderne"» d'esprit. La nudité du long corps agenouillé traduit le dénuement du père du désert.

La représentation de saint Jérôme est fréquente au XVème siècle et au XVIème siècle ; il est montré, soit à l'étude dans son cabinet de travail, soit, comme ici, dans le désert. Sa légende dorée croise, au moment de sa mort, celle de saint Augustin, son contemporain.

Ces peintures sont difficile à dater en l'absence de sources d'archives (peut-être celles-ci existent-elles encore au diocèse de Cahors ?). Elles n'ont évidemment aucun lien avec celles des églises proches de Martignac (*Les Péchés Capitaux, le Couronnement de la Vierge*... fin XVème), de La Masse et de Saint-André qui sont encore d'esprit franchement médiéval, y compris les *Vertus* en grisaille, trompe l'œil de sculptures sous dais flamboyants (début XVIème), du chœur de Martignac. Ici les fortes présentes corporelles et l'assurance des anatomies affirment que la réalisation procède des acquis de la Renaissance.

Un lien presque au premier degré avec l'antique pour le Saint Jean Baptiste, la présence démoniaque naïve au pieds de saint Michel, l'iconographie de saint Jérôme feraient pencher pour une datation précoce dans la seconde moitié du XVIème siècle, d'autant plus que la moulure cernant chaque tableau évoque les *tabulae* antiques. Les vases godronnés des registres hauts supposent une adhésion fougueuse à la mode de l'anticomanie alors régnante. Mais qu'en était-il de la Renaissance dans le Quercy au XVIème siècle ? Il serait nécessaire de pouvoir trouver des points de comparaison. Des détails, comme les pieds menus du saint Michel font penser à la vague tardive et précieuse de maniérisme français et à une datation après 1600. Il semble peu probable qu'il y ait un lien entre la campagne des travaux de voûtement qui, au XVIIIème siècle, a concerné la nef et la réalisation du programme des peintures du chœur, sans que l'on puisse l'exclure complètement en dépit des archaïsmes.

Une indication peut-elle venir de la présence répétée de l'inscription I.H.S. ? Ce trigramme est devenu le symbole de la Compagnie de Jésus dès l'expansion de celle-ci dans la seconde moitié du XVIème siècle ; son usage est ensuite très répandu au XVIIème siècle et même au XVIIIème en dépit des difficultés de l'Ordre. Il est donc difficile d'affiner une datation par sa présence. Par contre, il serait intéressant de pouvoir trouver par quel biais le programme des peintures de Cazes est d'influence jésuite ? un religieux serait-il originaire du lieu ? une communauté était-elle proche ? y-a-il des représentations analogues et où ?

La fraîcheur d'inspiration, la hardiesse et la sûreté du dessin supposent un peintre dont la personnalité peut avoir laissé d'autres traces. A

Cazes, on ne peut que regretter l'état d'un ensemble inhabituel dans sa disposition, son iconographie et sa qualité.

Epilogue

Dans cette perspective, il serait d'un grand intérêt de pouvoir montrer les copies des peintures de Martignac qui avaient été réalisées en 1943 et 1946 car divers facteurs ont joué contre la lisibilité de l'original durant le demi-siècle écoulé. Ces copies sont la propriété de la section des peintures murales du défunt Musée des monuments français appelé à être remplacé par la Cité de l'architecture et du patrimoine qui devrait accorder une place de choix à ces témoins d'un patrimoine vulnérable et parfois évanoui. En obtenir un fac-similé n'est peut-être pas hors d'atteinte et les lieux disponibles pour le présenter ne manquent pas. D'aucuns ont constaté que le mur nord de la chapelle Saint-Michel de Puy-l'Evêque, si bien placée sur le circuit de visite de la vieille ville, avait exactement les dimensions requises.

Marie-Paule Baudienville

Remerciements

Que soient ici remerciés l'association "Cazes notre église romane",l'A.S.S.A.P.E. (Association pour la Sauvegarde des Sites et de l'Architecture de Puy l'Evêque), ainsi que Monsieur Pierre Calassou, Mademoiselle Pauline Calassou et Monsieur Jean-Pierre Davezac.

Cazes. Mur nord du chœur. Saint-Michel combattant le Dragon.

Dessin de M.P. Baudienville pour aider à la lecture des peintures.

Cazes. Mur sud du chœur. Saint-Jérôme.

Cazes. Mur sud du chœur. Saint-Jean-Baptiste.
(Dessins de M.P. Baudienville).

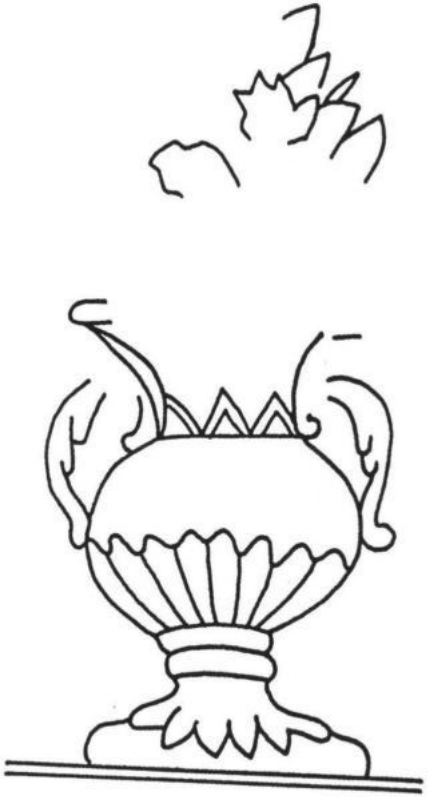

Cazes. Mur nord du chœur. Vase à godrons.
(Relevé de Pauline Calassou).

Cazes. Mur nord du chœur. Saint-Augustin
(Relevé de Pauline Calassou).

Cazes. Mur est, derrière la toile de saint Louis. Personnage non identifié. (Relevé de Pauline Calassou).

Cazes. Arc triomphal, côté sud. Médaillon. (Relevé de Pauline Calassou).

L'église de Cazes

LES ARCHITECTES DÉPARTEMENTAUX DU LOT AU XIXe SIÈCLE

I - Charles Hector MALO (1797-1862)

Originaire de Crest (Drôme). Conducteur des Ponts-et-Chaussées. Nommé architecte départemental en 1825. Démissionne pour raisons de santé en 1848.

L'architecture civile

Les constructions communales

- A Cahors
  - Le théâtre municipal (1831-1835).
  - La façade principale de l'Hôtel de Ville (1839-1847).
- Dans le département
  - La Mairie-école de Puy-L'Evêque (1830-1841).
  - La Mairie-école de Lauzès (1837-1843).

Les travaux et projets

- Les prisons du Lot
  - Projet de la prison de Cahors (1826-1838).
  - Projet de la prison de Gourdon (1838).
  - L'infirmerie de la prison de Figeac (1846).
- L'Hôtel de la Préfecture
  - Les réalisations de 1833.
  - Les travaux de 1847.
- Les Palais de Justice du Lot
  - Le Tribunal civil de Figeac (projet de rénovation de 1844).
  - Le Tribunal civil de Gourdon (projet de rénovation de 1844).
- Les casernes de gendarmerie du Lot
  - Construction de nouvelles écuries et réparation des anciennes : Martel, Souillac, Catus.
  - Les réparations intérieures : Cahors, Castelnau-Montratier, Gourdon et Cajarc.
  - Les réparations extérieures : Montcuq.

L'architecture religieuse

- Les travaux aux édifices classés
  - Travaux d'entretien à la cathédrale Saint-Etienne de Cahors (1826-1847).
  - Restauration du clocher-porche de l'église Saint-Sauveur de Figeac (1826-1830).
  - Restaurations à l'Abbaye Sainte-Marie de Souillac (1839-1843).
- Les reconstructions d'églises
  - L'église de Labéraudie, commune de Pradines (1840-1848).
  - L'église de Thémines (1841).

II - Jean-Philippe SUISSE (1807-1865)

Originaire de Gorze (Moselle). Ingénieur de formation. Ecole des Beaux-Arts de Paris (1829-1830). Nommé architecte départemental en 1849. Démissionne en 1853 pour reprendre un poste d'ingénieur à la Compagnie des chemins de fer du Nord.

L'architecture civile

Travaux d'entretien et projets

- Travaux à la sous-préfecture de Gourdon (1853).
- Projet de transformation pour la caserne de gendarmerie de Sabadel (1851).

L'architecture religieuse

Les reconstructions de clochers

- Eglise de Fontanes (reconstruction du clocher en 1854).

III - Charles LAINÉ (1816-1863)

Originaire de La Rochelle. Ecole des Beaux-Arts de Paris (1837-1845). Second prix de Rome. Nommé architecte départemental en 1853 et architecte diocésain en 1854. En conflit avec l'administration locale, est relevé de ses fonctions en 1858.

L'architecture civile

Les constructions communales

- La mairie-école de Villesèque (1859-1860).

Les projets

- Le Palais de Justice de Cahors (le projet de 1856, de Lainé, point de départ de la construction de l'ingénieur Billard, 1856-1865).
- Etude sur les prisons départementales pour leur réorganisation (Cahors, Figeac et Gourdon) (1854).

Les travaux d'entretien

- Travaux d'entretien à l'Hôtel de la préfecture (1854-1861), Cahors.
- Travaux ou grosses réparations au Tribunal civil de Gourdon (1856).

L'architecture religieuse

Les travaux aux édifices classés

- Le dégagement du portail Nord de la Cathédrale Saint-Etienne de Cahors (1861-1862).

Les projets

- Le projet pour la restauration des sanctuaires de Rocamadour (1855).
- Le projet pour la reconstruction de l'église de Bétaille (1856).

IV - LA FAMILLE PINOCHET

Augustin Casimir Pinochet (1830-1865)

Le fils.

Né à Cahors. Entré à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris en 1854. Nommé architecte départemental en 1858. Décédé prématurément en 1865 sans laisser de réalisations marquantes.

Joseph Pinochet (1795-1883)

Le père.

Né à Cahors. Conducteur des travaux de la navigation, puis architecte. Désigné comme inspecteur des travaux diocésains en 1853. Bien que n'étant pas architecte départemental, on lui doit la construction de nombreux bâtiments civils et religieux.

L'architecture civile

Les constructions à Cahors

- La Halle aux grains (1859-1864).
- Les abattoirs (1856-1860).
- L'école Saint-Projet (1858-1859).

Les constructions dans le département

- La mairie-école d'Aujols (1866).
- La maison d'école à Labastide-Marnhac (1874-1877).
- La maison d'école de Saint-Géry (1872-1878).

Les projets et travaux d'entretien

- Projet de transformation de la caserne de gendarmerie de Saint-Géry (1869).

L'architecture religieuse

Les constructions d'églises

- L'église d'Escamps (1857).
- L'église de Sauzet (1847-1864).
- L'église de Limogne (1860-1863).
- L'église de Gluges, commune de Martel (1854-1860).
- L'église de Vers (1870-1880).
- L'église de Saint-Cevet, commune de Fontanes (1854-1858).
- La chapelle de la Maison de la Miséricorde de Cahors (1850-1858).

Les travaux d'entretien ou réparations aux églises

- L'église de Crayssac (réparations) (1856-1857).
- L'église du Montat (agrandissement) (1850-1855).
- L'église de Saint-Vincent-Rive d'Olt (réparations au clocher) (1861).

V - Jean-Baptiste-Victor TOURRETTE (1823-1892)

Originaire de Montpezat-sous-Beauzon (Ardèche). Entre à l'école des Beaux-Arts de Paris en 1843. D'abord architecte départemental de la Lozère et de la Haute-Loire. Nommé dans le Lot en 1864. Mis à la retraite en 1882.

L'architecture civile

Les constructions à Cahors

- La succursale de la Banque de France (1873-1880).

Les constructions dans le département

- Le tribunal ou Palais de Justice de Figeac (1873-1876).

- L'école de garçons de Cabrerets (1880-1882).
- L'école de filles de Cabrerets (1880-1882).

Les travaux d'entretien

- La caserne de gendarmerie de Cahors (1879).

L'architecture religieuse

Les travaux aux édifices classés

• La cathédrale Saint-Etienne de Cahors

- Remaniement des toitures (dégagement des coupoles, 1876-1879).
- Restaurations dans la chapelle de l'Adoration (réalisation d'un autel par le sculpteur Calmon) (1886).
- Installation d'un cadran-horloge sur la façade ouest (1887).
- Consolidation, restauration et assainissement de l'Eglise Saint-Sauveur de Figeac (1871-1874).
- Restauration de l'aile Nord du Séminaire de Cahors (1880-1885).

Les reconstructions d'églises

- L'église de Calamane (1872-1879).
- L'église de Concots (1879-1881).
- L'église de Cras (1872-1883).
- L'église de Crégols (1875-1899).
- L'église d'Espère (1876-1879).
- L'église de Frayssinet-le-Gélat (1874-1888).
- L'église de Gaillac, commune de Cajarc (1880-1887).
- L'église de Vidaillac (1871-1877).

Les reconstructions de clochers

- Le clocher de l'église de Lalbenque (1876-1877).
- Le clocher de l'église de Bouziès-Haut (1876-1877).

Les projets

- Le projet du Beffroi pour le Château de Rocamadour (1880).

VI - Jean-Gabriel-Achille RODOLOSSE (1849-1914)

Originaire de Paris. Ecole des Beaux-Arts (1872). Nommé architecte départemental en 1882. Exploite parallèlement un cabinet d'architecte à Paris et un autre à Cahors. Mis à la retraite en 1897.

L'architecture civile

Les constructions à Cahors

- La maternité (1895-1912).
- L'hôpital/hospice (travaux de reconstruction projetés dès 1897).
- La caserne de gendarmerie "chef d'Escadron Vaissière" (1887-1892).
- L'école normale d'instituteurs (1882-1885).
- L'école normale d'institutrices (1883-1887).

Les constructions communales à Cahors

- L'aile ouest du lycée Gambetta (1895).
- le gymnase ou bibliothèque municipale (1897).
- Le collège de jeunes filles (lycée Clément-Marot/bâtiment donnant sur le boulevard Gambetta) (1887-1889).
- Le projet de Musée municipal (1897).

Les constructions communales dans le département

• Les mairies et halles

- La halle de Limogne (1883-1889).
- La mairie de Catus (1882-1883).

• Les groupes scolaires

- L'école supérieure de Luzech (1882).
- Le groupe scolaire de Francoulès (1901-1905).
- Le groupe scolaire de Sabadel-Lauzès (1893-1900).
- Le groupe scolaire de Sousceyrac (1883-1887).

• Les écoles mixtes

- L'école de Cadrieu (1888).
- L'école du hameau de Lapeyre, commune de Berganty (1881-1885).
- L'école d'Arcambal (1882-1885).
- L'école de Cras (1881-1883).
- L'école de Lamothe-Cassel (1899).
- L'école de Maxou (1887).
- L'école de Nadillac (1891-1895).

- L'école de Saint-Martin-de-Vers (1881-1882).
- L'école de Saint-Martin-Labouval (1883).
- L'école de Vire-sur-Lot (1887-1893).
- L'école du hameau de Pasturat, commune d'Arcambal (1882-1885).
- L'école du hameau de Brouelle commune de Maxou (1887).

• Les écoles de garçons et écoles de filles

- L'école de filles de Bach (1882-1886).
- L'école de garçons de Bouziès-Haut (1882).
- L'école de garçons de Cajarc (1887-1888).
- L'école de garçons de Calamane (1883-1888).
- L'école de garçons de Catus (1882-1883).
- L'école de filles de Concorès (1895-1900).
- L'école de garçons de Floressas (1895-1899).
- L'école de filles de Labastide-du-Vert (1881-1885).
- L'école de garçons de Limogne (1891-1896).
- L'école de garçons de Lentillac-Lauzès (1891-1897).
- L'école de filles de Montcabrier (1883-1888).
- L'école de garçons de Mercuès (1885-1887).
- L'école de filles de Saillac (1887-1890).
- L'école de garçons de Sauliac-sur-Célé (1882-1883).
- L'école de filles de Thédirac (18941-1896).
- L'école de filles de Vidaillac (1886-1890).
- L'école de garçons de Grézels (1881-1882).
- L'école de garçons du Vigan (1892-1895).
- L'école de garçons de Mauroux (1890-1894).

• Les monuments commémoratifs

- Le monument à Clément Marot à Cahors (1888-1891).
- Le monument au Maréchal Canrobert à Saint-Céré (1895-1897).
- Le monument à l'Amiral Raymond de Verninac-Saint-Maur à Souillac (1898).

L'architecture privée

- La construction de la Caisse d'Epargne de Cahors (1875-1900).

L'architecture religieuse

Les travaux aux édifices classés

- L'église du Puy à Figeac (1888-1889).
- La salle capitulaire de Catus (1891-1894).

Les reconstructions d'églises et de presbytères

- L'église de Payrac (1899-1901).
- L'église de Dégagnac (1898-1902).
- L'église de Caniac-du-Causse (1883-1886).
- L'église de Vaylats (1893-1896).
- Le presbytère de Lamothe-Cassel (1897).

Les reconstructions de clochers

- L'église de Cieurac (1894-1897).
- L'église de Berganty (1884-1889).
- L'église de Lacapelle-Cabanac (1893-1897).
- L'église de Nadillac (1893-1895).
- L'église de Belfort-du-Quercy (1892-1897).

Les travaux d'entretien ou de réparations aux églises rurales

- L'église de Goujounac (construction de voûtes) (1883).
- L'église de Lamagdelaine (rénovation) (1887).
- L'église de Saint-Pierre-Lafeuille (réparations) (1897).
- L'église de Saint-Denis-Catus (réparations) (1897).
- L'église de Cazals (projet d'agrandissement) (1890-1895).

VII - Emile Jean-Marie TOULOUSE (1860-1927)

Originaire de Mende (Lozère). Ecole des Beaux-Arts de Paris (1883-1888). Nommé architecte départemental et surveillant des travaux diocésains en 1897. A travaillé également pour une clientèle privée. Décédé en 1927 à Cahors.

L'architecture civile

Les constructions dans le département

- Les groupes scolaires

  - Le groupe scolaire d'Albas (1905-1910).
  - Le groupe scolaire de Douelle (1901-1907).
  - Le groupe scolaire de Gignac (1899-1906).
  - Le groupe scolaire de Laramière (1901-1907).
  - Le groupe scolaire de Livernon (1906-1910).
  - Le groupe scolaire de Montcléra (1904-1911).

- Les mairies, mairies-écoles et mairies-postes

  - Mairie-école de filles de Grézels (1907-1912).

- Mairie-poste de Saint-Vincent-Rive-d'Olt (1909-1913).
- Mairie de Soturac (1898).

• Les écoles mixtes

- L'école mixte de Berganty (1901-1909).
- L'école mixte de Catus (1897-1908).
- L'école mixte de Cazals (1904-1910).
- L'école mixte de Mechmont (1911-1913).
- L'école mixte de Goudou, commune de Labastide-Murat (1897-1903).
- L'école mixte de Puyjourdes (1902-1904).
- L'école mixte du hameau de Moussac, commune de Gindou (1924-1927).

• Les écoles de filles

- L'école de filles de Lherm (1913).
- L'école de filles de Marminiac (1905-1909).
- L'école de filles de Pern (1905-1911).
- L'école de filles de Limogne (1902-1910).
- L'école de filles de Varaire (1905-1908).

• Les gendarmeries

- Construction de la caserne de gendarmerie de Lauzès (1902-1905).

Les travaux d'entretien dans le département

- Travaux divers à l'Hôtel de la Préfecture de Cahors (1921-1923).
- Travaux à la caserne de gendarmerie de Catus (1912).

Les projets

- Le projet d'une prison cellulaire à Cahors (1905-1906).
- Le projet d'un hôtel des postes à Cahors (1904-1905).

L'architecture privée

Les constructions dans le département

- Le château Ladevèze, commune de Labastide-Murat (construction d'une aile) (1890-1894).
- Le château de Lachave à Pechpeyroux, commune de Cézac (1892-1894).
- Le château de Blazac à Vire-sur-Lot (1898-1900).
- Le château de Féral à Castelnau-Montratier (1900-1903).
- Le château de Cuzals à Sauliac-sur-Célé (1920-1928).

Les constructions à Cahors

- La maison Calmettes (rue des Hortes) (1899).
- La maison Bouchet (rue des Hortes) (1900-1901).
- La maison Cornaire ("Pech Marabelle") (1900-1910).
- La maison Nespoulous (rue Anatole France) (1905-1909).
- L'hôtel Terminus (Le Balandre) (Avenue Charles de Frayssinet) (début XXe siècle).

L'architecture religieuse

Les restaurations aux édifices classés

- L'église Saint-Hilarion de Duravel (1884-1900).

Les constructions pour les congrégations religieuses

- La maison de la Miséricorde à Cahors (1892-1893).
- Le Petit Séminaire de Montfaucon (1893-1897).

Les constructions d'églises et presbytères

- L'église de Labathude (haute) (1900-1912).
- L'église de Saint-Sozy (1903-1907).
- L'église de Cremps (1903-1908).
- L'église Saint-Pierre de Gramat (1883-1912).
- L'église de Saint-Martin-Labouval (1903-1907).
- L'église de Berganty (1901-1902).
- Presbytère de Saint-Aureil, commune de Castelnau-Montratier (1897).

Les reconstructions de clochers

- Eglise de Bannes (clocher et voûtes) (1898-1900).
- Eglise de Fargues (1905).
- Eglise de Saint-Cevet, commune de Fontanes (1901).
- Eglise de Cénevières (1893).
- Eglise de Notre-Dame des Cordeliers à Gourdon (1896-1897).

Les réparations

- L'église de Pechpeyroux, commune de Cézac (reconstruction chapelle et sacristie) (1889-1894).
- L'église d'Albiac (1900-1902).
- L'église de Reilhac (réfection des toitures) (1901-1902).
- L'église Saint-Denis-les-Martel (réparation) (1892).
- L'église de Marminiac (agrandissement) (1884).
- L'église de Lauresses (agrandissement) (1894-1898).
- L'église de Saint-Bressou (1891-1895).

Ghislaine LEGRAND

(cl. Girma - Archives S.E.L.)

Fig. 1 : La façade de l'Hôtel de ville de Cahors (Ch. H. Malo).

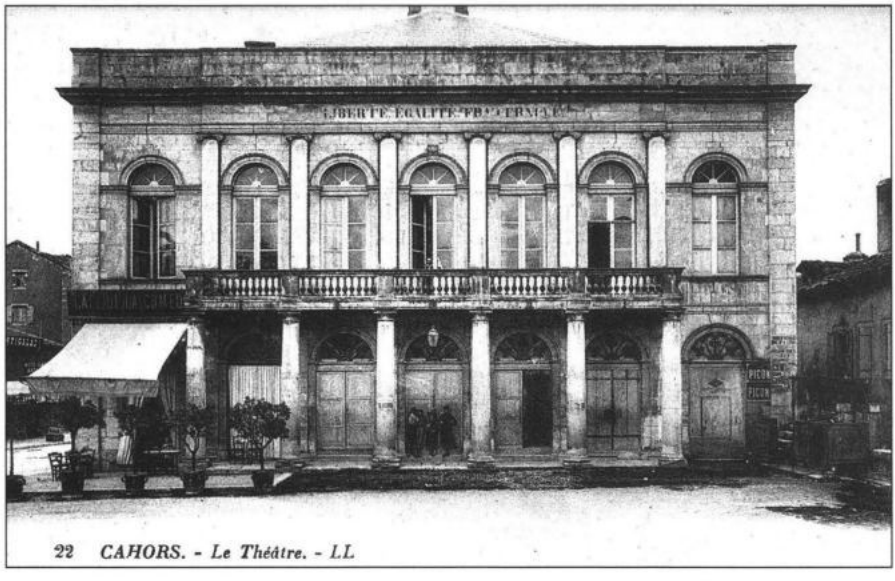

(cl. L.L. Archives S.E.L.)

Fig. 2 : Le théâtre de Cahors (Ch. H. Malo),
avant la suppression de la colonnade supportant le balcon.

(cl. Girma - Archives S.E.L.)

Fig. 3 : Le Palais de Justice de Cahors. Projet de Ch. Lainé, réalisé par Billard.

(cl. G. Legrand

Fig. 4 : Le Palais de Justice de Figeac (J.B. Tourrette).

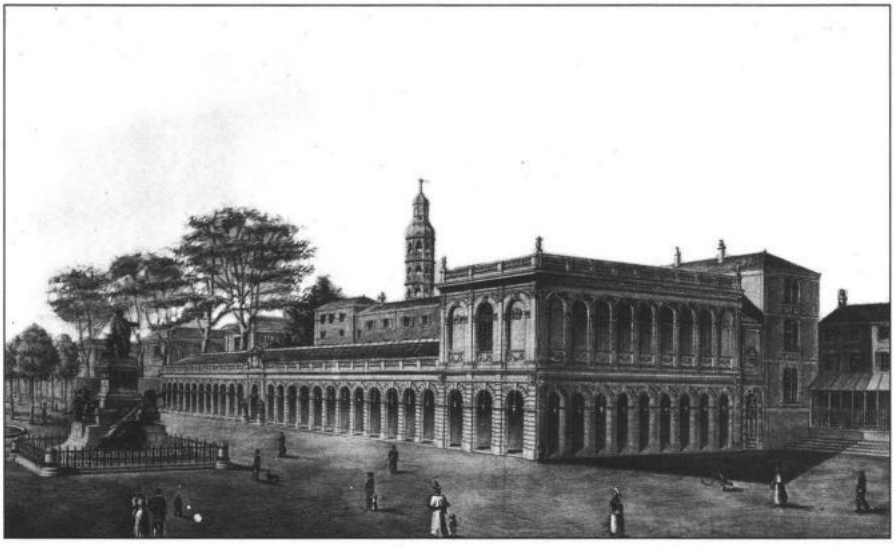

(cl. Calmon. Archives S.E.L.)

Fig. 5 : Cahors. Projet de Bibliothèque et Musée, par Rodolosse. (seule la Bibliothèque sera réalisée).

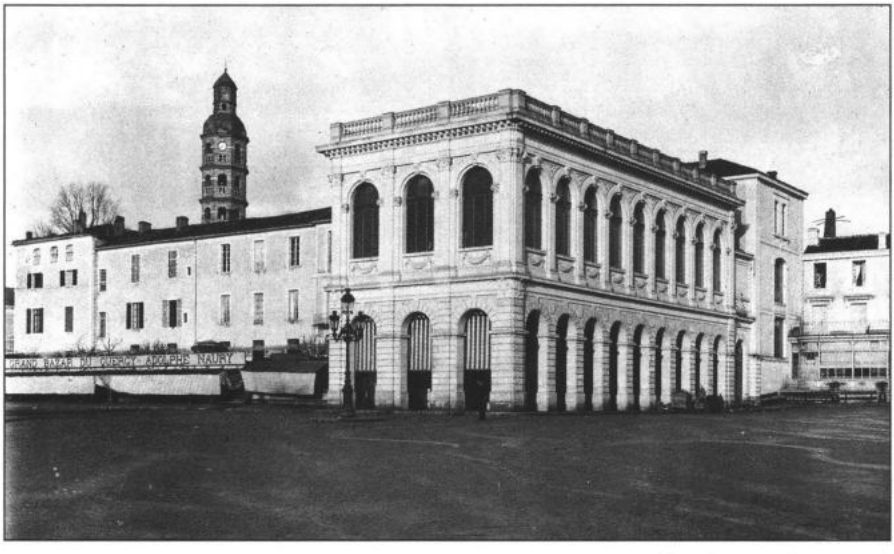

(cl. Calmon. Archives S.E.L.)

Fig. 6 : Cahors. La Bibliothèque municipale.

(cl. Archives S.E.L.)

Fig. 7 : Maquette de l'Ecole normale d'instituteurs de Cahors, devenue Hôtel des Finances (J.G. Rodolosse).

(cl. G. Legrand

Fig. 8 : La Caisse d'Epargne de Cahors (J.G. Rodolosse).

(cl. Calmon. Archives S.E.L.)

Fig. 9 : (ci-dessus)
Le monument Clément-Marot à Cahors, avant son inauguration (J.G. Rodolosse).

(Bas-relief de Denys Puech. Buste de Turcan. Mosaïque d'Olivier Merson).

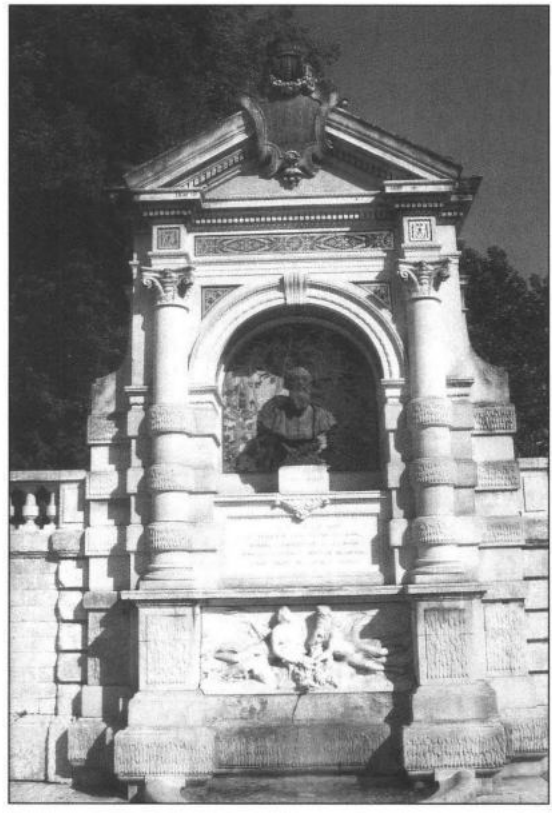

Fig. 10 :
Le monument Clément-Marot.

(cl. Dalon)

(cl. Dalon)

Fig. 11 : La mairie de Catus (J.G. Rodolosse).

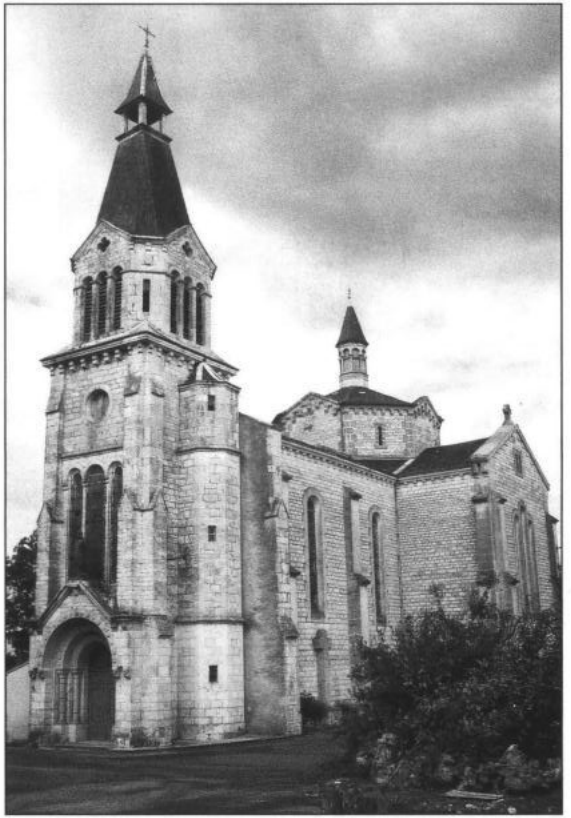

(cl. Dalon)

Fig. 12 : L'église de Vaylats (J.G. Rodolosse).

PIERRE LOTI

Parents, paysages et aventures en Quercy

Le musée du Vieux Figeac possède le portrait (huile sur toile) d'un personnage barbu comme on en fit tant avant l'invention de la photographie et même après. Le catalogue dit fort sobrement : "peinture-buste de M. Bon -don de M. Bon". Selon toute vraisemblance il s'agit de Pierre Bon oncle de Loti, et le tableau aurait pu être donné par un de ses descendants. Il y a donc des liens familiaux entre le Quercy et l'écrivain. Quels sont ces liens ? D'autres l'ont établi avant moi, par exemple André Moulis de Saint-Céré. Dans une revue éphémère, quelque peu tendancieuse et officielle, "Quercy", née et disparue pendant les années d'occupation, il écrivit dans le N° 2 : "Le Quercy, première escale de Pierre Loti". Je me suis servi de ce travail mais aussi et surtout des œuvres de Loti lui même : "Prime Jeunesse", "Le Roman d'un enfant" et "Journal intime" paru après sa mort et trop soigneusement élagué par son fils Samuel.

Revenons à notre barbu. Il s'appelle Pierre Bon, est né à Rochefort le 10 novembre 1789 et a été élevé avec Théodore Viaud, le père de Loti dont il était cousin. Il épousa en 1825 Marianne Froment, d'une bonne famille bourgeoise de Figeac où il était alors fonctionnaire dans l'administration des Eaux-et-forêts avant de venir à Bretenoux pour y être percepteur. Le ménage eut cinq enfants dont trois sont liés à l'histoire de Loti.

Aimé tenait à Paris une pension où Loti vécut quelque temps en 1866. Armand épousera en août 1864 Marie, sœur de Loti (sœur tendrement aimée, plus âgée que lui de 19 ans). Les nouveaux mariés se fixeront en Saintonge où Armand sera receveur des finances à Saint-Porchaire en 1865, puis à Pons, Matha, Marennes et Rochefort où il mourra en 1888. Marie lui survivra jusqu'en 1908. Elle a toujours gardé une place privilégié dans le cœur de son frère. "Prime Jeunesse" est dédiée : "A la mémoire de ma sœur qui nous a quittés le 24 septembre 1908".

Une autre des enfants de Pierre Bon tiendra une grande place dans l'amour de Loti pour le Quercy. Il s'agit d'Ernestine, de dix ans plus âgée que lui et qu'il nommera toujours et avec beaucoup d'amitié, la Bon.

Pour en terminer avec ce cadre familial ajoutons que Pierre Bon mourut en 1869 et sa femme en 1873.

A Bretenoux où s'écoulent les années de sa vieillesse, notre ancien percepteur se souvient de son enfance rochefortaise ; lui qui n'avait "pas donné signe de vie depuis trente ans" écrit aux Viaud de venir. Ceux-ci envoient en ambassadeurs leur fille Marie et son jeune frère Julien. En cet été 1861 il a 11 ans et c'est son premier voyage. Il en fera d'autres. En chemin de fer d'abord jusqu'à Brive, puis en diligence.

On arrive enfin "par des défilés, des ravins, des traverses", à cette "petite ville perdue dans ses montagnes", "petite ville singulière avec ses vieilles portes ogivales, ses hauts remparts à mâchicoulis, ses rues bordées de maisons gothiques et ce rouge sanguin qui était la teinte générale des murailles". Quel contraste avec Rochefort, son plat pays marécageux, ses remparts, aujourd'hui détruits, entourant une ville de plan quadrangulaire avec des maisons récentes, blanches, aux toits d'ardoise bleue.

"Oncle et tante accueillants, vieillesse déjà grise, dans leur maison Louis XIII à l'angle d'une place entourée de porches". Et au loin, il y revient "des silhouettes blanchâtres : les montagnes".

Il a beaucoup aimé ce pays avec la fougue de ses onze ans et les "expéditions mystérieuses" qu'il y mena avec trois autres enfants dont il est l'aîné et le chef. Un des lieux préférés est le vieux verger avec son "antique porte et son énorme clef", mais aussi le grenier où il se réfugie pour lire Télémaque qui est en quelque sorte son devoir de vacances. Il ne le sait sans doute pas, mais Fénelon écrivit ce texte à Carennac, à deux pas, et il existe une certaine correspondance entre les paysages du Quercy et ceux de Télémaque. Et puis il y a le château de Castelnau. Plus tard il écrit : "Castelnau, c'est un nom ancien qui évoque pour moi des images de soleil, de lumière pure sur des hauteurs, de calme mélancolique dans les ruines, de recueillement devant des splendeurs mortes ensevelies depuis des siècles".

Il était d'usage, nous dit il, de se rendre deux ou trois fois par mois pour y passer la journée chez le propriétaire, "un vieux prêtre qui habitait un pavillon confortable accroché au flanc des ruines. "En réalité Loti mélange un peu les dates. Le curé de Castelnau, l'abbé Selves, n'acquit le château qu'en 1873. Le propriétaire en 1860 était un certain Dubousquet qui avait eu un moment l'idée d'établir là un monastère. Peu importe ; l'essentiel reste cette impression que le château fit sur l'enfant et le merveilleux texte qui en naquit :

"Je pénétrais dans l'intérieur des ruines, dans les cours, les escaliers, les galeries vides, je montais dans les tours faisant lever des vols de pigeons ou bien dérangeant de leur sommeil des chauves-souris et des chouettes. Il y avait au premier étage des enfilades de salles immenses encore couvertes, obscures, auvents toujours fermés où je m'enfonçais

avec de délicieuses terreurs, écoutant le bruit de mes pas dans cette obscurité sépulcrale ... Tout un passé de fantastique et farouche magnificence ... je continue à penser que ce château enchanté de mon enfance était bien un des plus somptueux débris de la France féodale".

Dans ses rêves d'enfant il est le châtelain et cette tentation le suivra au moins jusqu'à l'achat de Castelnau par le grand ténor Jean Mouliérat en 1896. Même si sa restauration ne porte pas la griffe de notre rigueur actuelle, rendons lui grâce d'avoir sauvé le château et si nous imaginons l'achat par Loti, imaginons aussi ce qu'aurait été la restauration vue par l'extravagant créateur de la maison de Rochefort !

Car ce rêve d'être seigneur du château hantait encore Loti en cette fin d'été 1879 quand il revint pour une dernière fois en Quercy : "Acheter le château de Castelnau qui est en vente à un prix dérisoire et habiter là-haut, dans la tourelle, la chambre au plafond bleu rehaussé de marguerites d'or". En même temps résonne en lui comme toujours, la mélancolie des départs, des Jamais plus : "Le soleil s'abaisse derrière les montagnes de la Corrèze en jetant des lueurs plus dorées sur la masse imposante et silencieuse de Castelnau ; au-dessous de nous le paysage change d'aspect et les vallées s'emplissent d'ombres mystérieuses. J'ai peine à m'arracher à ce lieu que les voyages et les années m'avaient fait oublier et que sans doute je ne viendrai plus voir".

Revenons à l'enfant Loti et à ses vacances ensoleillées. Il y en eut trois. L'attirance de Marie pour son cousin Armand y contribua sans doute. Fiancés lors du deuxième séjour, ils se marièrent pendant le troisième, le 25 août 1864. C'est aussi en cette fin d'été, dans le fond des "jardins alanguis", que cet enfant de 14 ans prend la décision qui va déterminer sa vie : il sera marin et écrit dans ce sens à ce frère tant admiré qui vogue quelque part sur les eaux du Pacifique où il mourra bientôt. "Je glissai ma lettre dans la boîte et le sort en fut jeté".

"Nous croyions ma sœur et moi revenir encore l'été dans ce village... ce ne fut que quinze ans plus tard après avoir couru le monde entier que je revis ce coin de France". L'oncle et la tante sont morts et leur fille Ernestine, la Bon, s'apprête à quitter la belle maison tant aimée mais dont elle n'était que locataire. Le retour de Loti et cette dernière vision se placent au moment le plus mélancolique de l'année 1879, à la Toussaint. On a de lui un dessin daté du 2 novembre 1879 représentant avec beaucoup d'art une rue de Bretenoux. On ne sait pas assez qu'il fut un dessinateur et un photographe remarquables.

C'est lors de ce dernier séjour qu'il faillit devenir châtelain en Quercy. Non par l'achat toujours rêvé de Castelnau mais par mariage avec la propriétaire du château de Presque. Marie de Saint-Elme épousa en 1877

M. Robertie, lointain cousin des Viaud. Veuve en 1879 elle aurait vécu avec plaisir un remariage avec ce jeune officier de marine, charmeur, plein d'avenir et dont les conquêtes féminines ne se comptaient plus. A cette époque, entre autres, il était l'ami et sans doute un peu plus, de la grande actrice Sarah Bernhardt.

Dans son "Journal Intime" nous suivons les épisodes de l'aventure quercinoise avec celle qu'il nomme Mme R. A Bretenoux donc, une lettre de Mme Robertie arrive pour inviter Loti et sa cousine à venir passer l'après-midi chez elle à Saint-Médard de Presque. Sa voiture vient les chercher et c'est l'occasion pour la Bon de lui parler "d'un mariage possible ave la belle veuve de Saint-Médard". Et Loti d'ajouter : "le fait est que j'éprouve moi-même, un instant, la tentation d'être maître et seigneur à Saint-Médard". En plus du château c'est, dit il, "un hameau à peindre avec sa vieille église perdue dans la montagne". La tentative de séduction se poursuit tout l'après-midi et il est déjà neuf heures, en pleine nuit donc pour cette fin d'automne quand on attelle pour rentrer. La belle les accompagne, assise entre sa cousine et lui "presque sur nos genoux".

"La vitesse de notre course et la présence de Mme R... me grisent un peu, d'autant plus qu'au moment de se quitter sur le pas de la porte à Bretenoux, elle m'embrasse brusquement devant tout le monde d'un air qui signifie beaucoup de choses. Si je n'avais pas la conviction d'être oublié avant quinze jours, je me reprocherais cette soirée comme une mauvaise action". Sans doute cette dernière phrase veut dire qu'il a bien laissé paraître quelque intérêt et laissé quelque espoir à la jolie veuve.

Quelques mois se passent en missives échangées, puis en mars 1880 Loti écrit une fort belle lettre de rupture qui commence par Madame, formule bien sèche lorsqu'on sait que quand il écrit à Juliette Adam, fondatrice de la "Nouvelle Revue" et éditrice d'une partie de ses livres, il débute toujours ses lettres par "Madame chérie" alors que leur amitié fut, autant qu'on peut le savoir, platonique.

Donc : "Madame, j'ai eu tous ces jours-ci une vie bien occupée... je vais vous dire plusieurs choses sans suite d'une manière incohérente. Tant pis... je n'ose pas vous promettre beaucoup de douceur et d'amitié. Et puis un jour quand vous aurez trouvé quelqu'un qui vous aimera bien vous direz : Loti, c'est fini. Vous êtes libre, jeune, riche, bien faite pour être aimée, mariez-vous... Bonsoir mon amie d'hier...".

Ainsi se termine la dernière chance que nous eûmes d'avoir Loti comme châtelain en Quercy.

A tout le moins il a aimé ce pays, le rouge de ses pierres, la lumière dorée de ses automnes, les prunes du vieux jardin, les raisins de la treille muscate (l'expression est de lui avant d'être de Colette) et plus que tout peut-être la correspondance parfaite qu'il pouvait y avoir entre sa propre mélancolie et cette mélancolie des temps anciens que porte en lui notre vieux pays.

Gilbert FOUCAUD

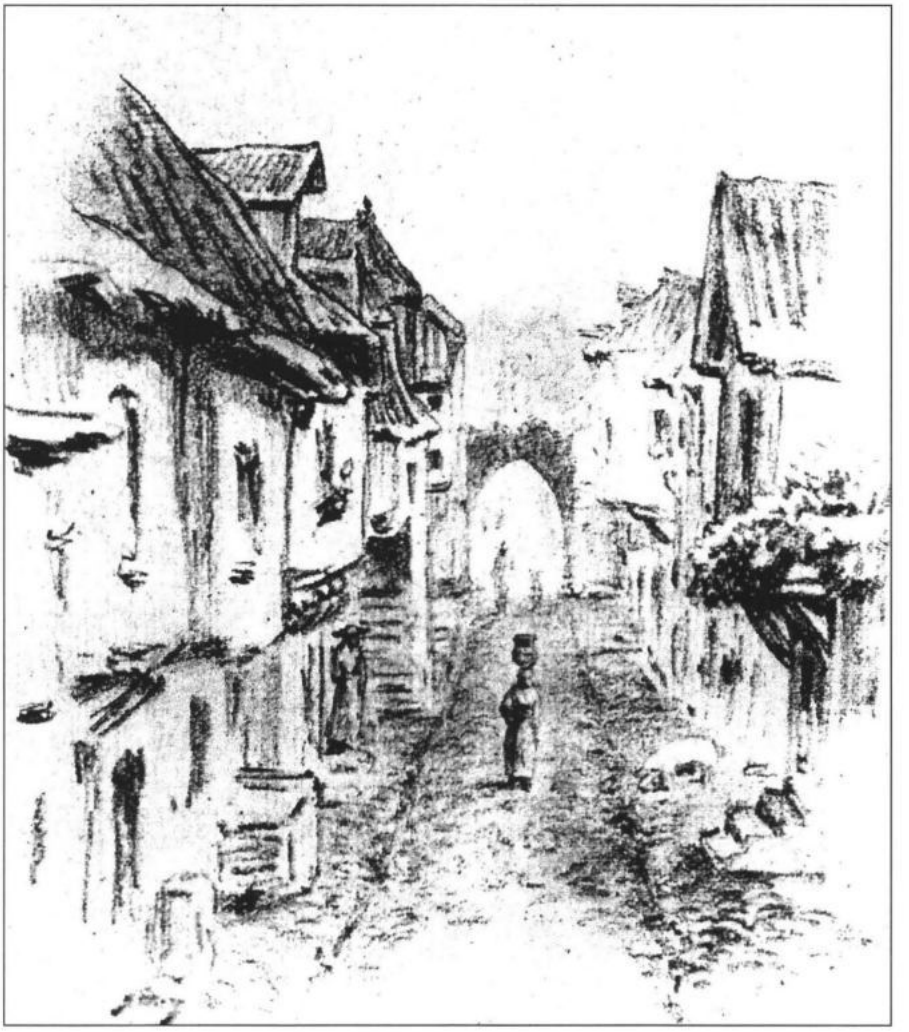

Dessin exécuté par Pierre Loti
lors de son passage à Bretenoux (2 novembre 1879).
(La Petite Illustration, 20 décembre 1924)

Ma cousine Ernestine Bon,
dessinée par ma soeur vers 1862.
ressemblance merveilleuse)

Pierre Loti

(La Petite Illustration, 20 décembre 1924)

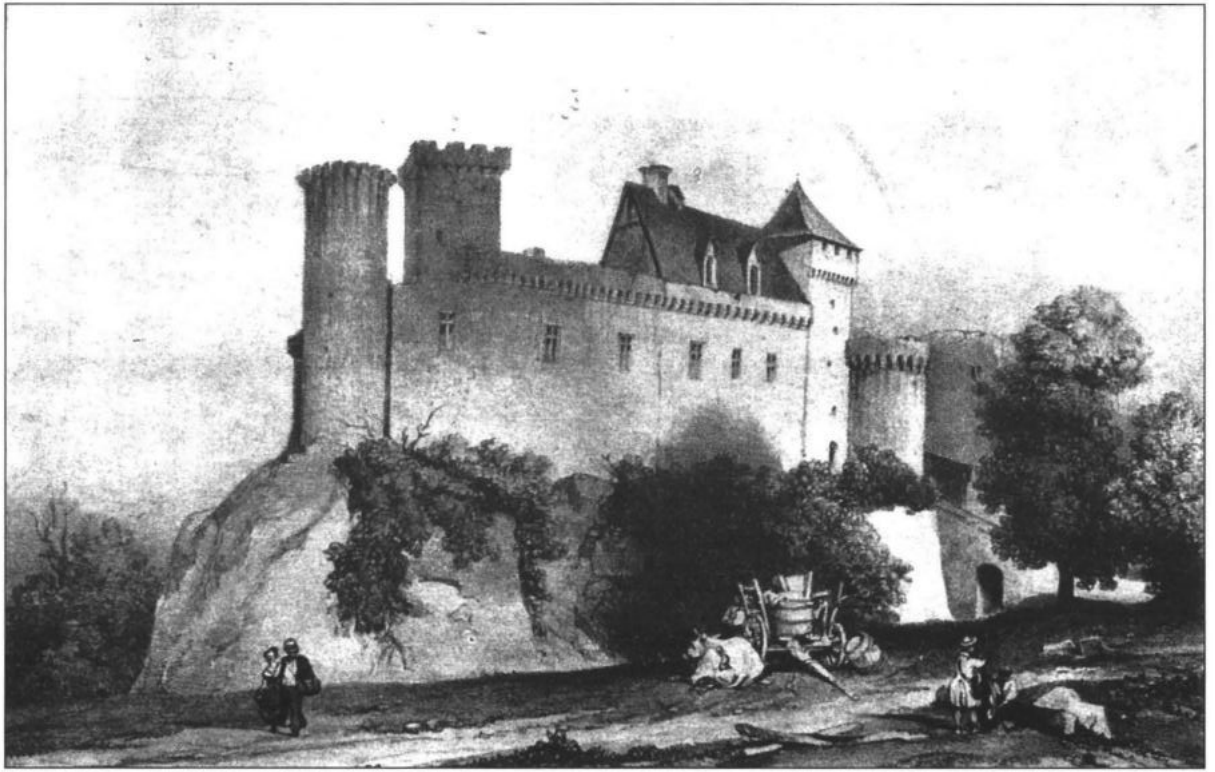

Castelnau-de-Bretenoux
Lithographie contemporaine de Loti.
(Reproduite dans "Castelnau de Bretenoux", par H. Ramet et J. Mouliérat)

SORTIE DU 23 JUIN
en Lomagne

Belleperche, Larrazet et Lachapelle

C'est par le conservateur en personne, M. Jean Michel Garric, que nous avons été accueillis pour la visite de l'abbaye de Belleperche située sur la commune de Cordes-Tolosannes en Tarn-et-Garonne.

Vers 1130-1140, une famille de chevaliers fonde un petit monastère près de l'actuel village de Larrazet, dans la vallée de la Gimone. En 1143, ils l'affilient à l'ordre cistercien, puis le transfèrent au cœur d'une seigneurie de 400 hectares à 9 kilomètres du site précédent. Le lieu choisi, une terrasse au bord de la Garonne, prend le nom de Belleperche, "le beau domaine". Au XIIIe siècle, l'abbaye atteint son apogée. Propriétaires de milliers d'hectares, les moines commercialisent vin, bétail et chevaux. Les bâtiments conventuels du XIIe siècle sont reconstruits et agrandis après 1230. De cette époque faste, durant laquelle Belleperche fut l'une des trois plus puissantes abbayes cisterciennes du sud de la France, il reste d'importants vestiges (même si l'immense église abbatiale a été démolie au début du XIXe siècle) : le "passage" des années 1250, une partie du réfectoire en brique et pierre, les murs de l'infirmerie et du cloître, et les énormes soubassements sur le fleuve, uniques en leur genre. Ce bloc imposant conçu comme un château regroupe un grenier de 600 m^{2}, une hôtellerie, l'escalier d'honneur, le salon, la salle à manger des hôtes, l'appartement du prieur, le réfectoire, de vastes galeries. Les décors de gypseries sont considérés comme les plus beaux de Midi-Pyrénées.

En 1983, le Conseil général de Tarn-et-Garonne acquiert ce témoin essentiel de l'histoire du Midi et engage sa réhabilitation avec la participation de l'Association des amis de Belleperche. L'abbaye est destinée à devenir un centre dédié à l'histoire des arts du goût et de la table.

Après cette visite commentée très instructive, nous nous sommes rendus à pied à la fontaine des moines (XVIIe siècle) récemment restaurée, située à environ 500 m de l'abbaye dans un superbe cadre de verdure tout près de la Garonne. Elle est bâtie en brique et les décors sculptés auraient été récupérés dans l'église lors de la restauration de 1614.

Ainsi mis en appétit, nous nous sommes dirigés du même pas vers l'auberge toute proche pour le déjeuner.

En début d'après-midi, c'est par la propriétaire du château de Larrazet que nous avons été très chaleureusement accueillis. Bastide de l'abbaye, Larrazet fut fondée en 1253-54. Pour des raisons stratégiques, l'angle sud-est fut occupé par une maison forte abbatiale, démolie en partie pendant la guerre de Cent Ans. En l'an 1500, Jean III de Cardaillac, en charge de l'abbaye de Belleperche fait édifier le palais abbatial sur l'emplacement de la tour forte. Cette bâtisse eut à souffrir ensuite des guerres de Religion et des dégradations de la Révolution. Elle fut vendue comme Bien national en 1791. Dans cette demeure privée en cours de restauration sous l'égide du service des Monuments historiques, on peut admirer la façade de style gothique flamboyant, les salles et cheminées Renaissance, et surtout l'escalier monumental à deux paliers de repos, "le plus ancien escalier français à noyau". La visite de l'église paroissiale est également intéressante avec un retable en plâtre de 12 m de haut réalisé en 1687 par les frères Bor, gypsiers, et béni par l'abbé de Belleperche. Nous nous sommes aussi attardés dans les ruelles du village avec ses nombreuses maisons à pans de bois de l'ancienne bastide.

Le car nous a conduits enfin à l'église de Lachapelle où nous attendait M. Robert Bourges, président de l'Association des amis de Lachapelle, qui nous a présenté avec compétence le superbe décor baroque du XVIIIe siècle. Chapelle castrale à l'origine, l'église de Lachapelle est incluse dans le corps de bâtiment du château construit certainement au XIe siècle (meurtrière N.E. du mur de soubassement de l'église). Elle est devenue église paroissiale au XVe siècle. L'intérieur baroque, peu commun en Quercy, a été réalisé en 1776 par Muraignon de Champaigne à la demande des abbés Goulard, curé et vicaire de la paroisse. Il s'agit de bois mouluré peint et doré comportant une triple rangée d'arcades et deux étages de tribunes convexes et concaves qui occupent le fond de l'église et lui donnent un air de théâtre italien. Un don très important du seigneur de Lachapelle à son décès aurait permis de financer ces travaux.

A 20 heures précises nous étions de retour à Cahors après une journée très bien remplie au dire des participants.

Philippe DELADERRIÈRE

SORTIE DU 8 AOÛT
LAROQUE-TOIRAC et SAINT-PIERRE-TOIRAC

Le temps maussade n'avait pas découragé nos sociétaires. Au nombre d'une cinquantaine ils se sont retrouvés vers 15 heures devant la porte du château de Laroque-Toirac. Propriétaire des lieux, Monsieur Wagner était là pour nous accueillir et nous faire une présentation détaillée de cet étonnant édifice classé monument historique en 1995.

La visite proprement dite se partagea en deux groupes : le premier sous la conduite du propriétaire lui-même, le second piloté par une étudiante en histoire de l'art dont nous avons pu apprécier la parfaite connaissance du château et de son environnement.

Il existait à l'origine un habitat troglodytique dans les falaises dominant la vallée. C'est au XIIIe siècle que les seigneurs de Montbrun entreprennent de fortifier le site en érigeant une tour pentagonale pour protéger le castrum dont la défense est confiée à une lignée de chevaliers qui prendront le nom de La Roque en devenant co-seigneurs. Au XIVe siècle les Cardaillac-Brengues succèdent aux Montbrun. A la fin du XVe, les La Roque décident la construction d'un nouveau château agrémenté d'une belle tour à sept niveaux, haute de 40 mètres qui fait encore le principal attrait de l'ensemble castral. Au XVIIe un bourgeois de Figeac achète le château qui restera dans sa famille jusqu'en 1732 ... La Révolution verra notamment la destruction de la tour pentagonale. A la fin du XIXe la commune occupera une partie des bâtiments. Enfin en 1923 un magistrat figeacois, Jean Auteserre, acquiert le château et entreprend de le restaurer. Œuvre d'envergure poursuivie aujourd'hui par ses successeurs, Monsieur et Madame Wagner.

La visite attentive des parties essentielles de l'édifice nous a permis de juger de l'importance et de la qualité des travaux réalisés. Il nous a été donné l'occasion d'étudier l'agencement des locaux, le style des cheminées monumentales, les peintures retrouvées, le mobilier évocateur des temps passés. Le parcours s'est achevé au pied des falaises, au niveau des grottes. De là on peut observer l'ensemble du château, les vestiges de la tour pentagonale et le vaste panorama qui s'étend vers le Rouergue, au-delà de la vallée du Lot.

*
* *

(cl. Dalon)

Laroque-Toirac. Vue d'ensemble du château et des grottes au pied de la falaise.

(cl. Dalon)

Laroque-Toirac. Entrée du château.

Saint-Pierre-Toirac est un village dont le noyau s'est organisé au Moyen Age autour de l'église, sous la protection d'une petite enceinte dont il reste encore la porte d'accès.

L'église, ancienne dépendance de l'abbaye de Figeac (monument historique depuis 1903), est considérée comme un des joyaux de l'art roman en Quercy. Fortifiée au XIVe siècle, au moment de la guerre de Cent Ans, avec une tour au nord-est, elle a été amplement surélevée au début du XVIe et couronnée d'un mur crénelé. Depuis elle a gardé l'aspect sévère d'une forteresse qui ne laisse aucunement soupçonner la richesse du décor intérieur.

Le chœur possède une abside à pans coupés induisant des chapiteaux "pliés". Les arcs des fenêtres sont découpés en dents de scie. L'avant-chœur est voûté de deux arcs de section carrée entrecroisés sans clé, comme on en voit souvent dans l'architecture romane, mais il présente une particularité peut-être unique, en l'occurrence deux fausses baies trilobées percées d'une fente cruciforme.

On dénombre une grande variété de chapiteaux, la plupart du XIIe siècle. Les uns sont décorés d'entrelacs, de palmettes ou de feuilles lisses. D'autres montrent des scènes historiées. Certaines parfaitement reconnaissables, comme Daniel dans la fosse aux lions. D'autres plus difficiles à interpréter, comme ce chapiteau du bas de la nef où rien n'interdit de voir un mari trompé tenant l'infidèle par les cheveux et l'amant par la barbe. Un regard particulier doit être porté sur les chapiteaux de l'absidiole sud. Celui de gauche représente un homme portant un loup sur son dos (évocation de la victoire du chrétien sur le Mal avec une allusion possible à l'animal prédateur qui décimait les troupeaux). Sur le chapiteau de droite on voit Adam et Eve consommant le péché originel. La ressemblance avec le tympan de Saint-Félix-Mirabel est ici tellement évidente qu'on peut attribuer les deux sculptures au même artiste. Ces deux chapiteaux de facture "archaïque" sont plus anciens que les autres sculptures de l'édifice. Certains auteurs les datent de la même époque que le tympan de Saint-Félix : fin XIe ou tout début du XIIe siècle.

On ne saurait oublier un autre détail, fort rare en vérité. Sur la chapiteau sud de l'art triomphal, on a déchiffré l'inscription PETRUS ME FECIT E JOANE. Littéralement *Pierre m'a fait et Jean*. Ce dernier serait-il le compagnon de travail du sculpteur ? ou le commanditaire de l'ouvrage ?

La chapelle nord est dédiée à saint Roch dont la superbe statue en bois doré figure au centre d'un petit retable baroque du XVIIe. Jusqu'à une époque relativement récente ce saint montpelliérain, vainqueur de la peste, était invoqué ici contre la sécheresse selon un rite original qui méritait d'être rappelé.

Monsieur Durand, ancien maire de Saint-Pierre-Toirac, nous avait fait l'amitié de sa présence. Bien documenté sur son église, il devait notamment attirer notre attention sur une toile représentant la Crucifixion. Autrefois placée au dessus du maître-autel, elle est aujourd'hui accrochée au mur nord de la nef. Selon certains connaisseurs elle pourrait être attribuée à un disciple de Simon Vouet (XVIIe siècle).

On ne dira rien du porche occidental bâti en 1827, sinon qu'on y a intégré le petit tympan qui ornait jadis la porte méridionale. On y reconnaît Samson terrassant le lion, symbole du Mal, entre un ange et un décor composite malheureusement tronqué où, dans un réseau d'entrelacs, on distingue un oiseau et, apparemment, une tête de goupil.

La promenade autour du monument n'alla pas plus loin en raison de l'heure tardive et d'une averse intempestive qui accéléra la dispersion du groupe.

Pierre DALON

Bibliographie

Laroque-Toirac.

Alauzier (Louis d'). Peintures du château de Laroque-Toirac. Communication, novembre 1949. Manuscrit, archives S.E.L .

Alauzier (Louis d'). Les seigneurs de Toirac. B.S.E.L. 2e fasc.1950.

Fabre (Michelle) et PARDIEU (Pierre-Louis). Seigneurs et paysans à Laroque-Toirac à la fin du Moyen Age. *Actes du XXXIIe congrès d'études régionales, Cahors,1977.*

Didon (Catherine). *Châteaux, manoirs et logis du Lot*, Editions Patrimoine et médias, 1996.

Saint-Pierre-Toirac

Thibout (Marc). Saint-Pierre-Toirac. *Congrès archéologique de France.* Cahors-Figeac-Rodez, 1937.

Alauzier (Louis d'). De quelques travaux faits à l'église de Saint-Pierre-Toirac, B.S.E.L. 1er fasc. 1951

Alauzier (L.d'). Eglises romanes du Lot à absides polygonales et à chapiteaux pliés. *Actes du XXXIIe congrès d'études régionales, Cahors, 1977.*

Bousquet (Jacques). Trois tympans sculptés des environs de Figeac. *Actes du XXIIIe congrès d'études régionales, Figeac,* 1967.

Jacoub (Dorothée). Le décor de Saint-Pierre-Toirac et la sculpture romane en Haut-Quercy. *Actes du XXXIIe congrès d'études régionales, Cahors, 1977.*

Foucaud (Gilbert) et Fabriol (Jean). Inscriptions dans l'église de Saint-Pierre-Toirac. B.S.E.L. 2e fasc.1989.

Fau (Jean-Claude). L'église de Saint-Pierre-Toirac. *Congrès archéologique de France, Quercy, 1989.*

(cl. R. Bénard)
Eglise de Saint-Pierre-Toirac. Chapiteau de l'absidiole sud. Homme portant un loup sur son dos.

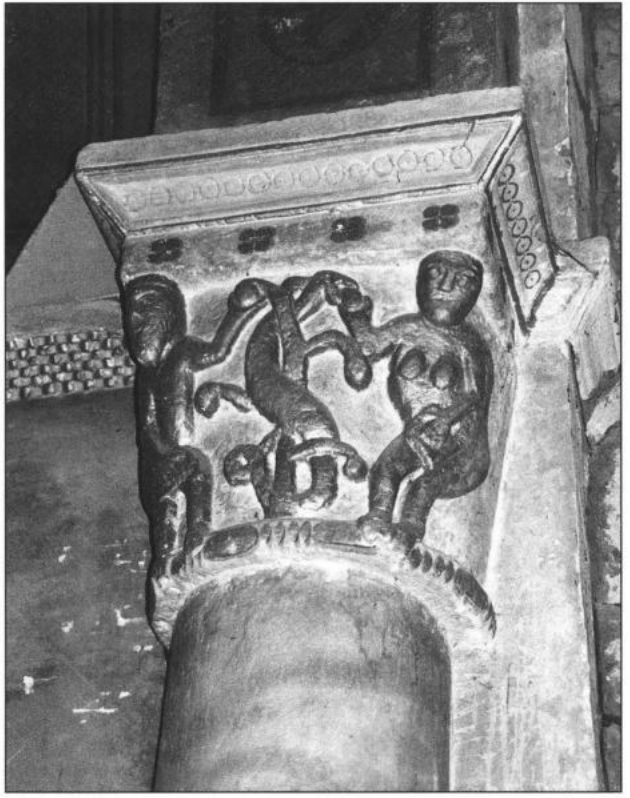

(cl. R. Bénard)
Eglise de Saint-Pierre-Toirac. Chapiteau de l'absidiole sud. Adam et Eve.

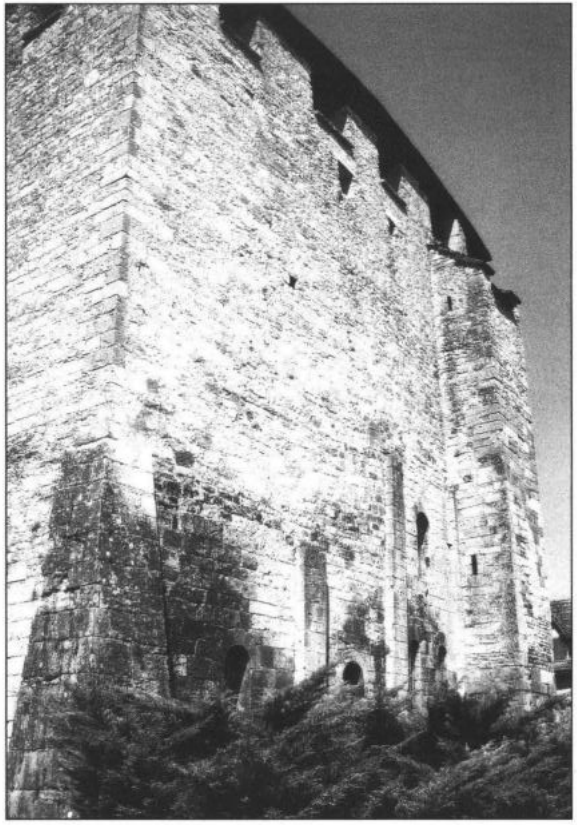

Eglise de Saint-Pierre-Toirac.
Elévation sud.

Eglise de Saint-Pierre-Toirac.
Retable de la chapelle Saint-Roch

LA FRISE DE L'ÉGLISE D'ASSIER

Le projet de Galiot de Genouillac. Jeanne de Genouillac et ses chapelles. La fin du chantier. Les dégradations par armes à feu (datation, responsabilités). Les conséquences.

AVANT-PROPOS

Sous ce même titre général "A propos de la frise de l'église d'Assier", nous avions publié dans le B.S.E.L. de 1986 et 1987, Michel Decker, Bernard Sevestre et moi-même, nos études sur ces bas-reliefs. J'y exposais les questions et les hypothèses soulevés par l'incohérence de la frise en place, manifestement très différente du projet initial deGaliot.

Dans les années qui suivirent, de nouveaux éléments apparurent :

- d'abord, en 1991, la démonstration par notre collègue Jacques Tulet, après quelques controverses entre héraldistes, que le blason situé à la clef de voûte de la chapelle seigneuriale est tout simplement celui de Jeanne de Genouillac, épouse de Charles de Crussol et non, comme l'avaient admis tous les historiens avant nous, celui de Jacques II de Crussol de 1567 à 1573.
- ensuite, en 1993, la découverte par Bruno Tollon d'une quatrième date, 1554, sur un cartouche situé au nord de l'église, dans une partie très caractéristique de la frise.
- enfin, une étude plus approfondie de l'activité et du rôle politiques et militaires de Jeanne de Genouillac et de ses fils de Crussol pendant les guerres de religion, ainsi que des opérations militaires en Haut-Quercy, révélait des événements qui avaient influencé directement la réalisation et la mise en place des bas-reliefs de l'église d'Assier.

L'ensemble de ces nouvelles données permettait d'éliminer nombre d'hypothèses et résolvait la plupart des problèmes posés par cette mise en place jusqu'alors incompréhensible. Une mise au point s'imposait dans les mêmes colonnes du B.S.E.L. L'âge et la maladie ne me le permirent pas.

Je m'étais plusieurs fois ouvert de ce souci, en l'accompagnant à Assier, à ma petite fille Juliette Lobry, historienne de l'art, étudiante cette

année au DESS-Patrimoine de l'Université de Toulouse-Le Mirail, implanté à Cahors. Or on lui demanda de proposer et de traiter un sujet d'histoire concernant le Quercy. Elle présenta celui-ci, qui fut agréé.

Son travail remis, elle obtint l'autorisation de le proposer à la Société des études du Lot pour être publié comme reprise et mise au point indispensable à mes travaux de 1986-87. J'en exprime ici ma reconnaissance et mes vifs remerciements à Madame Geneviève Teil et à Monsieur Etienne Baux, responsables du DESS Cahors.

Jean Bergue
Juin 2002

*
* *

La façade toute entière de l'église d'Assier, ses murs sud et leurs contreforts sont criblés d'impacts de projectiles d'armes à feu. Chose curieuse, aucun des nombreux auteurs qui ont écrit sur cette église n'en a parlé, en dehors de Jean Bergue, en 1986 et 1987 [1], malgré les conséquences de ces tirs. Les balles ont en effet touché les murs "en dessus et au-dessous de la frise qui fait le tour du monument, en groupements parfois denses au voisinage de celle-ci, dans l'architrave et au-dessus de la corniche [2]. Les bas-reliefs ont inévitablement été touchés. Or les panneaux en place aujourd'hui sont intacts. C'est donc qu'ils ont été remplacés" [3].

Or, quand ces tirs ont eu lieu, le projet initial de Galiot avait déjà subi de sérieuses modifications et de graves amputations, à l'initiative de sa fille Jeanne, son unique enfant à sa mort et son héritière universelle.

Au total, il ne reste de la litre voulue par Gallot qu'un quart environ du tour de l'église actuelle (voir plan 2). Cela permet de se faire une idée du message qu'il voulait transmettre à la postérité mais enlève tout espoir de le reconstituer dans son intégralité.

Le but du présent travail est de déterminer les différentes étapes de la mise en place de la frise actuelle, marquées chacune par un changement de style, de dater les dégradations par armes à feu et d'en établir la responsabilité, enfin d'en préciser les conséquences.

Nous serons appelé en permanence, dans cette étude, à citer telle ou telle partie de la frise. Nous utiliserons à cet effet le système de repérage proposé par Michel Decker [4]. Nous en donnons immédiatement un plan et une légende simplifiée.

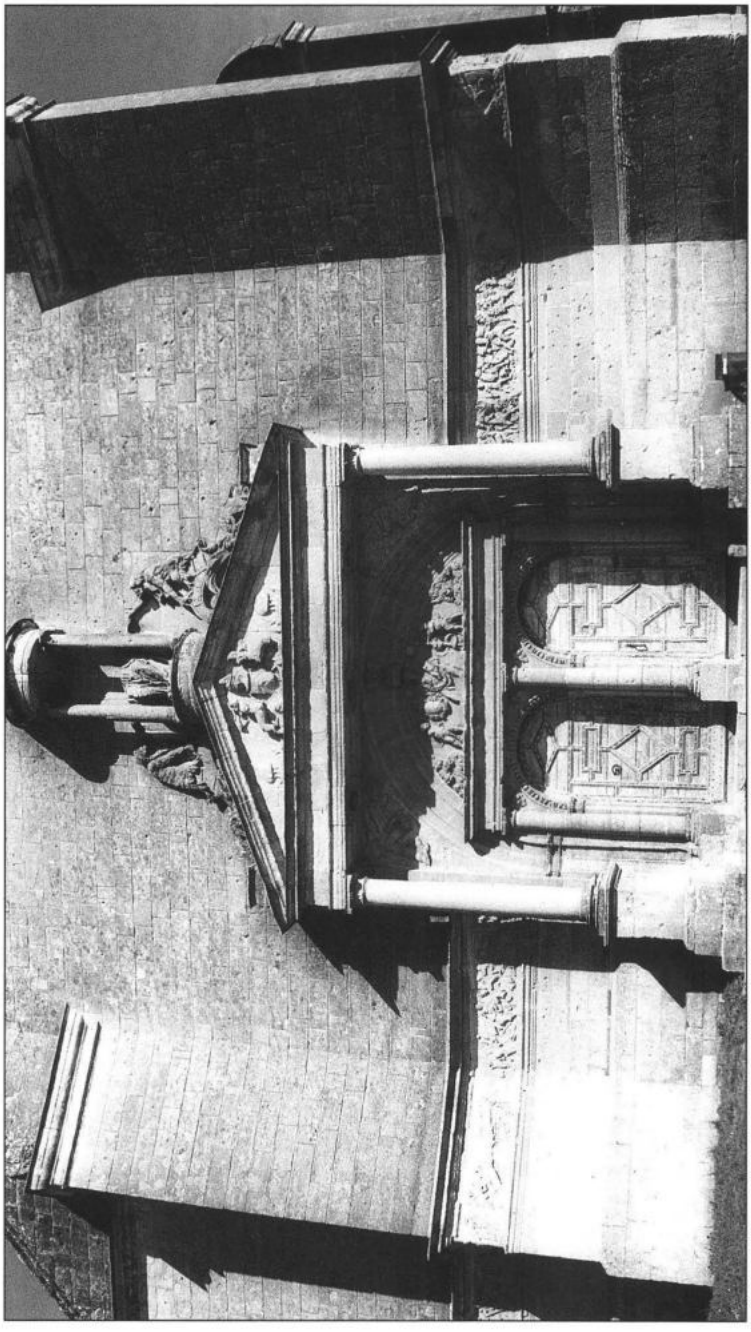

Fig. 1 : La façade de l'église "de Galiot". Sa frise actuelle.

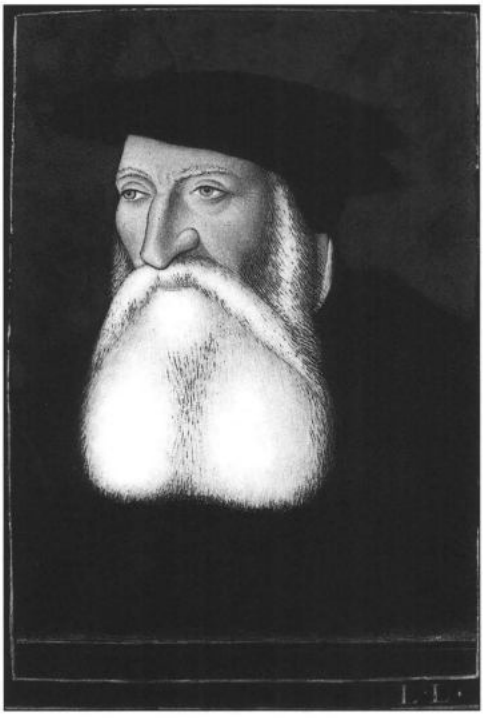

Fig. 2 : Portrait de Galiot de Genouillac, entre 1540 et 1546.
Email sur cuivre de Léonard Limousin. Musée municpal de l'Evêché - Limoges.

Légende du plan schématique n°1 de l'église d'Assier, page de droite :

On appellera "élément" toute partie rectiligne de la frise et "panneau" chaque bloc de pierre sculptée composant l'élément.

- *Les contreforts sont numérotés de 1 à 16.*
- *Les éléments sont numérotés de 1 à 72, mais en recommençant à 5, puis à un multiple de 5 à chaque contrefort.*
- *La lettre N (nouveau) devant le n° d'un élément désigne un élément de la frise actuelle.*
- *La lettre A (ancien) désigne un élément de la frise suivant le plan initial de l'église de Galiot, en simple croix latine.*

Exemple :

N.17/3 désigne le panneau central, le troisième de la face sud du transept sud, dans son état actuel (fig. 9).

A.22 désigne l'élément qui occupait la face nord du même transept.

Plan schématique n°1
de l'église d'Assier (d'Après Andral)

Numérotation des éléments (Système M. Decker).
(B.S.E.L. - CVII - 1er fascicule 1986 - pp. 11 et 12).

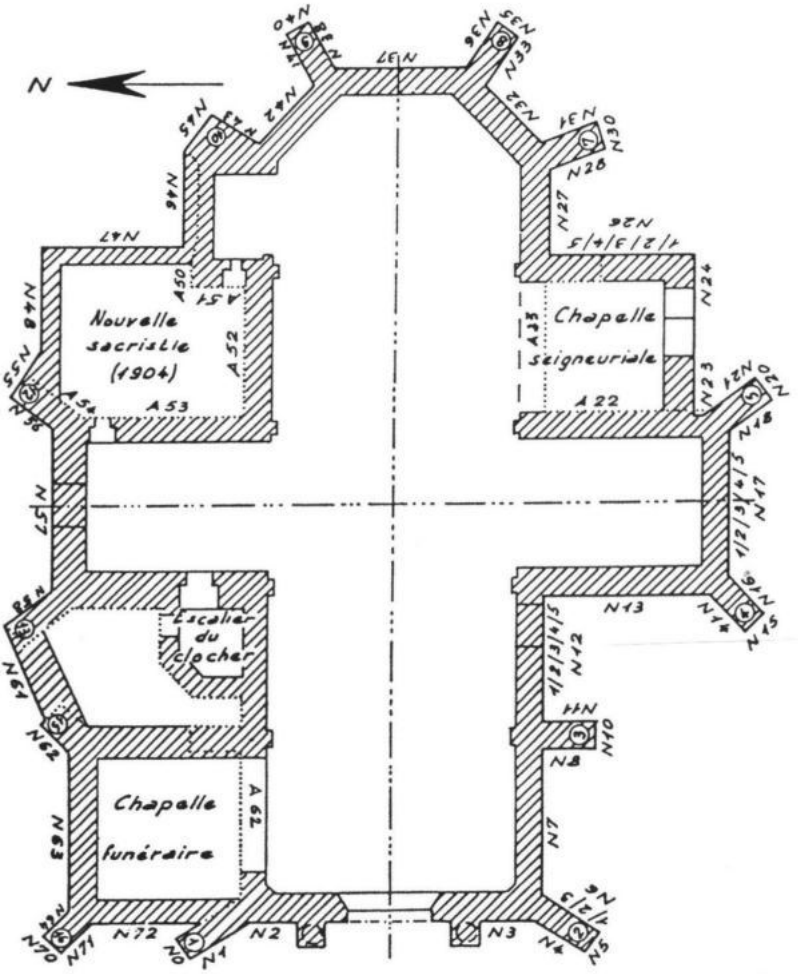

LE PROJET DE GALIOT DE GENOUILLAC

Lorsque, après son château (1525-1535) Galiot de Genouillac construit l'église d'Assier, commencée en 1540, il veut en faire le mausolée de sa famille et de la lignée qu'il pense avoir fondée en la personne de son fils François, jeune homme doué appelé au plus brillant avenir.

Il entend marquer pour toujours le caractère du monument en le décorant d'une frise sculptée dans la pierre faisant tout le tour extérieur de l'église, comme il l'avait déjà fait à l'église de Lonzac, prototype de celle d'Assier, destinée à abriter les cendres de Katarine d'Archiac, sa première épouse, bâtie de 1520 à 1530.

Mais à Assier, à la différence de Lonzac, la frise devait revêtir une fonction narrative et didactique : récit des campagnes de Galiot, rappel de ses fonctions, de ses charges et de ses titres. Elle constituerait ainsi une litre funéraire indestructible et inaliénable à la mémoire de son fondateur.

Il paraît évident que comme à Lonzac, la frise prévue par Galiot était continue, cohérente, homogène de bout en bout. Ce qui reste de la frise d'Assier mise en place de son vivant (plan 2) permet de retrouver la façon dont elle devait être constituée :

- De grands ensembles narratifs s'étalant sur un ou plusieurs éléments, avec ou sans personnages.
- Des éléments plus courts ou occupant une place particulière portant soit les divers emblèmes des charges et titres de Galiot : maître de l'artillerie, capitaine d'une compagnie d'ordonnance, Grand Ecuyer, Chevalier de saint Michel (N. 11,12,18) ... soit une scène de siège, une couleuvrine face à une forteresse (N. 14 et 16).
- Enfin les deux faces externes des contreforts portent toutes les armes de Genouillac ou collier de saint Michel ou bien les devises de Galiot *J'aime fortune et Sicut erat in principio*.

Ces principes étant établis, nous pouvons essayer de reconstituer ce qu'était la frise de la façade de l'église initiale, élément N.1 à N.4 inclus (fig. 1 et 3). Deux des éléments en place sont d'origine. L'élément N.4, à l'extrême droite, représente le triomphe de Galiot à Marignan. L'élément N.1, à gauche, représenterait très bien l'artillerie de Galiot en pleine action au début de la bataille.

Il est très probable que N.2, qui a été remplacé, représentait une attaque des suisses contre l'artillerie française et le N.3, remplacé également, une des charges de la cavalerie de François 1er. L'ensemble des quatre éléments constituait ainsi un récit complet de la bataille de Marignan, la plus glorieuse victoire de Galiot, en façade de l'église, à la place d'honneur.

Plan n°2
La frise posée par Galiot

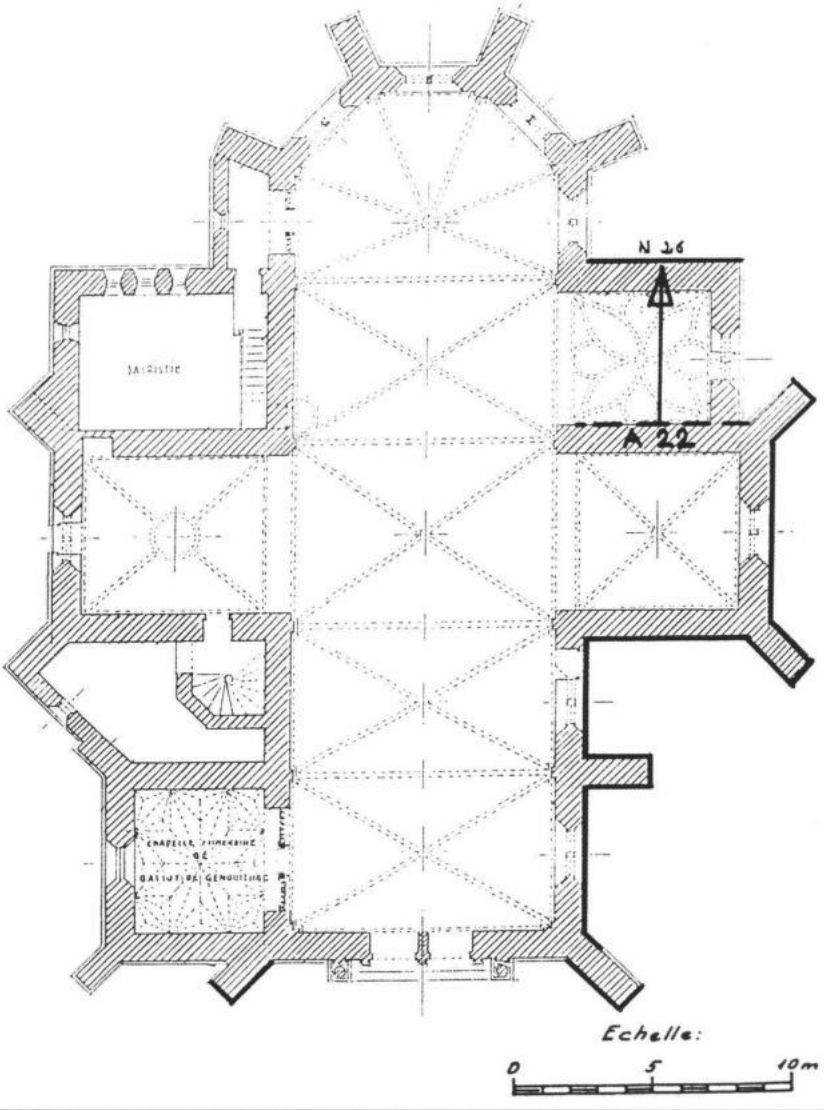

En trait noir épais : La partie de la frise posée avant 1546, sous le contrôle de Galiot, encore en place actuellement.
(L'élément N26 est l'ancien élément A22, récupéré, raccourci et utilisé en N26 lors de la construction de la chapelle seigneuriale).
- Plan extrait des actes du Congrès archéologique de France - 1959. Le Quercy - Plaquette annexe - page 7.

Il est possible aussi que ces éléments fassent référence à la bataille de Cérisoles en 1544, au cours de laquelle François, le fils de Galiot, a perdu la vie. Ils étaient titulaires l'un et l'autre des mêmes commandements.

Tel que nous avons essayé de le définir, le "carton" initial de Galiot est en cours de réalisation en 1546. A cette époque, après six ans de travaux, la construction de l'église doit être très avancée (celle du château, édifice beaucoup plus important, a duré dix ans 1525-1535). En ce qui concerne la frise, les maçons ont ménagé dans les murs, à la hauteur voulue, entre une architrave et une corniche, une "gorge" soignée, destinée à recevoir, un par un, les panneaux de pierre sculptés en atelier.

Le sculpteur en a commencé la mise en place en 1541, date portée sur un petit cartouche au milieu de l'élément N.13. A partir de là, il a développé sa frise, d'une part vers la façade, d'autre part sur le pourtour du transept. Galiot a vu cette partie in situ en 1545 puis en 1546, peu de temps avant sa mort qui survint au château de Végennes, à dix lieues d'Assier, le 15 octobre. Son corps fut déposé provisoirement dans un caveau du village.

JEANNE DE GENOUILLAC ET SES CHAPELLES

Entre alors en scène Jeanne de Genouillac, héritière universelle de Galiot, une très forte personnalité. Elle est la fille unique de Galiot et de Katarine d'Archiac. Née en 1512, mariée à 11 ans à Charles de Crussol d'Uzès, elle lui donne un premier fils, Antoine à 16 ans puis sept autres enfants de 1528 à 1546, dont cinq, un par an, de 1540 à 1546 (voir annexe 1).

En 1546, elle a 34 ans. Son mari meurt en mars, elle accouche d'une fille posthume, elle perd en octobre son père, et elle épouse avant la fin de l'année [5] un jeune colomb de lansquenets allemands, le "Rhingrave" [6] Jean-Philippe de Salm, de neuf ans son cadet.

Elle s'installe dans son château d'Assier. Héritère de Galiot, mère d'Antoine, comte de Crussol et vicomte d'Uzès, Sénéchal du Quercy, qui n'a que 18 ans, elle est apparentée à toutes les grandes familles de la région (Turenne, Castelnau, Cardaillac, Saint-Sulpice...). Elle dispose à la cour de solides et influentes relations, telle celle de Marguerite d'Angoulême, sœur du roi, reine de Navarre. Jeanne est une haute et puissante dame et elle entend bien jouer ce rôle dans la province du Quercy.

Elle se consacrera au progrès de la Réforme ; à laquelle elle a adhéré dès le début, avec toute la famille de Crussol, comme presque la moitié de la noblesse de France, y compris la sœur du roi. C'est par erreur que la plupart des historiens ont attribué la "conversion" de Jeanne à son

amour pour son mari et l'ont daté de 1546. Calviniste de longue date, Jeanne fera ainsi d'Assier, au fil des ans, la capitale religieuse, politique et militaire des huguenots en Quercy, Montauban étant leur place forte, leur base militaire.

Ses fils exerceront d'autre part des responsabilités importantes, civiles et militaires, dans le camp protestant, au point qu'Antoine sera même soupçonné par la cour de France de vouloir fonder un état indépendant dans le Midi [7].

Jeanne accroîtra encore son autorité sur la province quand, en 1553, son mari le rhingrave "engagera" le comté du Quercy contre la somme de 50 000 livres tournois. Cette aliénation était une sorte de vente par le roi avec possibilité de rachat. En attendant ce rachat, le seigneur "engagiste" percevait les revenus royaux de la province, en particulier les amendes pénales [8]. Jeanne devient désormais comtesse du Quercy et peut surveiller de près la justice.

C'est à cette Jeanne de Genouillac qu'échoit en 1546 la mission de "faire parachever l'église paroisiele au lieu d'Assier suivant le portrait dont elle a été encommencée tant de bâtiment que de couverture" [9].

Jeanne laisse de côté les dernières volontés de son père et décide l'adjonction immédiate à l'église de deux grandes chapelles qui dénaturent complètement l'édifice, conçu par Galiot en simple croix latine :

- une imposante chapelle funéraire plus conforme, à son goût, à la gloire du défunt et à la sienne propre que la modeste chapelle prévue par son père, sorte de grand enfeu, situé dans le chœur.
- une chapelle seigneuriale luxueuse, jouissant d'une entrée privée et du confort d'une cheminée et séparant les hôtes du château de la foule des fidèles. Cette chapelle devait lui paraître indispensable au rang qu'elle désirait tenir à Assier.

Cette chapelle seigneuriale était jusqu'ici datée par tous les historiens de 1570 environ. On attribuait en effet à Jacques II de Crussol, le troisième fils et l'héritier de Jeanne, de 1567 à 1573, le blason compliqué figurant à la clef de voûte (Annexe 2). Ces armes sont en réalité celles de Jeanne de Genouillac, épouse de Charles de Crussol, elle-même [10]. Jeanne s'est donc clairement attribué cette chapelle. Rien ne l'empêchait de la construire dès 1547.

A cette époque nous l'avons vu, la frise est en cours de mise en place par un premier sculpteur, suivant le carton et sous le contrôle de Galiot, de N.0 à A.23. l'édification des deux chapelles supprimait les éléments de la frise A. 62 d'une part, A.22 et A. 23 d'autre part, mais ajoutait, pour en réaliser le tour, les éléments N. 62 à N. 72 inclus et N. 23 à N. 26 inclus [11].

Etant donné l'urgence (l'inhumation au plus tôt de Galiot dans son église) on engagea un deuxième sculpteur, dont le style est visiblement différent de celui du premier : plus riche, plus exubérant, plus fouillé, avec beaucoup plus de relief. On ne peut pas les confondre (fig. 10, 11 et 12).

Or la frise décorant les deux chapelles, qui est d'origine, provient indiscutablement de ce nouveau ciseaux (fig. 12). D'autre part, ce deuxième sculpteur disparut du chantier après 1549. C'est donc que les deux chapelles ont été construites et décorées en même temps, de 1547 à 1549, date de l'inhumation de Galiot.

A ce moment là, la frise entoure la chapelle funéraire, parcourt la façade et tout le sud de l'église jusqu'à la chapelle seigneuriale incluse. La date de 1549, accompagnée du nom de IDEAVIR [12], gravée de façon "improvisée" sur le panneau N. 26/5, marque certainement, pour le premier sculpteur, la fin de cette phase du chantier.

LA FIN DU CHANTIER

Le reste de la frise sera mis en place de 1549 à 1554, date lisible sur un cartouche en N.57 (fig. 20 et 21). On est parti de la chapelle seigneuriale pour faire le tour de l'abside, en direction du côté nord de l'église. Mais désormais Jeanne abandonne complètement le dessein narratif historique de son père, probablement pour de simples raisons d'économie. On ne représente plus d'actions de guerre, scènes originales, longues à sculpter, coûteuses. Chaque élément autour du chœur, mur ou contrefort, porte maintenant un seul motif décoratif standardisé, emblème de Galiot (fig. 15) ou même simple trophée d'armes ou de vexillologie absolument impersonnels (N.31 : fig. 14, N41 : fig. 18).

Restent seulement deux scènes d'artillerie, en N.33 (récit humoristique de la reddition monnayée de Castello Sforzesco à Milan en octobre 1515, après Marignan) et en N.36 (combat d'artillerie fortement personnalisé mais non identifié à ce jour) - fig. 16 et 17. Ces deux éléments appartiennent bien à la saga de Galiot. Peut-être ces panneaux étaient-ils déjà sculptés avant 1549, peut-être ont-ils été récupérés en A. 23 ... Ils se remarquent, dans la monotonie de la frise de l'abside.

Les deux sculpteurs semblent avoir travaillé tous les deux au début de cette nouvelle phase. On doit probablement au second les éléments N. 28 et N. 31 - fig. 14 mais il disparaît ensuite. Le premier reste seul et termine le tour du chœur, mais on discerne à partir de N. 37 un changement dans les conditions de travail. La qualité de sa sculpture, sa finesse, son relief s'altèrent. Les faces externes des contreforts ne portent plus

les rames en collier de l'ordre, longues et difficiles à sculpter, onéreuses -fig. 7, 10, 13...- mais des motifs très simples (fig. 19).

"Dans notre tour de l'église se place ici l'interruption de la frise consécutive à la construction de la sacristie moderne en 1904. Il semble certain qu'elle se continua à l'intérieur de la sacristie, noyée dans un épais enduit de mortier.

Ont ainsi disparu les éléments A. 46, 50-54, soit six bas-reliefs. La frise ne réapparaît qu'en N. 55. A partir de cet élément, la structure de la frise et sa décoration se modifient profondément et s'appauvrissent, jusqu'à l'élément N. 61 inclus.

D'une part la frise n'est plus constituée de panneaux monolithes occupant toute sa hauteur, entre architrave et corniche, mais de deux lits de mœllons, certes bien ajustés mais de taille irrégulière, de sorte que les arêtes verticales des blocs des deux lits ne coïncident pas. Cet appareil et la pauvreté de l'exécution donnent l'impression que les bas-reliefs ont été sculptés sur place, à la hâte, pour ne pas dire à la sauvette, en tous cas à l'économie.

D'autre part la frise se trouve dans cette partie légèrement avancée dans son logement, entre architrave et corniche, par rapport à son enfoncement normal ... cela nuit à l'effet de relief de la sculpture, d'autant plus que celle-ci devient en même temps plate et médiocre.

Cette affligeante pauvreté va se retrouver, élément après élément, jusqu'au retour à une partie "noble" de l'édifice, la chapelle funéraire en N. 63" [13].

On ne trouve sur cette face nord, en dehors de trois épées de Grand Ecuyer pauvrement représentées (N. 56, 58 et 62) que des guirlandes et des rinceaux passe partout (N. 57 - fig. 20 et 21) et des faisceaux d'armes et de boucliers anonymes. Cette partie de la frise a été sculptée entre 1552 et 1554. c'est probablement à la même époque qu'on raccorde maladroitement les contreforts 13 et 15, c'est à dire le transept à la chapelle funéraire (élément N.61 - fig. 22).

On se souviendra qu'à cette époque Jeanne et le Rhingrave rassemblent les 50 000 livres qui leur permettront d'engager le Quercy (1553). Il y a peut-être là une explication...

LES DEGRADATIONS PAR ARMES A FEU

Quoi qu'il en soit, en 1554, sur la belle église neuve, le frise est en place, bien loin de la litre qu'avait conçue Galiot, mais complète. Restent à comprendre les raisons, la date et les responsabilités de ce mitraillage de l'église qui détériora une partie de ces bas-reliefs et entraînera le remplacement de plusieurs d'entre eux.

« On ne sait pas quand les détériorations se sont produites. Assier n'a pas été le lieu d'autres combats, l'église l'objet d'aucun siège connu, ni pendant les guerres de religion, ni pendant les révoltes des Tard-Avisés ou des Croquants de 1594, des Croquants de 1624 et 1637, des nombreux Tard-Avisés de 1707, ni pendant la Révolution.

L'hypothèse la plus probable est que des troupes de huguenots se soient exercées, "amusées", à tirer sur l'église et ses bas-reliefs, en particulier sur la façade, ornée du tympan à la Vierge (fig. 13) et de la statue de saint Pierre, images rejetées pendant la guerre civile.

Il ne semble pas que cet épisode -ou ces épisodes- se soient situés entre 1549 et la mort de Jeanne de Genouillac, en 1567 ... A cette époque, Jeanne et son mari ; seigneurs puissants et gens de caractère, très près de leurs intérêts, résidaient à Assier et se faisaient sans doute respecter de leurs frères réformés, plus aisément en ces débuts de guerre...

Il faut donc plus vraisemblablement placer ces incidents après la mort de Jeanne, quand le conflit se fit plus âpre, au cours des violences et des opérations militaires qui désolèrent la province pendant de longues années" [14].

On connaît quatre passages de soldats ou de troupes protestantes à Assier entre 1562 et 1570 :

- en octobre 1562 refuge à Assier de 200 fuyards après la déroute de Duras à Vergt.
- en octobre 1568 court séjour de Jacques de Crussol, seigneur d'Assier, lui même accompagné d'un fort contingent de l'armée huguenote.
- en juin 1569, passage de Montgomery, à la tête d'une petite armée protestante comprenant une forte proportion de mercenaires allemands.
- enfin, en octobre 1569, refuge de 200 rescapés du désastre de Moncontour.

Nous allons examiner successivement les conditions de chacun de ces passages et essayer de déterminer au cours duquel ont pu être commises ces dégradations sur l'église.

En 1562, après les massacres de Cahors et de Wassy, a lieu la première "prise d'armes" des protestants en France, la mise sur pied méthodique d'une armée régulière. C'est le début de ces années de confusion totale où les Grands -catholiques ou huguenots- lèvent des armées de Français et d'étrangers, affrontent l'armée royale en bataille rangée tout en protestant de leur fidélité au roi et de leur dévouement à la couronne, sans pour autant, dans la plupart des cas, perdre leurs apanages, titres, et privilèges. Tel fut le cas des Crussol d'Uzès...

Dans le sud-ouest en furent Antoine de Crussol, le fils aîné de Jeanne de Genouillac, récent sénéchal du Quercy et Symphories de Durfort, seigneur de Duras, qui levèrent cette première armée. Duras en prit le commandement et se mit à ravager les villages catholiques de Guyenne, se révélant d'entrée de jeu comme l'un des plus cruels capitaines huguenots de ces guerres. Duras fut pris en chasse par Monluc, Lieutenant Général du roi et "conservateur" de la Guyenne. Accroché une première fois à Targon, près de Langon, en juillet 1562, il fut finalement rejoint le 9 octobre à Vergt, vingt kilomètres au sud de Périgueux et complètement défait [15]. "Ses troupes se débandèrent et s'enfuirent dans toutes les directions, pourchassées par les paysans qui en tuèrent beaucoup [16]."

Deux cents de ces fuyards trouvèrent refuge au château d'Assier, à plus de cent kilomètres de Vergt. Ils y furent accueillis par Jeanne de Genouillac, restaurés, soignés. Ils repartirent individuellement au bout de quelques jours, généreusement pourvus de vivres et d'argent.

On ne comprendrait pas que ces quelques réfugiés arrivés à Assier pourchassés, exténués, sans armes, et qui étaient sans doute très reconnaissants à la dame des lieux, aient eu l'idée et la possibilité matérielle de mitrailler l'église et sa frise. D'autant plus que la maîtresse d'Assier entretenait certainement sur place une garnison capable de défendre sa petite capitale huguenote. La village était d'ailleurs cité parmi les lieux fortifiés du Quercy [17]. Le château de Galiot était certes un palais renaissance, mais cantonné de quatre fortes tours d'artillerie. L'église enfin était depuis longtemps un lieu de culte réformé.

Le même raisonnement s'applique a fortiori aux rescapés de la bataille de Moncontour (3 octobre 1569) qui parvinrent à Assier dans un état pire encore. La grande armée huguenote (23 000 hommes) taillée en pièces et complètement débandée, Coligny blessé en fuite, Jacques d'Assier prisonnier, son cadet Beaudiné errant en Poitou, une troupe de cavaliers du Midi avait réussi à s'échapper en direction de leur province d'origine, traqués par les paysans périgourdins qui venaient de subir de nouveaux massacres de Coligny. Arrivés au gué de Souillac après trois cents kilomètres de fuite, ils furent interceptés et capturés par les milices catholiques de Souillac et de Sarlat. Démontés, désarmés, on leur laisse la vie sauve mais on les poussa à la Dordogne ... ils furent hébergés à Assier, réconfortés et rhabillés comme leurs prédécesseurs de 1562. Mais, encore moins que ces derniers, on ne les imagine mitraillant l'église.

C'est une toute autre troupe qui avait séjourné à Assier en octobre 1568 "pour n'en bouger de huit ou dix jours [18]" sous les ordres de Jacques de Crussol, seigneur d'Assier lui même. D'Assier (c'est ainsi qu'on le nomme à l'époque [19]) est alors un des grands chefs militaires de

la Réforme. Il est colonel-général de l'infanterie protestante, lieutenant-général et gouverneur de Nîmes. A la troisième "prise d'armes" des huguenots, début de la troisième guerre civile, il a reçu de Condé, en août, mission de lever le maximum de troupes dans le Midi et de les amener à la grande armée que le Prince rassemble à Saintonge. Il réunit à Arles 22 000 hommes de pied et de 12 000 à 15 000cavaliers et prend par Millau, Rodez et Capdenac la route du Haut Quercy, étape sur le chemin du Poitou.

Cette armée protestante de 1568 se veut une armée régulière, organisée et disciplinée. Depuis 1562 les réformés ont travaillé à mettre sur pied une armée exactement copiée sur l'armée royale. Ils n'ont eu aucun mal à y parvenir. Il en était de même de la cavalerie, organisée en cornettes [20] autonomes. D'autre part, pour encadrer les enseignes et les cornettes des nouvelles levées, les protestants disposèrent de nombreux officiers aguerris de l'armée royale licenciés après la paix de Cateau-Cambrésis (1559), laissés en chômage, sans ressources, et dont la moitié étaient attirés par la Réforme, cas général de la noblesse française.

Cette armée se voulait méticuleusement organisée et administrée. Ses chefs désiraient lui imposer une discipline militaire renforcée par une discipline religieuse. "L'austère armée protestante de Coligny, où règnent l'ordre, la piété, les bonnes mœurs ; d'où sont exclus ribaudes et marchands : où le chant des psaumes et les prêches alternés avec les manœuvres, représente une exception peu durable" [21]. Mais en 1568, cette aspiration à une stricte discipline était réelle.

A cette époque, "l'armée française n'existe plus. Il y a une armée catholique, une armée protestante" [22]. C'est tellement vrai qu'on verra les deux armées faire en 1562 ensemble, côte à côte, sur un pied d'égalité, le siège du Havre.

C'est donc une armée irréprochable que Jacques de Crussol voudrait amener à Condé. Il semble même qu'il ait décidé cette longue halte en Haut-Quercy pour y effectuer les derniers contrôles et mises au point, refusant même d'attaquer Monluc qui est là, à portée de main, en grosse infériorité numérique. Dernier effort d'autant plus nécessaire que les 22 000 fantassins étaient à l'origine "fort indisciplinés et peu combatifs" [23]. Son armée est divisée en trois corps : Provence, Dauphiné et Languedoc.

D'Assier entre en Quercy le 10 octobre par Capdenac, laisse une partie de son infanterie bloquer et assiéger Figeac, sous les ordres de son frère cadet Galiot, dit Beaudiné ; lui même se dirige sur Assier avec le corps de Provenceaux, le reste de son armée campant dans la grande prairie de Gramat. Monluc, trop faible pour attaquer, se tenait en obser-

vation à Goudou (nous simplifions volontairement tous les mouvements et manœuvres de ces unités).

Nous savons que "les Provenceaux défilèrent devant le château d'Assier" [24]. "Défiler" signifie à cette époque défiler pour être comptés devant un commissaire aux guerres, subir ensuite un contrôle quantitatif et qualitatif précis (armement, matériel, instruction), en d'autres termes "faire une montre". A son départ pour le Poitou, quelques jours plus tard, d'Assier procédera à un dernier dénombrement de son armée à Payrac, avant de franchir la Dordogne [25].

On ne peut pas imaginer que dans cette ambiance de discipline renforcée, à l'occasion d'une montre, en présence de leur général en chef, seigneur et propriétaire des lieux, ces Provenceaux aient pu avoir l'idée de mitrailler l'église, d'ailleurs vouée au culte réformé. C'est pourtant à eux qu'Ed. Cadiergues attribue "vraisemblablement" le bris à mi-corps de ma statue de saint Pierre, au-dessus du portail de l'église (fig. 1). Il précise même les 13 et 14 octobre [26]. Il ne donne ni ses sources ni ses raisons.

Il en va tout autrement du passage de Montgomery en juin 1569. Montgomery est depuis son ralliement à l'armée huguenote, en 1562, l'un des meilleurs et des plus impitoyables capitaines de Condé et de Coligny. Il est dépêché par ce dernier, le 8 juin, avec le titre de lieutenant-général ; au secours de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. En effet, profitant de son absence (elle se trouve alors avec son fils Henri à la tête de l'armée huguenote) Charles IX s'est tout à fait indûment emparé du Béarn.

On confie à Montgomery une petite armée. Il a pour mission de se joindre à Castres aux troupes des sept Vicomtes [27] et de filer sur le Béarn en déjouant la vigilance de Monluc afin de libérer la province. Il réussira magistralement dans cette manœuvre, au grand dam de Monluc.

En provenance de la région de Limoges, Montgomery entre en Quercy par Saint-Céré qu'il pille au passage, et vient tout naturellement, le 15 juin, s'installer pour plusieurs jours à Assier, place huguenote, pour y "rafraîchir" son armée. Jacques de Crussol est absent : il participe au siège de Poitiers. La discipline dont avait rêvé Coligny pour son armée n'avait jamais pu s'établir. La dispersion et la mobilité des unités, les pertes au combat, les massacres des prisonniers, les tueries de paysans et de civils, la profanation et la destruction des églises, l'assassinat des prêtres, les incendies des villages ... tout a contribué à faire des armées huguenotes de simples bandes d'assassins et de pillards. Avec le consentement ou même l'impulsion de leurs chefs.

Montgomery est de ceux-là. Il est précédé d'une réputation de cruauté qui terrifie les populations menacées, et paralyse les velléités de résis-

tance [28]. En outre, à Assier, ses troupes comportent une forte proportion de reîtres et de lansquenets, les pires pillards de l'époque. "Pendant leur séjour dans cette localité, les campagnes voisines furent dans la désolation ; les soldats de Montgomery les dévastèrent, pillaient les églises et les communautés religieuses, massacraient les prêtres ... ils étendirent leurs ravages jusqu'à Marcillac, dont ils brûlèrent le monastère et une partie de l'église" [29].

C'est à cette seule troupe et à son chef, qui ne respectent rien ni personne, que l'on peut attribuer, avec toutes les probabilités, les responsabilités de ces tirs sur l'église d'Assier ... peut-être un soir de beuverie.

LES CONSEQUENCES

Quels qu'en soient les coupables, la frise comporte, fin 1569, nombre de panneaux marqués par les projectiles, quelques-uns irrémédiablement détériorés. Ils sont surtout situés en façade. Le tympan à la Vierge et son fronton sont également endommagés.

A ce moment là Jacques de Crussol est encore prisonnier après Moncontour. On lui a laissé la vie sauve sur le champ de bataille, alors que la majorité des prisonniers huguenots était passée au fil de l'épée, probablement contre une promesse de ralliement, ou même selon certains historiens d'abjuration sur le champ. A la cour, à la Saint-Barthélemy, il est épargné alors que son frère Galiot et son beau-frère Marchastel sont assassinés dans la cour du Louvre.

L'abjuration éclatante de Jacques de Crussol est donc programmée depuis Moncontour (elle aura lieu en 1573). Mais cette abjuration du calvinisme et ce retour au catholicisme du seigneur d'Assier entraînaient obligatoirement la "réconciliation" liturgique de l'église. Cette réconciliation ne pouvait décemment s'accomplir avec à son tympan une Vierge défigurée et en façade une frise mitraillée.

La paix de saint Germain, en 1570, ramena la paix en Quercy jusqu'à la saint Barthélemy (1572) et permit à Jacques de Crussol de préparer l'église pour cette réconciliation.

Il fit remplacer avec grand soin le tympan et son fronton, sans doute à l'image exacte des précédents. En ce qui concerne les panneaux les plus abîmés de la frise :

- On remplaça les panneaux situés en dehors de la façade par des panneaux de récupération venus on ne sait d'où (N. 6/1 et N.6/2 - fig. 5).
- On fit sculpter pour la façade de nouveaux bas-reliefs représentant bien des scènes militaires, probablement inspirées des scènes remplacées, mais certainement pas des reproductions exactes des panneaux détruits.

Leur style est très différent des belles et simples représentation "au naturel" de la frise de Galiot, plus antiquisant, plus chargé, moins foisonnant. Ces nouveaux bas-reliefs ont en outre été mis en place avec négligence, sans liaison entre eux. Ce sont ceux que nous voyons aujourd'hui en façade, en N. 71, N. 2 et N.3 (fig. 3 et 11).

Il est même possible que, dans leur désinvolture, les restaurateurs se soient trompés dans la mise en place des bas-reliefs qui devaient reconstituer la bataille de Marignan et aient interverti les éléments N.2 et N.3.

Quant au N.71, il représente sans doute François d'Assier dans sa dernière charge à Cerisoles (fig. 11).

On peut supposer enfin que la Vierge située au-dessus de la porte privée de la chapelle seigneuriale, dont le fronton copie celui de la fenêtre dominant la porte d'entrée du château (fig. 13), a été érigée au cours de cette campagne. Il paraît en effet improbable qu'elle l'ait été par Jeanne de Genouillac lors de la construction de la chapelle, au moment où elle ouvrait l'église au culte calviniste.

En résumé, sur trente ans, la mise en place de l'église s'est échelonnée comme suit :

- 1540/1546, sous les yeux de Galiot, pose de la litre de la façade, de la partie sud-ouest, du transept sud
- 1547-1549, construction et décoration des chapelles funéraire et seigneuriale
- 1549-1551 environ, mise en place de la frise de l'abside, avec abandon du projet narratif initial. Recours à une économie croissante
- 1551-1554, décoration du coté nord de l'église. Frise sculptée sur place, au moindre prix
- 1569, dégradations de l'édifice et de quelques bas-reliefs par des tirs denses d'armes à feu
- 1570-1572, réfection du tympan et de quelques panneaux abîmés de la façade remplacement des panneaux détériorés situés hors façade.

CONCLUSION

Telle quelle, modifiée, amputée, la litre de Galiot reste très fortement personnalisée. Ce mausolée et ce tombeau ne pourraient appartenir à personne d'autre. Ces bas-reliefs veillent depuis bientôt cinq siècles sur le sommeil du vieux soldat qui voulait "humblement et dévotement" dormir ici en paix : « pax huic domis [30]». Fig. 8.

Cette frise rappelle -au moins localement- aux générations qui passent la mémoire de cet orphelin pauvre né à Assier et parvenu, après une longue vie de valeur, de labeur et de sacrifice, au sommet de l'Etat,

le souvenir de ses campagnes, ses charges, ses dignités. Elle en appelle peut-être à la postérité du désastre de Pavie.

Grâce à elle, Galiot ne tombe pas dans l'oubli, ce qui était son but. "Mais je me suis fort estonné que nos historiens françois n'ont plus parlé de Monsieur le grand Ecuyer Galiot qu'ils n'ont fait, car ç'a esté un très bon et sage capitaine en son temps" [31], cette phrase de Brantôme sonne toujours vrai.

Il y a bien, en effet, quelques livres, brochures, ou articles sur Galiot mais tous superficiels. Aucun historien n'a essayé de comprendre le personnage en profondeur. "On continue à ignorer l'histoire de Galiot lui-même dans ce qu'elle a de réellement important : d'abord sa personnalité véritable, son caractère ; ensuite son œuvre propre, le rôle affectif qu'il a joué dans ses offices, l'impulsion qu'il a personnellement donnée, dans les charges qu'il exerçait, à l'évolution sous le règne de François 1er, esquisse le visage de la France moderne" [32].

Galiot, au même titre qu'un Sully ou qu'un Vauban, mériterait de trouver enfin un historien. Les bas-reliefs d'Assier nous en font prendre conscience. Nous nous en souviendrons peut-être un jour.

Jean BERGUE
Juliette LOBRY

Notes

1 - Jean Bergue, Michel Decker, B. Servestre, "A propos de la frise de l'église d'Assier", *B.S.E.L.*, t. CVII, 1er et 2ème fascicules, 1986 et Jean Bergue, "A propos de la frise d'Assier", *B.S.E.L.*, t. CVIII, 1er fascicule, 1987.

2 - La corniche elle même a été restaurée en 1904 et ne porte plus donc trace de ces arquebusades.

3 - Jean Bergue, op. cit. ,1er fasc. 1986, p. 22.

4 - Jean Bergue, Michel Decker, B. Sevestre, op. cit., 1er fasc. 1986, p. 8-15.

5 - Louis d'Alauzier, "Les seigneurs d'Assier", *B.S.E.L.*, 3ème fascicule, 1975.

6 - Rhein nud Wildgraf : comte d'un fief rhénan.

7 - Jean-Marie Constant, "Les français pendant les guerres de religion", *La vie quotidienne*, Hachette, Paris, 2002, p. 49-50.

8 - Henri Ramet, "Un allemand en Quercy", *B.S.E.L.*, 2ème fascicule, 1938, p. 5.

9 - Malinovski, "Le testament de Jacques de Genouillac, dit Galiot", *B.S.E.L.*, t. VII, 1881.

10 - Etude non publiée de Jacques Tulat en date du 12 novembre 1991.

11 - L'élément A. 22, déjà sculpté, a alors été récupéré et mis en place en N. 26. On l'a à cet effet raccourci en l'amputant de ses deux panneaux centraux remplacé par un banal panneau aux armes. La scène de bataille continue que représentait A. 23 a été ainsi privée de toute signification.

12 - Ce dernier sculpteur, si tel est son nom, n'a pas été identifié.

13 - Jean Bergue, op. cit, 2ème fasc. 1986, p. 117-118.

14 - Jean Bergue, op. cit, 1er fasc. 1986, p. 22-23.

15 - Guillaume Lacoste, *Histoire générale de la province du Quercy,* t. IV, Laffite reprints, Marseille, 1982, p. 163.

16 - Monluc, op. cit. p. 568.

17 - Guillaume Lacoste, op. cit., p. 206, note 2.
18 - Monluc, op. cit., p. 647.
19 - Avec différents orthographe : d'Acié, Acié, Dacier...
20 - Cornette : emblème d'une compagnie de cavalerie... désigne la compagnie elle-même.
21 - J. Revel, *Histoire de l'armée française*, Larousse, Paris, 1929, p. 81.
22 - J. Revel, *op.cit.*, p. 81.
23 - Pierre Miquel, *Les guerres de religion*, Fayard, Paris, 1980, p. 266.
24 - Richard de Bouyssou, L'invasion calviniste en Bas-Limousin, Périgord et Haut-Quercy, Picard, Paris, 1924, p. 110.
25 - id. p. 111.
26 - Ed. Cadiergues, "Le portail de l'église d'Assier", *B.S.E.L.*, 3ème fascicule, 1954, p. 151.
27 - Les sept vicomtes de Paulin, Bruniquel, Montcher, Caumont, Montaigu, Sérignac et Rapin levèrent dès 1562 des bandes huguenotes et guerroyèrent en Languedoc, en région toulousaine et jusqu'en Quercy.
28 - Jacques Dubourg, *Les guerres de religion dans le Sud-Ouest*, Sud-Ouest, 1992, p. 17 et 73. Lacoste, *op.cit.* p. 206.
29 - Lacoste, *op. cit.* p. 206.
30 - "paix à cette maison", inscription inscrite sur une porte d'église, située en N.12/4 et 5.
31 - Brantôme, cité par Vaux de Foletier, *op.cit.*, p. 5.
32 - Jean Bergue, *op.cit.*, 1er fascicule, 1987, p. 19.

ANNEXE 1

Liste des enfants de Charles de Crussol d'Uzès et de Jeanne de Genouillac

Antoine - né en 1528. Héritier de Charles de Crussol d'Uzès et chef de la maison en 1566. Duc d'Uzès en 1565. Pair en 1572. Mort sans héritier direct en 1573.

Jean - Seigneur de Beaudiné. Tué en 1562 au siège du Havre (nous ne savons pas s'il tomba dans l'armée royale ou dans celle de Condé). Sans héritier.

Jacques - né en 1540. Héritier de Jeanne de Genouillac et seigneur d'Assier en 1567. Devient en outre en 1573 l'héritier de son frère Antoine et chef de la Maison de Crussol d'Uzès. Mort en 1586. Six enfants : un fils Emmanuel et cinq filles. Son fils Emmanuel hérite de ses biens et titres.

Louis - Mort dans une rencontre à Metz avant 1566. Sans héritier.

Charles - Tué en Provence le 19 -01- 1569. Sans héritier.

Galiot - Filleul de Galiot de Genouillac, seigneur de Beaudiné après 1562. Assassiné dans la cour du Louvre à la Saint-Barthélemy (24-08-1572). Sans héritier.

Marguerite - Morte avant alliance.

Marie - Fille posthume, née en 1546. Epouse de Geoffroy de Cardaillac, dit Marchastel, assassiné à la Saint-Barthélemy, sans enfant de ce premier mariage.

Nota Bene : Lionel d'Albiousse, dans son *Histoire des Ducs d'Uzès*, attribue quatre filles au ménage. Sans doute mortes très jeunes.

Photographie : l'écu est disposé sur un cuir. Il est entouré d'une guirlande végétale de têtes de pavot et de pommes de pin, nullement héraldique, mais symbole depuis l'Antiquité romaine du trépas et de la survie.

ANNEXE 2

Les armes placées sur la clef de voûte de la chapelle seigneuriale

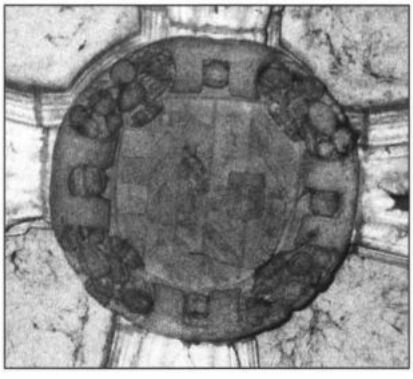

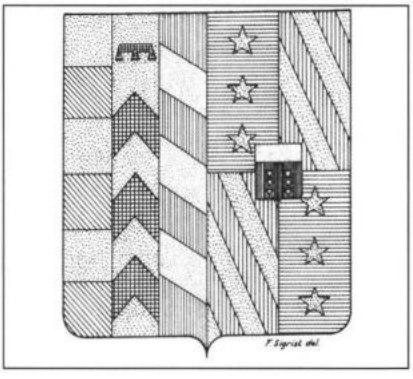

Photographie : l'écu est disposé sur un cuir. Il est entouré d'une guirlande végétale de têtes de pavot et de pommes de pin, nullement héraldique, mais symbole depuis l'Antiquité romaine du trépas et de la survie.

Dessin du blason :

Tiré de Jean Bergue et B. Sevestre *op. cit.*, 1er fascicule, 1986, p 44-47 et 1er fascicule, 1987, p. 21-23.

Se lit comme suit : parti

Au 1er tiercé au pals : au 1er fascé d'or et de sinople de six pièces, qui est de Crussol, au 2ème d'or à trois chevrons de sable au lambel en chef du même, qui est de Levis, au 3ème de gueules à trois bandes d'or, qui est d'Uzès.

Au 2ème, écartelé, aux 1 et 3 d'azur à trois étoiles d'or en pal qui est de Gourdon, aux 2 et 3 d'or à trois bandes de gueules qui est de Genouillac, sur le tout de gueules à deux pals de vair et en chef d'or qui est d'Archiac.

Note au sujet d'Archiac : Jeanne était la fille unique de Katerine d'Archiac, première épouse de Galiot de Genouillac, d'une noble et riche famille de Saintonge qui s'éteignit avec elle en 1514.

ANNEXE 3

Illustrations de différents éléments.

Elément N.1, d'origine, et N.2, remplacé. Remarquez la maladresse du raccordement des éléments. Il représente un fantassin debout, personnage sans aucun rapport avec la scène d'artillerie à gauche ni avec le combat de cavalerie à droite.

Elément N.3, remplacé et N.4, dans l'ombre d'origine.
Figure 3 : Frise actuelle de la façade "de Galiot", avec impacts sur les murs et dans l'architrave.

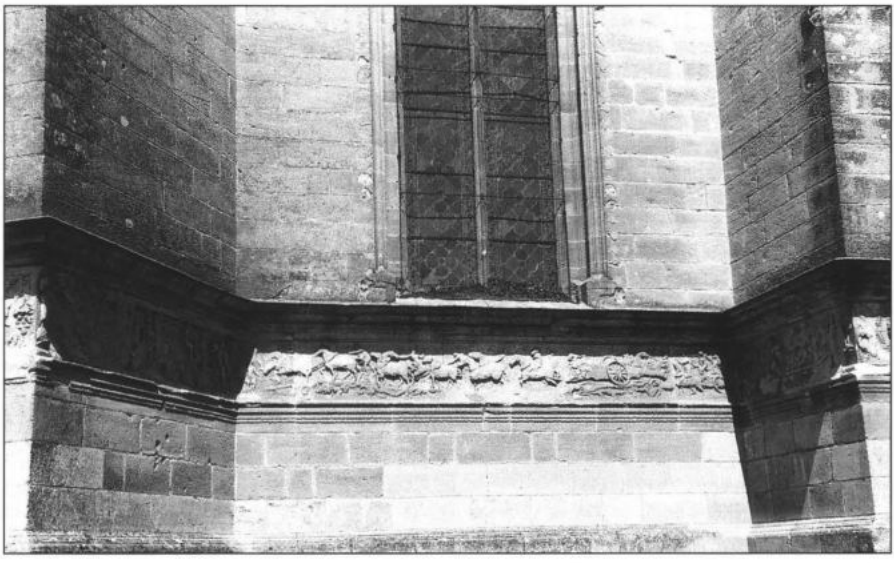

Fig. 4 : Eléments 6, 7 et 8. Ils représentent, en une scène continue, la traversée des Alpes par la grosse artillerie de Galiot en 1515, vers Marignan, depuis le départ du dépôt (N.8, à droite) à l'ouverture des chemins de montagne par les éclaireurs et les pionniers (N.6, à gauche).

Fig. 5 : Les panneaux N 6/1 et N 6/2, détériorés, ont été remplacés par des panneaux de récupération sans aucune signification ici. Remarquer à gauche l'éclaireur sculpté sur le chant de la face externe du contrefort, N. 5.

Fig. 6 : Long élément N.13, entièrement couvert par une scène d'artillerie unique (Pavie ?).

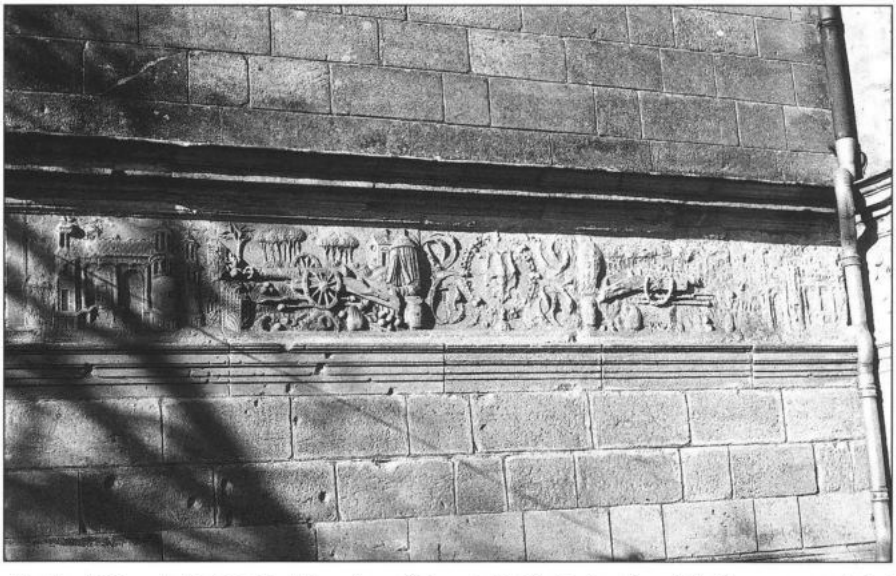

Fig. 7 : Elément N. 26. C'est l'ancien élément A. 22 (voir plan 2). Il comportait lui aussi une scène d'artillerie continue de bout en bout, symétrique de celle de N. 13. il a été raccourci par la suppression des deux panneaux centraux, remplacés par un seul panneau aux armes.

Fig. 8 : Panneaux N.12/4 et 5. Au-dessus de la porte sud de l'église. Pax huic dommi (paix à cette maison). Remarquer le luxe du raccordement à N. 13, à droite (photo prise sur le moulage de 1950).

Fig. 9 : Elément N. 17. Deux emblèmes de Capitaines de Compagnies d'Ordonnance. Les flammes de gauche portent la devise de Galiot "IAYME" et "FORTUNE". La devise sur les flammes de droite est différente, mais indéchiffrable. Probablement celle de François d'Assier.

Fig. 10 : Panneaux 23/1 et 23/2. Décoration de la chapelle seigneuriale par le deuxième sculpteur.

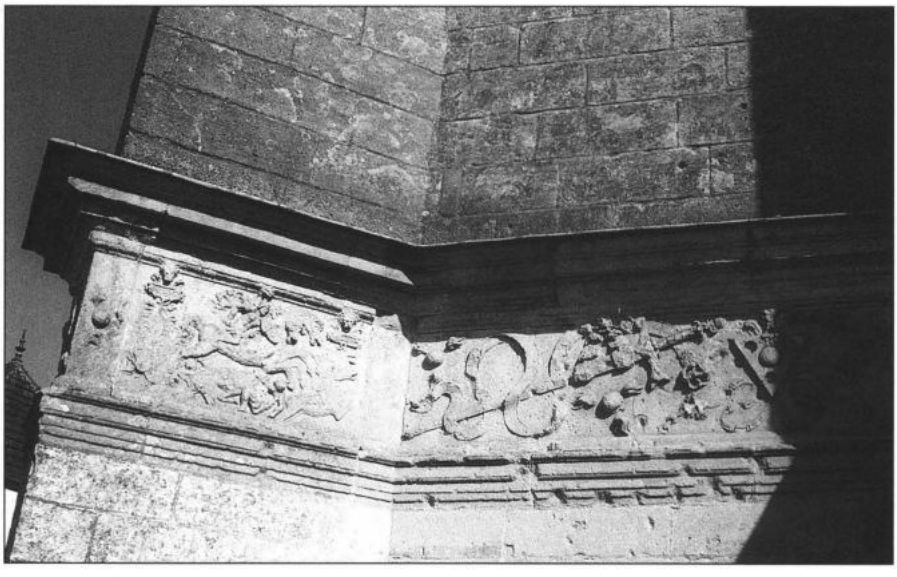

Fig. 11 : Eléments N.71 et N. 72. Décoration de la chapelle funéraire, côté ouest. L'élément N. 72, à droite, est d'origine, du également au deuxième sculpteur. Remarquer les impacts dans le mur, l'architrave et même sur le panneau. Mais ce dernier, peu endommagé, n'a pas été remplacé.
L'élément N.71, à gauche, a, lui, été remplacé. Remarquer le manque de continuité avec le champs de l'élément N.71, à sa gauche, et avec l'élément N. 72, à sa droite.

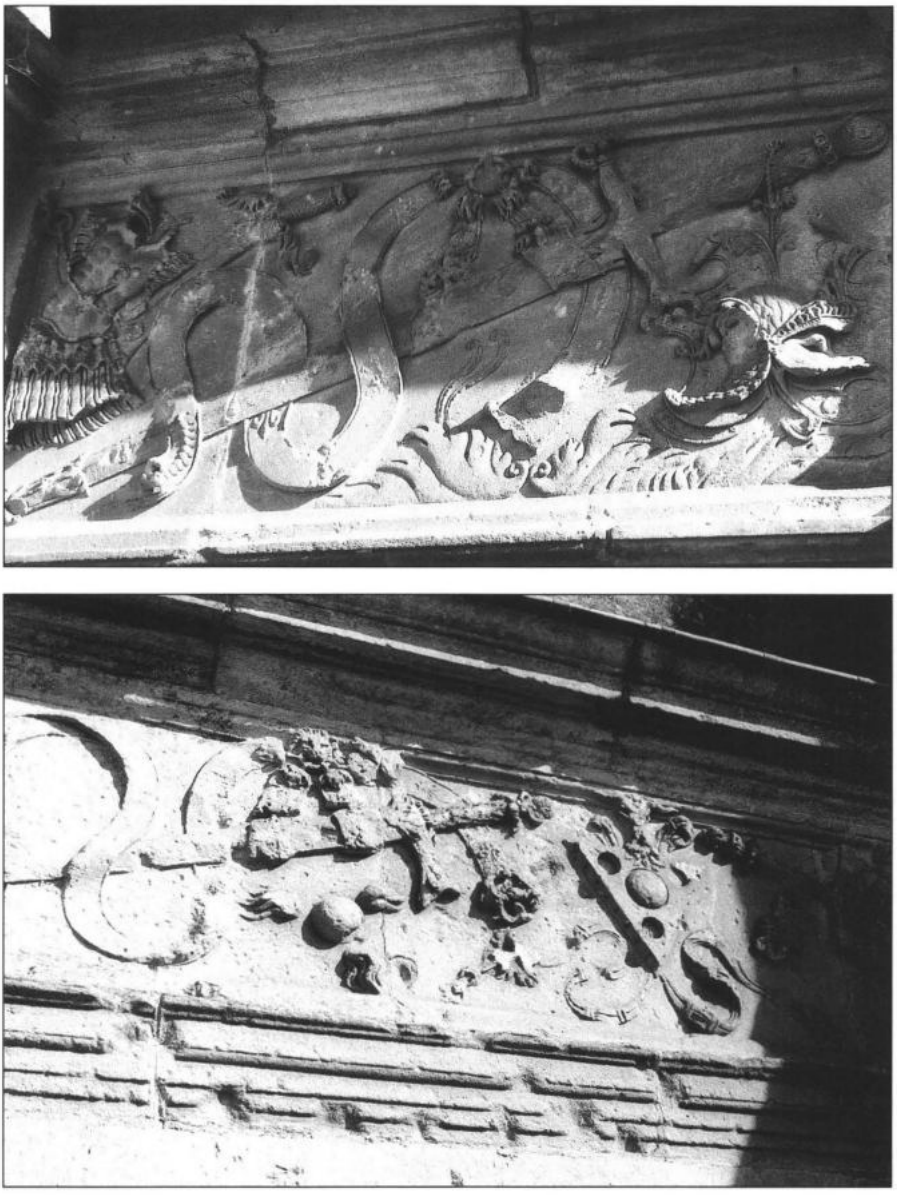

Fig. 12 :
• en haut : le panneau N. 23/1, sur la chapelle seigneuriale.
• en bas : l'élément N. 72, sur la chapelle funéraire.
Ces deux clichés ont été rapprochés pour mettre en évidence l'identité de leur style, la richesse et le "haut relief" du deuxième sculpteur.

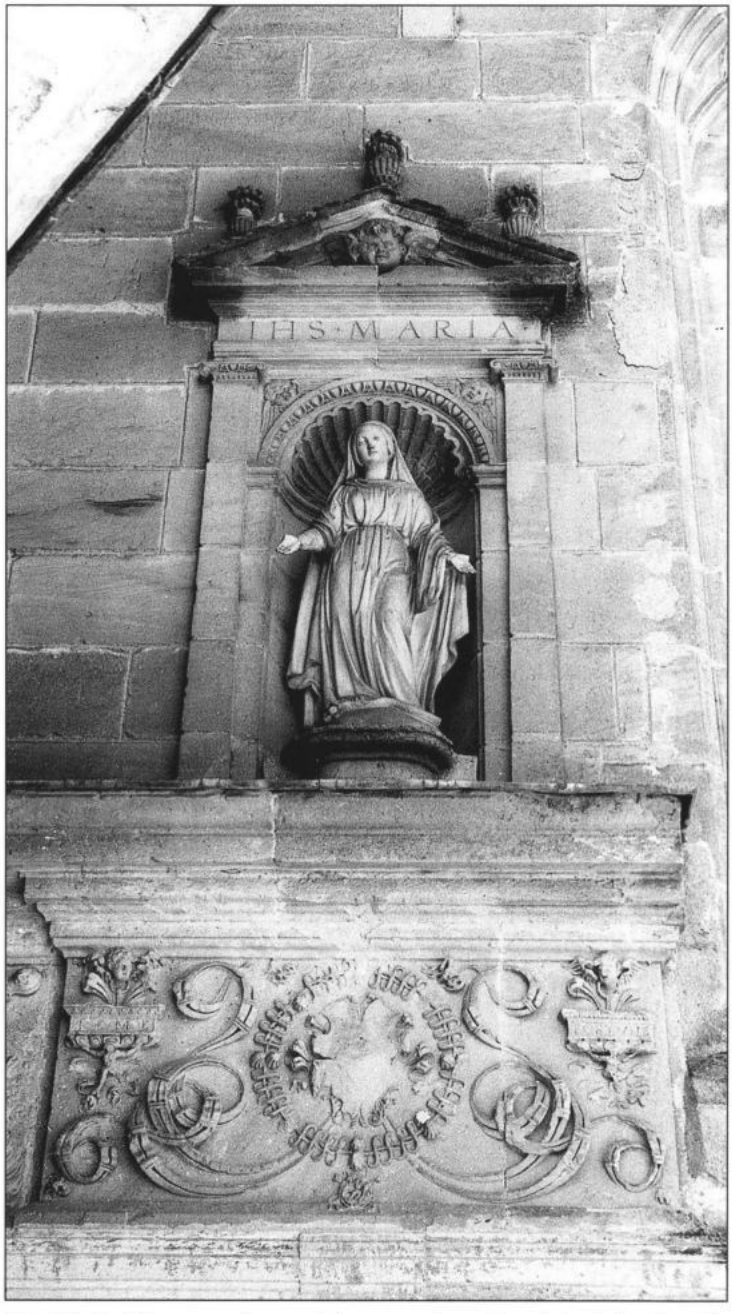

Fig. 13 : La Vierge au-dessus de la porte d'entrée privée de la chapelle seigneuriale (panneau de la frise N. 23/2).

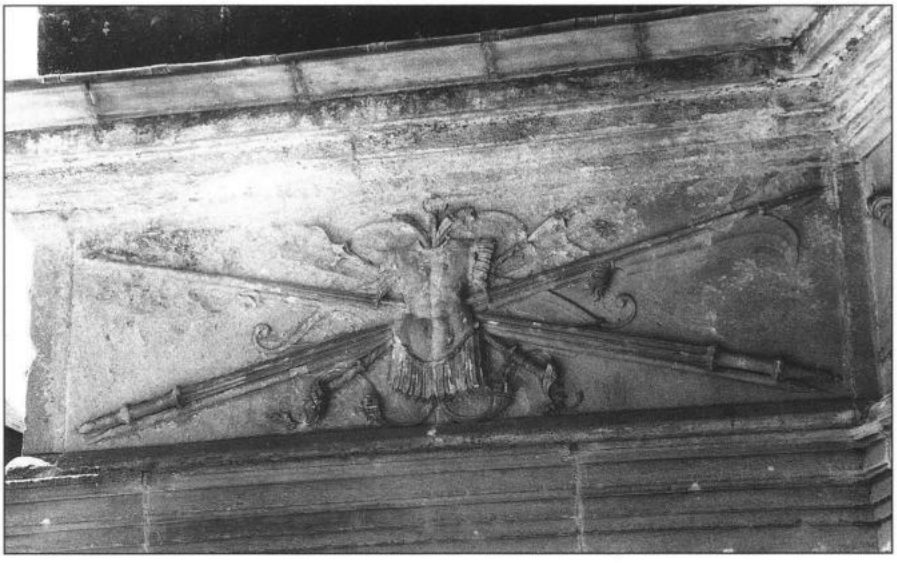

Fig. 14 : Elément N. 31. Trophée d'armes non personnalisé.

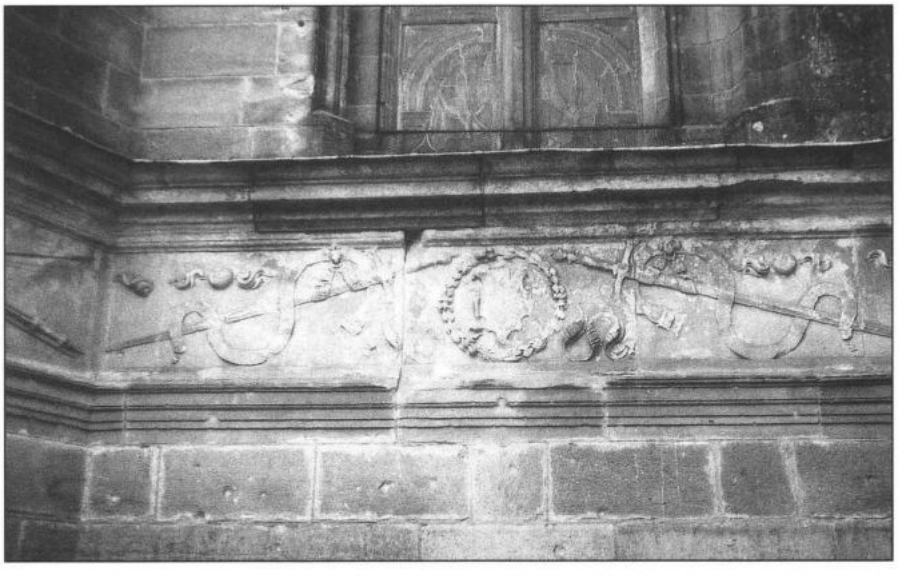

Fig. 15 : Elément N. 32. Epées en fourreau, avec leurs riches baudriers, emblèmes du Grand Ecuyer. Entre elles, les armes de Genouillac. Aux angles des boulets enflammés, "devise" du Maître de l'Artillerie.

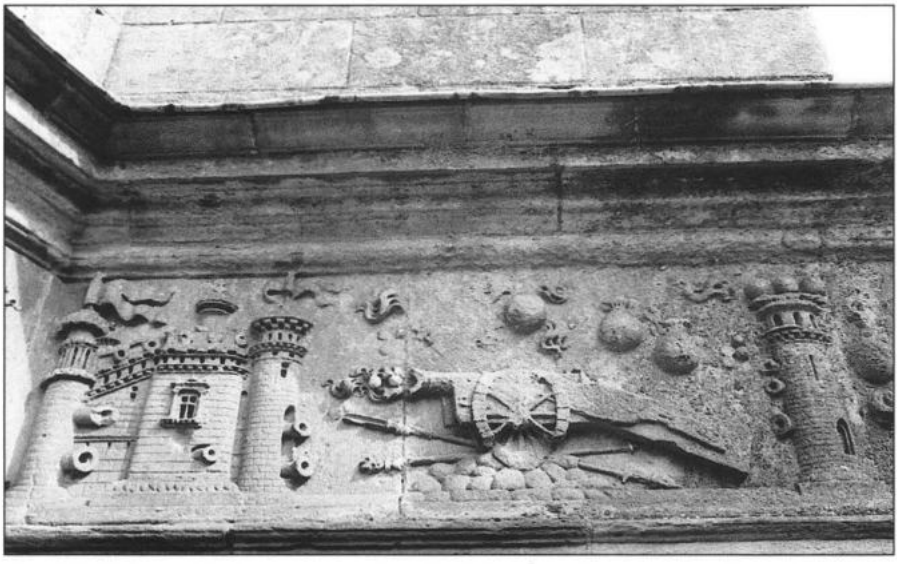

Fig. 16 : Elément N. 33. Siège du Castello Sforzesco, à l'intérieur de Milan, après Marignan. Remarquez les deux bourses volantes fleurdelysées, à droite du boulet enflammé.

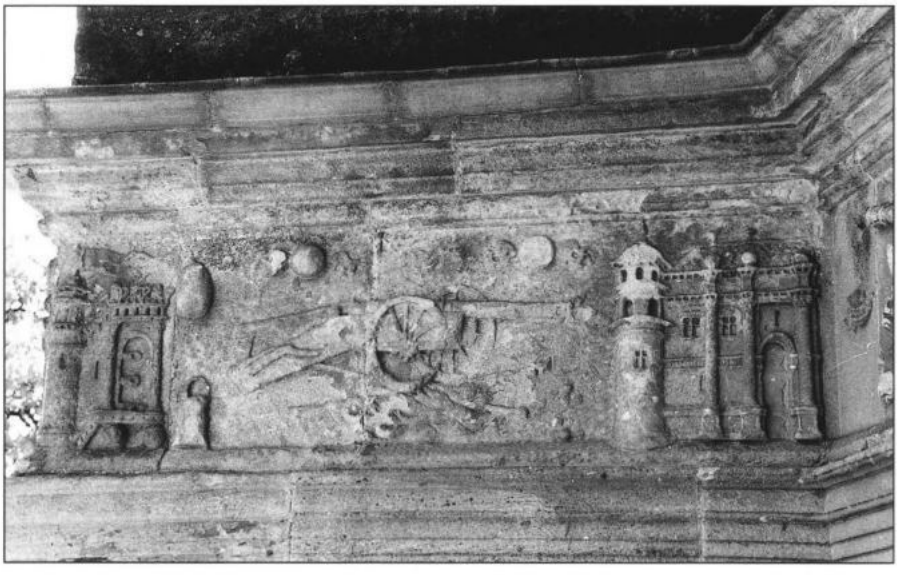

Fig. 17 : Elément N. 36. Scène de siège. Remarquez certains détails très particuliers coté français, derrière la couleuvrine. Non identifié.

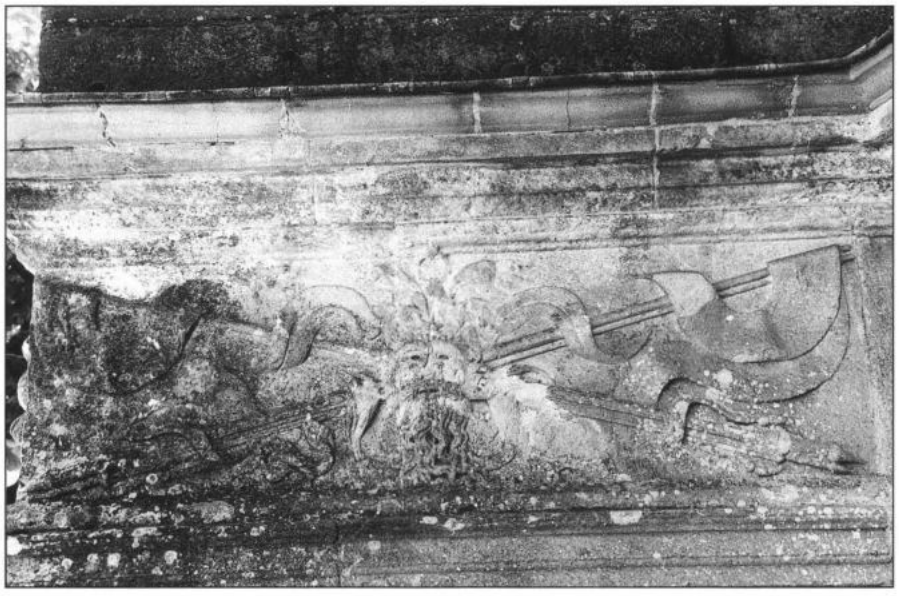

Fig. 18 : Eléments N. 41. Deux fois deux lances de gendarmerie croisées non personnalisées : ni étoile des Gourdon, ni devise de Galiot.

Fig. 19 : Elément N. 45.

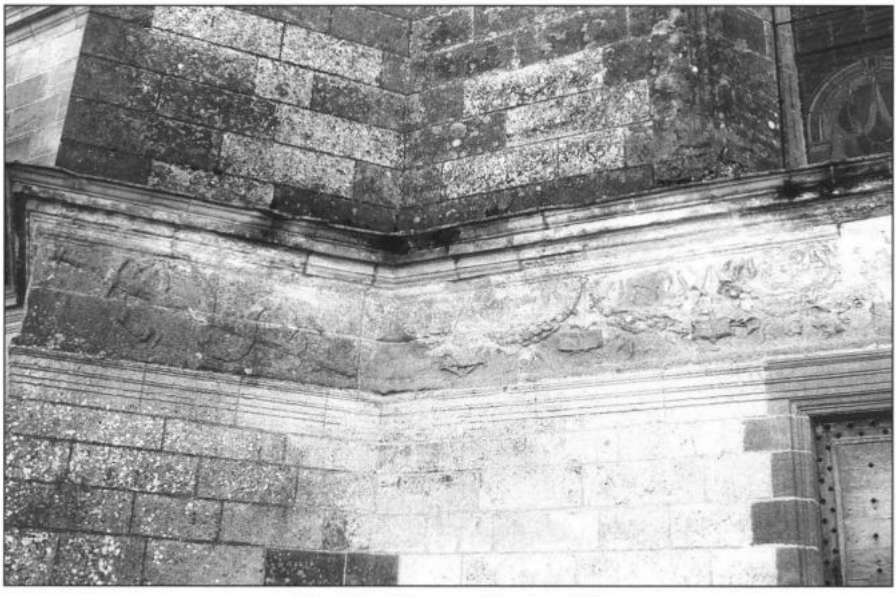

Fig. 20 : Eléments N. 56 et 57.

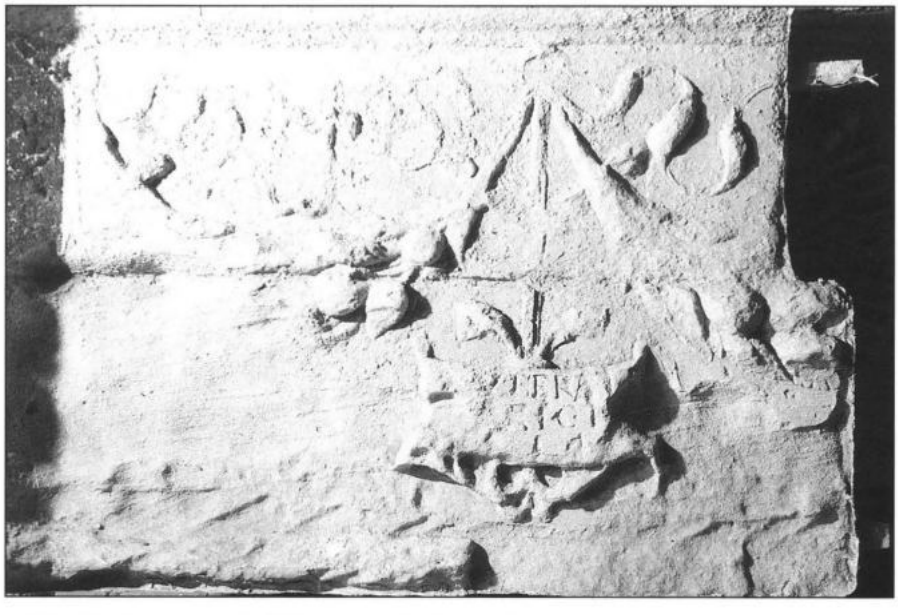

Fig. 21 : Cartouche de l'élément N. 57. Il porte l'inscription Sicut erat in principio 1554 (photo prise sur le moulage 1950).

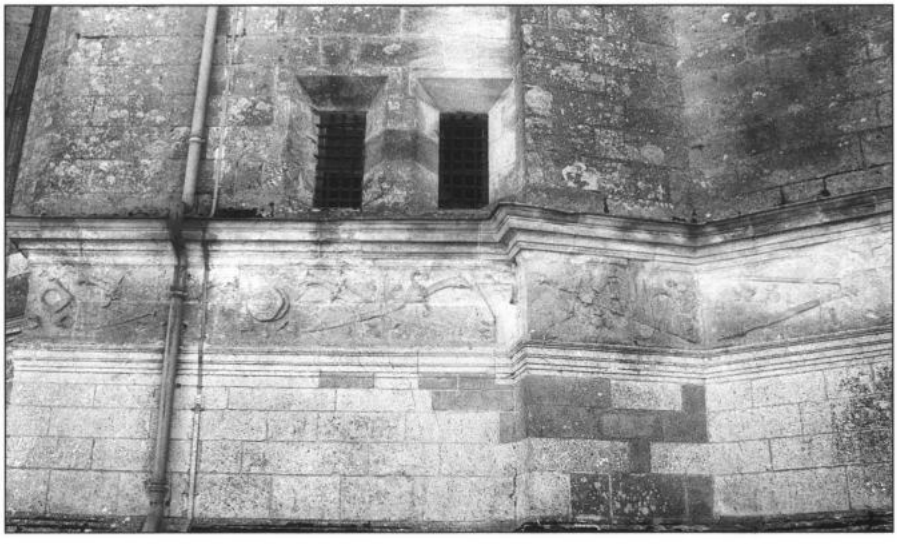

Fig. 22 : Elément N. 61, 62 et 63.

Fig. 23 : Château d'Assier. Bas-relief situé au-dessus de la porte sud de l'aile ouest, à l'intérieur. Hercule tuant l'hydre de Lerne, sur un fond de boulets et des boulets enflammés.

BIBLIOGRAPHIE

Louis d'ALAUZIER, "Les seigneurs d'Assier", *B.S.E.L.*, 3ème fascicule, 1975.

Jean BERGUE, "A propos de la frise de l'église d'Assier", *B.S.E.L.*, t. CVIII, 1er fascicule, 1987.

Jean BERGUE, Michel Decker, B. Sevestre, "A propos de la frise de l'église d'Assier", *B.S.E.L.*, t. CVII, 1er et 2ème fascicules, 1986.

Richard de BOUYSSOU, *L'invasion calviniste en Bas-Limousin, Périgord et Haut-Quercy*, Paris, Picard, 1924.

Edmond CADIERGUES, "Le portail de l'église d'Assier", *B.S.E.L.*, 3ème fascicule, 1954.

Jean-Marie CONSTANT, "Les français pendant les guerres de religion", *La vie quotidienne*, Paris, Hachette.

Jacques DUBOURG, *Les guerres de religion dans le Sud-Ouest*, 1992.

Guillaume LACOSTE, *Histoire générale de la province du Quercy*, t. IV, Marseille, Laffite reprints, 1982.

MALINOVSKI, "Le testament de Jacques de Genouillac, dit Galiot", *B.S.E.L.*, t. VII, 1881.

Pierre MIQUEL, *Les guerres de religion*, Paris, Fayard, 1980.

J. REVEL, *Histoire de l'armée française*, Paris, Larousse, 1929.

François de VAUX de FOLETIER. *Galiot de Genouillac, Maître de l'Artillerie de France (1465-1546)*, Picard, Paris, 1925.

Tombeau de Galiot de Genouillac.
Eglise d'Assier.

UN SAINT GUÉRISSEUR DU QUERCY : SAINT AUREIL

Saint-Aureil est un modeste village du Quercy Blanc situé sur la commune de Castelnau-Montratier, à la limite du Tarn-et-Garonne [1].

Quel est le personnage qui a donné son nom à une des plus anciennes paroisses du diocèse ? On ne sait à peu près rien de lui. Probablement un ermite comme il y en eut bien d'autres en Quercy et ailleurs. Une tradition locale affirme qu'il serait inhumé dans la crypte de l'église, sous l'autel. Son nom le prédestinait à être invoqué par les malades atteints de surdité ou souffrant de maux d'oreilles. De nombreux pèlerins venaient à Saint-Aureil le jour de la fête patronale. A l'origine celle-ci se célébrait le 6 mai. Par la suite, on ne sait pourquoi, elle a été jumelée avec l'Ascension.

On a voulu considérer saint Aureil comme étant saint Aurélien, évêque de Limoges qui, au IIIe siècle, aurait été le successeur de saint Martial et dont, en réalité, on ne sait pas non plus grand chose. Aureil et Aurel sont effectivement des variantes d'Aurélien [2].

Il y a certes quelques analogies entre les deux personnages. Dans le diocèse de Limoges saint Aurélien est invoqué lui aussi contre la surdité et les maux d'oreilles. Sa fête se célèbre le 10 mai (à l'origine c'était le 8 mai). La fête de notre saint Aureil était jadis le 6 mai.

Il serait pourtant hasardeux, a priori, de confondre les deux bienheureux. Dans le cartulaire de Moissac figure un acte de 1081 dans lequel la paroisse de Saint-Aureil figure sous l'appellation de *parrochia sancti Aurelii* [3]. S'il s'était agi d'Aurélien le document aurait mentionné *parrochia sancti Aureliani*. D'autre part, si l'on en croit la tradition locale, la crypte abriterait le corps de saint Aureil. Si cela s'avérait exact, il ne pourrait s'agir du saint limousin dont les restes, retrouvés en 1315, sont conservés dans sa ville épiscopale [4]. Des fouilles pratiquées dans la crypte et impliquant le démontage de l'autel pourraient apporter d'utiles éclaircissements. Elles permettraient peut-être de répondre à cette interrogation : la crypte, qui date probablement du XIe siècle, a-t-elle été construite pour accueillir la dépouille de saint Aureil ? [5]

Dans le diocèse il existait autrefois une autre paroisse dédiée à saint Aureil. Le pouillé Dumas [6] mentionne l'église Saint-Pierre de Cavagnac [7] avec, comme annexe, *S. Aurelii del Garric*, qu'il donne comme détruite et dont on n'a pu déterminer exactement l'emplacement [8]. Le patronage de cette église était vraisemblablement en relation avec le culte de notre saint Aureil. Chose étonnante, le plus ancien pouillé du diocèse n'en fait pas mention [9].

Un pèlerinage local

On attribuait à saint Aureil, nous l'avons dit, le pouvoir de guérir ou de préserver de la surdité [10]. Le jour de sa fête les pèlerins dont certains venaient "d'assez loin" et en particulier du Tarn-et-Garonne voisin, se rassemblaient devant l'église. Le programme n'avait rien d'original : messes, vêpres, procession. Mais la visite à la crypte s'accompagnait d'un rite particulier : les malades devaient s'humecter les oreilles avec l'eau qui se dépose, par un phénomène de condensation, sur la table en pierre de l'autel. Le prêtre donnait sa bénédiction et les pèlerins se faisaient inscrire sur le "registre des vœux".

Ce pèlerinage est cité par le chanoine Albe dans sa monographie de Castelnau-Montratier [11] et par Limayrac dans son histoire de la commune [12]. En 1880 l'instituteur de Castelnau a rédigé lui aussi une monographie communale où il parle de la dévotion à saint Aureil [13]. "Sous l'église, écrit-il, existe une grotte (sic) remarquable où l'on arrive par un escalier tortueux. Cette grotte est humide, on y conserve avec soin des reliques de saint Aureil et tous les ans, le jour de la fête votive, on va implorer la protection du patron de la paroisse qui, paraît-il, y a passé une grande partie de sa vie".

Malgré leur brièveté, les procès-verbaux des visites pastorales de la paroisse nous apportent quelques informations. Le 4 septembre 1764 [14] le vicaire général signale : "dans la nef du côté de l'Evangile, une ouverture au niveau du pavé, laquelle mène par un escalier à une chapelle souterraine ; pour éviter bien des accidents qui pourraient arriver, il faut entourer cette ouverture d'une balustrade" (ce qui a été fait).

Le 29 novembre 1814 [15] il est simplement question "sur les gradins de l'autel, d'une châsse cylindrique de cuivre renfermant à ce que l'on croit une petite relique de Saint Aureil martyr" [16]. On ne parle même pas de la crypte.

Le 24 avril 1849 [17], Mgr Bardou est plus précis : "Il y a dans l'église un souterrain où se trouve une grande pierre que l'on peut croire avoir servi d'autel. L'on suppose aussi qu'il y a des reliques et qu'il s'y est opéré des miracles pour la guérison des surdités. Des personnes s'y ren-

dent pour obtenir des faveurs et s'y lavent avec l'eau qui se ramasse en un certain endroit".

Le 1er septembre 1918 [18] le rédacteur du procès-verbal se contente de noter "Relique de saint Aureil dans un reliquaire en vermeil (?). L'authentique est égaré. On l'expose le jour de l'Ascension".

Le pèlerinage a subi, comme d'autres, quelques éclipses dues "aux malheurs des temps". Plus près de nous, l'historien local Limayrac [19] écrit en 1885 : "ce pèlerinage dont nous avons vu dans notre jeune âge les dernières traces est tombé dans l'abandon depuis que la foi s'est affaiblie". Albe, dans sa monographie, plus récente, parle du pèlerinage au passé. Mais il ne faut pas oublier que l'interruption des manifestations collectives n'entraîne pas obligatoirement l'abandon des dévotions particulières. Nous l'avons constaté dans certaines paroisses.

Il faut croire que la piété populaire a des bases solides puisque les pèlerinages à Saint-Aureil ont repris assez rapidement, sans doute dans les premières décennies du XXe siècle et se sont poursuivis malgré la fermeture du presbytère et le rattachement de la paroisse à celle de Castelnau-Montratier en 1952.

Lors d'une enquête sur place en 1977, le pèlerinage se célébrait avec procession autour du village, bannière en tête, visite de la crypte avec les "ablutions" rituelles et inscription des pèlerins sur un registre des vœux. On nous a même cité quelques cas de guérison connus dans la paroisse ou ailleurs.

En 1979 le bulletin paroissial donnait un écho particulier à l'événement [20]. Ce jour-là, exceptionnellement, la crypte n'était pas accessible "en raison des pluies abondantes". Pourtant "plus de cinquante personnes renouvelèrent leur inscription, accompagnées d'une dizaine de nouvelles venues".

Aujourd'hui encore le pèlerinage se maintient, bien qu'avec une affluence moindre qu'autrefois. Le bulletin paroissial de mai 1995 [21] annonce la "Fête du vœu de Saint-Aureil" : "Elle aura lieu comme tous les ans le jeudi de l'Ascension, le 25 mai. Messe à 11 heures. Vêpres à 16 heures. Visite de la crypte. Inscription sur le registre du vœu. La légende et la tradition nous apprennent peu de choses sur saint Aureil. Ce qui reste c'est notre fidélité et la confiance de tous ceux qui se recommandent à lui pour la guérison des maladies d'oreille". On ne saurait mieux dire.

En 2002 la fête de l'Ascension s'est déroulée comme à l'accoutumée avec la participation de pèlerins peut-être un peu moins nombreux mais toujours fidèles.

On ne peut parler de saint Aureil sans évoquer l'initiative d'un curé du Tarn-et-Garonne rapportée par le chanoine Gayne dans son

Dictionnaire des paroisses du diocèse de Montauban [22]. A Montbarla, près de Lauzerte, il y avait autrefois un petit pèlerinage local en l'honneur de saint Aurel. "L'eau d'une grotte située au presbytère était regardée comme miraculeuse en cas de surdité. En 1850 le curé Agriffoul acheva sa désaffection pour ce culte". Montbarla ne se trouve qu'à une vingtaine de kilomètres de Saint-Aureil. Le curé de Montbarla avait-il voulu éviter à ses ouailles et à celles des paroisses voisines la fatigue d'un déplacement ou, plus prosaïquement, a-t-il souhaité capter à son profit les offrandes des pèlerins ? Il est vrai que la présence opportune d'une source, rappelant les anciens cultes des eaux, avait de quoi attirer le chaland, surtout en lui attribuant des vertus thérapeutiques avec la caution de saint Aureil. Par bonheur un prêtre plein de bon sens a mis fin à ce qui constituait une concurrence déloyale et un détournement de clientèle.

Incertitudes d'une légende

Disséminés dans les campagnes à évangéliser, les ermites étaient des hommes de terrain, fuyant la popularité et les honneurs. Rares sont ceux qui sont sortis de l'anonymat et ont inspiré les hagiographes.

De la vie de saint Aureil, il faut le reconnaître, on ignore tout. Faute de mieux la tradition se contentait d'affirmer qu'il avait vécu pieusement, ce qui est la moindre des choses, et qu'il était mort "en odeur de sainteté". Formule passe-partout, à la fois vague et par trop succincte. C'est pourquoi il a paru opportun à certains d'étoffer, pour ne pas dire créer, la légende. Initiative à mettre sans doute à l'actif de quelque curé ou prédicateur de mission désireux de satisfaire la légitime curiosité des paroissiens et des pèlerins.

Ainsi a-t-on entendu raconter qu'Aureil descendait un jour l'escalier de la crypte pour faire ses dévotions lorsqu'un ange lui apparut et lui dit "compte les marches que tu as encore à descendre". Il y en avait trois. "Dans trois jours, dit l'ange, tu paraîtras devant Dieu". Aureil passa ces trois jours en prière, sans nourriture, et rendit l'âme comme prévu. On ajoute même qu'il aurait eu le temps de creuser sa tombe et de tailler la dalle funéraire. Cette pure affabulation semble plus ou moins empruntée à d'autres vies de saints. Saint Namphaise, par exemple, l'ermite de Caniac-du-Causse, aurait eu la visite d'un ange venu lui annoncer sa mort dans les trois jours [23].

Un autre volet de la légende, plus connu, nous a été présenté lors de notre enquête de 1977. Aureil possédait, dit-on, une paire de bœufs qui labouraient seuls pendant que son maître priait ou prêchait l'Evangile. Là on retrouve la légende de saint Isidore, patron des laboureurs, dont un ange faisait le travail pendant qu'il se livrait à des exercices de piété [24].

On peut s'étonner que dans son ouvrage Limayrac ne mentionne pas de légende à propos de saint Aureil. Oubli volontaire ou coupable ignorance ? Ailleurs, l'ermite thérapeute aurait peut-être trouvé un biographe bienveillant imaginant une vie exemplaire illustrée d'anecdotes édifiantes et de guérisons spectaculaires.

Iconographie de Saint Aureil

L'église de Saint-Aureil possède une grande statue en bois polychrome (XVIIe siècle ?) représentant un personnage aux cheveux mi-longs, portant moustache et courte barbe noires. Il est vêtu d'une longue tunique et d'un court manteau posé sur l'épaule. Il appuie la main gauche sur la poitrine, la droite tenant un objet disparu (bâton ? palme ?). Sur la base de la statue on discerne encore l'inscription St Aureil (fig. 1 et 2) [25].

On voit aussi une statuette d'évêque en plâtre moulé (fin XIXe) intitulée elle aussi St Aureil (fig. 3). On retrouve là l'identification supposée avec le prélat limousin. Cette anomalie ne semble poser problème ni aux paroissiens ni aux pèlerins. C'est cette statuette qui est exposée dans la crypte le jour du pèlerinage.

Chose devenue rare de nos jours, la paroisse conserve une bannière (XIXe) portant l'effigie de son patron (fig. 4). Celui-ci est représenté avec le même aspect et dans la même attitude que la grande statue qui a visiblement servi de modèle, mais tenant une palme dans la main droite [26]. Autour de lui court l'invocation Saint Aureil martyr priez pour nous. On se demande bien pourquoi on a tenu à honorer abusivement notre saint du titre de martyr. Il ne saurait s'agir d'une confusion avec saint Aurélien de Limoges qui aurait été figuré en habits épiscopaux, et sans palme puisque lui non plus n'a jamais subi le martyre [27].

Il faut aussi parler d'une croix de procession en argent paraissant du XVIIe ou du XVIIIe siècle (fig. 5). Sur une face figure le Christ. Sur l'autre un personnage imberbe à la chevelure abondante et soignée avec un livre pour attribut. Il s'agit de toute évidence de saint Jean l'Evangéliste. Pourtant sur le bras horizontal de la croix sont gravés les mots St / Aureil. Au-dessous, sur le montant, on lit caulet / rector / res / tau / ravit / 1805, puis deux initiales entrelacées pouvant être un S et un A. Il n'est pas impossible que la mention St Aureil ait été ajoutée lors de la restauration de 1805, provoquant inutilement une confusion entre l'évangéliste et l'ermite. Tout cela, il faut bien le reconnaître, fait un peu désordre.

Les vitraux auraient pu donner une autre image de saint Aureil, ils sont malheureusement d'une qualité médiocre et le décor peint est pratiquement effacé [28].

Deux mots du reliquaire (fig. 6). C'est une simple monstrance en laiton (XIXe) enjolivée de cabochons de verre colorés au centre de laquelle se trouve une lunule renfermant un minuscule fragment d'os (un morceau d'orteil, a-t-on coutume de préciser) [29].

Et le retable ? Lors d'une visite pastorale en 1764, le vicaire général fait état d'un retable "qui tombe en ruine" [30]. Mais en 1814 le procès-verbal d'inspection mentionne la présence dans le chœur d'un retable "dans le meilleur état" [31]. Il avait dû être restauré après le Concordat. Dans sa monographie, Albe signale, lui aussi, un retable en bois sculpté du XVIIe siècle [32]. Aujourd'hui on ne peut que déplorer sa disparition, on ne sait quand ni dans quelles conditions. Peut-être portait-il une représentation de saint Aureil ?

Un peu d'histoire

A 400 m au sud-est de l'église de Saint-Aureil, au lieu-dit Saint-Sernin, on a trouvé les ruines d'une construction, sans doute un mausolée construit avec des pierres récupérées sur les sites gallo-romains des environs. C'est là que fut découverte la fameuse "pierre Constantine", linteau monumental attribué à l'époque paléochrétienne et conservé au musée de Cahors [33]. Près de l'église de Saint-Aureil on voit une croix de chemin qui repose sur un chapiteau gallo-romain.

Le toponyme Saint-Sernin désigne l'emplacement d'un lieu de culte chrétien. On y remarque un amas de pierres et des sondages récents ont révélé des sépultures. Dans les pouillés du diocèse il est question de la paroisse Saint-Sernin de Thézels [34]. Il peut paraître surprenant de voir deux églises paroissiales implantées aussi près l'une de l'autre. Pour être plutôt exceptionnel le fait n'est pas inimaginable dans une région assez tôt christianisée où l'on observe un réseau paroissial particulièrement dense [35].

La paroisse de Saint-Aureil est peut-être un peu plus récente que celle de Saint-Sernin, mais toutes deux ont coexisté jusqu'à la disparition de cette dernière lors de la Révolution [36].

Nous avons vu que Saint-Aureil est nommé en 1081 dans le cartulaire de Moissac. En 1272 l'évêque de Cahors confirme au Chapitre le droit de présentation à diverses églises, dont Saint-Aureil et Saint-Sernin de Thézels, situées dans la baronnie de Castelnau [37].

Rappelons enfin un épisode des guerres de Religion. En 1569 les troupes protestantes ont ravagé le Quercy Blanc. Le syndic du Quercy donne les noms des lieux fortifiés par les religionnaires. Parmi eux, Castelnau et Saint-Aureil [38].

Nous ajouterons seulement quelques lignes relevées sur les registres de l'état-civil de Castelnau-Montratier à la date du 16 janvier 1830. A la suite d'une déclaration de naissance, le secrétaire de mairie a tenu à

mentionner : "je prends la liberté d'observer à M. le curé de Saint-Aurel que, depuis la Noël, trois enfants de cette commune sont morts de froid dans le trajet de leur domicile à l'église de leur paroisse". Ces faits, peut-être banals pour l'époque, font aussi partie de l'histoire.

Quelques mots sur l'église

A première vue l'église ne présente pas d'intérêt majeur. Une nef, remaniée, terminée à l'est par une abside en hémicycle du XIIe siècle. Côté sud, une chapelle latérale a été ajoutée tardivement et à la fin du XIXe une sacristie a été greffée sur le chœur.

A l'extérieur on remarque surtout, côté nord, une petite tour ronde accolée à la jonction du chevet et de la nef (fig. 7 et 8). Abritait-elle, comme on l'a dit, un escalier permettant d'accéder à un clocher-mur disparu, érigé au-dessus de l'art triomphal ? On aperçoit, à la partie supérieure de la tour, deux petites meurtrières pour armes à feu (arquebuses ou mousquets), l'une ouverte vers l'est, l'autre vers l'ouest. On peut penser que cette sommaire installation défensive date de l'occupation de l'église par les huguenots en 1569, comme il a été dit précédemment.

En examinant attentivement le mur septentrional de la nef, on voit successivement, de l'est vers l'ouest, deux ouvertures murées : une petite porte rectangulaire à linteau monolithe et un grand arc (vestige d'une chapelle détruite ?). La porte en arc brisé, protégée par un porche rustique, s'ouvre à l'ouest sous un insolite clocher-mur en briques percé de deux baies.

L'intérieur de l'édifice, dépourvu de décor sculpté, est plutôt décevant. Un faux plafond masque la charpente. L'épais enduit qui recouvre les murs ne permet aucune analyse.

Le principal attrait de l'église, pour ne pas dire le seul, est la présence d'une crypte (fig. 9, 10 et 11) que Limayrac date du IIIe ou IVe siècle [39]. Plus vraisemblablement on se trouve en présence d'une construction du XIe siècle. Sa voûte conserve l'empreinte des planches de coffrage [40]. L'autel en pierre est disposé devant une niche à fond plat. La pièce est obscure. On y accède par un escalier qui prend son départ sur le côté nord de la nef, en avant du chœur, passe sous le mur de la nef, puis descend parallèlement à celui-ci jusqu'à la crypte. Autrefois une étroite baie romane, ébrasée vers l'intérieur, éclairait vaguement le bas de l'escalier et l'entrée du sanctuaire souterrain. Cette fenêtre a été obstruée lors de l'exhaussement du sol du cimetière.

Nous arrêterons là notre propos, laissant à des chercheurs plus qualifiés le soin de réaliser une véritable étude archéologique de l'église et de sa crypte.

Pierre Dalon

Notes

1 - Sous l'Ancien Régime la paroisse de Saint-Aureil appartenait au Chapitre de Cahors et dépendait de l'archiprêtré de Luzech. Elle avait pour annexe Sauveterre, aujourd'hui dans le département du Tarn-et-Garonne (Pouillé de 1637, Arch. diocésaines, 5.48).

2 - *Vies des saints*, par les Petits Bollandistes, d'après le P. Giry, par Mgr Guérin, Bar-le-Duc, 1872. T.V, p. 393. *Vies des saints*, par les Bénédictins de Paris, 1947, T.V, p. 145. Louis Réau. *Iconographie de l'art chrétien*. P.U.F. 1958, T.III, p. 159.

3 - Etienne Albe. Notes manuscrites. Arch. diocésaines, D. 4 bis. Bernard de Narcès y possède un alleu qu'il donne à Moissac (réf. Doat 128 f° 160). Archives départementales F. 264.

4 - *Vie des saints*, par Bénédictins de Paris, op. cit. p. 145.

5 - Dans le diocèse on connait d'autres cryptes abritant ou ayant abrité des corps saints : Duravel, Caniac-du-Causse, Saint-Céré.

6 - Arch. dioc; 5.50. Pouillé Dumas (1679), p. 41, n° 221.

7 - Commune de Soturac, cant. de Puy-l'Evêque. Cette paroisse dépendait de l'archiprêtré de Pestilhac.

8 - Peut-être au lieu-dit Garrigues.

9 - E. Albe. *Monographies des paroisses du diocèse de Cahors*. Manuscrit. Arch. diocésaines.

10 - Pourrrait-on le qualifier de saint otologue, ou otologiste ?

11 - E. Albe, op. cit.

12 - Léopold de Limayrac. *Histoire d'une commune et d'une baronnie du Quercy. Castelnau-Montratier*. Cahors, 1885.

13 - P. Canihac. *Monographie de la commune de Castelnau-Montratier*, note V. Manuscrit. Archives départementales.

14 - Arch. départ. G 12.

15 - Arch. dioc. 25 A.

16 - Elle a sans doute été remplacée par la monstrance-reliquaire que l'on voit aujourd'hui.

17 - Arch. dioc. 25 A.

18 - Ibid.

19 - L. de Limayrac, op. cit. p. 31.

20 - *Vie et renouveau*. Journal du secteur paroissial de Montcuq et Castelnau-Montratier, n° 161 (juillet 1979). Arch. dioc.

21 - *Vie et renouveau*, n° 335 (mai 1995).

22 - Pierre Gayne, *Dictionnaire des paroisses du diocèse de Montauban*, 1978, p. 222 (Saint-Georges de Montbarla).

23 - Pierre Dalon. Saint Namphaise, un ermite quercynois du VIIIe siècle. *Bull. Sté des Etudes du Lot*, 4e fasc. 1998.

24 - Louis Réau, op. cit. T. III, p. 688.

25 - Cette statue, aujourd'hui déposée, se trouvait dans le chœur faisant pendant à une statue de saint Jean-Baptiste de facture identique. La présence de ce dernier peut s'expliquer par le fait que la paroisse de Sauveterre, ancienne annexe de St Aureil, avait pour patron Jean-Baptiste.

26 - L'autre face de la bannière représente N.D. de Lourdes.

27 - Un curé à l'esprit compliqué aurait-il voulu faire passer Aureil pour un martyr dûment homologué, histoire de dorer le blason d'un ermite aux mérites trop discrets ? Les répertoires hagiographiques donnent trois Aurèle (Aurelius) et deux Auréliens (Aurelianus) qualifiés de martyrs. Et Limayrac, déjà cité, écrit : "le corps du martyr est placé sous l'autel de la crypte".

28 - Ils représentaient, semble-t-il, les quatre évangélistes.

29 - On a cru bon d'y joindre deux petites médailles, dont une de Bernadette Soubirous (souvenir possible d'un pèlerinage de la paroisse à Lourdes).

30 - Archives départ. G 12.

31 - Visites pastorales. Arch. dioc. 25 A.

32 - E. Albe. *Monographies*. Op. Cit.

33 - Michel Labrousse et Guy Mercadier. *Carte archéologique de la Gaule*. Lot. Ed. Académie des Insc. et Belles Lettres, 1990, p. 74.

34 - Thézel est une paroisse située à 2 km au N.E. de Saint-Aureil.

35 - Florent Hautefeuille. *Structures de l'habitat rural et territoires paroissiaux en bas Quercy et haut Toulousain du Ve au XIVe siècles*. Thèse de doctorat. Université de Toulouse- Le Mirail, 1999.
Christine Baret. *A propos d'un grand site rural du Quercy dans son environnement à l'époque gallo-romaine*. DEA, Toulouse- Le Mirail, 1995.

36 - On trouve aux archives départementales (G 12) le procès-verbal de visite pastorale de Saint-Sernin, annexe de Thézels, daté du 5 septembre 1764.

37 - G. Lacoste, op. cit. T. II, p. 331.

38 - Ibid. T. IV. p. 206.

39 - L. de Limayrac, op. cit. pp. 29-31.

40 - On a un exemple de ce procédé dans la crypte de Saint-Michel de Cuxa. Cf. Marcel Durliat, *Roussillon roman*, Zodiaque, 1964, p. 45.

41 - Nous exprimons toute notre gratitude à Monsieur Gérard Vignals ainsi qu'à Monsieur et Madame Georges Malgoire, de Saint-Aureil, pour l'aide amicale qu'ils nous ont apportée au cours de nos recherches sur le site.

Fig. 2 : Saint Aureil (détail).

Fig. 1 : Statue de Saint Aureil

Fig. 4 : Bannière de saint Aureil "martyr".

Fig. 3 : Statuette de saint Aureil "évêque".

Fig. 5 : Croix de procession (à l'effigie de saint Jean l'Evangéliste).

Fig. 6 : Monstrance-reliquaire de saint Aureil.

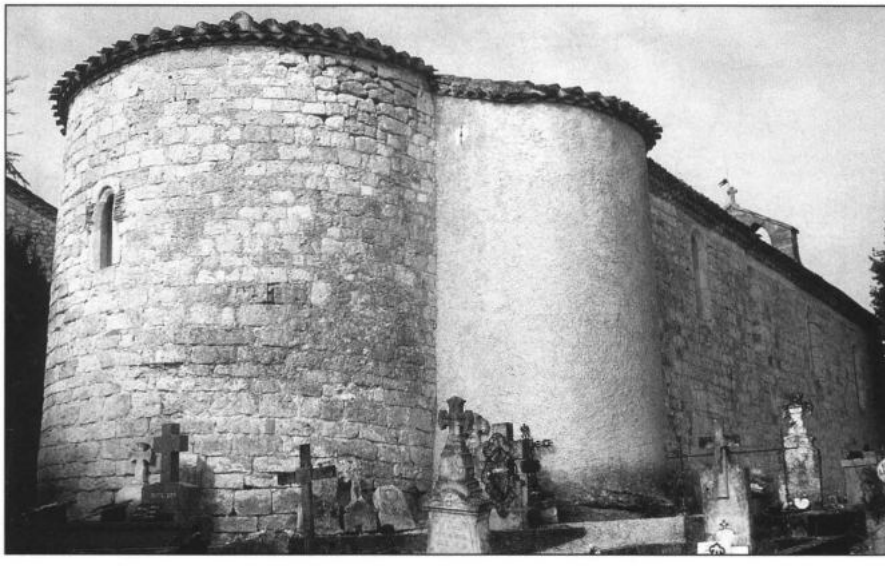

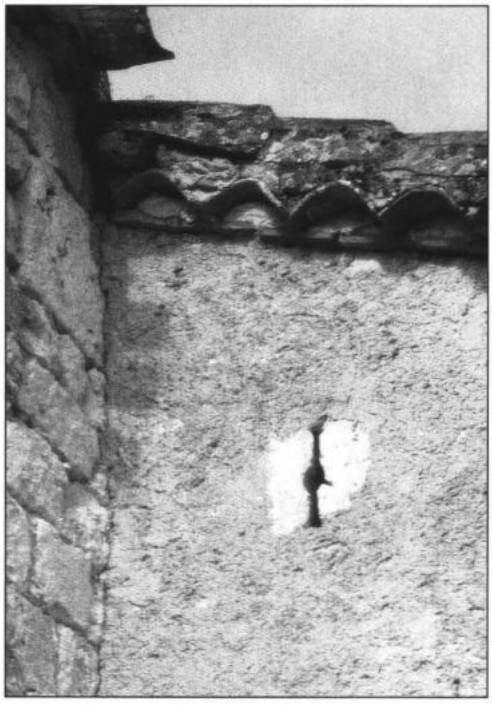

Ci-dessus :
Fig. 7 : Eglise de Saint-Aureil (abside, tour et mur nord).

Ci-contre :
Fig. 8 : Détail d'une meurtrière de la tour.

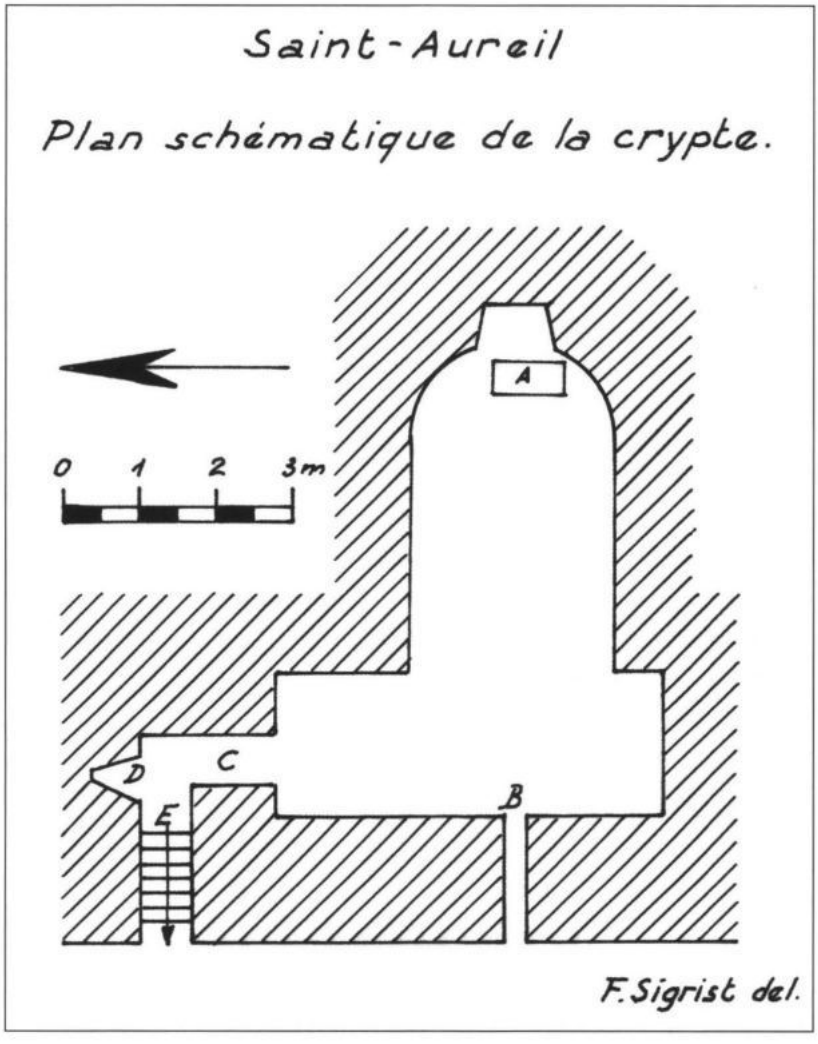

Fig. 9 :
A : Autel - B : Petit soupirail rectangulaire faisant communiquer la crypte avec le sol de la nef - C : Entrée de la crypte (voûtée en berceau) D : Petite fenêtre condamnée - E : Escalier.

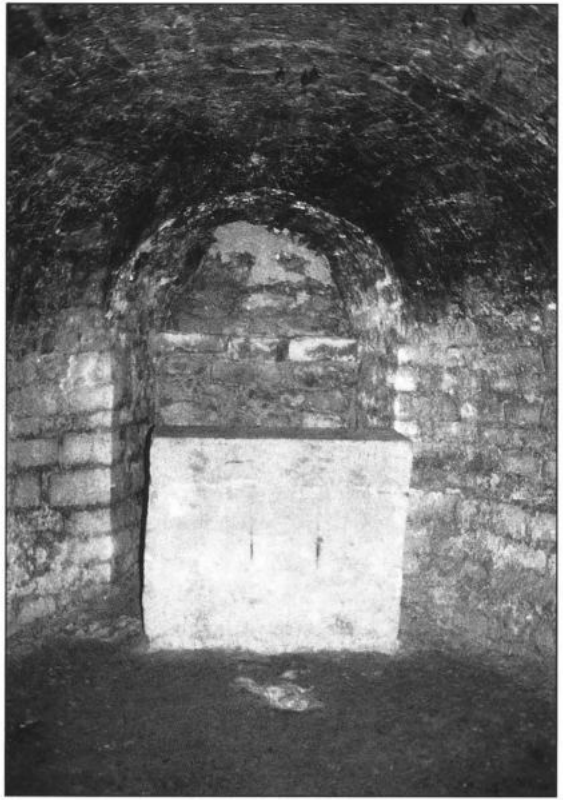

Fig. 10 : Intérieur de la crypte. La niche et l'autel.

Fig. 11 : Entrée de la crypte vue de l'intérieur. En arrière-plan on aperçoit la fenêtre murée, au bas de l'escalier

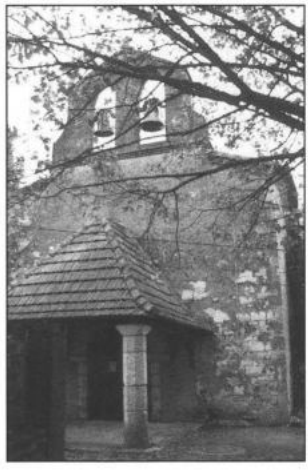

LES SURVIVANTS DE LA GRANDE ARMÉE, À CAHORS, DURANT LE SECOND EMPIRE

Les vétérans de la Grande Armée résidant à Cahors nous sont connus par de nombreux documents officiels en raison des demandes qu'ils adressèrent au maire ou au préfet pour en obtenir des secours ou des pensions soit directement soit par l'intermédiaire de ces autorités locales en provenance du ministère de la Guerre. Il était nécessaire qu'ils fournissent les documents qu'ils avaient en leur possession ou des témoignages valables.

Les premières demandes sont datées des règnes antérieurs à celui de Napoléon III, en 1821, 1822, 1823 et 1828, mais surtout de la Monarchie de Juillet, en 1838, 1844, 1847 et 1848. Mais le principal effort fut celui du Second Empire car l'on sait combien les récits de ces anciens soldats aidèrent le Prince Louis-Napoléon a être élu président puis assurèrent la réussite des plébiscites. La reconnaissance fut la règle car les élections se déroulant avec le suffrage universel, ces hommes étaient dont utiles au souverain. Nous ne pouvons actuellement disposer que des documents concernant Cahors car ceux traitant des autres communes du département du Lot n'ont pu être classés.

En 1852, 20.000 demandes avaient été formulées, alors que 23.000 francs seulement avaient été prévus pour l'ensemble du pays. On établit alors les allocations par douzième d'années, ce qui en accordait deux par mois pour le Lot ! mais, en fait, 7 pour l'année : Filière, Angar, Borie, Pujol, Bladanet Beauville et Henry ; 3 demandes de veuves furent repoussées, soit parce qu'elles n'étaient pas complètes soit parce qu'elles n'avaient pas observé l'ordre hiérarchique. En 1853, 5 nouvelles pensions furent accordées : Canals, Labié, Joly, Admiral et la veuve Coffin. Par la suite, le nombre augmenta. Certains autres reçurent des secours momentanés accordés par la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur mais restaient cependant en concours pour le secours viager. En 1867 et 1868 furent versés les derniers secours au titre de la Grande Armée.

Deux listes, l'une de 75 noms, l'autre de 12 seulement, dont 8 appartenaient à la première des deux, nous sont parvenues. Elles sont d'une grande importance car elles nous fournissent tous les renseignements concernant ces hommes et nous permettent de connaître ainsi quelques un des habitants de Cahors au milieu du XIXème siècle.

Le lieu de naissance de ces anciens soldats domiciliés à Cahors dans les années 1850 était Cahors même pour la plupart d'entre eux. 22 seulement étaient nés ailleurs : un dans le département de la Meurthe (nom du département de Meurthe-et-Moselle avant l'annexion de la majeure partie du département de la Moselle par l'Allemagne en 1871 et de l'union de ce qui restait de ce département avec le département de la Meurthe) : Calès Joseph né à Baccarat ; un en Lozère, Bor Etienne et un à Sauveterre-de-Rouergue, Cathala Jacques-Hilarion. Les autres étaient nés dans le Quercy : trois venaient de Montauban, un de Caussade, un autre de Figeac et les autres de différents villages du département actuel du Lot.

Ils habitaient tous dans la vieille ville, soit près de la halle (rue de la Halle, rue Brives, rue du Cheval Blanc, rue Supiot, rue Fénelon) soit dans la ville haute (rue de la Citadelle, rue Saint-Barthélémy, rue de la Barre, rue du Château, rue Impériale, rue St Namphaise, rue Lacoste). Ils ne s'étaient pas groupés et habitaient dans la plupart des cas de petites maisons. Certains d'entre eux possédaient une petite vigne située sur les coteaux dominant la ville.

Leurs dates de naissance s'échelonnaient de 1770 pour Delrieu André ou 1772 pour Calès Joseph qui avaient donc, tous les deux, fait les guerres de la Révolution, à 1795 comme Jean Laucou, Etienne Vaysset, Jean Rossignol, Jean-Marie Cadeau ou encore Baptiste Vertut ou même Jean Garrigues né en 1796. Tous ceux-là s'étaient engagés pour les derniers combats en 1813 ou 1814 ou même pour les Cent-Jours.

Presque tous avaient servi dans l'infanterie, sauf Arnaud Blanches dans l'artillerie de marine, Barthélémy Delpech dans l'artillerie, Pierre Cabanès et François Calmon dans les chasseurs à cheval.

Tous vivaient dont en 1857, date de la liste des 75 noms : le plus âgé avait 87 ans et le plus jeune 61 ans ; 15 d'entre eux avaient 70 ans ou plus. Certains, comme nous allons le voir, avaient fait les campagnes de la Grande Armée à travers toute l'Europe et parfois même outremer. Beaucoup d'entre eux avaient reçu des blessures plus ou moins invalidantes et y avaient survécu dans des conditions sanitaires difficiles auxquelles des généraux et même un maréchal n'avaient pu survivre. Sans citer tous les hommes des deux listes, je vais prendre quelques exemples dont les particularités de campagnes ou de blessures font des cas exceptionnels et dont la situation, après des moments de gloire, est devenue d'une grande médiocrité même après l'octroi d'une petite pension.

Je citerai en premier le cas de François Aynaud né en 1790 à Agen, parti en 1809, blessé à Flessingue à la cuisse gauche et fait prisonnier ; emmené sur les pontons de Portsmouth, il y demeura jusqu'en 1814. Rapatrié alors que sa blessure n'est toujours pas guérie, crachant le sang,

il est réformé à Lille. Il rentra par ses propres moyens à Agen, de là gagna Cahors et demanda un secours "car il n'est pas en état de travailler".

En ce qui concerne Jean Vigourous, né en 1774 à Cahors, nous avons son signalement : 1,68 m, cheveux châtains, yeux roux, front couvert, nez ordinaire, visage plein. Il s'agit d'un volontaire de 1792, parti dans l'armée du Nord puis dans celle de Sambre-et-Meuse et ensuite dans l'armée du Rhin. Il fut blessé en l'an 6 à Soleure en Suisse, puis en l'an 7 à "Falkeuvre". Mis à la retraite en l'an 9 (1801-1802) il se retrouva en campagne en 1808 en Catalogne sans que nous en sachions les raisons ni quand il eut sa retraite définitive.

Certains avaient fait campagne hors d'Europe, tel fut le cas de Jean-Vivien Joubert né en 1778 à Duravel. Parti à 18 ans en 1796 dans l'armée du Rhin puis dans celle d'Italie, il prit part à l'Expédition d'Egypte dont il ne revint qu'en l'an 10 (1802-1803). Il resta dans l'armée des Côtes de l'an 11 à l'an 13 d'où il partit pour la Martinique ; il y fut fait prisonnier en septembre 1805 par les Anglais et y resta jusqu'en 1815, fut mis en demi-solde en 1816 puis à la retraite en mars 1816 au bout de ses 30 ans de service. Il avait franchi plusieurs grades : caporal en 1798, sergent en 1799, sous-lieutenant en 1805 et capitaine en septembre de la même année. Les secours furent attribués à sa fille après son décès en 1853.

Arnaud Blanche, né à Prayssac en 1788, enrôlé en 1809, alla d'abord en Autriche puis en Espagne en 1810 où il fut blessé à Astorga puis d'un coup de lance à Torresnova. Déserteur en 1811, condamné par contumace à des travaux publics, il rentra en 1812. Jugé à nouveau il est acquitté et part en Russie où il fut considéré comme mort. Il rentra en 1814, fit campagne en 1815 dans la Garde Impériale et fut fait prisonnier à Waterloo !

En 1853, Marie-Catherine Gigoux demanda une pension de secours pour la perte de ses deux frères. L'un, Joseph, mort prisonnier en Russie, l'autre, prénommé également Joseph, était né en 1788. Il était parti en 1805, tint garnison sur les côtes jusqu'en 1807, fut dirigé vers la Prusse et la Pologne et de là, en 1809, en Espagne et au Portugal où il demeura jusqu'en 1813. Finalement il fut tué à Waterloo le 18 juin 1815. Il avait franchi de nombreux grades : caporal en février 1806, fourrier en septembre, sergent en février 1807, sergent-major en 1808, sous-lieutenant en février 1813, lieutenant en décembre de la même année.

La lettre de demande de secours de Jean-François Despeyroux, né en 1788 à Sénaillac, parti en 1809 en Espagne où il servit jusqu'en 1813, y fut blessé à Astorga, à "Azapilès" et à Pampelune et franchit les premiers grades (sergent en 1813), nous est parvenue. Il y écrit : "c'est ainsi qu'un vieux débris de l'armée de l'Empire gémit sous le poids de la médiocrité la plus profonde". Il assure de son dévouement "l'auguste dynastie".

Pensionné depuis 1814 il recevait 135 F par an (les ouvriers du textile touchaient à la même époque 1 F par jour et c'était la misère !).

Certaines difficultés rencontrées pour les preuves à fournir étaient créées par les imprécisions d'état-civil. Ainsi en 1844 une dame Marie-Josephe Terrien veuve de Pierre-Nicolas Gontier décédé le 27 décembre 1843 se vit contester son droit à pension car sur l'acte d'état-civil de mariage du 3 décembre 1807 à "Gimous" (Royaume d'Italie) le nom du mari est écrit Gonthier et non Gontier ; de plus selon le ministère de la Guerre, Gonthier est prénommé Louis-Nicolas et non Pierre-Nicolas. Donc il y a impossibilité de régler la situation malgré le témoignage de deux sous-officiers en garnison à Cahors et qui connaissaient le ménage Gontier.

D'autres difficultés proviennent de la perte des documents en Russie ou en Espagne, pertes dues soit à leur destruction dans les combats ou les incendies de villes, soit aux vicissitudes subies par le soldat lui-même... Comme exemple je prendrai celui d'Honoré Ayma né en 1789, conscrit en 1808, qui fit partie du 81ème de ligne à Venise puis servit en Dalmatie en 1809-1810. Il passa en mars 1811 à l'école militaire de Fontainebleau. Devenu sergent en août de la même année, il alla en Espagne jusqu'en 1812. En janvier 1813 il se trouva à Wesel (Prusse) comme sergent-major. Il rentra en 1814 à Libourne et fut licencié en juillet 1815 à Bayonne.

La plupart de ces vétérans se marièrent sous la Restauration ou la Monarchie de Juillet et avaient des enfants dont certains furent militaires sous le Second Empire.

La liste des 75 noms donnait leur état-civil, mariés ou non, et leur nombre d'enfants. Au total 122 enfants pour 49 d'entre eux. Garrigues Jean né et habitant St-Henry avait eu le plus grand nombre, soit 7 ; les autres n'en avaient eu que deux pour la plupart d'entre eux. Il y avait 6 veufs ayant charge d'enfants. Les quelques métiers exercés sont ceux de cordonnier (3), tailleur (2), teinturier, tonnelier, menuisier ou huissier.

Les sommes allouées s'élèvent à 60 F par an pour la veuve Coldefi, à 40 F pour Barthélémy Dussan, à 150 F pour un ancien capitaine, Jean-Pierre Labrou et même 200 F pour Gabriel Joly. Quelques secours ponctuels donnés par le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur s'élevaient à 100 F pour Raymond Vertut, par exemple.

Nombreux furent les vétérans de la liste de 1857 qui vécurent encore jusqu'à un âge avancé et malgré les souffrances endurées. Les décès se sont produits en 1857 pour Admiral, en 1858 pour Baptiste Vertut. André Delrieu est mort en décembre 1860 à 90 ans ! Charles Bédué a connu la IIIème République puisque décédé en 1877 à 87 ans comme François

Daymard en 1878 à 86 ans. Cependant 24 noms n'apparaissent pas sur les registres de Cahors jusqu'en 1882.

Ces anciens soldats restés attachés aux Bonaparte, "l'auguste dynastie" comme l'écrit l'un deux, jouaient un rôle important lors des élections ou des référendums, ce qui explique l'importance de la correspondance entre le ministère de la Guerre et le préfet du Lot, entre celui-ci et le maire de Cahors pendant la durée du Second Empire. Tout cela nous permet de connaître un peu de la vie de la ville pendant une partie du XIXème siècle et de mesurer le prestige que pouvaient avoir ces hommes survivants d'une époque, source de nostalgie pour certains.

Micheline THOUVENIN-CROUZAT

Sources

- Aux Archives départementales du Lot, les documents classés dans la série Archives Communales.
- Cahors E.D.T. 0 42, toute la liasse 2 H 7 : secours. Il n'y a pas de classement interne.
- Série 4 E, état-civil de Cahors, N. M. D. 783.

A PROPOS DE L'ÉGLISE SAINT-SERNIN DE CAZES

Dans le précédent Bulletin figurait l'étude de Mme Baudienville sur les peintures de l'église de Cazes (commune de Puy-l'Evêque).

L'omission d'un paragraphe (p. 195) a malencontreusement altéré la compréhension de l'épilogue. Nos lecteurs trouveront ci-après l'intégralité du texte concerné.

Epilogue

La région possède un exceptionnel patrimoine d'églises peintes d'époques différentes (Duravel, Cazes, Martignac, La Masse, Saint-André des Arques). Un circuit de visite des églises peintes fera un jour partie de l'attrait de Puy-l'Evêque et de sa région.

Dans cette perspective, il serait d'un grand intérêt de pouvoir montrer les copies des peintures de Martignac qui avaient été réalisées en 1943 et 1946 car divers facteurs ont joué contre la lisibilité de l'original durant le demi-siècle écoulé. Ces copies sont la propriété de la section des peintures murales du défunt Musée des monuments français appelé à être remplacé par la Cité de l'architecture et du patrimoine qui devrait accorder une place de choix à ces témoins d'un patrimoine vulnérable et parfois évanoui. En obtenir un fac-similé n'est peut-être pas hors d'atteinte et les lieux disponibles pour le présenter ne manquent pas. D'aucuns ont constaté que le mur nord de la chapelle Saint-Michel de Puy-l'Evêque, si bien placée sur le circuit de visite de la vieille ville, avait exactement les dimensions requises.

Marie-Paule BAUDIENVILLE

UNE HACHE NÉOLITHIQUE DÉCOUVERTE AUX ARQUES

le 24 janvier 2002, procédant à des travaux d'aménagement près de notre maison de Sénaillac, commune des Arques (section D, parcelle 428), j'ai eu la surprise de mettre au jour, à environ 0,30 m de profondeur, un objet en silex opalescent de couleur blanc gris.

J'ai montré ma découverte à M. Michel Lorblanchet qui a identifié une hache polie. Après l'avoir étudiée et dessinée, il a rédigé la notice suivante :

"La hache a été d'abord taillée à larges éclats puis polie ; le polissage est intense à l'avant, sur le tranchant, mais il n'efface pas toutes les cicatrices d'enlèvement à l'arrière. Postérieurement au polissage et probablement au cours de son utilisation, elle a été localement écaillée et partiellement retouchée : le tranchant a été rectifié, sans doute à la suite d'une ébréchure. Le talon est une cassure d'origine.

Par ailleurs l'outil porte quelques traces de rouille dues à des chocs d'instruments aratoires.

Longueur maximum : 101 mm, largeur maximum : 70 mm (au niveau du tranchant), épaisseur maximum : 29 mm. Poids : 212 grammes.

Age probable : Néolithique"

Caecilia GRISON

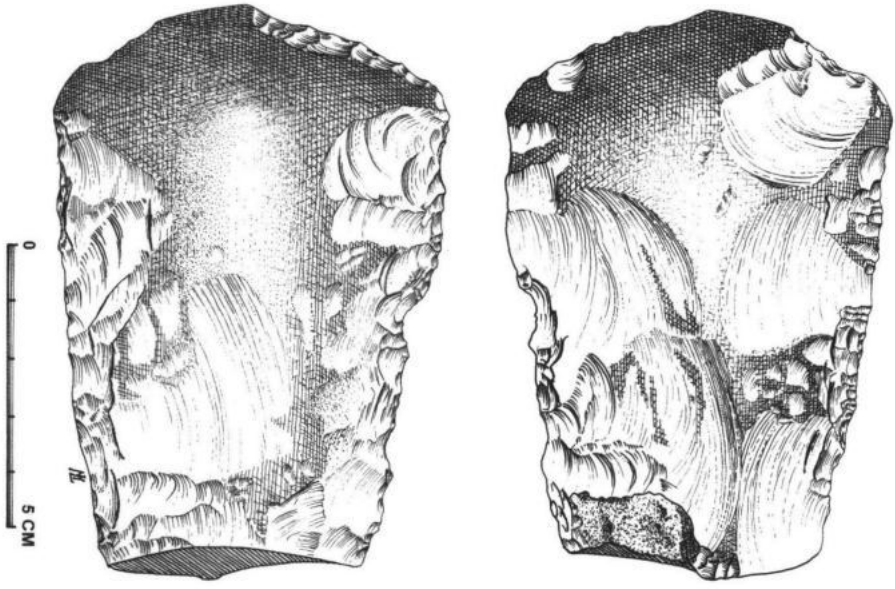
0
5 CM

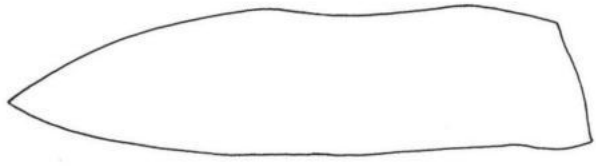

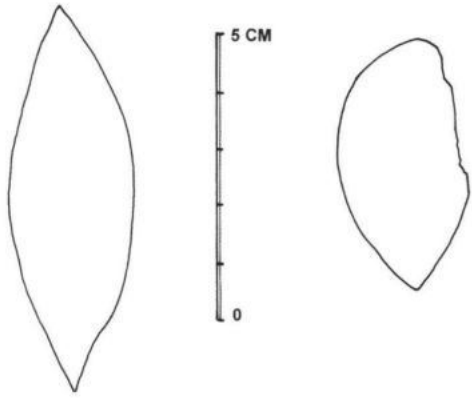
5 CM
0

COTISATIONS ET ABONNEMENTS 2003

● Sociétaires :

- Cotisation simple : ..... 4 € + abonnement : 25 € Total : **29 €**
- Cotisation familiale : ..... 5 € + abonnement : 25 € Total : **30 €**
- Cotisation de soutien : ..... 8 € + abonnement : 25 € Total : **33 €**

● Non sociétaires :

ABONNEMENT AU BULLETIN

- France : ..... **30 €** - Etranger : ..... **33 €**

*
* *

Merci de régler votre cotisation et votre abonnement **AVANT LE 31 MARS** pour faciliter la tâche du trésorier.

Les chèques bancaires ou postaux doivent être adressés à la Société des Etudes du Lot et libellés à son ordre :

C.C.P. 741-12 Y Toulouse

Quelques sociétaires n'ont pas encore réglé la cotisation et l'abonnement de l'année 2002. Ils sont priés de réparer cet oubli sans tarder s'ils souhaitent continuer à recevoir le Bulletin.

*
* *

Le président et le conseil d'administration remercient tout particulièrement les adhérents qui nous font l'amitié de verser une cotisation de soutien (8 euros ou plus). Un reçu leur est automatiquement envoyé pour leur permettre de bénéficier de la déduction fiscale (versements effectués à des œuvres ou organismes reconnus d'utilité publique).

JOURNÉE FORAINE DU 22 SEPTEMBRE

Pour cette journée du Patrimoine, une quarantaine de nos membres se sont rassemblés sous la halle de Martel où nous attendait notre sociétaire Madame Marguerite Guély, agrégée de l'Université, historienne de la cité. Monsieur Jean-Claude Requier, maire et conseiller général, avait tenu à être des nôtres pour la visite de sa ville, évoquant au passage les problèmes posés par l'entretien, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine urbain.

Sous la conduite attentive de Mme Guély, la matinée a donc été consacrée à cette ancienne sénéchaussée de la vicomté de Turenne, à son histoire et à son architecture, depuis le palais de la Raymondie jusqu'aux demeures nobles et bourgeoises qui font le charme de la ville, à travers les rues aux noms évocateurs sur lesquelles s'ouvraient autrefois boutiques et ateliers avec, ça et là, quelques pittoresques maisons à pans de bois. Sans omettre l'église Saint-Maur avec un regard particulier sur le tympan roman et la lumineuse verrière du XVIe siècle.

Un déjeuner digne d'éloges à la Ferme-auberge du moulin d'huile de noix constitua un sympathique entracte gastronomique.

L'après-midi notre groupe se retrouva à Gluges, toujours sur la commune de Martel. Dans l'église du XIXe, Mme Guély nous conta l'histoire de cette très ancienne paroisse dédiée à Saint-Pierre ès-liens, avant de nous conduire à la vieille église construite au XIIe siècle sous un surplomb rocheux. Depuis longtemps abandonnée, elle fait aujourd'hui l'objet d'un plan de sauvetage grâce aux efforts conjugués de la municipalité et d'associations de défense du patrimoine comme "Les amis de Gluges" animée notamment par note collègue Claude Amartin. Celui-ci était sur place, accompagné de plusieurs membres de l'association, pour nous faire les honneurs de cet édifice à la fois modeste et attachant dont les modillons sculptés sont de purs chefs d'œuvre de l'art roman.

Favorisée par un temps ensoleillé, cette journée restera une des plus agréables qu'il nous ait été donné d'apprécier.

Pierre DALON

*
* *

Nous publierons dans le prochain bulletin :

- Une communication de Mme Guély : "Martel et les vicomtes de Turenne : la visite de François de Javel, sénéchal du vicomte, en 1655".
- Une communication de M. Amartin sur l'église romane de Gluges.

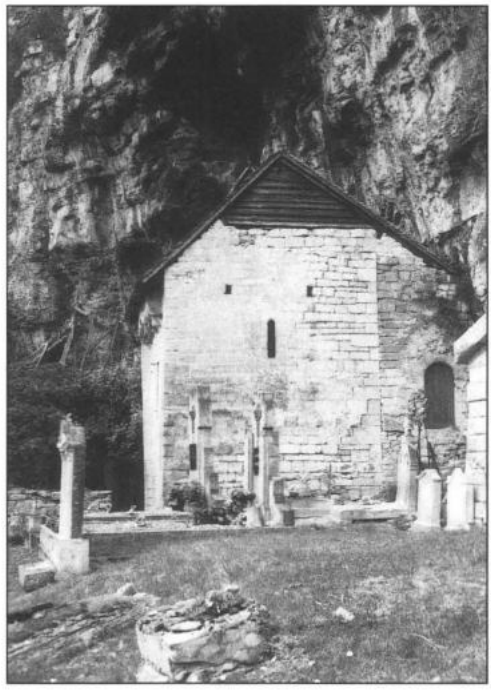

Eglise de Gluges (Chevet).

SÉANCE PUBLIQUE DU 8 DÉCEMBRE

Le Quercy, terre de révolutions paysannes

La salle de conférences de la Chambre de Commerce, toujours si obligeamment mise à la disposition de notre société, a accueilli une assistance nombreuse, venue écouter notre invité : Hubert Delpont, professeur agrégé au lycée G. Sand de Nérac.

Enseignant-chercheur très actif, Hubert Delpont, outre de nombreux ouvrages et articles sur l'histoire du pays de Nérac, a élargi son champ d'enquête aux 19 départements d'un "Grand Sud-Ouest" qui, de 1789 à 1799, furent secoués par des troubles agraires, des "émotions paysannes" dont le nombre et la violence ne cessent d'étonner. La thèse qui leur est donc consacrée, la première à donner une vue d'ensemble régionale, fait la part belle au Quercy, devenu en 1790 département du Lot.

Là résidait tout l'intérêt de cette conférence : le Lot a connu, et de loin, le plus grand nombre de ces colères paysannes. Cortèges, intimidations, pillages, découverte des toits après abattage de girouettes, recherche et destructions des "titres primitifs" détaillant ce qui était dû aux seigneurs, incendies et parfois tragiques dénouements, des têtes sur une pique : tel apparaît le scénario décrit par Hubert Delpont avec aisance et talent.

Une série de cartes permit de comparer avec les départements voisins et de constater aussi la persistance, originale elle aussi, de ces troubles après 1789-90, alors qu'ils s'éteignaient ailleurs. A tel point que l'Assemblée Nationale dépêcha une commission d'enquête en 1791 pour en connaître les causes et proposer des solutions.

Peine perdue, puisque les campagnes s'agitèrent encore et même bien après que la Convention eut supprimé tous les droits seigneuriaux, alors que la première assemblée révolutionnaire, la Constituante, en avait décidé le rachat.

En l'été 1797 (messidor an V), alors que les royalistes menaçaient la république directoriale, la rumeur du retour des rentes - ainsi appelait-on la part de récolte due au seigneur en vertu de son droit éminent sur les terres de sa seigneurie - suffit à remettre les campagnes en émoi, de Saint-Céré à Gramat, de Lauzerte à Salviac.

Pourquoi cette ampleur et cette permanence ?

Il y a sans doute la pression démographique, très forte en Quercy, qui dictait un rapport de l'homme à la terre particulièrement dramatique. Mais Hubert Delpont avance une cause plus précise : la transformation de la redevance traditionnelle, ou rente, en rente marchande, c'est-à-dire d'un bien plus grand prix. Au XVIIIe siècle la demande en farine de grande qualité, ou minot, assurait débouchés et profits à ceux qui pouvaient en fournir pour le lointain marché des Isles à sucre, fleuron de notre domaine colonial. Les seigneurs exigeaient donc de tamiser les grains en les faisant passer par quatre ou cinq cribles (ou tamis) différents afin d'en améliorer la qualité et de les "rendre marchands". Ainsi s'explique la colère des tenanciers soumis à une exigence drastique et frustrés d'un profit récupéré par le seigneur. Aussi, au sommet des "mais" célébrant leur victoire sur le château, suspendaient-ils un ou plusieurs de ces cribles détestés.

Il y eut d'autres motifs aux colères paysannes : la levée de troupes en 1793, la déchristianisation menée par le représentant de la Convention Bô. Une troupe de paysans et de paysannes - première manifestation féminine d'ampleur - l'agressa à la côte de Camburat, près de Figeac, le 4 germinal an II (mars 1794). Hubert Delpont les présenta brièvement en soulignant la primauté du conflit des redevances dans le déclenchement des troubles.

Le Quercy, terre de révolutions paysannes ! On ne pourra plus en douter désormais grâce à ces travaux et à cet exposé qui sut captiver l'auditoire.

Une discussion vivement menée autour de la notion de propriété en Quercy sous l'Ancien-Régime permit, en conclusion, au dernier intervenant de montrer comment ces dix années de troubles ont accouché d'une société rurale qui, débarrassée du carcan seigneurial, s'est constituée en une majorité de petits exploitant propriétaires, jaloux de leurs terres et de leurs droits, et qui ont assuré la stabilité de la société lotoise au siècle suivant... et même au delà.

E. BAUX

On ne saurait trop recommander la lecture de l'ouvrage d'Hubert Delpont : LA VICTOIRE DES CROQUANTS. Les révoltes paysannes du Grand Sud-Ouest pendant la Révolution (1789-1799). Editions des Amis du vieux Nérac - septembre 2002. Disponible aussi chez l'auteur : Hubert Delpont - 8, rue Robert Schumann - 47600 Nérac.

BIBLIOGRAPHIE

LA MÉMOIRE DES CHEMINS

L'histoire et la vie des villages du canton de Sousceyrac.
par Yvette Deviers-Aquioupou. Edition de l'Association "Sousceyrac d'hier à aujourd'hui". 30x21. 2002, 192 p.

Cet ouvrage présente cinq itinéraires historiques traversant le canton de Sousceyrac :

- La draille de Cahus à Labastide-du-Haut-Mont, par le Puech La Rode et sa déviation par la Vitarelle du Castanié.
- Le chemin de Gagnac à Laroquebrou (Cantal), grande route de charrois au début du XVIIe siècle.
- Le chemin de Bretenoux à Laroquebrou, par La Millière et l'ancienne voie romaine.
- Le vieux chemin d'Auvergne (Aurillac-Rocamadour).
- Le trajet Conques-Rocamadour, par Sousceyrac.

Avec l'aide des associations locales, l'auteur a réalisé un travail exemplaire si on considère les difficultés représentées par la recherche de certains chemins abandonnés, embroussaillés, parfois "usurpés" quand ils ne sont pas irrémédiablement détruits.

Les sites traversés font l'objet d'une description plus ou moins détaillée assortie de commentaires concernant l'histoire ou la tradition. Quinze cartes et un bon choix de photos apportent au texte un utile complément à l'usage du lecteur, qu'il prenne ou non le bâton du randonneur.

LA DÉFENSE DE CAHORS (1341-1411)

par Nicolas Savy. Mémoire de maîtrise (Université de Franche-Comté, 2002). 30x21, 230 p.

Cet travail s'adresse à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire médiévale de Cahors et tout particulièrement à la guerre de Cent Ans.

L'étude porte logiquement sur les thèmes suivants : Formation du noyau fortifié de la ville, financement, organisation (moyens humains,

encadrement, armement, etc), fortifications (structures existantes, nouvelles défenses).

Un chapitre concerne la place de Cahors dans le domaine royal, son rôle dans la défense du Quercy, ses relations avec les autres villes de la région. Dans un dernier volet, l'auteur souligne l'efficacité de l'enceinte fortifiée, notamment lors du siège de 1369. Seule une armée nombreuse et bien équipée était en mesure d'assiéger la ville. Ce n'était pas le cas des bandes de routiers aux effectifs limités. En 1374, près de 1800 défenseurs pouvaient être rassemblés en cas d'alerte. En tout état de cause la vieille ville restait le dernier réduit défensif. Cela ne doit pas faire oublier l'omniprésence des bandes anglo-gasconnes perturbant par des opérations de harcèlement l'approvisionnement de la ville et les pertes causées à la population par les disettes et les épidémies de peste en 1348 et 1384.

SUITE DES ANNALES ECCLÉSIASTIQUES DE LA VILLE DE FIGEAC (1789-1830)

par l'abbé J.F Debons. Introduction et notes de Gilbert Foucaud. Editions du Roc de Bourzac, 2002, 15x21, 186 p.

La découverte de ce texte inédit a permis à Gilbert Foucaud de publier la suite qui manquait aux *Annales* de l'abbé Debons (1754-1847), ancien curé de Figeac, éditées en 1829.

Refusant de prêter le serment constitutionnel, Debons s'exila quatre ans en Espagne. Son récit n'est pas une simple relation des événements. Il apparaît en fait comme un véritable règlement de comptes, car il déteste la Révolution et les révolutionnaires. Pourtant, dans l'ensemble, les bourgeois qui gouvernaient la ville n'ont pas été des fanatiques et ont su éviter bien des excès, du moins jusqu'à l'arrivée d'un Commissaire de la Convention venu de Paris pour réchauffer le zèle des clubs populaires, inciter au pillage des églises et faire tomber quelques têtes sous la guillotine.

On lira aussi avec intérêt diverses anecdotes sur l'histoire locale et quelques pages sur les frères Champollion.

ORIGINES DES NOMS DE LIEUX DU QUERCY

par François-Maurice Lacoste. Manuscrit publié par Quercy-Recherche. 2002, 16x24, 479 p.

Cette étude avait été présentée en 1913 à la Société des études du Lot par l'abbé Lacoste, membre correspondant et curé d'Anglars qui, en préambule, précisait en toute modestie : "ce travail n'est pas desti-

né à l'impression". Ce manuscrit, déposé à la Bibliothèque municipale de Cahors, était parfois consulté mais beaucoup ignoraient jusqu'à son existence. Quercy-Recherche a fait œuvre utile en réalisant sa publication.

Après quelques notions générales sur la toponymie, des observations pertinentes sur le dialecte quercynois et une liste des noms latins des paroisses et établissements religieux, l'auteur propose un dictionnaire des noms de lieux (communes, villages, principaux hameaux) du Lot en y ajoutant les paroisses de l'ancien diocèse de Cahors qui n'appartiennent pas au département.

La toponymie est une science délicate à manier. A la lumière des connaissances actuelles, et malgré ses erreurs et ses imperfections, on peut considérer l'ouvrage de Lacoste comme un travail "honnête" et consciencieux pour son époque.

TOPONYMIE LOTOISE

A la découverte des noms de lieux du Quercy
et des communes du Lot

par Gaston Bazalgues. Editions de la Bouriane, 2002. 16x26, 133 p.

La parution de cet ouvrage a suivi de près celle du manuscrit de l'abbé Lacoste.

Après un lexique des noms ou mots usuels, G. Bazalgues présente son travail en trois parties :

I - Succession de peuples et de langues : noms pré-indo-européens, celtes, gallo-romains, wisigothiques, médiévaux.

II - Grands thèmes toponymiques : relief, nature du sol, végétation et monde animal, activités humaines et habitat, chemins et routes, noms de personnes.

III - Communes du Lot : Etymologie et graphie occitane.

Les spécialistes en la matière discuteront probablement de méthodologie, ou émettront des réserves sur telle ou telle étymologie avancée. Pour le profane, on peut regretter l'absence d'un index regroupant la totalité des toponymes étudiés (et pas seulement les chefs-lieux de communes), ce qui faciliterait grandement l'utilisation de l'ouvrage. Celui-ci apporte en effet d'utiles pistes pour le chercheur. Comme le constate l'auteur : "la recherche n'est jamais définitive...".

ACTES DES Xe RENCONTRES ARCHÉOLOGIQUES
de Saint-Céré

Edités par l'association "Les amis du passé de Saint-Céré", 2002. 21x30, 113p. (13 €, franco de port).

Dans ce volume on note cinq contributions intéressant le Lot :

- Programme de recherche sur l'aqueduc gallo-romain de Divona-Cahors (D. Rigal).
- L'apparition et l'évolution des archères en Périgord et Quercy (G. Séraphin).
- Urbanisme et architecture civile à Figeac au Moyen Age (A.L. Napoleone).
- Croix de cimetières en Haut-Quercy (G. Maynard).
- Activité archéologique dans le Lot au cours de l'année 2000 (G. Castéran).

PAROLES D'ARCHÉOLOGUES

Recueillies par Gilles Fau. Publiées par "Racines" et "Préhistoire quercinoise et du sud-ouest". Editions du Vert Luisant, 2002, 15x20, 274 p.

C'est une heureuse idée qu'a eue Gilles Fau d'interviewer une vingtaine d'archéologues, professionnels ou amateurs, quercinois de naissance ou d'adoption, venus d'horizons très divers et invités à faire part de leur expérience, de leurs problèmes, de leur conception de la recherche.

Tous plus ou moins connus. Beaucoup membres de la S.E.L., de Jean Clottes à François Champagne, de Michel Lorblanchet à Marie-Roger Séronie-Vivien, de Jean-Pierre Lagasquie à Louis Genot, de Claude Lemaire à Jean-Pierre Girault en passant par Guy Maynard, Hervé Padirac, Jean Royère et Didier Rigal. Tous passionnés, nous faisant partager leurs satisfactions, parfois leurs déceptions ou leurs regrets, toujours lucides et au besoin critiques devant les pesanteurs administratives qui tendent à décourager les fouilleurs bénévoles expérimentés. On ne manquera pas de savourer au passage les anecdotes qui pimentent les propos enregistrés.

LES ANGES DANS NOS CAMPAGNES
PEINTURE RELIGIEUSE AU XIXe SIÈCLE DANS LE LOT
Ouvrage collectif réalisé par la promotion 2001 du D.E.S.S. Patrimoine (Université de Toulouse-Le Mirail), 2002, 23x30, 112 p.

Elégamment présenté, ce travail d'étudiants en archéologie et histoire de l'art, effectué sous la direction de M. Louis Peyrusse, est consacré à un sujet rarement abordé et à une période injustement méconnue.

A première vue la peinture religieuse du XIXe, particulièrement dans le diocèse de Cahors, ne paraît guère de nature à susciter un enthousiasme démesuré. Certes on trouve à Souillac une toile de Chassériau (Le Christ au jardin des oliviers), don du député-baron Dufour à sa ville natale et, par-ci par-là, quelques dépôts de l'Etat (souvent des copies offertes par l'administration des Beaux-Arts). Nombreux sont pourtant les tableaux, pour la plupart exécutés par des peintres locaux (comme Robert Piazza) qui ne manquent pas d'intérêt. On découvre dans ces productions du XIXe le reflet d'une société, l'expression des mentalités religieuses d'une époque, la révélation d'une forme imagée de la piété populaire.

Sur trois cent cinquante œuvres répertoriées au cours de l'enquête, quarante font l'objet d'une notice bien conçue. Cette étude consciencieuse méritait amplement une publication de qualité.

Pierre DALON

*
* *

LA RÉFORME DES CADASTRES DE LA PROVINCE DE LA HAUTE GUYENNE À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME (1779-1789)
par Pascal Clapier. Edité par l'auteur (2, route de Maumont, 19300 Maumont), 2002. 21x29, 227 p.

Mise en place en 1779 sous le règne de Louis XVI par Necker, l'assemblée provinciale de Haute-Guyenne a pour mission d'améliorer le sort des populations de la généralité de Montauban, c'est-à-dire du Quercy et du Rouergue. Il s'agit, dans le cadre d'une tentative de décentralisation administrative d'intervenir dans des domaines très divers : routes, ateliers de charité... mais surtout fiscalité. Dans les deux provinces, la taille, principal impôt levé au profit du roi, est réelle : la contribution est calculée sur les biens fonciers des propriétaires - exception faite des biens nobles - qui figurent dans les registres cadastraux ou compoix. Ce sont eux qui font l'objet de l'étude de Pascal Clapier.

Dans la première partie, l'opération de "réformation" des cadastres, l'auteur fait en quelque sorte l'état des lieux à la fin du 18e siècle, mettant en relief la médiocrité des cadastres d'Ancien Régime ainsi que la défectuosité du tarif de 1669 suivant lequel est réparti l'impôt entre les communautés. L'aspect fiscal de la réforme, qui suit, s'attache à la confection de la table générale d'abonnement de la province, espèce de dénominateur commun auquel toute la communauté devra faire référence. Dans les travaux topographiques, il est question bien sûr des travaux eux-mêmes mais aussi des instruments et des méthodes alors que la 4e partie, bilan des dix années de travaux, donne la liste des réalisations et un bilan financier très détaillé.

Vient alors la réponse à la question, quelle pérennité pour la réforme et ses principes (p. 109 à 143) ?, l'auteur ayant précisé dans l'introduction "la présente étude essaie d'examiner dans quelle mesure l'opération cadastrale conduite entre 1779 et 1789 a pu influer... sur le cadastre napoléonien". Certes, on pourrait penser à un échec dans la mesure où un seul cadastre - celui de Boisse en Rouergue - est mis en service ; pour Pascal Clapier il n'en est rien puisque les principes et les méthodes mis en pratique par le grand maître d'œuvre, l'ingénieur géographe Jean-François de Richeprey ont été utilisés pour la réalisation du cadastre parcellaire. Un certain nombre des hommes du cadastre, dont les notices biographiques constituent la dernière partie, ont participé d'ailleurs à la confection du cadastre après 1807 ; c'est le cas notamment de Louis-Antoine Calmès de la Bessière. Cinq annexes, (dont un précieux état des communautés de la Haute-Guyenne) précèdent sources et bibliographie qui clôturent l'ouvrage.

Dans cette étude très intéressante l'auteur se montre aussi à l'aise lorsqu'il nous entretient des cadastres d'Ancien Régime que de ceux réalisés par l'assemblée provinciale à la fin du 18e siècle ou par les géomètres de la première moitié du 19e siècle. Pour ce thème très particulier, il est vrai que l'on a affaire à un spécialiste seul capable d'en maîtriser les aspects les plus techniques : Mr Clapier est inspecteur du cadastre. Il a su, avec la prudence et l'esprit critique d'un historien confirmé, nous faire partager sa passion pour ce type de document. Un petit regret tout de même, une carte de la généralité localisant les lieux "d'intervention cadastrale" aurait été sûrement la bienvenue.

André Salvage

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2002 *
Présidence : M. Dalon

Nécrologie

- M. le Commissaire général (C.R) Adrien Martinaud, de Cahors.
(Le général Martinaud était un de nos plus fidèles sociétaires. Membre de la S.E.L. depuis 1954, on lui doit plusieurs communications publiées dans le Bulletin).

Nouveaux membres

- M. et Mme Henri Lust, de Concorès
- M. Michel Chouilly, de Montauban
- Mlle Colette Sudreau, de Cahors
- M. Pierre Calassou, de Duravel
- M. Claude Laporte, de Figeac
- M. Bernard Robichon, de Bagat
- M. Marc de Monsembernard, de Paris
- M. et Mme Guy Baudienville, de Villeneuve-d'Ascq (Nord)
- Mme Yvette Terret, de Cahors
- M. Bruno Lascombes, de Paris
- M. Jean Grolleau, de Bressuire (Deux-Sèvres)
- Mme Christine Subes, de Blois (Loir-et-Cher)
- M. et Mme Christian Ducrocq, de Cahors.

Publications reçues

- *La mémoire des chemins (l'histoire et la vie des villages du canton de Sousceyrac),* par Yvette Deviers-Aquioupou.
- *La défense de Cahors (1341-1411),* par Nicolas Savy (maîtrise d'histoire).
- *Chronique de la Révolution à Montauban (1788-1801),* par Jean-Michel Garric.

---

* *Présents* : Mmes Amat, Bénard, Duthu, Girardat, Lagarrigue, Revellat, Rossignol, Thouvenin. Mlles Cavaroc, Denjean, Lespinet. MM. Audoin, Brugnera, Cubaynes, Dalon, Deladerrière, Denjean, Germain, Gilles, Linon, Rames, Ramos, Rausières, Royère, Souilhac.

- *A la découverte des noms de lieux du Quercy et des communes du Lot,* par Gaston Bazalgues.
- *Annales des Xe Rencontres archéologiques de Saint-Céré (*sept. 2001).
- *Annales 2001 des excursions géologiques du Cercle quercinois des sciences de la terre* (Cahors).

Articles signalés

Dans le *Bulletin Monumental*, Tome 160/1 (2002) :
- L'ostal de l'Ychairie à Puy-l'Evêque, par Gilles Séraphin.
- La "Tour d'Arles" de Caussade, par Bernard Pousthomis.

Congrès national des sociétés historiques et scientifiques

Il se tiendra à Bastia du 14 au 21 avril 2003 sur le thème "Relations, échanges et coopération en Méditerranée".

Communication

UN EXEMPLE D'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE SOUS LA RESTAURATION D'APRÈS LE RECUEIL DES ACTES DE LA PRÉFECTURE DU LOT POUR L'ANNÉE 1818, (*Mme Foissac*)

A travers les avis, arrêtés et circulaires du préfet du Lot, M. de Chamisso, se dessine toute une société dans sa réalité humaine et son quotidien.

Parmi les grands thèmes abordés : l'utilisation du nouveau système des poids et mesures dont l'application est laborieuse si l'on en juge par les nombreuses condamnations prononcées à l'encontre des négligents et des fraudeurs. L'état sanitaire du département est préoccupant. Les populations rurales accordent une confiance irréfléchie aux "empyriques" et aux charlatans. Mais le plus difficile est de faire accepter le principe de la vaccination anti-variolique, au point que devant les réticences constatées le préfet menace de priver les réfractaires de la culture du tabac et de toute autre faveur dont l'Administration peut disposer.

Sont également intéressantes les dispositions concernant l'instruction publique et l'application de la loi rétablissant le service militaire obligatoire, mesure impopulaire dans un département qui comptait sous l'Empire un nombre considérable de déserteurs. Autre souci du préfet : l'agitation populaire. Fêtes votives et foires sont l'occasion de vider des querelles de village à village ; des incidents éclatent ici et là pour soutenir déserteurs ou "repris de justice" sur le point d'être arrêtés ; parfois des violences sont exercées contre des huissiers ou des agents du fisc. Il est à noter que M. de Chamisso n'évoque jamais une quelconque agitation à caractère politique.

LE "FACTUM" DE 1283-1284, (*M. Souyet*)

Il s'agit d'un acte adressé au Parlement de Paris par le seigneur-évêque de Cahors pour faire valoir ses droits seigneuriaux face aux "usurpations" des consuls cadurciens. C'est un des épisodes du conflit permanent qui, dès le début du XIIIe siècle, oppose l'évêque et les consuls pour l'administration de la ville et la défense de la cité.

L'évêque est débouté en 1289 par le Parlement pour vice de procédure. Conscient de l'affaiblissement de son autorité face au consulat, l'évêque devra se résoudre à solliciter un pariage avec le roi, pariage qui ne sera effectivement réalisé qu'en 1307.

DÉCOUVERTE D'UNE HACHE NÉOLITHIQUE AUX ARQUES, (*Mme Grison*)

Au cours de travaux sur sa propriété de Sénaillac, notre collègue a trouvé une hache polie en silex blanc-gris qui a été étudiée par Michel Lorblanchet et attribuée au néolithique.

Projections (M. Dalon)

Rétrospective de la sortie d'été à Laroque-Toirac et Saint-Pierre-Toirac.

*

* *

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2002 *

Présidence : M. Dalon

Nécrologie

- M. Pierre Pechdo, de Laramière
- M. Roger Fénelon, de Labastide-Murat
- M. l'abbé Jacques Mériaux, de Sauzet.

Nouveaux membres

- Mme Edmonde Larue, de Gagnac
- M. Jean-Denis Faurie de Vassal, de Saint-Michel-de Bannières
- Mme Françoise Paillas et M. Henri Loche, de Paris
- M. Pierre Coppens, de Bruxelles.

* *Présents* : Mmes Amat, Bénard, Deladerrière, Girardat, Lagarrigue, Mercadier, Rigal, Revellat, Rossignol, Rousset. Mlles Cavaroc, Denjean, Lherm, A. Mercadier. MM. Audoin, Brugnera, Dalon, Deladerrière, J. Delmon, Denjean, Gérard, Linon, Lufeaux, Rames, Ramos, Rausières, Salvage, Souilhac.

Ouvrages reçus

- *Origine des noms de lieux quercynois.* Edition du manuscrit de l'abbé François-Maurice Lacoste (1913), par Quercy-Recherche (2002).
- Suite des *Annales de la Ville de Figeac*, par J.F. Debons. Introduction et notes de Gilbert Foucaud. Editions du Roc de Bourzac, 2002.
- *Les réformes cadastrales dans la province de la Haute-Guyenne à la fin de l'Ancien Régime* (1779-1789), par Pascal Clapier, 2002.

Monuments historiques

Ont été inscrits sur l'inventaire des monuments historiques :

- Hôtel d'Arnaldy ou de Monsembernard (XVIIIe siècle), rue de Colomb, à Figeac (arrêté du 31 juillet 2002).
- Chapelle du château de Saint-Privat et son décor peint (XVe siècle), commune de Flaugnac (arrêté du 31 juillet 2002).

Communications

LA FRISE DE L'ÉGLISE D'ASSIER *(M. Bergue, Mlle Lobry).*

Cette étude a le mérite de renouveler la compréhension d'un des principaux monuments de la Renaissance en Quercy.

La façade et les murs sud de l'édifice sont criblés d'impacts de projectiles d'armes à feu. Mais déjà auparavant le projet initial de Galiot de Genouillac avait subi des modifications et des amputations à l'initiative de sa fille Jeanne. Au total, il ne reste de la litre voulue par Galiot qu'un quart environ du tour de l'église actuelle. Les auteurs de cette communication ont pu déterminer les différentes étapes de la mise en place de la frise, marquées chacune par un changement de style. Ils ont également pu dater les dégradations par armes à feu, en établir la responsabilité et enfin en évaluer les conséquences.

QUELQUES PRÉCISIONS SUR LES PÈLERINAGES JUDICIAIRES À DESTINATION DE ROCAMADOUR *(M. Maynard, Mme Ingels).*

Rocamadour a été, du XIVe au XVIe siècles, une destination de pèlerinages judiciaires en provenance des Pays-Bas et de ce qui, au XIXe siècle, allait devenir la Belgique. Ce mode de pèlerinage a une double origine, l'une religieuse, l'autre influencée par le droit coutumier germanique. Il n'a plus rien à voir avec les peines prononcées par l'Inquisition contre les hérétiques.

Décrété par un tribunal civil, le pèlerinage était vécu comme un châtiment et certains condamnés n'hésitaient pas à payer de lourdes amendes compensatoires pour s'y soustraire. On dispose comme docu-

mentation des registres consulaires d'Anvers, Louvain, Nivelles et Tirlemont. Rocamadour est une des destinations françaises les plus méridionales avec Avignon, la Sainte-Baume et Saint-Gilles. Entre 1398 et 1513, les tribunaux anversois ont envoyé 168 pèlerins à Rocamadour (5,4% du total des condamnés). Rocamadour figure au 6ème rang sur 144 sites expiatoires. Le nombre le plus élevé de condamnés envoyés en Quercy correspond à la fin de la guerre de Cent Ans. A Tirlemont, par exemple, pour la seule période 1410-1435 ce sont 27,41% des coupables qui sont dirigés vers Rocamadour.

On a également un aperçu sur l'origine sociale (souvent modeste) des condamnés, sur les sentences (selon les crimes et délits) et sur les itinéraires empruntés. Fait intéressant, on constate une interruption de ces pèlerinages judiciaires à partir de 1545.

PROJECTIONS (*M. Dalon*)

- L'église romane de Gluges et ses modillons sculptés (rappel de notre visite du 22 septembre).

- Images de la Lozère : le Causse Méjean (paysages, architecture rurale, croix de chemins...).

*

* *

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2002 *

Présidence : M. Dalon

Nécrologie

- M. Yves Vaissière, de Cajarc
- M. Pierre Bazillou, de Dégagnac.

Nouveau membre

- M. Yves Sarrazy, de Lavergne.

Publications reçues

- *Paroles d'archéologues.* Recueillies par Gilles Fau. Editions du Vert Luisant.
- *Les anges dans nos campagnes. Peinture religieuse du XIXe siècle dans le Lot.* Ouvrage réalisé par les étudiants du D.E.S.S. Patrimoine, promotion 2001 (Toulouse-Le Mirail).

* *Présents* : Mmes Amat, Bénard, Bouyssou, Deladerrière, Duthu, Foissac, Gary, Hunsinger, Lagarrigue, Thouvenin. Mlles Brun, Cavaroc, Desseaux. MM. Audoin, Bouyssou, Brugnera, Dalon, Davezac, Deladerrière, J. Delmon, Denjean, Gary, Gérard, Lemaire, Linon, Rames, Rausières, Salvage, Souilhac.

- *Préhistoire du Sud-Ouest. N°9 (2002/1).* Edité par l'association "Préhistoire quercinoise et du sud-ouest".

Ouvrage à paraître

- *Dictionnaire des noms de familles et noms de lieux de France,* par Jacques Astor. Editions du Beffroi, Millau (en souscription).

Soutenance de thèse

Notre collègue Jean-Pierre Lagasquie a soutenu sa thèse de doctorat : "Approche méthodologique et nouvelles données pour l'étude de l'architecture des dolmens du Quercy : le dolmen de la Dévèze-sud à Marcilhac-sur-Célé et le dolmen des Aguals ou de la Combe de l'Ours à Gréalou-Montbrun (Lot)" (Université Paul Valéry de Montpellier).

Communications

MARTEL ET LES VICOMTES DE TURENNE : LA VISITE DU SÉNÉCHAL EN 1655 *(Mme Guély).*

En 1655 la vicomtesse douairière de Turenne mandate le sénéchal François de Javel pour enquêter sur les droits honorifiques usurpés dans l'église de Martel et dans celle des Cordeliers au préjudice de la maison de Bouillon, vicomtes et seigneurs de la ville. Les "usurpateurs" visés sont M. de la Serre, lieutenant général de la sénéchaussée, et d'autres bourgeois de Martel.

Le mémoire du sénéchal concernant l'église Saint-Maur est particulièrement instructif. Il énumère notamment les chapelles et leurs titulaires. Il y est évidemment question du droit de litre, privilège dû au seigneur haut-justicier, c'est-à-dire au vicomte, et ses officiers surveillent les usurpations commises par les petits seigneurs locaux. De son côté le lieutenant général en exercice, Léon de la Serre, soutient la qualité de patrons de l'église pour les consuls et les officiers de la sénéchaussée royale, ce que conteste François de Javel en leur déniant catégoriquement le droit d'apposer une litre funéraire dans l'église. (La prochaine communication de Mme Guély sera consacrée à l'inspection de l'église des Cordeliers).

UNE AFFAIRE D'ASSASSINAT À LARAMIÈRE AU XVIIE SIÈCLE *(Mme Aupoix).*

Un soir d'octobre 1727, un laboureur de Laramière est trucidé d'un coup de sabre par un certain Olier dit Lapierre, cavalier de son état et originaire du même lieu. Il faut préciser que les deux hommes avaient fait la tournée des auberges et cabarets du secteur et s'étaient plusieurs fois querellés au cours de la journée. Suspect désigné, Olier prend le

maquis dans les bois et, avec trois ou quatre comparses, entreprend de détrousser les passants avant de disparaître de la région. Il voyage jusqu'à la frontière espagnole et s'engage dans un régiment de Bayonne. Mais la Justice est tenace. Il finira par être appréhendé à Auch en 1730. Transféré à Montauban, il sera condamné à être pendu jusqu'à ce que "mort naturelle s'ensuive".

*

* *

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A 22h30 le vice-président lève la séance ordinaire et déclare ouverte l'assemblée générale.

Après un résumé des activités de la société au cours de l'année 2002, il souligne le travail accompli par le groupe de volontaires présent aux permanences du mardi, soit pour accueillir les visiteurs, soit pour effectuer diverses tâches d'inventaire et de classement.

Il donne ensuite la parole à M. Gérard, trésorier adjoint, pour la présentation du rapport financier. Il s'agit du dernier exercice connu, celui de 2001 (le bilan de 2002 ne sera établi que le 31 décembre).

Dépenses

Frais de fonctionnement (secrétariat, affranchissements)	5.167,82
Affranchissement du bulletin	6.048,90
Edition du bulletin (h.t.)	146.709,00
TVA payée sur factures	8.069,00
Achat divers (TTC)	450,00
Assurances, loyer	4.241,00
Sorties	17.843,72
Divers	1.489,26
	190.017,96 F

Recettes

Cotisations	16.350,00
Abonnements au bulletin	85.102,31
Vente bulletins et ouvrages	3.715,00
Restitution TVA	5.000,00
Subvention Conseil Général	11.000,00
Subvention Ville de Cahors	1.000,00
Dons	360,00
Produits financiers	6.003,04
Sorties	17.620,00
Divers	397,09
	146.547,44 F

Malgré un exercice exceptionnellement déficitaire (- 43.470,52 F), la situation de trésorerie reste largement positive.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Cotisations et abonnements 2003

Le tarif des cotisations et des abonnements au bulletin ne sera pas modifié.

Activités prévues pour 2003

- Dimanche 15 juin : sortie de printemps en Aveyron (Belcastel et Peyrusse-le-Roc).
- Jeudi 7 août : sortie d'été (autour de Lacapelle-Marival).
- Dimanche 21 septembre : journée foraine (Puy-l'Evêque et environs).
- Dimanche 7 décembre : séance publique.

Elections au conseil d'administration

Les conseillers sortants (Mmes Thouvenin et Bénard, MM. Bidan, Bouyssou et Lorblanchet) acceptent de se représenter. En l'absence d'autres candidats, ils sont réélus à l'unanimité.

La séance est levée à 23h30.

*
* *

ELECTION DU BUREAU

A l'issue de l'assemblée générale, les membres du conseil d'administration présents (MM. Bouyssou, Dalon, Deladerrière, Gérard, Salvage, Souilhac, Mmes Bénard, Duthu, Thouvenin) ont reconduit le bureau sortant.

TABLE DES MATIERES DU TOME CXXIII (2002)

ROUSSET (Valérie) et RIGAL (Didier). La château des Cardaillac à Saint-Cirq-Lapopie (Résultats des premières recherches).....1

MAYNARD (Guy). Un aménagement troglodytique à La Chapoulie, commune de Sarrazac 35

AUPOIX (Paulette). Les amours agitées d'un marchand de Figeac au XVIIe siècle.....45

CHAMPOLLION (Jacques-Joseph) : "Les vingt premières années de ma vie" (transcription du texte intégral par Michel Fauré).....53

LAUSSAC (J.P.) et GRILLON (L.). Le prieuré N.D. de la Grange de Puybrun.....81

ROUSSET (Valérie). Le *castrum* de Larnagol.....97

FLOURAC (J.A.). Résistance populaires dans la châtellenie de Saint-Céré au XVIIIe siècle 135

DUTHU (Hélène). L'activité des Archives départementales en 2001.....146

CALMON (Philippe). Le pouvoir local à Figeac à la fin de l'Ancien Régime.....147

ROYERE (Jean). Esquisse géologique du pays bourian.....161

AUSSEL (Max). Trois lettres de rémission concernant la campagne de Rodrigo de Villandrando en Quercy (1437-1438).....179

BAUDIENVILLE (Marie-Paule). Les peintures de l'église de Cazes, commune de Puy-l'Evêque 189

LEGRAND (Ghislaine). Les architectes départementaux du Lot au XIXe siècle 201

FOUCAUD (Gilbert). Pierre Loti. Parents, paysages et aventures en Quercy 217

Sortie du 23 juin en Tarn-et-Garonne 225

Sortie du 8 août (Laroque-Toirac et Saint-Pierre-Toirac) 227

BERGUE (Jean) et LOBRY (Juliette). La frise de l'église d'Assier 233

DALON (Pierre). Un saint guérisseur du Quercy : saint Aureil 267

THOUVENIN-CROUZAT (Micheline). Les survivants de la Grande Armée à Cahors sous le Second Empire 283

BAUDIENVILLE (M.P.). A propos de l'église Saint-Sernin de Cazes 289

GRISON (C.). Une hache néolithique découverte aux Arques 290

Journée Foraine du 22 septembre (Martel et Gluges) 293

BAUX (Etienne). Séance publique du 8 décembre 295

Bibliographie 71, 152, 297

Procès-verbaux des séances 73, 156, 303

Table des matières du Tome CXXIII (2002) 311

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Revue trimestrielle publiée avec le concours du Conseil Général

---

TAUX DES COTISATIONS ET DES ABONNEMENTS (2003)

● **Sociétaires :**

- Cotisation simple : ..... 4 € + abonnement : 25 €. Total : **29 €**
- Cotisation familiale : ..... 5 € + abonnement : 25 €. Total : **30 €**
- Cotisation de soutien : ..... 8 € + abonnement : 25 €. Total : **33 €**

● **Non sociétaires :**

Abonnement au bulletin :

- France : ..... **30 €** - Etranger : ..... **33 €**

Les cotisations et les abonnements doivent être réglés avant la fin du premier trimestre.

Les chèques bancaires ou postaux sont à adresser à la Société des Etudes du Lot et libellés à son ordre (C.C.P. 741-12 Y Toulouse).

Tout changement d'adresse doit être signalé au secrétariat.

La Société ne prend pas la responsabilité des opinions émises par les auteurs des articles insérés dans le bulletin.

CESSION DE BULLETINS :
(Certains numéros sont épuisés).

- Prix de chaque fascicule ..... 7 €
  (5,50 € pour les sociétaires)

OUVRAGES DISPONIBLES :

- *Actes des congrès de la Fédération des sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne :*
  - Congrès de Souillac-Martel (1987) ..... 14 €

- *Le dénombrement de 1504 en Quercy pour le ban et l'arrière-ban,* par L. d'Alauzier (1985) ..... 5 €

(Les prix indiqués ne comprennent pas les frais d'envoi)

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

792, rue Emile-Zola – 46000 Cahors

AFFILIÉE A LA FÉDÉRATION HISTORIQUE MIDI-PYRÉNÉES

Présidents d'honneur :

M. Jacques JUILLET, ancien ministre plénipotentiaire, ancien préfet de région.

M. Jean CLOTTES, conservateur général du Patrimoine.

Bureau de la Société :

Président : M. Jean LARTIGAUT

Vice-présidents :

- M. Pierre DALON
- M. Etienne BAUX

Secrétaire général : M. Philippe DELADERRIÈRE

Secrétaire adjoint : Mme Micheline THOUVENIN

Trésorier : M. André BIDAN

Trésorier adjoint : M. Alain GÉRARD

Conseil d'administration :

En plus des membres du bureau :

Mme Raymonde Bénard, Mme Hélène Duthu, Mlle Simone Denjean, MM. Henri Bouyssou, Michel Lorblanchet, André Salvage, François Sigrist, Guy Souilhac.

Délégué auprès de la Fédération :

M. Jean LARTIGAUT

Commissaire aux journées et excursions :

Mlle Simone DENJEAN

Permanence :

chaque mardi après-midi.

Séances mensuelles :

le premier jeudi de chaque mois (20 h 45) au siège de la Société, sauf en juillet, août et septembre.

Séances publiques et journées foraines :

annoncées par le bulletin et la presse locale.

Correspondance :

toute correspondance relative à la Société doit être adressée de façon impersonnelle au siège.

Site internet :

http://www.quercy.net

Comm. Par. de Presse N° 68.348 CAHORS IMPRIMERIE

Le Directeur de la publication : Jean LARTIGAUT

Dépôt légal janvier 2003